

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNÉE
BUDGETAIRE
2016

RAPPORT SUR LES
ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS

<http://www.finances.gov.ma>

Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

Rapport sur le secteur des Etablissements et Entreprises Publics

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	7
PREMIERE PARTIE : PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	17
1 – PORTEFEUILLE PUBLIC	17
2 – CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES EEP	18
2.1. - Indicateurs d'activité et de résultats	18
2.1.1. - Investissements.....	18
2.1.2. - Chiffre d'affaires (CA)	20
2.1.3. - Valeur Ajoutée (VA)	21
2.1.4. – Charges d'exploitation.....	22
2.1.5. - Charges financières	23
2.1.6. - Résultats d'Exploitation	24
2.1.7. - Résultats Courants.....	24
2.1.8. - Résultats Nets.....	25
2.1.9 - Impôt sur les Sociétés (IS).....	26
2.2 - Structure financière	26
2.2.1 - Actifs.....	26
2.2.2 - Fonds Propres.....	27
2.2.3 - Endettement.....	27
2.2.4 – Trésorerie et placements	27
2.3 - Relations financières entre l'Etat et les EEP	28
2.3.1 - Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP	28
2.3.2 - Produits provenant des EEP	30
2.3.3 - Autres concours financiers de l'Etat aux EEP	32
DEUXIEME PARTIE : LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE	37
1 – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE	38
1.1 - Développement du réseau des transports	38
1.1.1 - Transport autoroutier (ADM).....	38
1.1.2 - Transport ferroviaire (ONCF)	40
1.1.3 - Déplacements urbains (Tramway de Casablanca et STRS).....	42
1.1.4 - Transport aérien (RAM).....	44
1.1.5 - Sécurité routière (CNPAC)	46
1.2 - Renforcement des infrastructures portuaire et aéroportuaire	47
1.2.1 - Agence Nationale des Ports (ANP).....	47
1.2.2 - Agence Spéciale Tanger Med (TMSA).....	50
1.2.3 - Société d'Exploitation des Ports (SODEP- Marsa Maroc).....	51
1.2.4 - Nador West Med SA	53
1.2.5 - Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger (SAPT)	54
1.2.6 - Office National des Aéroports (ONDA).....	55
1.3 - Accélération de la mise en œuvre de la stratégie logistique nationale	58
1.3.1 - Agence Marocaine pour le Développement des activités Logistiques (AMDL)	58
1.3.2 - Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)	60
1.4 - Intervention du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	61

2 – ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES
 64

2.1 - Développement Agricole 64

 2.1.1- Agence pour le Développement Agricole (ADA) 65

 2.1.2 - Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) 67

 2.1.3 - Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS) 68

 2.1.4 - Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) 70

2.2 - Modernisation du secteur de la Pêche 72

 2.2.1 - Office National des Pêches (ONP) 73

 2.2.2 - Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) 76

2.3 - Mines, Energie et Eau 77

 2.3.1 - Stratégie de développement du secteur des phosphates (OCP) 77

 2.3.2 - Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) 81

 2.3.3 - Stratégie énergétique 83

 2.3.4 - Production et distribution d'électricité et d'eau potable 87

2.4 - Stratégie touristique 95

 2.4.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) 95

 2.4.2 - Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT) 96

 2.4.3 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT) 98

2.5 - Développement des Télécommunications, des Services Postaux et de l'Audiovisuel 100

 2.5.1- Télécommunications 100

 2.5.2 – Poste 101

 2.5.3 – Audiovisuel 103

 2.5.3.1 - Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT) 103

 2.5.3.2 - Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M) 104

3 – ACCES AUX SERVICES DE BASE ET RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE
 105

3.1 - Education et santé 105

 3.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) 105

 3.1.2 - Universités 109

 3.1.3 - Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) 111

3.2 – Emploi, Formation professionnelle et Cohésion Sociale 113

 3.2.1 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) 113

 3.2.2 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) 115

 3.2.3 - Entraide Nationale (EN) 117

 3.2.4 - Agence de Développement Social (ADS) 118

3.3 - Caisses de prévoyance sociale 119

 3.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites (CMR) 119

 3.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) 120

3.4 - Promotion du monde rural 122

 3.4.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) 122

 3.4.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable (PAGER) 122

 3.4.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR 2) 123

3.5 - Habitat, urbanisme et politique de la ville 125

 3.5.1 - Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO) 125

 3.5.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM) 127

 3.5.3 - Idmaj Sakane 127

 3.5.4 - Agences Urbaines 128

3.6 - Rôle des EEP dans le développement des investissements et la promotion de l'offre marocaine 130

3.6.1 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)	130
3.6.2 - Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE – Maroc Export)	131
3.6.3 - Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	133
3.6.4 - Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME)	134
4 – CONTRIBUTION DES EEP AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES	136
4.1 - Agences de développement régional.....	136
4.1.1 - Agence du Nord	136
4.1.2 - Agence de l'Oriental	137
4.1.3 - Agence du Sud	138
4.2 - Aménagement et développement régional.....	139
4.2.1 - Agence pour l' Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR)	139
4.2.2 - Aménagement du site de la lagune de Marchica	140
4.2.3 - Agence pour le Développement et la Réhabilitation de la médina de Fès (ADER)	143
5 – INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	144
5.1 - Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	144
5.2 - Crédit Agricole du Maroc (CAM).....	146
5.3 - Caisse Centrale de Garantie (CCG)	147
5.4 - Fonds d'Equipement Communal (FEC).....	149
TROISIEME PARTIE : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP	155
1 – PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : LEVIER DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	155
2 – RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC.....	157
2.1 - Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP et renforcement du contrôle interne de ces entités	158
2.2 - Renforcement de la transparence des EEP.....	161
2.3 - Gestion active du portefeuille public	164
ANNEXES	167

INTRODUCTION GENERALE

Les Hautes Orientations Royales, notamment celles du Discours de la Fête du Trône du 30 juillet 2015 et celles du Discours du 62^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, ont mis l'accent sur la nécessité de faire de la préservation de la dignité du citoyen la finalité de toutes les réformes politiques et sociales et de toutes les initiatives vouées au développement du Maroc. En outre, Sa Majesté Le Roi a considéré que la croissance économique n'aura aucun sens si elle ne se traduit pas par l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

De même, Sa Majesté Le Roi a mis l'accent sur le fait que la mobilisation au service du citoyen est l'objectif ultime de toutes les politiques nationales et que notre pays est en passe d'entamer une nouvelle révolution, en l'occurrence celle de la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Dans ce cadre, la consolidation du modèle de développement de notre pays et le renforcement de la confiance dans l'économie nationale ainsi que l'amélioration de sa compétitivité, aux niveaux national et international, constituent des priorités fondamentales de l'action gouvernementale.

A cet égard, les objectifs du Gouvernement, arrêtés pour l'année 2016, s'articulent autour des axes prioritaires suivants à même de répondre aux aspirations des citoyens :

- l'opérationnalisation de la régionalisation avancée et l'accélération du rythme des grandes réformes structurelles notamment celles concernant la justice, le système fiscal et la compensation ;
- la réduction des inégalités sociales en préservant davantage la dignité du citoyen et en faisant face à la situation de précarité que vivent certains citoyens dans les régions éloignées et enclavées ;
- la mise en œuvre de la réforme de la loi organique relative aux lois de Finances et le maintien des équilibres macro-économiques ;
- le soutien de la demande et le renforcement de l'offre pour une croissance économique équilibrée.

Ainsi, le Gouvernement poursuivra sa politique de réformes structurelles et ses efforts de soutien aux stratégies sectorielles en tenant compte de la double exigence sociale et économique et ce, dans un cadre macroéconomique stable, tout en veillant au maintien de l'effort d'investissement public en tant que moteur de croissance soutenue. Cet effort est appelé à être amplifié par le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP), objet du nouveau cadre légal et réglementaire mis en œuvre en 2015, reflétant la volonté ferme du Gouvernement de faire des PPP un levier déterminant d'accélération de l'investissement public, pour accroître l'offre en infrastructures et en services de qualité.

A cet égard, la nouvelle loi sur les PPP assoie les règles relatives à la concurrence et à la transparence dans l'attribution des projets PPP, à l'évaluation préalable des projets et au dialogue compétitif pour maximiser les chances d'avoir la meilleure offre. Cette loi introduit aussi le partage optimisé des risques pour veiller au maintien de l'équilibre du contrat ainsi

que des mécanismes de suivi et de contrôle durant les phases d'exécution et d'exploitation du projet.

Les Etablissements et Entreprises Publics (EEP), acteurs décisifs dans l'économie nationale, concourent de manière considérable à la mise en œuvre des politiques publiques, à la réalisation de projets structurants et à la création des conditions encourageant l'investissement privé et permettant l'accélération du rythme de développement économique et social, la diversification des sources de croissance et l'amélioration des conditions de vie des citoyens. A ce propos, les orientations gouvernementales concernant les EEP visent le renforcement de leur rôle dans la dynamique économique et sociale via l'accélération de l'exécution de leurs programmes d'investissement ainsi que l'amélioration de leurs performances et de la qualité de service rendu aux usagers, tout en veillant à consolider continuellement leur mode de gouvernance.

De nombreux chantiers sont ainsi menés pour renforcer les performances des EEP et améliorer l'efficacité de leur gestion, à travers particulièrement la réforme du dispositif de gouvernance, de contrôle et de transparence des EEP, la contractualisation de leurs relations avec l'Etat et la mise en place d'une gestion active du portefeuille.

Ainsi, le projet de loi relatif à la gouvernance et au contrôle financier de l'Etat sur les EEP, publié sur le site du Secrétariat Général du Gouvernement en janvier 2015, se propose de renforcer les bonnes pratiques de gouvernance des EEP, les portant vers un nouveau pallier en termes de reddition et de transparence d'une part, et ambitieuse d'améliorer l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur ces organismes en l'orientant vers l'appréciation des performances et la prévention des risques d'autre part et ce, à travers particulièrement la clarification des objectifs du contrôle et des responsabilités des acteurs et l'introduction d'une nouvelle typologie, mieux adaptée, de contrôle.

En parallèle, la consolidation des bonnes pratiques de gouvernance des EEP connaît un tournant à travers une meilleure programmation et une cadence élevée des réunions des organes de gouvernance de ces organismes et une dynamisation accrue de leurs comités spécialisés. En matière de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP, la généralisation progressive de cette démarche se poursuit conformément au programme gouvernemental pour en faire un outil instaurant un meilleur ancrage des EEP dans les politiques publiques.

S'agissant de la gestion active du portefeuille public, des actions sont entreprises pour mieux encadrer le rôle de l'Etat actionnaire à travers une stratégie actionnariale publique formalisée et pour mettre en place un nouveau cadre légal relatif à la gestion active du portefeuille public relevant de l'Etat, intégrant les principes et les modalités nécessaires pour mieux régir les principales fonctionnalités afférentes à la gestion active dudit portefeuille.

Dans le sillage des efforts déployés par le Gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires, de nombreuses actions sont menées pour consolider la gouvernance des EEP et renforcer la qualité et la transparence de leur gestion. Ainsi, la nouvelle réglementation des marchés publics, étendue aux établissements publics tout en tenant compte de leurs spécificités, permet le renforcement de l'égalité d'accès des concurrents à la commande publique, une plus grande équité dans le traitement des soumissionnaires ainsi que la dématérialisation accrue des procédures. De même, des efforts sont déployés pour accélérer le

paiement des dettes échues des fournisseurs et réduire les délais de paiement des EEP. Ces actions sont renforcées par l'obligation de la publication des comptes des établissements publics dans le Bulletin Officiel à partir de 2014, en phase avec les principes relatifs au droit d'accès à l'information, à la transparence ainsi qu'à la reddition des comptes.

Pour sa part, l'amélioration de la transparence financière des EEP est aussi recherchée à travers une meilleure convergence vers les normes comptables internationales via notamment la révision du Code Général de Normalisation Comptable et la mise en place d'un cadre unifié pour la consolidation des comptes permettant une harmonisation des pratiques comptables à l'échelle nationale. De même, la mise en place de la loi n° 127-12 réglementant la profession de comptable agréé et instituant une Organisation professionnelle des comptables agréés, publiée en 2015, contribue à consolider la transparence et à améliorer la lisibilité des comptes des entreprises marocaines et ce, grâce à la modernisation du fonctionnement et de la gouvernance de la profession comptable.

L'ensemble des réformes et actions menées ou engagées concourent à la consolidation des performances opérationnelles et financières des EEP. Ainsi, les investissements projetés par les EEP pour l'année 2016 s'élèvent à près de 108 milliards de dirhams, se maintenant à un pallier élevé dépassant les 100 milliards de dirhams par an depuis 2010, dénotant ainsi de la poursuite de la dynamique des investissements publics.

De même, les transferts budgétaires de l'Etat vers les EEP seront de l'ordre de 25 milliards de dirhams destinés aux dotations de capital et d'équipement et au fonctionnement notamment des EEP opérant dans les secteurs sociaux, agricole et d'infrastructures. Quant aux produits versés par les EEP bénéficiaires, ils s'élèveront à près de 8,3 milliards de dirhams contre 9,5 milliards de dirhams en 2015, sachant que l'opération d'octroi de la licence 4G, dont le produit a été perçu en 2015, ne sera pas reconduite.

Sur un autre plan et considérant l'environnement de plus en plus compétitif et exigeant en qualité de service, la nécessité de secteurs sociaux performants en matière d'enseignement, de formation et de santé ainsi que de secteurs d'infrastructures et de logistique concurrentiels et dynamiques s'inscrit en phase avec les chantiers engagés par le Maroc et ce, dans la perspective d'améliorer la compétitivité et la productivité de son tissu économique, le développement de la connectivité des territoires, l'attrait des investissements et la réduction des coûts des facteurs.

Ainsi, s'agissant de l'enseignement, Sa Majesté Le Roi a insisté, lors du Discours de la Fête du Trône du 30 juillet 2015, sur la nécessité de mener une réforme de ce secteur dans l'ambition de réhabiliter l'école marocaine et de la rendre apte à remplir, comme il se doit, la mission qui est la sienne en matière d'éducation et de développement. De même, Sa Majesté Le Roi a signalé que la formation professionnelle doit avoir une importance particulière en renforçant les instituts de formation aux différentes filières notamment les nouvelles technologies, l'industrie automobile, l'aéronautique, les professions médicales, l'agriculture, le tourisme et le bâtiment. L'objectif étant d'assurer une formation professionnelle renouvelable et de haute qualité.

En effet, les EEP constituent des acteurs clé qui sont fortement engagés dans la conduite de programmes visant un meilleur accès à l'éducation et à la formation ainsi que dans la mise en œuvre de la réforme projetée du système d'enseignement devant déboucher sur une refonte

des métiers de l'éducation et de la formation, la révision des programmes et des méthodes pédagogiques, la valorisation de la formation professionnelle et l'extension de sa capacité d'accueil ainsi que la promotion effective et continue de l'Université, de la recherche scientifique et de l'innovation.

De même, les acquis réalisés dans le domaine de la santé sont appelés à être consolidés essentiellement à travers l'extension de la couverture médicale de base qui s'étendra aux étudiants, l'accélération de la mise en œuvre du plan national de prise en charge des urgences médicales, l'amélioration de l'accueil et des prestations de soins par les hôpitaux publics et l'extension du réseau hospitalier.

Le monde rural n'est pas en reste puisque les efforts déployés en vue de le doter d'infrastructures et de services sociaux de base dans les domaines de l'eau, de l'électricité et des routes rurales devront s'intensifier en vue de permettre l'accès généralisé aux services de l'électricité par l'achèvement du Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) passant de 98.95% à fin 2014 à 99,7% à fin 2017, la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural en portant le taux d'accès de 94,5% en 2014 à 96,5% en 2017 et le désenclavement des populations dans des zones reculées dans le cadre du 2^{ème} Programme National des Routes Rurales (PNRR 2) portant sur la construction et l'aménagement de routes rurales d'un linéaire global 15.599 kilomètres et ce, avec un objectif de taux d'accès de 80% à fin 2015 sachant qu'il est p de réaliser un linéaire de 20.000 kilomètres au cours de la prochaine décennie.

Il en est de même pour ce qui est du développement des zones oasiennes et des domaines arganiers grâce à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie devant permettre un développement global et intégré de ce territoire qui couvre près de 40% du territoire national et ce, via des programmes ciblés visant un PIB territorial et des revenus par habitant multipliés par 2,5 et la création de 160.000 emplois supplémentaires à l'horizon 2020.

Par ailleurs, dans son Discours, à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2015, Sa Majesté Le Roi a invité le Gouvernement à établir un plan d'action intégré « fondé sur le partenariat entre les différents départements ministériels et les institutions concernées » pour financer et concrétiser près de 20.800 projets découlant d'une étude menée par le Ministère de l'Intérieur. Avec un budget global d'environ 50 MMDH, ces projets sont dédiés à 12 millions de citoyens vivant dans plus de 24 milles douars éloignés et touchent des secteurs vitaux comme l'enseignement, la santé, l'eau, l'électricité et les routes rurales.

Concernant la politique de l'Etat en matière d'habitat et de développement urbain, les EEP chargés de la mise en œuvre de cette politique œuvrent à renforcer leurs interventions notamment en matière d'aménagement du foncier et d'équipement des terrains, de production de logements sociaux, d'éradication des bidonvilles et de mise à niveau urbaine. Ils agissent également pour le traitement de l'habitat menaçant ruine, la réhabilitation des tissus anciens, l'extension organisée des villes et la création de nouveaux pôles urbains et de villes nouvelles.

Par ailleurs et afin d'apporter une réponse adaptée aux attentes des usagers et en anticipation des besoins futurs des différents opérateurs économiques en infrastructures et en moyens de transport et de logistique, de vastes programmes de développement des infrastructures de transport sont menés et ce, en accompagnement de l'essor économique que connaît le pays et de son ambition de renforcer davantage son intégration à l'économie mondiale.

L'engagement volontariste des pouvoirs publics vise également la réalisation d'une infrastructure dense de transport moderne, facilitant les échanges locaux, régionaux et internationaux et assurant la fluidité, le confort et la sécurité des déplacements des biens et des personnes. Dans ce cadre, plusieurs schémas directeurs à moyen et long terme ont été définis ou sont en cours de finalisation et déclinés en programmes de développement dans les domaines routier, autoroutier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire traduisant une volonté déterminée à renforcer et moderniser les grands réseaux d'infrastructures permettant au Maroc d'être un maillon fort dans les échanges commerciaux internationaux, et plus particulièrement entre les continents africain et européen et dans le pourtour méditerranéen. C'est ainsi que le Maroc a été classé à la 16^{ème} place en 2014 en termes de connectivité maritime par la CNUCED se positionnant désormais 1^{er} en Afrique et en Amérique Latine et ce, grâce notamment à la mise en exploitation du port Tanger Med connecté aujourd'hui à 161 ports et 63 pays à travers les cinq continents et permettant l'ouverture de nouvelles perspectives pour les exportateurs tout en améliorant leurs performances logistiques.

Dans ce cadre, les EEP sont appelés à renforcer leurs interventions pour la réalisation des infrastructures ferroviaires, avec la poursuite de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse en plus de la modernisation et du renforcement des capacités du réseau ferroviaire, des infrastructures autoroutières avec la poursuite des travaux de 258 kilomètres de tronçons d'autoroutes sachant que 1.511 kilomètres sont d'ores et déjà en exploitation, des ouvrages portuaires avec la réalisation du port Tanger Med II permettant de porter la capacité dudit port à 8 millions d'EVP et de la réalisation du port de Safi ainsi que le lancement des travaux du port de Nador-West-Med, des infrastructures aéroportuaires avec le développement des capacités corrélativement avec l'évolution du trafic ainsi que des zones logistiques notamment à Zenata pour réduire les coûts et optimiser le flux de marchandises.

Quant à la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV), les EEP concernés continuent à œuvrer pour le développement du secteur en contribuant à la création d'une agriculture à haute productivité tournée vers l'export et la mise à niveau solidaire du tissu de production des agriculteurs pour améliorer leur revenu. Ainsi, depuis le lancement du PMV en avril 2008, l'agriculture marocaine, dont les systèmes de production sont aujourd'hui moins exposés aux aléas climatiques, a connu un taux annuel de croissance de 7,6% et une multiplication par 1,7 du rythme d'investissement dans le secteur. Ce plan a permis une progression de 34% des exportations agroalimentaires hissant le pays au 3^{ème} rang dans la région MENA et au 4^{ème} rang en Afrique.

Par ailleurs, les efforts sont intensifiés visant la réussite du Plan Halieutis pour la préservation et la valorisation des ressources halieutiques, la mise à niveau du secteur et le renforcement de sa contribution au développement économique et social du pays, tout en créant trois pôles halieutiques d'excellence au niveau de Laâyoune-Dakhla, d'Agadir et de Tanger qui devraient à terme, attirer des investissements de 10,5 milliards de dirhams. A ce titre, les EEP opérant dans ce secteur renforcent leurs actions de développement des infrastructures de pêche et leur gestion selon une approche intégrée et globale, de préservation de la qualité des produits de la mer, de consolidation du système de contrôle et de valorisation des ressources ainsi que de développement de l'aquaculture.

Dans le domaine minier et eu égard à la dynamique du marché mondial des phosphates, le Groupe OCP mène une stratégie visant le renforcement de son leadership et s'appuyant sur

trois piliers essentiels, alliant anticipation et agilité, portant sur l'augmentation de ses capacités de production en vue de répondre à la demande du marché, la préservation de la compétitivité de ses coûts via un important programme industriel et une stratégie commerciale volontariste et agressive permettant le développement de nouveaux produits et de variétés d'engrais en nouant des partenariats stratégiques.

S'agissant de la stratégie énergétique, les entités publiques concernées intensifient leurs efforts pour renforcer l'offre électrique afin d'accompagner le développement des besoins du pays tout en veillant à mettre en œuvre la politique volontariste de développement des énergies renouvelables qui devraient représenter 42% du bouquet énergétique national en 2020 et le programme national d'efficacité énergétique. A noter que cette stratégie a été renforcée en 2015 par le lancement du projet structurant visant la réalisation d'un terminal gazier qui sera dédié au départ à la production d'électricité et qui sera étendu, ensuite, aux activités industrielles éligibles. Dans ce cadre, l'exécution du Contrat Programme Etat-ONEE pour la période 2014-2017 se poursuit contribuant à l'essor des investissements en moyens de production et en infrastructures en vue d'assurer l'alimentation du pays en électricité dans les conditions requises de sécurité, ainsi que l'intervention efficace dans le domaine de l'assainissement liquide à travers la prise en charge de ce service au niveau de 47 villes supplémentaires et l'augmentation de la capacité d'épuration de près de 147.000 m³/j supplémentaires, le tout en améliorant la situation financière et la gouvernance de l'ONEE.

Pour ce qui est de la Vision 2020 du tourisme, les actions nécessaires sont menées par les acteurs publics du secteur pour contribuer à l'augmentation et à la diversification des capacités d'hébergement, à la promotion et à la commercialisation adaptée pour développer l'attractivité des territoires touristiques tout en améliorant la qualité des prestations, à la durabilité du secteur et au développement de la formation des ressources humaines nécessaires.

Sur un autre plan et en relation avec le chantier de la régionalisation avancée, le renforcement de la qualité des interventions des EEP opérant aux niveaux régional ou local, représentant près des deux tiers du portefeuille public, constitue une réelle opportunité pour renforcer la contribution de ces entités en termes de fourniture de services de base (distribution d'eau et d'électricité, transports urbains, soins médicaux, éducation...), de développement harmonieux d'espaces régionaux (agences de développement territorial...) et de portage de projets d'envergure dans des régions spécifiques (Bou Regreg, Marchica...).

Par ailleurs et eu égard aux enjeux stratégiques des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains et aux potentialités de croissance que recèlent les économies africaines, d'importants investissements et projets de coopération sont portés, sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi, par certains EEP qui constituent le fer de lance pour la coopération avec l'Afrique. Ainsi, l'OCP, l'ONEE, MASEN, IAM, Marchica Med, l'OFPPPT et la RAM ainsi que d'autres établissements et entreprises publics concourent à ériger le Maroc en hub économique et financier orienté vers l'Afrique. Pour ce, leurs interventions sont dirigées vers les secteurs clé de l'économie des pays africains partenaires comme les infrastructures, l'habitat, les mines, le tourisme, les télécommunications, l'électricité, l'eau potable et l'assainissement. De même, leurs investissements s'accompagnent d'échanges fructueux de compétences et de savoir-faire notamment à travers les programmes de formation, l'échange d'expériences et d'expertises, l'assistance technique et le transfert de technologie.

Le présent Rapport sur les EEP, élaboré conformément à l'article 48 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances, est structuré en trois parties :

- La *première partie* porte sur la présentation du portefeuille public et l'examen des performances économiques et financières réalisées par les EEP, escomptées pour 2016 et qui viennent en consolidation de celles réalisées en 2014 et en cours en 2015 ;
- La *deuxième partie* est consacrée à l'analyse des avancées des EEP dans la dynamique de développement économique et social du pays, à travers les enjeux et programmes d'investissement et les plans d'action des principaux EEP et ce, dans le cadre des différentes stratégies sectorielles du pays ;
- La *troisième partie* traite des principales actions d'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité d'intervention des EEP à travers le développement des Partenariats Public-Privé, la réforme du dispositif de contrôle financier de l'Etat sur les EEP, le renforcement des pratiques de bonne gouvernance des EEP ainsi que la promotion d'une gestion active du portefeuille public.

**PREMIERE PARTIE :
PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC**

PREMIERE PARTIE : PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Le rôle des Établissements et Entreprises Publics (EEP) dans la dynamique économique du pays est appelé à se consolider en 2016 et ce, en harmonie avec les objectifs d'encouragement de l'investissement privé national et étranger.

Cet essor est reflété par la consolidation de la consistance du portefeuille public et de ses performances opérationnelles et financières qui ne cessent de progresser, soutenant davantage les mutations qualitatives du modèle de développement économique et social du Maroc.

1 – PORTEFEUILLE PUBLIC

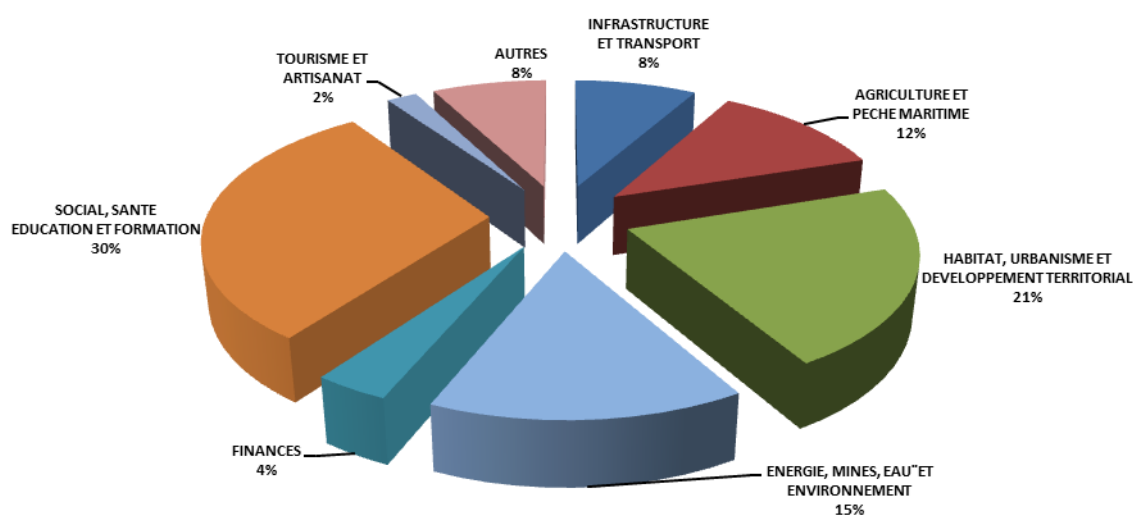
La composition du portefeuille public se présente comme suit :

- **212 établissements publics**, couvrant majoritairement sept groupes sectoriels opérant dans les domaines clé de l'économie nationale, à savoir l'agriculture, la santé, l'éducation, l'urbanisme et l'aménagement, les infrastructures, l'énergie et le secteur financier.

Il convient de signaler qu'en 2015 et avec l'entrée en vigueur du nouveau découpage régional, le nombre des Chambres Professionnelles a été réduit passant de 72 à 40 Chambres (12 Chambres d'Artisanat contre 24 auparavant, 12 Chambres d'Agriculture contre 16 et 12 Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services contre 28), étant précisé que le nombre des Chambres de Pêche Maritime est resté inchangé (4). De même, ce portefeuille a connu la création de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques.

- **44 entreprises publiques** à participation directe du Trésor, représentées majoritairement (37 unités, soit 84%) par les sociétés à participation publique du Trésor de grande importance : OCP SA, HAO, ADM, CAM, MASEN, RAM et Barid Al Maghrib.

La répartition sectorielle de ces 256 EEP se présente comme suit :



Cette répartition fait ressortir l'importance relative des EEP opérant dans les secteurs socio-éducatifs qui représentent 30% du portefeuille public, suivis de ceux agissant dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et du développement territorial avec 21%. Le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime est présent à hauteur de 12%, alors que la composante ressources naturelles (eau, énergie et mines) absorbe 15%.

Par ailleurs, certains de ces EEP détiennent **des filiales ou des participations au nombre total de 442 unités** dont 236 sont détenues majoritairement (participation publique directe et indirecte supérieure ou égale à 50%) et 206 sont détenues minoritairement (participation publique directe et indirecte inférieure à 50%).

Le portefeuille public se distingue, en particulier, par une forte **implantation aux niveaux régional et local avec 172 EEP** (145 Etablissements publics, 9 entreprises à participation directe du Trésor et 18 entreprises relevant des Collectivités Territoriales). Cette distribution reflète ainsi une contribution substantielle du portefeuille public au développement territorial du pays et une réelle implication dans le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation de l'action publique.

2 – CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES EEP

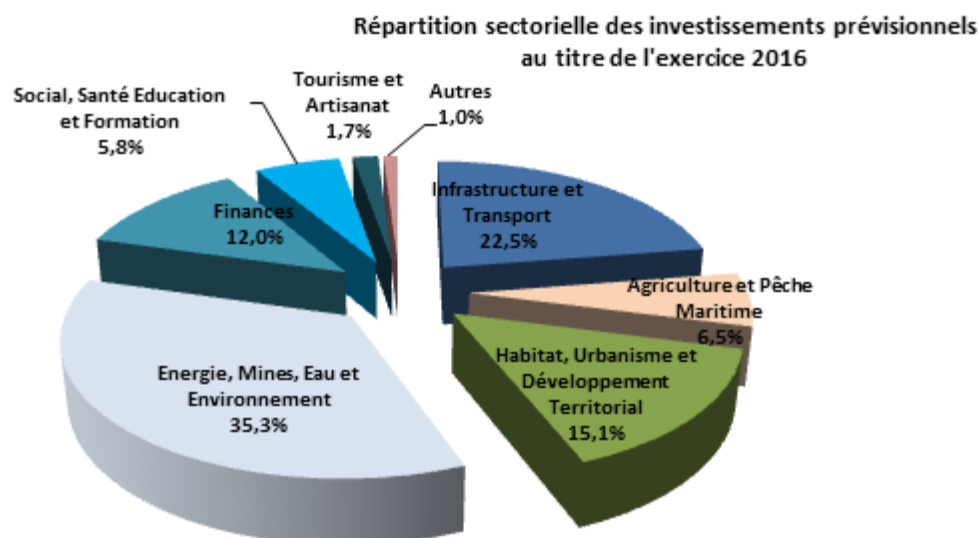
2.1. - Indicateurs d'activité et de résultats

2.1.1. - Investissements

Le volume d'investissement prévisionnel des EEP au titre de l'exercice **2016** est de **108 MMDH**, confirmant ainsi le maintien de ces investissements à un niveau élevé et ce, conformément au choix résolument volontariste des pouvoirs publics en la matière. Cet effort est porté à hauteur de 70%, par une quarantaine d'EEP ou groupes d'EEP tel que cela ressort du tableau ci-après :

Principaux EEP Investisseurs (en MDH)	Prévisions 2016
Groupe OCP	20 000
ONEE	13 223
Groupe CDG	12 250
ONCF	10 000
Groupe HAO	7 000
ADM	4 000
REGIES DISTRIBUTION (12)	2 667
ORMVA (9)	2 329
AREFs (16)	1 978
TMSA	1 584
AUTRES EEP	32 969
TOTAL DU SECTEUR	108 000

Cet effort d'investissement des EEP est adossé aux visions stratégiques du pays couvrant des secteurs névralgiques. Ainsi, la répartition sectorielle montre que 97% des investissements des EEP seront dédiés, en 2016, aux secteurs des infrastructures, des transports, de l'eau, de l'énergie et des mines de l'agriculture ainsi que les secteurs financiers et de l'habitat et les secteurs sociaux.

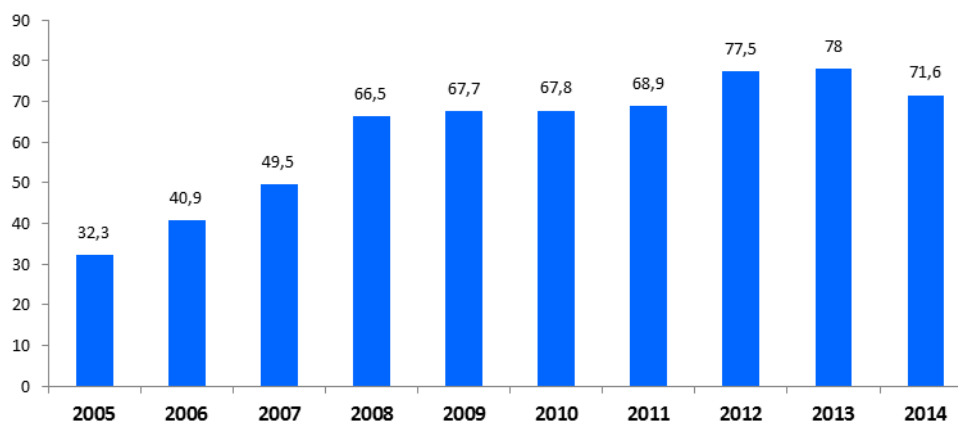


Par ailleurs, la **répartition régionale** de l'investissement des EEP a connu une amélioration pour l'ensemble des régions du Royaume et ce, avec un rééquilibrage en faveur de certaines régions. C'est ainsi que la part de la région Casablanca-Settat a connu une baisse passant de 40,5% en 2014 à 36,8% en 2016 en faveur d'autres régions qui ont connu une augmentation de leurs parts à savoir Rabat-Salé-Kénitra (4,8 points), Draa-Tafilalet (0,1 points), Guelmim-Oued Noun (0,13 points), Fès-Meknès (0,25 points), Dakhla-Oued Eddahab (0,12 points).

Répartition régionale des investissements des EEP (Prévisions 2016)		
Régions	Montant (MDH)	Poids
Casablanca - Settat	39 731	36,8%
Rabat- Salé - Kénitra	28 491	26,4%
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	11 212	10,4%
Marrakech -Safi	6 611	6,1%
Fes - Meknès	5 130	4,8%
Oriental	3 686	3,4%
Souss - Massa	3 354	3,1%
Beni Mellal - Khénifra	3 045	2,8%
Laâyoune- Sakia El Hamra	2 479	2,3%
Darâa - Tafilalet	2 189	2,0%
Guelmim - Oued Noun	1 401	1,3%
Dakhla - Oued Eddahab	670	0,6%
TOTAL	108 000	100,0%

Quant au rythme de réalisation, il n'a cessé de croître durant la période 2005-2014 comme le montre le graphique ci-après, dépassant les 70 MMDH par an sur les trois dernières années :

Evolution de l'investissement réalisé par les EEP en MMDH 2005-2014



L'investissement est financé, en 2014, à hauteur de 50% par la Capacité d'Autofinancement des EEP, contre 47% en 2013.

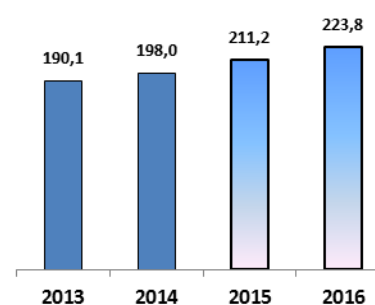
Les réalisations probables au titre de **2015** sont estimées, quant à elles, à plus de **80 MMDH**.

2.1.2. - Chiffre d'affaires (CA)

En 2016, le CA prévisionnel des EEP est appelé à enregistrer une progression de 6% par rapport à l'exercice 2015 pour atteindre les 223,8 MMDH. Cette évolution est en relation notamment avec l'amélioration escomptée du CA du Groupe OCP, de l'ONEE, de la RAM et des Régies de Distribution.

Cet essor de la production des EEP confirme la tendance observée en 2015 et 2014. Ainsi, les probabilités de clôture de l'année **2015** font ressortir un CA de 211,2 MMDH, en augmentation de 7% par rapport à 2014.

Chiffre d'affaires des EEP (MMDH)



Cette hausse s'explique essentiellement par la poursuite de la progression du CA du Groupe OCP en relation avec l'augmentation du chiffre d'affaires à l'export, de l'ONEE, des Régies de Distribution, du Groupe HAO, de l'ONDA et de l'OFPPT.

Rappelons qu'en **2014**, le CA avait connu une augmentation de 4,2% passant de 190,1 MMDH en 2013 à 198 MMDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du CA du Groupe OCP qui représente à lui seul 25% du secteur (+4% avec 48,9 MMDH contre 46,9 MMDH en 2013) en relation avec le retournement favorable du cycle des cours des phosphates. Plus de 80% du CA est le fait d'un groupe de 10 EEP parmi lesquels figurent le Groupe OCP, l'ONEE (29,6 MMDH, en augmentation de 6% par rapport à 2013) et la RAM (13,9 MMDH en hausse de près de 4%).

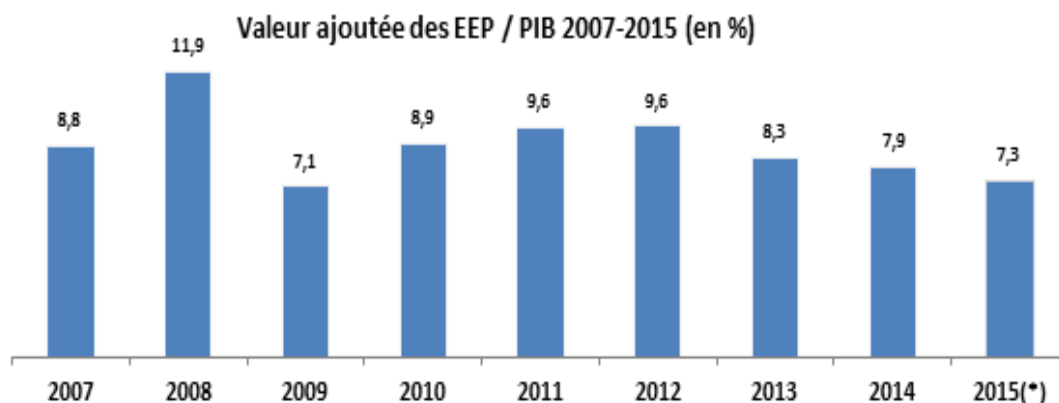
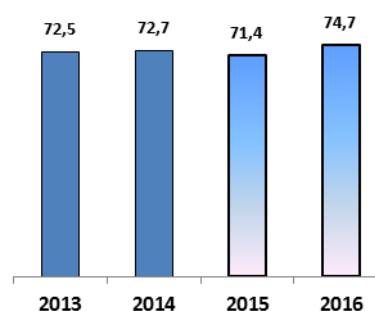
2.1.3. - Valeur Ajoutée (VA)

La VA des EEP est appelée à s'établir aux alentours de 75 MMDH en 2016 en progression de 5% par rapport aux probabilités de clôture de 2015 (71,4 MMDH), année durant laquelle cinq organismes vont produire près de 60% de la VA totale ; il s'agit du Groupe OCP, de l'ONEE, du Groupe CDG, de la RAM et de l'ANCFCC.

Courant, la VA avait enregistré une stabilisation aux alentours de 73 MMDH avec plus de 60% produite par cinq organismes. Il s'agit du Groupe OCP (20,5 MMDH), de la CNSS (8,4 MMDH), de l'ONEE (8,2 MMDH), du Groupe CDG (5,4 MMDH) et de l'ANCFCC (4,1 MMDH).

Par rapport au PIB, la VA des EEP représenterait 7,3% en 2015 contre 7,9% en 2014 comme cela ressort du graphique ci-après :

Valeur ajoutée des EEP (MMDH)

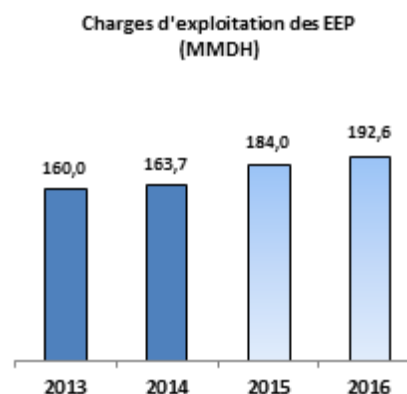


(*) Provisoire

2.1.4. – Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, **hors dotations**, s'élèveraient à 193 MMDH en 2016, soit une hausse de 5% comparativement à celles de l'exercice 2015. Cette augmentation est le fait principalement de la RAM, de l'ONEE, des Régies de Distribution, de l'ANP, de BAM, de l'ONCF et de l'ONDA.

Au titre de l'année 2015, les charges d'exploitation, en termes de probabilités de clôture, atteindraient 184 MMDH, en augmentation de 13% par rapport à 2014. Cette hausse s'explique essentiellement par celle des charges d'exploitation de l'ONEE, des Régies de Distribution, de l'ONCF, de l'ONDA, de l'ANP et de l'ADM. Ces augmentations sont partiellement atténuées par la baisse des charges d'autres organismes tels que l'ANCFCC, le Groupe TMSA et la RAM.



En 2014, les charges d'exploitation hors dotations avaient augmenté de 2% passant de 160 MMDH en 2013 à 163,7 MMDH. Cette augmentation relativement limitée est intimement liée à l'activité des organismes concernés et résulte de :

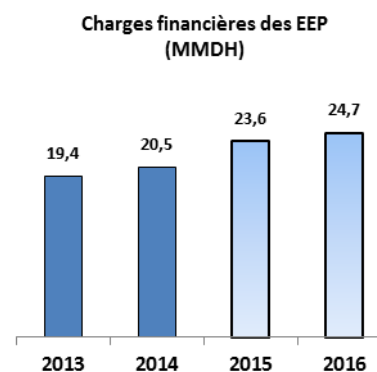
- mouvements à la hausse enregistrés au niveau du Groupe OCP (+4% avec 38,1 MMDH), de l'ONEE (+7% avec 25,3 MMDH), de la CMR (+5% avec 23,6 MMDH), de la CNSS (+14% avec 19,3 MMDH), de la RAM (+4% avec 12,2 MMDH) et de l'OFPPPT (+11% avec 2 MMDH) ;
- variations à la baisse, constatées au niveau du Groupe HAO (-27% avec 4,3 MMDH), de l'ANCFCC (-16% avec 3,4 MMDH) et de l'ONCF (-6% avec 2,5 MMDH).

Les charges de personnel, représentant une composante relativement importante des charges d'exploitation (19% en 2014), ont atteint 30,9 MMDH en 2014. Près de 60% de ces charges sont le fait de 6 grands EEP à savoir le Groupe OCP (-3,3% avec 8,2 MMDH), l'ONEE (1,5% avec 3,5 MMDH), la RAM (5,3% avec 1,9 MMDH), le Groupe CDG (-2,7% avec 1,7 MMDH), l'OFPPPT (1,1% avec 1,5 MMDH), l'ANCFCC (6,2% avec 1,1 MMDH), l'ONCF (2,8% avec 1,1 MMDH) et la CNSS (-1,8% avec 1,1 MMDH) qui ont la particularité de dépasser, chacun, le seuil d'un milliard de dirhams de charges de personnel.

2.1.5. - Charges financières

En 2016, les Charges Financières prévisionnelles des EEP sont appelées à progresser de 5% par rapport à l'exercice 2015 pour atteindre 24,7 MMDH en relation en particulier avec la hausse des charges de l'ONEE, de ADM, de l'ANP et de la RAM.

Ces charges représenteront l'équivalent de 11% du chiffre d'affaires en 2016 contre 11,2% en 2015, 10,4% en 2014 et 10,2% en 2013.



Les probabilités de clôture de l'année 2015 laissent apparaître des charges financières de 23,6 MMDH, en augmentation de 15% par rapport à 2014 (20,5 MMDH).

Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des charges financières de l'ONEE (+16% avec 3,2 MMDH), ADM (+16% avec 2,5 MMDH) et des Régies de Distribution (+6% avec 300 MDH), en relation notamment avec l'accroissement de leur endettement lié à leurs efforts d'investissement.

En 2014, les charges financières ont augmenté de 5,7% passant de 19,4 MMDH en 2013 à 20,5 MMDH en 2014 sous l'effet de la hausse des charges d'intérêt, des pertes de changes et des autres charges financières qui sont passées de 7,8 MMDH en 2013 à 9,1 MMDH en 2014 soit 17%, étant précisé que les dotations financières ont enregistré, quant à elles, une baisse de 116,7 MDH soit -3%.

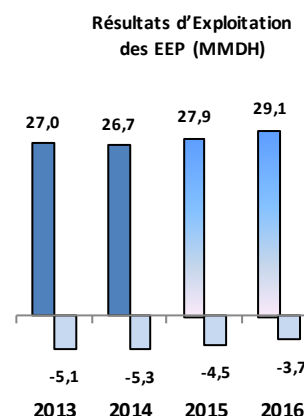
Les principaux EEP contribuant à cette hausse sont l'ONEE (+1,4%, avec 2,8 MMDH), le Groupe OCP (+56% avec 2,6 MMDH), ADM (+29,7 avec 2,1 MMDH), le CAM (+1% avec 1,8 MMDH), le FDSHII (221,5 MDH en 2013 à 1,2 MMDH en 2014) et l'ONCF (+7,6% avec 768,3 MDH). Concernant l'ONEE et ADM, il y a lieu de relever que l'accroissement des charges financières résulte d'une augmentation des charges d'intérêt (qui passent respectivement pour ADM de 1,4 MMDH en 2013 à 1,5 MMDH en 2014 et pour l'ONEE de 1,9 MMDH en 2013 à 2 MMDH en 2014). Les dotations financières de ADM se sont accrues passant de 164 MDH en 2013 à 568,2 MDH en 2014 tandis que celles de l'ONEE ont baissé de 18% atteignant 635,6 MDH en 2014.

Cette augmentation a été, néanmoins, contrecarrée par la baisse des charges du Groupe CDG (-4,3%, avec 4,7 MMDH) et de la CMR (-52,6% avec 1,2 MMDH en relation avec le recul des dotations financières sur placements qui passent de 2,5 MMDH en 2013 à 1,2 MMDH en 2014).

2.1.6. - Résultats d'Exploitation

En 2016, les **résultats d'exploitation** sont appelés à évoluer favorablement en relation avec l'amélioration escomptée des résultats du Groupe OCP, de l'ONEE, de l'ONDA et de la société ADM.

Les prévisions de clôture 2015 font ressortir une hausse des résultats bénéficiaires (27,9 MMDH) et une réduction des résultats déficitaires (-4,5 MMDH). Les résultats d'exploitation déficitaires seraient principalement le fait de l'ONMT, de MASEN, de Casa Transports et de l'ONP.



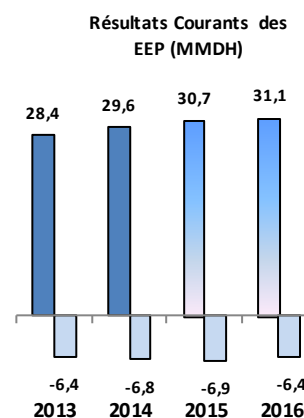
En 2014, le total des **résultats d'exploitation bénéficiaires** s'élève à 26,7 MMDH contre 27 MMDH en 2013. Cette baisse résulte principalement de celle des résultats de l'ANP (-90,4% avec 149,6 MDH), de l'APDS (-48,7% avec 430,2 MDH) et de la RAM (-22% avec 615,6 MDH).

Les **résultats d'exploitation déficitaires** se sont accentués de 4% passant de -5,1 MMDH en 2013 à -5,3 MMDH en 2014. Les principaux EEP affichant des résultats déficitaires sont CMR (de -1,6 MMDH contre 3 MDH en 2013), ONEE (avec -675,3 MDH contre -2,2 MMDH en 2013), ONMT (avec -421,6 MDH contre -92 MDH en 2013), Casa Transport (avec -334,1 MDH contre -315 MDH en 2013), ONP (avec -181,1 MDH contre -88 MDH en 2013) et ALEM (avec -178,9 MDH contre -170 MDH en 2013).

2.1.7. - Résultats Courants

En **2016**, les Résultats courants bénéficiaires du secteur des EEP seraient de l'ordre de **31,1 MMDH** en progression de 1,3% par rapport à 2015, en raison essentiellement de la hausse escomptée des résultats courants de l'ONDA, du Groupe TMSA et de l'ADM, sachant que les résultats courants déficitaires marquent un retrait de 500 MDH par rapport à 2015.

En **2015**, le total des résultats courants bénéficiaires s'élèverait à 30,7 MMDH en augmentation de 3,7% par rapport à 2014 sous l'effet de la hausse des résultats courants bénéficiaires de SODEP, de la SNTL, du Groupe TMSA et des Régies de Distribution. Le total des résultats courants déficitaires s'élèverait à 6,9 MMDH en 2015 en stabilité par rapport à 2014.



En 2014, le total des **résultats courants bénéficiaires** s'élève à 29,6 MMDH contre 28,4 MMDH en 2013. La hausse des résultats courants bénéficiaires résulte notamment de celle des EEP suivants : Groupe OCP (9,7% avec 9,5 MMDH), CNSS (+5,6% avec 7,5 MMDH), CMR (+54,5% avec 3,4 MMDH), ONDA (+30,5% avec 1 MMDH), Groupe CDG (877,7

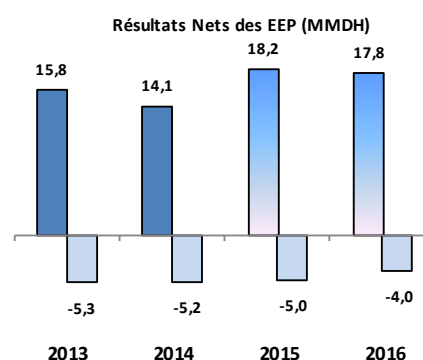
MDH en 2014 contre 279,9 MDH en 2013) et de l'ANCFCC (778,4 MDH en 2014 contre -127,1 MDH en 2013). Cette hausse a été atténuée par la baisse des bénéficiaires du CAM (-12,9% avec 784,6 MDH) et de la RAM (-18,1% avec 513,9 MDH).

Le total des **résultats courants déficitaires** est passé de 6,4 MMDH en 2013 à 6,8 MMDH en 2014, soit une détérioration de 6%. Les principaux EEP affichant des résultats déficitaires sont : ONEE (-2,2 MMDH), ADM (-1,1 MMDH), ONMT (-420,2 MDH), Casa Transport (-339,4 MDH), ONCF (-250,7 MDH), AAVBR (-208,7 MDH), ALEM (-206,9 MDH), ONP (-179,5 MDH), STRS (-155,4 MDH) et SONADAC (-111 MDH).

2.1.8. - Résultats Nets

En **2016**, l'évolution des **résultats nets des EEP** confirme la tendance globale constatée en 2015 et 2014 sous l'impact essentiellement d'une légère amélioration des bénéficiaires des Régies de Distribution, de l'ONDA et de la CCG.

Les prévisions de clôture **2015** des résultats nets font ressortir des bénéficiaires en progression atteignant 18,2 MMDH et des pertes confinées aux alentours de 5 MMDH. Cette évolution est due principalement à la hausse escomptée du bénéfice du Groupe OCP, des Régies de Distribution, du Groupe TMSA et de la RAM.



Les résultats déficitaires, quant à eux, marqueront une amélioration, en 2015, notamment celui de l'ONEE, de MASEN et de la SNTL.

En **2014**, les résultats nets bénéficiaires s'élèvent à 14,1 MMDH en 2014 contre 15,8 MMDH en 2013 tandis que le total des résultats nets déficitaires s'est relativement stabilisé autour de 5 MMDH.

Ceci découle du comportement décrit plus haut des activités opérationnelles et d'exploitation. Les principales évolutions constatées en 2014 sont :

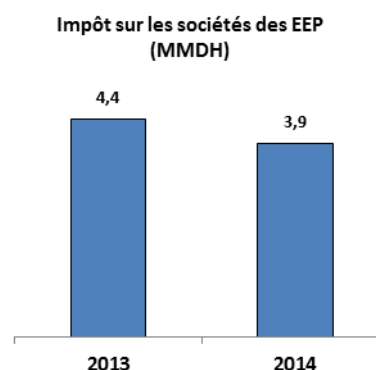
- la hausse des bénéficiaires des EEP suivants : ONDA (+18,3% avec 679,7 MDH), Groupe HAO (+6,3% avec 498,9 MDH), ANCFCC (487,2 MDH en 2014 contre -147,3 MDH en 2013), CAM (+6,1% avec 430,4 MDH) et SODEP (+46,6% avec 398,1 MDH). Cette hausse a été, toutefois, atténuée par un recul des bénéficiaires du Groupe OCP (-10,5% avec 7,7 MMDH) et du Groupe CDG (-29,3% avec 682,3 MDH) ;
- l'accroissement des résultats déficitaires notamment de ADM (-1,1 MMDH en 2014 contre -148,4 MDH en 2013), de l'ONCF (-279,3 MDH en 2014 contre 44,7 MDH en 2013), de l'INRA (-182,3 MDH en 2014 contre -18 MDH en 2013), de l'AAVBR (-162,2 MDH en 2014 contre -78,1 MDH en 2013) et de l'OCE (-118,1 MDH en 2014 contre 2,1 MDH en 2013).

Il est à signaler que les résultats déficitaires de certaines EEP se sont relativement atténués notamment celui de l'ONEE, en relation notamment avec la mise en œuvre des mesures de

restructuration du contrat-programme conclu avec l'Etat en 2014, et de CASA Transport qui sont passés respectivement de 2,8 MMDH et 338,9 MDH en 2013 à 1,9 MMDH et 184,5 MDH en 2014.

2.1.9 - Impôt sur les Sociétés (IS)

En 2014, le montant dû par les EEP au titre de l'IS a connu une diminution de 11,2% passant de 4,4 MMDH à 3,9 MMDH. Ce recul s'explique principalement par la baisse de la contribution du Groupe OCP (-13,3% avec 1,9 MMDH), de l'ONDA (-35,5% avec 155,9 MDH). Cette diminution a été atténuée par l'amélioration de la contribution de SODEP (+63,8% avec 238,4 MDH), du Groupe HAO (6,3% avec 211,4 MDH), de la CAM (189,5 MDH en 2014 contre 36 MDH en 2013), de l'ANCFCC (152,3 en 2014 contre 21,2 MDH en 2013), du FEC (+10% avec 117,8 MDH) et de l'ONEE (+13,3% avec 101,5 MDH).

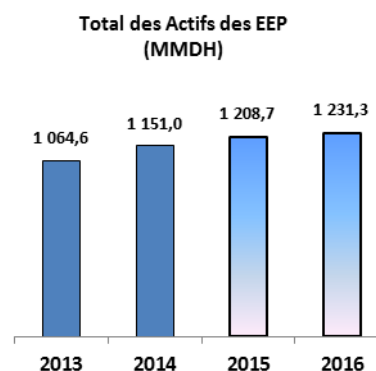


2.2 - Structure financière

2.2.1 - Actifs

En 2016, le total des Actifs des EEP s'élèverait à 1.231 MMDH en relation avec l'amélioration principalement des Actifs de l'OCP, de l'ONCF, de l'ANP, du FMDT, du FDHII et de l'ONDA.

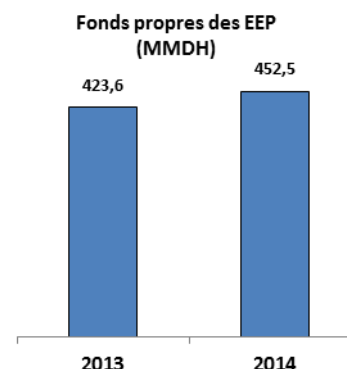
Cette progression confirme les augmentations significatives enregistrées en 2015 et 2014. En effet, les prévisions de clôture 2015 font ressortir une hausse du total des Actifs des EEP de 5% par rapport à l'exercice 2014 pour dépasser les 1.200 MMDH, renforçant ainsi la valeur du patrimoine public.



A fin 2014, le total des Actifs des EEP s'élève à 1.151 MMDH enregistrant une appréciation de 8,1% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a concerné la quasi-totalité des EEP. Plus de 60% des Actifs sont le fait de six entités ayant toutes dépassés, individuellement, les 80 MMDH d'Actifs notamment : Groupe CDG (202 MMDH), Groupe OCP (128 MMDH), ONEE (118 MMDH), CNSS (89 MMDH), CMR (88 MMDH) et CAM (83 MMDH).

2.2.2 - Fonds Propres

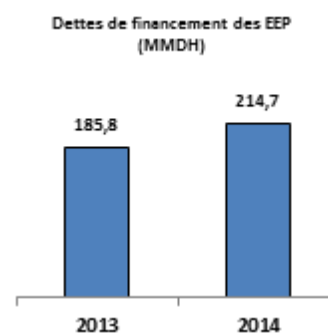
Les Fonds Propres des EEP poursuivront leur consolidation en **2016** et **2015** à l'instar de ce qui été enregistré au cours des dernières années. En effet, ces Fonds Propres avaient atteint 452,5 MMDH en **2014**, en amélioration de 6,8% par rapport à 2013. Cette augmentation est particulièrement le fait de la CMR (+4,9% avec 86,5 MMDH), de la CNSS (+11,8% avec 70,3 MMDH), du Groupe OCP (+8,8% avec 51,7 MMDH), du FDSHII (+7,6% avec 50,9 MMDH), du Groupe CDG (+16,8 avec 22,7 MMDH), de l'ONCF (+2% avec 21,9 MMDH) et de l'ONEE (-5,3% avec 18,8 MMDH). Il est à signaler que le recul des fonds propres de l'ONEE est dû à l'aggravation du déficit des capitaux propres (-4,8 MMDH en 2014 contre -3,9 MMDH en 2013) et au léger recul de ses capitaux propres assimilés (-1% avec 23,5 MMDH).



2.2.3 - Endettement

L'évolution de l'endettement des EEP se révèle concomitante à celle de leurs investissements, de leurs actifs et de leurs fonds propres.

Cet endettement est appelé à s'inscrire en légère hausse, en 2015 et 2016, par rapport au niveau atteint en 2014, année durant laquelle, les dettes de financement ont connu une hausse de 15,6% par rapport à 2013 (214,7 MMDH contre 185,8 MMDH). Près de 80% de ces dettes sont le fait de 6 entités qui réalisent d'importants programmes d'investissement : ONEE, Groupe OCP, ADM, ONCF, Groupe TMSA et CAM.



Les variations de ces dettes enregistrées en 2014 s'expliquent essentiellement par :

- des mouvements à la hausse qui sont le fait des EEP suivants : ONEE (+3% avec 53,9 MMDH), Groupe OCP (+94,5% avec 42,5 MMDH), ADM (+4,1% avec 37,5 MMDH), ONCF (+11,5% avec 19,3 MMDH) et Groupe TMSA (+6,4% avec 11,5 MMDH), tous engagés des programmes d'investissements ambitieux ;
- des mouvements à la baisse relatifs en particulier au CAM (-17,1% avec 7,5 MMDH), à la RAM (-16,5% avec 4,1 MMDH), à l'ONDA (-0,03% avec 3,6 MMDH), au Groupe HAO (-3,5% avec 3,6 MMDH), à Casa Transport (-5,5% avec 1,8 MMDH) et à la STRS (-2,5% avec 1,7 MMDH).

2.2.4 – Trésorerie et placements

A fin juin **2015**, la **trésorerie excédentaire** des Etablissements Publics s'est élevée à **22,2 MMDH** contre 23,8 MMDH en mai 2015 soit une légère baisse de 6,7%. Quant à la trésorerie passive des EP, elle a atteint 11,3 MMDH et concerne deux établissements : l'ONEE avec 7,6 MMDH (67%) et l'ONCF avec 3,7 MMDH (33%).

En 2014, la trésorerie des EEP (19,9 MMDH) fait ressortir une légère hausse de 0,6% par rapport à 2013 (19,8 MMDH). Les dépôts à la TGR ont atteint 20,2 MMDH contre 17,8 MMDH à fin 2013. Les principaux EEP disposant de disponibilités de trésorerie à fin décembre 2014 sont : Régies de Distribution (3,2 MMDH), OFPPT (3,1 MMDH), ANCFCC (2,2 MMDH), Groupe OCP (1,9 MMDH), ONICL (1,3 MMDH), CC (1,1 MMDH), CMR (1,1 MMDH), FDSHII (1 MMDH), ORMVA (1 MMDH) et ONHYM (1 MMDH).

Par contre, les placements (187,6 MMDH) ont connu en 2014 une légère augmentation de 0,7% par rapport à 2013 (186,2 MMDH). Une part de 90% de ce montant correspond aux placements des EEP suivants : CMR (84,7 MMDH), CNSS (48,4 MMDH), FDSHII (21,4 MMDH) et Groupe OCP (13,8 MMDH).

2.3 - Relations financières entre l'Etat et les EEP

Les transferts budgétaires entre l'Etat et les EEP constituent des composantes importantes des ressources et des charges du Trésor et ce, à travers deux principaux types de flux à savoir d'une part, les subventions débloquées par l'Etat au profit d'EEP dont l'activité nécessite d'être subventionnée en vue d'assurer le financement d'investissements structurants ou de plans de développement ainsi que la réalisation de missions de service public et d'autre part, les recettes versées par les EEP à l'Etat sous forme de dividendes et parts de bénéfices, de produits de monopole et de redevances d'exploitation du domaine public.

2.3.1 - Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

Au titre du projet de loi de finances 2016, les projections en matière de subventions budgétaires en faveur des EEP sont de l'ordre de 25 MMDH.

La mobilisation de ces subventions s'explique essentiellement par l'accompagnement des investissements des EEP impliqués dans des projets stratégiques et des projets structurants (programme autoroutier, projet de Ligne à Grande Vitesse, amélioration de la production d'énergie et des mines, mise à niveau des infrastructures...), l'envergure des programmes destinés aux secteurs socio-éducatifs (amélioration de l'enseignement et de la recherche scientifique, création de nouveaux CHU, missions de service public et les programmes dédiés au monde rural...).

Au titre de la loi de finances 2015, les réalisations en matière de subventions budgétaires en faveur des EEP ont atteint **17.295 MDH à fin août 2015** (contre 16.078 MDH à fin août 2014), soit un taux de réalisation de 67% par rapport aux prévisions actualisées de l'année 2015 (25.772 MDH).

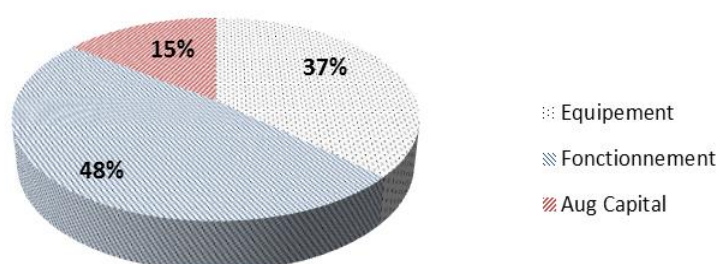
Les principaux débloques cumulés à fin août 2015 se présentent comme suit en termes de dotation globale et de composantes dominantes :

- AREF : Déblocage de la totalité des crédits ouverts de 4.474 MDH, dont 2.574 MDH au titre du fonctionnement et 1.901 MDH au titre de l'équipement ;

- ONCF : 1.659 MDH au titre de la dotation de capital, soit la totalité des débloques prévus au titre de la LF 2015 ;
- ORMVA : 1.423 MDH dont 1.358 MDH au titre de l'équipement sur des prévisions globales de 2.215 MDH ;
- Centres Hospitaliers : 1.305 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions globales de 2.267 MDH ;
- SNRT : 900 MDH dont 300 au titre de l'équipement et 600 MDH au titre du fonctionnement sur des prévisions globales de 1.100 MDH ;
- ADM : 710 MDH au titre de l'augmentation de capital sur des prévisions de 1.140 MDH ;
- Universités et Etab. d'Enseign. Supérieur : 831 MDH dont 530 MDH au titre du fonctionnement et 302 MDH au titre de l'équipement sur des prévisions globales de 1.495 MDH ;
- ONEE : 700 MDH dont 500 MDH au titre de l'augmentation de capital et 200 MDH au titre de l'équipement sur des prévisions globales de 1.200 MDH ;
- ONSSA : 640 MDH dont 280 MDH au titre du fonctionnement et 360 MDH au titre de l'équipement sur des prévisions globales de 836 MDH.

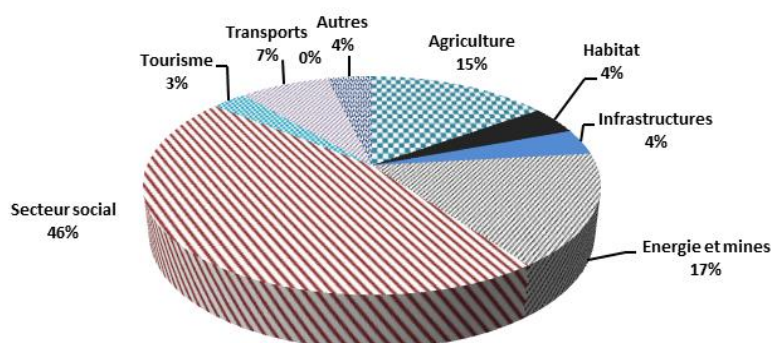
Concernant l'exécution de la Loi de Finances **2014**, le total des subventions versées aux EEP avait atteint **25.519 MDH** dont 52% au titre des dotations de capital et d'équipement et 48% au titre du fonctionnement. Ces transferts représentent 9,7% des dépenses totales du BGE y compris les dépenses d'investissement. Le graphique ci-après représente la structure des transferts budgétaires aux EEP en 2014 :

Structure des transferts budgétaires aux EEP en 2014



Les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP sont essentiellement destinés aux secteurs prioritaires suivants : secteur social (11.702 MDH), énergie et mines (4.272 MDH) et agriculture (3.887 MDH). Le graphique, ci-après, retrace la répartition sectorielle des subventions aux EEP à fin décembre 2014 :

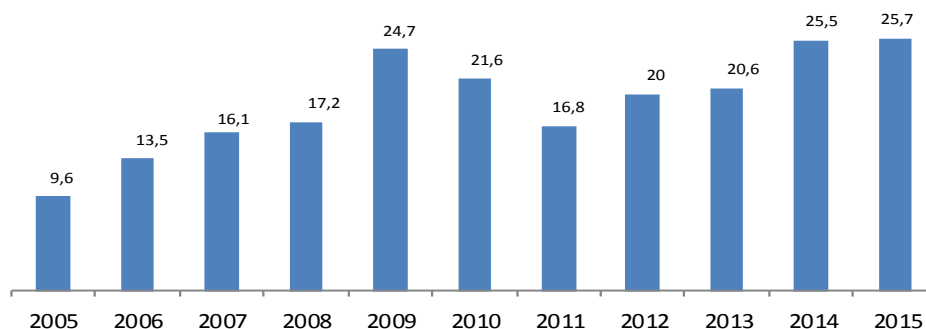
Répartition sectorielle des transferts de l'Etat aux EEP en 2014



Les principaux organismes bénéficiaires des débloqués à fin décembre 2014 sont : AREF (4.519 MDH), ONEE (3.845 MDH), ORMVA (1.957 MDH), Universités et Etablissements d'enseignement supérieur (1.617 MDH), ADM (1.000 MDH), ONCF (936 MDH), SNRT (936 MDH), ONSSA (747 MDH), Agences Urbaines (549 MDH) et ONOUCS (451 MDH).

Les transferts aux EEP au cours de l'exercice 2014 ont enregistré une hausse de 24% par rapport aux réalisations à fin décembre 2013 (20.598 MDH) reflétant ainsi l'intensification de l'effort budgétaire en matière d'accompagnement des EEP. Le graphique ci-après retrace l'évolution des transferts budgétaires aux EEP sur la période 2005-2015 durant laquelle ils ont plus que doublé :

Evolution des subventions de l'Etat aux EEP entre 2005 et 2015 (en MMDH)



2015 : prévisions

2.3.2 - Produits provenant des EEP

Les prévisions des produits provenant des EEP au titre du projet de Loi de Finances de **2016** sont évaluées à **8.330,4 MDH**. Considérant la non reconduction de l'opération exceptionnelle relative à l'octroi en 2015 de la licence 4 G (prévisions de 1.500 MDH), l'on note la hausse de 4% des produits provenant des EEP programmés au titre de 2016 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des contributions de Bank Al Maghrib et de SODEP parallèlement à l'introduction de nouveaux EEP contributeurs, à savoir

l'ONHYM, le CNPAC et la CCG et ce, en relation avec l'évolution de leurs résultats et de leur trésorerie.

En 2016, les dividendes et parts de bénéfices représentent près de 67% des prévisions au titre des produits à provenir des EEP en 2016. Les principaux contributeurs sont :

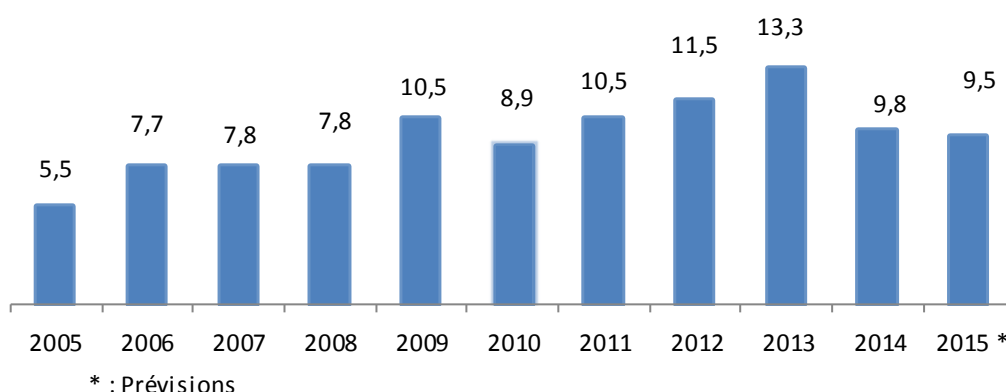
- OCP SA : 2.000 MDH au titre des dividendes ;
- IAM : 1.550 MDH dont 1.450 MDH au titre des dividendes ;
- Conservation Foncière : 1.500 MDH au titre des produits de monopole ;
- Bank Al Maghrib : 660 MDH dont 300 MDH au titre des dividendes et 360 MDH au titre de la commission de changes ;
- ONDA : 500 MDH dont 400 MDH au titre des produits ;
- CDG : 350 MDH au titre des parts de bénéfices ;
- SODEP : 250 MDH au titre des dividendes.

Concernant la **Loi de Finances 2015** et à **fin septembre 2015**, les versements ont atteint **6.376 MDH** soit un taux de réalisation de 67% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances de 9.517 MDH. Le reliquat par rapport aux prévisions sera recouvré avant la fin de l'année. Les principaux versements proviennent des EEP suivants :

- Opérateurs de télécommunications : 1.670 MDH au titre des Licences ;
- IAM : 1.596,8 MDH dont 1.546,8 MDH au titre des dividendes et 50 MDH au titre de la redevance domaniale ;
- OCP SA : 1.000 MDH au titre des dividendes ;
- Bank Al Maghrib : 560 MDH dont 264 MDH au titre des dividendes ;
- ONDA : 400 MDH dont 100 MDH au titre de la redevance domaniale ;
- SODEP : 250 MDH au titre des dividendes ;
- ANRT : 200 MDH ;
- ANP : 200 MDH dont 60 MDH au titre de la redevance domaniale ;
- Office des changes : 150 MDH.

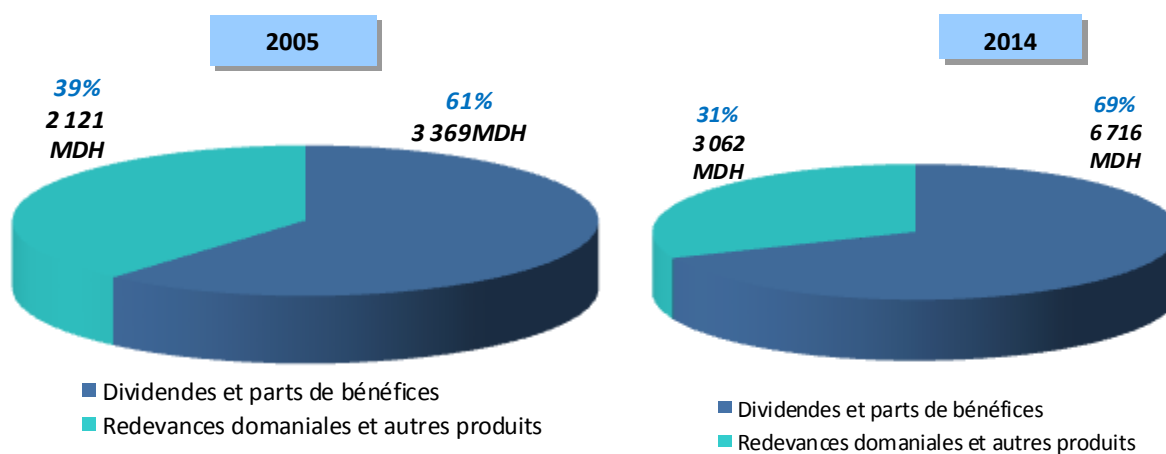
La dernière décennie a été marquée par la progression significative de ces produits comme il ressort du graphe ci-après :

Produits provenant des EEP 2005-2015 (en MMDH)



La progression des produits sur la dernière décennie reflète l'amélioration continue de leur structure financière. Ainsi, la part des dividendes et des parts de bénéficiés a doublé en volume en 2014, en atteignant le montant de 6.716 MDH contre 3.369 MDH en 2005 (69% en 2014 contre 61% en 2005). De même, l'importance croissante des dividendes et des parts de bénéficiés traduit le résultat des actions de restructurations et de modernisation des EEP qui a conduit à l'amélioration de la situation financière des EEP et de leur rendement.

Répartition des produits provenant des EEP par nature en 2005 et 2014



2.3.3 - Autres concours financiers de l'Etat aux EEP

Outre les subventions budgétaires octroyées par le BGE, certains EEP bénéficient du produit des taxes parafiscales instituées à leur profit.

Les principales taxes parafiscales perçues au profit des EEP se sont appréciées de plus de 1 milliard de dirhams entre 2008 et 2014, en passant de 2.360 MDH en 2008 à 3.581 MDH à fin 2014.

Ces taxes sont destinées à financer en partie des actions spécifiques d'accompagnement et de certaines activités de formation, de promotion ou de prévention.

Les principaux EEP bénéficiaires des taxes parafiscales en 2014 sont :

- l'OFPPPT avec 2.002 MDH au titre de la taxe de formation professionnelle ;
- la SNRT avec 318 MDH au titre de la taxe pour la promotion du paysage audiovisuel national, collectée par l'ONEE, les régies de distribution et les sociétés délégataires ;
- l'EACCE, l'ANPME, le CMPE et la MDA avec 230 MDH au titre de la taxe parafiscale à l'importation ;
- l'ONP avec 189 MDH au titre de la taxe sur poisson ;
- l'ONICL avec 139 MDH au titre de la taxe de commercialisation des céréales et légumineuses ;
- le CNPAC avec 139 MDH au titre des diverses taxes instituées à son profit (taxe des assurés, assurances, carburant, automobile, CVT et auto-écoles) ;
- l'Entraide Nationale avec 113 MDH au titre du pari mutuel urbain marocain.

**DEUXIEME PARTIE :
LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

DEUXIEME PARTIE : LES EEP ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Les EEP sont au cœur de la mise en œuvre de projets structurants et de politiques publiques visant à étoffer l'offre de service public de qualité aux citoyens et aux entreprises et la réalisation d'infrastructures concourant à l'amélioration de la compétitivité économique et territoriale du pays.

En effet, ces entités font montre d'un dynamisme accru dans de nombreux secteurs d'activités qu'il s'agisse en particulier des programmes de développement des infrastructures ou des stratégies en matière d'énergie et mines, d'habitat, de tourisme et des programmes sociaux intéressant en particulier l'éducation, la formation, la santé et le désenclavement du monde rural.

Ainsi, en matière d'infrastructures, des investissements conséquents sont programmés par les EEP à travers des projets dans les domaines ferroviaire et aérien, autoroutier, portuaire et aéroportuaire ainsi que dans le domaine des déplacements urbains. Ce qui se traduira notamment par l'accélération du rythme de réalisation des tronçons autoroutiers programmés ainsi que la poursuite de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Casablanca-Tanger et le déploiement du schéma directeur des autres lignes ainsi que la création d'un environnement portuaire compétitif, favorisant la baisse des coûts de passage et l'amélioration de la qualité des services.

Sur le plan agricole, l'intervention des EEP dans le cadre du Plan Maroc Vert permettra la mise en œuvre de plusieurs projets pour le soutien aux filières agricoles à forte valeur ajoutée ainsi que des projets économiquement viables pour l'amélioration des revenus des agriculteurs. A cet égard, il y a lieu de rappeler que ces projets visent à consolider les avancées de l'agriculture marocaine dont les systèmes de production sont aujourd'hui moins exposés aux aléas climatiques et à accélérer sa croissance sachant que ce secteur a connu un taux annuel de croissance de 7,6% et une multiplication par 1,7 du rythme d'investissement.

Il en est de même pour ce qui est de la mise en œuvre du Plan Halieutis avec l'intervention d'EEP tels que l'ONP ou l'ANDA qui privilégieront davantage la valorisation de la production et le renforcement de la compétitivité du secteur de la pêche.

Sur le plan énergétique, les actions des principaux EEP concernés, à savoir l'ONEE, MASEN, l'ADEREE, la SIE, les Régies de distribution et le CNESTEN convergent pour le renforcement des capacités de production énergétique, le développement des programmes d'énergies renouvelables ainsi que le renforcement de l'efficacité énergétique.

Dans le secteur minier, la stratégie adoptée par le Groupe OCP vise à renforcer son leadership dans le marché mondial des phosphates en s'appuyant sur trois piliers portant sur l'augmentation de ses capacités de production et de valorisation, le renforcement de sa compétitivité par la réduction des coûts opérationnels et la mise en œuvre d'une stratégie commerciale volontariste.

Certains EEP sont également fort présents dans la conduite de programmes sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la formation (AREF, Universités, OFPPT,...), de la santé (CHUs), de la couverture médicale ainsi que les programmes ciblés pour le développement du monde rural (PERG, PAGER et PNRII).

Il en est de même pour ce qui est des actions des EEP visant l'émergence de pôles de développement régionaux et la réduction des inégalités sociales et spatiales notamment à travers l'intervention des agences de développement régional et d'EEP à l'instar de l'AAVBR ou Marchica Med.

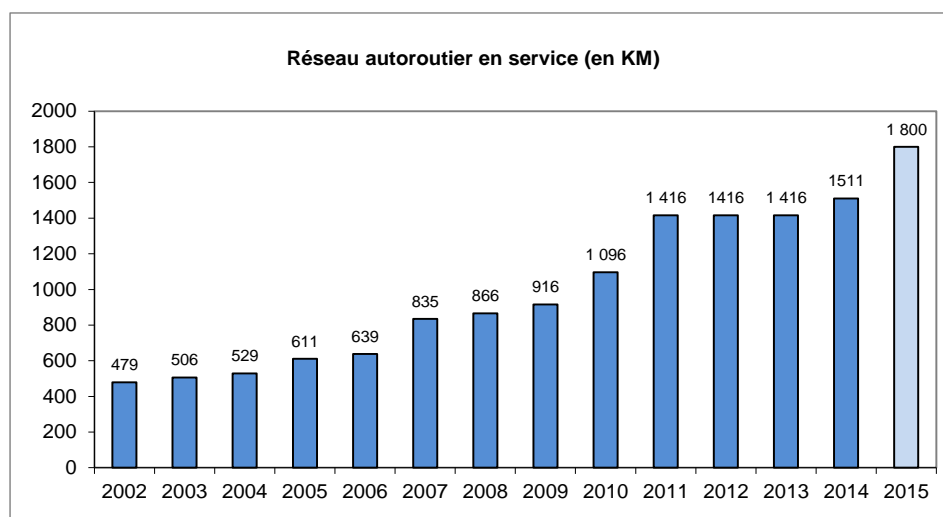
1 – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE

Le Maroc a entrepris des efforts indéniables en matière d'amélioration des infrastructures et ce, à travers le développement du réseau des transports autoroutier, ferroviaire et aérien ainsi que le renforcement des réseaux portuaires et aéroportuaires. Le but étant de répondre à la forte croissance de la demande et accompagner le développement régional et sectoriel et en particulier les secteurs prioritaires.

1.1 - Développement du réseau des transports

1.1.1 - Transport autoroutier (ADM)

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) construit, entretient et exploite le réseau autoroutier qui s'étale sur 1.800 Km dont 1.588 Km mis en service à fin septembre 2015 et 181 Km en cours de construction.



Le Contrat-Programme Etat-ADM sur la période 2008-2015 prévoit un investissement cumulé dépassant les 33 MMDH financés, par des emprunts internationaux, des émissions d'emprunts obligataires garantis par l'Etat ainsi que des contributions du Budget de l'Etat et du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social sous forme de dotations en capital.

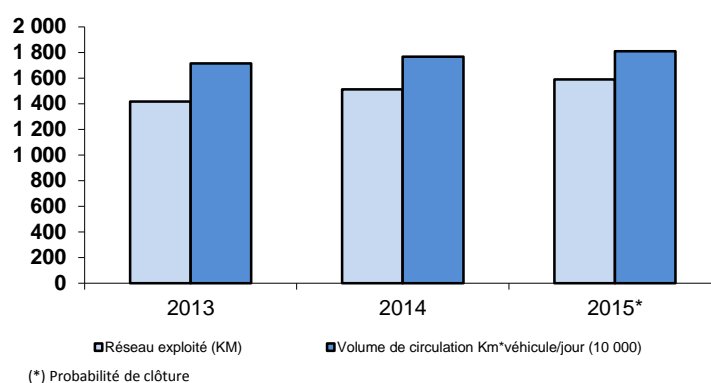
Pour l'exercice 2016, les investissements prévus par ADM s'élèvent à 4 MMDH et sont destinés, essentiellement, à l'achèvement du programme autoroutier actuel. Ils portent sur les sections autoroutières en cours de réalisation à savoir El Jadida-Safi (500 MDH), contournement de Rabat (862 MDH) et Tit Mellil-Berrechid (783 MDH) et sur des sections d'autoroutes en service pour 2,02 MMDH (construction des échangeurs pour 400 MDH, élargissement à 2*3 de Casablanca-Berrechid pour une enveloppe 250 MDH...).

Par ailleurs, il est prévu en 2016 la préparation d'un nouveau contrat-programme Etat-ADM en vue de réaliser de nouvelles sections autoroutières dont la définition est en cours au niveau des autorités compétentes. Concomitamment, une étude sur la restructuration financière de la société est en cours de réalisation et dont les conclusions sont appelées à étayer les engagements devant être pris dans le cadre du futur contrat-programme avec l'Etat.

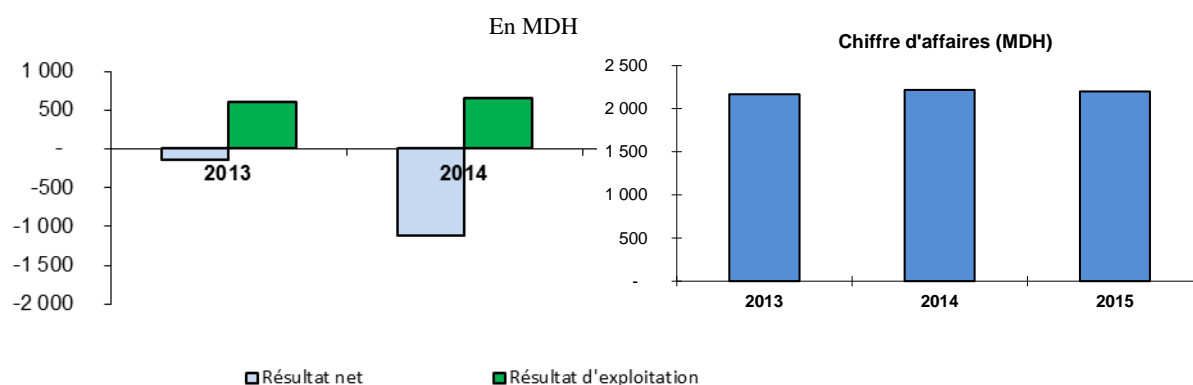
En 2015, ADM exécute un investissement de près de 5 MMDH pour la poursuite du programme autoroutier ainsi que pour la réalisation des infrastructures sur les autoroutes en service (135 MDH). Au cours de l'exercice 2015, il a été procédé à la mise en service de la section autoroutière Berrechid-Khouribga (77 Km) qui a coûté un montant de 2,9 MMDH. En matière de trafic, la circulation moyenne journalière sur réseau stable est estimée à 19 millions de véhicule kilomètre/jour en 2015 contre des réalisations de 17,6 en 2014.

Au cours de 2014, les travaux réalisés par ADM ont concerné 359 Km répartis entre les autoroutes de Berrechid- Béni-Mellal, dont l'avancement des différentes sections qui la constituent s'est situé à la fin de cette année entre 77% et 100%, l'achèvement des travaux de l'élargissement à 3 voies de la section complémentaire de l'autoroute Casablanca- Rabat entre l'échangeur d'Ain Harrouda et la bifurcation de Mohammedia, le contournement de Rabat dont l'avancement s'est situé entre 36% et 66% et l'autoroute El Jadida- Safi dont l'avancement des différentes sections qui la constituent s'est situé entre 40% et 45%. De même, il a été procédé en 2014 à l'inauguration à et la mise sous péage du tronçon autoroutier Khouribga- Beni-Mellal (95 Km).

En matière d'exploitation du réseau, 17,6 millions véhicules kilomètres par jour ont emprunté le réseau autoroutier national en 2014, ce qui a permis de générer une recette de péage de 2,32 MMDH, soit une progression du chiffre d'affaires de la société de 2,4% par rapport à 2013 et une amélioration de l'Excédent Brut d'Exploitation (1,66 MMDH) de 3,5% par rapport à 2013.



Sur le plan de l'emploi, l'activité d'exploitation génère la création de plus de 1.800 postes directs et permanents auxquels il faut ajouter les emplois créés pendant les phases travaux.



1.1.2 - Transport ferroviaire (ONCF)

La politique du transport ferroviaire est fixée par les pouvoirs publics. Ses objectifs sont déclinés dans le cadre du contrat programme conclu entre l'Etat et l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) pour la période 2010-2015.

A travers ce contrat-programme, l'ONCF s'est engagé à augmenter la part du rail dans le marché national des transports aussi bien voyageurs que fret et à assurer le développement des plateformes logistiques pour participer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale.

Dans ce cadre, il est prévu la réalisation par l'ONCF d'un programme d'investissement d'un montant global de 32,8 milliards de Dirhams. Cette enveloppe comprend le programme général pour la mise à niveau de l'appareil de production d'un montant de 12,8 milliards de Dirhams et le projet de réalisation d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Tanger et Casablanca. Cette enveloppe a été revue à la hausse et ce, en intégrant les projets de grandes gares pour 1.500 MDH, l'acquisition de matériel roulant pour 450 MDH, des projets touristiques pour 500 MDH, le programme de développement des plateformes logistiques pour 400 MDH, la mise à niveau des petites et moyennes gares pour 300 MDH et la liaison du port de Safi pour 300 MDH.

Un nouveau contrat programme entre l'Etat et l'ONCF est en cours de préparation en vue d'arrêter le plan d'action de l'Office pour la période 2016-2020 et ce, pour le renforcement de la capacité du réseau existant, la poursuite du projet de Ligne de Grande Vitesse et la réalisation de nouvelles sections destinées à améliorer la connectivité entre les différents pôles économiques régionaux du pays et à contribuer à la consolidation de l'offre logistique.

Le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2016 s'élève à 10.000 MDH, dont 2.979 MDH seront destinés à l'achèvement du projet de LGV, 3.220 MDH pour les autres projets du programme général et un montant de 3.801 MDH correspondant au démarrage de nouveaux projets prévus dans le futur plan de développement.

Le nombre de voyageurs connaîtrait en 2016 une évolution de 5% par rapport à 2015 pour s'établir à 44,1 millions de voyageurs, le transport du fret ainsi que le transport des

phosphates se maintiendraient quasiment au même niveau que l'année 2015, soit respectivement 10 millions de tonnes et 21 millions de tonnes, ce qui se traduirait par un chiffre d'affaires de 3.670 MDH, en hausse de 3,3% par rapport à 2015.

Pour l'année 2015, l'ONCF poursuit la réalisation des principales composantes du programme d'investissement évalué à 7,5 MMDH, à savoir :

- le projet LGV Tanger-Casablanca : 4.010 MDH (à 72% à fin août 2015) ;
- le programme général (3.489 MDH) dont les installations fixes (2.952 MDH), le matériel roulant (435 MDH) et les équipements et système d'information (103 MDH).

Le montant des investissements réalisés à fin 2014 s'est élevé à 6.245 MDH dont 4.528 MDH au titre du projet de la Ligne à Grande Vitesse et 1.717 MDH au titre du programme général.

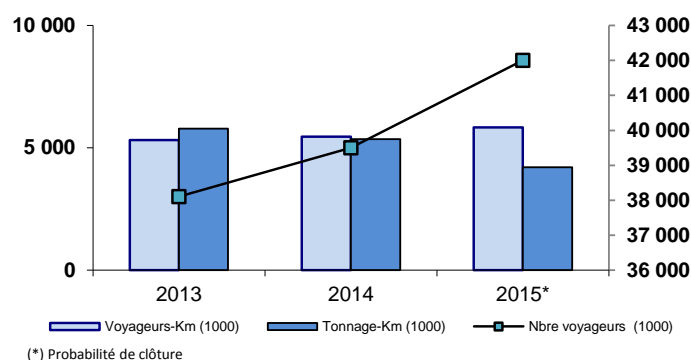
Les principales réalisations de l'année 2014 se présentent comme suit :

- la poursuite des travaux de la LGV ;
- le lancement des travaux de doublement complet de la voie entre Settat et Marrakech ;
- la mise en service du Centre Tertiaire Intermodal du Port Tanger-Med ;
- la mise en service de la première tranche de la plateforme logistique Casa-Mita.

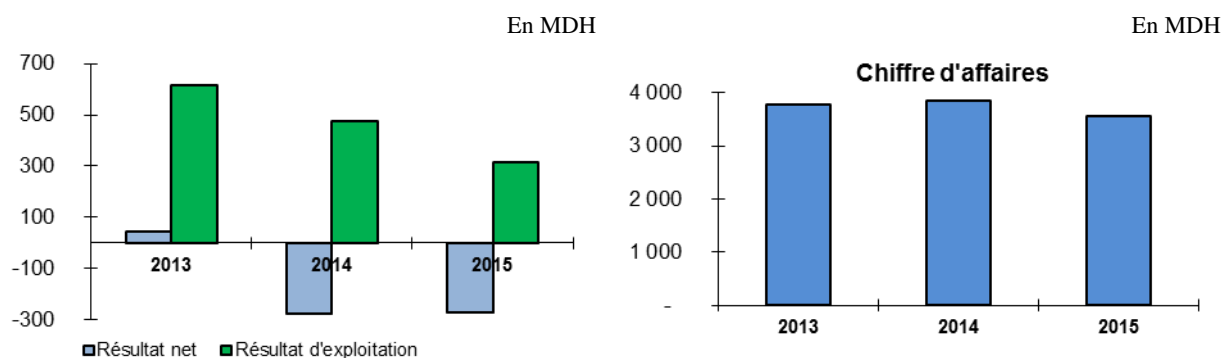
Les réalisations des investissements cumulées depuis 2010 ont atteint un montant de 23.166 MDH à fin 2014, dont 13.154 MDH pour la Ligne à Grande Vitesse Tanger-Casablanca (66%) et 10.012 MDH (73%) pour le programme général.

Sur le plan de l'activité de transport ferroviaire, l'ONCF a transporté en 2014 :

- 39,5 millions de voyageurs, en augmentation de 4% par rapport à 2013 ;
- 9,1 millions de tonnes de fret, en hausse de 7,4% par rapport à 2013 ;
- 25,5 millions de tonnes de phosphates, en baisse de 8% par rapport à 2013 et ce, en relation avec la conjoncture internationale du marché des phosphates marquée par la poursuite, en 2014, du cycle baissier.



L'activité ferroviaire s'est traduite par un chiffre d'affaires réalisé de 3,6 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une progression de 1,4% par rapport à 2013 et 1,1% par rapport à l'objectif fixé dans le contrat programme.



1.1.3 - Déplacements urbains (Tramway de Casablanca et STRS)

Les deux sociétés de tramway Casablanca Transport et la société du Tramway Rabat-Salé (STRS), opèrent sur des réseaux respectivement de 31 KM et 20 KM de linéaire, et enregistrent une fréquentation importante de 63,4 millions de voyageurs en 2014 (54,5 millions de voyageurs en 2013) soit 30,4 millions pour Casablanca Transport et 33 millions pour STRS, sachant que la fréquence cible, à réseau constant, est respectivement de 250.000 voyageurs/jour pour Casablanca Transport et de 180.000 voyageurs/jour pour la STRS.

Concernant le **Tramway de Casablanca**, il est prévu d'entamer, au cours de l'exercice 2016, les travaux de la plateforme voie ferrée et le lancement de la fabrication du matériel roulant. Le budget prévisionnel des investissements à engager s'élève à 800 MDH. Il a trait à la deuxième ligne dont les études sont déjà réalisées et livrées et les travaux de réalisation sont prévus incessamment sur un linéaire de 17 km. A signaler qu'une convention relative à la mobilité urbaine et l'amélioration du transport en commun au niveau de Casablanca a été signée devant Sa Majesté Le Roi en date du 28 septembre 2014 et prévoit la réalisation de 5 autres lignes (en Tramway ou en Bus à haut niveau de service) totalisant 80 kilomètres pour un montant global de 16 MMDH.

Les emplois prévus pour les phases d'études et de travaux des extensions prévisionnelles sont estimés à plus de 4.000 emplois directs et 6.000 emplois indirects, sachant que l'activité d'exploitation génère, actuellement, 600 postes directs et permanents.

Pour l'exercice 2015, les investissements en cours s'élèvent à environ 487 MDH et sont destinés essentiellement aux études du réseau global, aux travaux préparatoires, à la déviation des réseaux, à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant global cumulé des investissements pour la mise en place du Tramway de Casablanca et son opérabilité a atteint, à fin 2014, un montant de 5.922 MDH, financé principalement par autofinancement (4.000 MDH) et par prêt concessionnel (1.650 MDH)

Les réalisations au titre de l'exercice 2014 sont en nette amélioration et se présentent comme suit :

- le nombre d'accidents par 10.000 Km est de 0,44 à fin 2014 (0,82 en 2013) ;
- le taux de fraude enregistré est de 1,92% contre 3,94 % en 2013 ;
- la fréquentation est de 30,4 millions de passagers contre 23 millions de voyageurs en 2013 ;
- la recette est de 172 MDH contre 134 MDH en 2013 ;
- les charges d'exploitation sont d'un montant de 244 MDH.

Quant aux investissements réalisés au cours de l'année 2014, ils s'élèvent à 5,4 MDH et portent sur les différents travaux d'installation et d'aménagement.

En ce qui concerne la mise en place du **Tramway de Rabat-Salé**, la STRS prévoit, au niveau de son programme pluriannuel couvrant la période 2015-2020, l'augmentation de l'offre du réseau par la réalisation des opérations d'extension des deux lignes de tramway de Rabat-Salé pour un linéaire de 20,4 kilomètres pour une enveloppe prévisionnelle estimée à 4 milliards de dirhams (hors foncier, ouvrages d'art et aléas).

Une première phase d'extension de 7 Km de la ligne 2 et la conduite des études avant-projet pour les extensions prévues dans le cadre de la deuxième phase démarrent fin 2015 pour un investissement estimé à 1.855 MDH pour les extensions des 7 KM et 45 MDH pour les études relatives aux autres extensions soit un coût global de 1.900 MDH.

Les études complémentaires qui doivent accompagner le développement du réseau et la mise en service des nouveaux tronçons (études sur la tarification, la modélisation financière et l'inter modalité Tramway/Bus) seront lancées afin de mettre à la disposition de l'agglomération de Rabat-Salé-Témara, un mode de transport urbain efficace.

Le montant global cumulé des investissements réalisés pour la mise en place du Tramway de Rabat-Salé et son opérabilité a atteint, à fin 2014, un montant de 3,6 MMDH.

Les réalisations de la STRS au titre de 2014 se présentent comme suit :

- les recettes «ventes de titres de transport » ont enregistré une évolution de 3% entre 2013 et 2014, passant de 124 MDH à 127 MDH ;
- les ventes en volume d'abonnement ont augmenté de 11% par rapport à 2013, se situant à 152.562 d'abonnements souscrits ;
- la fréquentation au cours de l'année 2014 s'établit autour de 33 millions de voyageurs, soit une progression de 5% par rapport à 2013 ;
- le taux de fraude est de 1% en 2014, ce qui confirme son maintien à un niveau bas ;
- l'efficacité commerciale est de l'ordre de 24 voyageurs/Km, ce qui constitue une bonne performance sachant qu'en France par exemple, elle est de 12 voyageurs/Km ;
- le nombre d'accidents a baissé de 17% entre 2013 et 2014 ;

- l'ouverture au public en mai 2014, de deux parkings relais à Hay Karima (196 places) et Al Irfane (154 places) ;
- les recettes d'affichage sont évaluées à 2,4 MDH contre 8,9 MDH prévus.

A noter également qu'outre les villes de Casablanca et de Rabat qui se sont dotées d'un tramway, d'autres villes du Royaume sont en phase d'étude et de conception pour disposer d'un moyen de transport urbain moderne, jugé comme projet clé pour le développement des villes.

1.1.4 - Transport aérien (RAM)

A compter de l'exercice 2016, la RAM envisage d'entreprendre un plan de développement pour la période 2016-2025 qui s'articule, notamment, autour du renforcement de la dimension africaine par la création de nouvelles lignes aériennes sur le continent et l'augmentation de ses parts de marché.

Ce plan de développement devrait s'accompagner par l'élargissement de la flotte (passant de 47 avions en 2014 à 105 en 2025) et l'engagement d'un programme d'investissement de près de 36 MMDH sur toute la période, y compris l'acquisition et la location de la flotte.

Ainsi, ce plan de développement se traduirait par une augmentation du trafic et du chiffre d'affaires en moyenne annuelle de 7% sur la période 2015-2025. Au terme de cette phase, le chiffre d'affaires de la Compagnie devrait s'établir à plus de 30 MMDH avec un résultat net de près de 770 MDH.

Concernant l'exercice 2015, la RAM consolidera la tendance haussière du trafic et du chiffre d'affaires, tout en améliorant le coefficient de remplissage de ses avions et en maîtrisant ses coûts unitaires. Le trafic à fin octobre 2015 atteindrait 6,6 millions de passagers et le coefficient de remplissage 72%.

En 2015, la RAM s'est vu décerner le label 4 étoiles par Skytrax, organisme réputé à l'échelle mondiale pour ses audits et évaluations du niveau des services dans différents métiers de l'aviation. Cette consécration intervient une année après l'octroi par le même organisme à la RAM du label 3 étoiles, ce qui dénote des efforts déployés par le transporteur national pour rehausser le niveau et la qualité de ses services.

Malgré un environnement fortement concurrentiel, la RAM a enregistré en 2014 un bénéfice net de 184 MDH contre 168 MDH en 2013, dépassant les objectifs fixés dans le cadre du contrat-programme 2011-2016 signé avec l'Etat en septembre 2011. Ce contrat-programme constitue les fondements de la vision stratégique concertée des deux parties visant le retour rapide à l'équilibre économique de la Compagnie, l'amélioration de son attractivité financière et le renforcement de sa compétitivité dans un secteur fortement concurrentiel. Le Contrat Programme Etat-RAM prévoit la réalisation du plan de restructuration pour la période 2011-2013 et la réalisation d'un plan de développement au-delà de 2014.

Dans ce cadre, la RAM a clôturé l'année 2014 avec une augmentation du trafic global de passagers de 5,8%, correspondant à 6,2 millions de passagers dont 5,4 millions sur des liaisons internationales. Cette évolution a été concrétisée grâce à l'amélioration du trafic sur

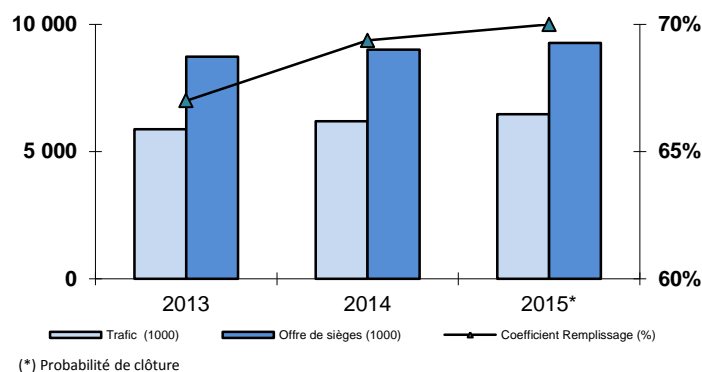
l'Afrique Subsaharienne de 17% sur l'Europe (hors France) de 6% et le trafic domestique de 20%.

Le secteur Afrique a connu le développement le plus rapide en 2014. Il a ainsi atteint un million de passagers devenant ainsi le deuxième marché de la RAM en termes de recettes (24%), et le troisième en trafic (16%) derrière l'Europe (26%) et le France (31%). La hausse significative de ce trafic (+17%) est le résultat du renforcement de l'offre en Afrique subsaharienne, de l'amélioration du produit ainsi que des offres promotionnelles.

Pour sa part et avec près de 790.000 passagers, le trafic domestique a enregistré une hausse significative, grâce à la conclusion des conventions de partenariat avec plusieurs Régions du Royaume pour le renforcement des lignes intérieures.

L'augmentation du trafic de Royal Air Maroc a été enregistrée dans un environnement concurrentiel. En effet, l'offre globale en sièges à l'international de toutes les compagnies aériennes opérant sur le marché marocain a progressé de 10%, alors que le trafic sur les aéroports du Royaume a augmenté de seulement 6,7 % entre 2013 et 2014. Cette concurrence a été accentuée sur le hub de Casablanca, l'offre en sièges à l'international des autres compagnies aériennes sur l'axe Casablanca/Rabat ayant progressé de 16%.

Pour faire face à cette concurrence, la RAM a renforcé son positionnement au niveau commercial en mettant le client au cœur de sa stratégie, à travers l'amélioration de la qualité des services et l'adoption d'une politique commerciale plus offensive.

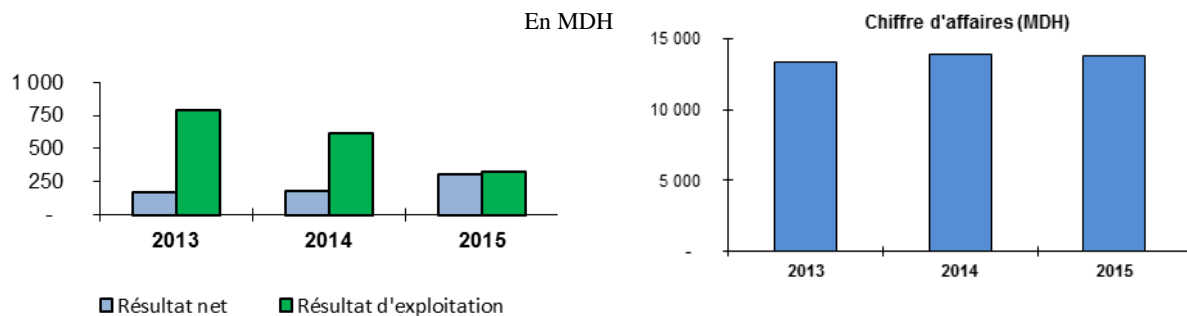


Le chiffre d'affaire global de la RAM a enregistré un accroissement de 3,8% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 13,9 MMDH dont 12,9 MMDH pour l'activité transport.

Au titre de l'exercice 2014, les réalisations financières de RAM sont en nette amélioration par rapport aux objectifs du contrat-programme. Ces réalisations se sont traduites par :

- la consolidation de son capital social s'établissant à 3.628 MDH ;
- l'augmentation des indicateurs de gestion, à savoir l'excédent brut d'exploitation (+5,5%), la valeur ajoutée (+3,7%) et l'autofinancement (+36%) ;

- l'amélioration de son ratio d'endettement qui s'est établi à près de 2,71 contre 3,46 en 2013 ;
- l'amélioration significative du résultat net de 184 MDH contre un bénéfice de 168 MDH en 2013 et des déficits de 43 MDH en 2012 et 1.736 MMDH en 2011.



1.1.5 - Sécurité routière (CNPAC)

Le rôle du CNPAC, établissement public, en matière de sécurité routière est centré sur la sensibilisation et la prévention routière.

L'objectif à terme est d'inscrire les baisses des accidents dans la durée pour les rendre structurelles, sachant que compte tenu de la taille de la population et du parc automobile au Maroc et en se basant sur une comparaison internationale, la marge de manœuvre reste très importante permettant de réduire le nombre actuel de tués de 50%.

Pour l'année 2016, le CNPAC prévoit un budget avoisinant 140 MDH afin de mener en plus des différentes études et actions de sensibilisation, la construction, à l'instar des différents pays qui ont réussi une baisse significative des taux d'accidentologie, d'un centre pédagogique pour un montant prévisionnel de 75 MDH visant ainsi à renforcer l'action de sensibilisation et d'éducation routière.

Par ailleurs, et pour concentrer les actions relatives à la sécurité routière au niveau d'un seul acteur, un projet de loi portant transformation du CNPAC en une Agence Nationale de la Sécurité Routière avec des prérogatives plus étendues et des moyens financiers renforcés a été préparé et mis dans le circuit d'adoption. Ce projet serait de nature à renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur en vue d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale pour la lutte contre les accidents de la circulation. Il constitue le résultat d'un long processus visant la création d'un organe autonome pour mieux coordonner l'action gouvernementale au niveau de la sécurité routière et être en phase avec les meilleures pratiques et standards internationaux.

L'année 2015 s'inscrit également dans la même tendance pour un budget d'investissement avoisinant les 153 MDH. A ce titre, les principales actions programmées se présentent comme suit :

- construction et aménagement de 3 pistes d'éducation routière au niveau de Guersif, Tiznit et celle de Rabat pour un montant global de 25 MDH ;
- acquisition d'un terrain servant pour la construction d'un centre pédagogique et pratique de prévention routière à Benslimane pour 15 MDH ;
- achats de radars préventifs de contrôle de la vitesse, d'une unité mobile de sensibilisation et d'éducation routière et d'un simulateur ;
- actions de sensibilisation média.

Comparativement avec les données de 2013, le bilan des accidents et victimes de la circulation routière en 2014 fait ressortir :

- une légère augmentation du nombre des accidents qui sont passés de 67.926 à 68.279 accidents, soit 0,5% ;
- une diminution de 7,5% des accidents mortels qui sont passés de 3.265 à 3.021 accidents ;
- une diminution du nombre des tués de 3.832 en 2013 à 3.489 en 2014, soit une baisse de 8,9% ;
- une baisse de 12,5% du nombre des blessés graves qui sont passés de 11.641 en 2013 à 10.185 en 2014.

Le programme d'investissement du CNPAC au titre de 2014 s'est élevé à 63 MDH, et a été consacré essentiellement aux actions suivantes :

- l'organisation de plusieurs activités de sensibilisation et de communication média ;
- les actions d'éducation routière en collaboration avec des partenaires (AREFs, milieux professionnels,..) ;
- la réalisation des études portant sur l'identification des zones d'accumulation des accidents routières ;
- l'acquisition des équipements de sécurité routière (radars pédagogiques de mesure de vitesse, panneaux de sensibilisation,...).

1.2 - Renforcement des infrastructures portuaire et aéroportuaire

1.2.1 - Agence Nationale des Ports (ANP)

La stratégie poursuivie par l'Agence Nationale des Ports (ANP) vise la création d'un environnement portuaire compétitif, favorisant la baisse des coûts de passage et l'amélioration de la qualité des services et ce, conformément aux objectifs de la nouvelle Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030.

Par ailleurs, l'ANP a été chargée, suite aux conventions signées devant sa Majesté le Roi, de la réalisation d'importants projets dans le cadre du grand projet «Wessal » :

- le projet de libération de l'assiette foncière et de libération de la zone des chantiers navals du port de Casablanca (900 MDH) ;
- le projet de libération de l'assiette foncière et valorisation du nouveau port de pêche de Casablanca (650 MDH) ;

- le projet relatif à la réalisation d'un nouveau terminal pour les croisières au port de Casablanca (200 MDH).

Le programme d'investissement de l'ANP prévu au titre de la période 2015-2019 s'élève à 5,9 MMDH et sera financé à hauteur de 52% par financement externe, soit 2,9 MMDH et de 48% par les ressources propres de l'ANP.

Pour 2015, l'ANP prévoit la réalisation d'un investissement total de 3,1 MMDH composé principalement de la construction d'un poste GPL au port de Mohammedia pour 350 MDH, d'un bâtiment administratif communautaire au port de Casablanca (Wessal) pour 170 MDH, le raccordement de la composante maritime de la connexion routière du port de Casablanca pour 150 MDH, le confortement de la jetée principale du port de Jorf Lasfar pour 140 MDH, la participation au Capital de Nador West Med pour 110 MDH et le chantier naval du port de Casablanca (Wessal) pour 1,3 MDH.

Sur le plan opérationnel, le bilan de l'activité portuaire à fin juin 2015 se présente comme suit :

- l'activité des ports affiche un recul de 2,8%, depuis le début de l'année pour atteindre un volume global de 47,5 millions de tonnes. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de 6,1% du trafic domestique (import-export) par rapport à la même période de 2014, soit 34,4 millions de tonnes ;
- les ports gérés par l'ANP ont enregistré le transit de 30,2 millions de tonnes de marchandises, en diminution de 7,7% par rapport à la même période de 2014. Ce recul est imputable aussi bien aux importations (-7,5%) qu'aux exportations (-9,0%) ;
- l'évolution du trafic a été impactée essentiellement par la baisse des importations des céréales (-22,8%), des hydrocarbures (-19,1%) et du soufre (-1,4%) et par l'évolution des exportations des phosphates (-13,1%), des engrais (-7,4%) et des hydrocarbures (-6,4%) ;
- l'activité globale des conteneurs s'est chiffrée à fin Mai 2015 à 0,5 millions de conteneurs EVP, en diminution de 2,3% par rapport à la même période de 2014.

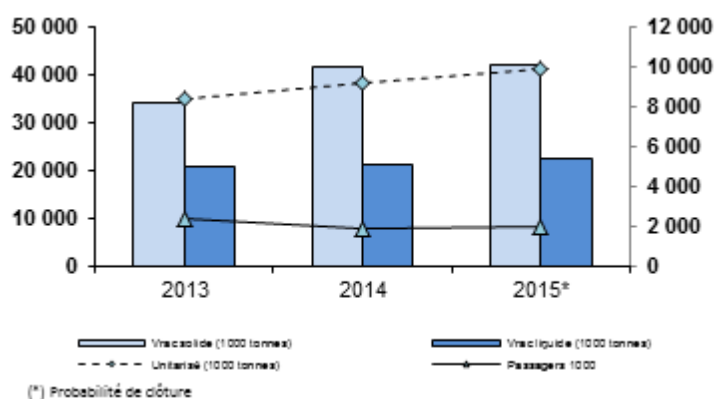
Les réalisations financières, à fin juin 2015, se présentent comme suit :

- les produits d'exploitation : 546 MDH, soit 36,7% des prévisions ;
- les charges d'exploitation : 437 MDH, soit 34,5% des prévisions ;
- le résultat courant : 125,7 MDH, soit 66,5% des prévisions ;
- le chiffre d'affaires : 545,5 MDH, soit 38,0% des prévisions.

A noter que les prestations portuaires ont connu une nette amélioration comme ces dernières années en témoignent les évolutions suivantes :

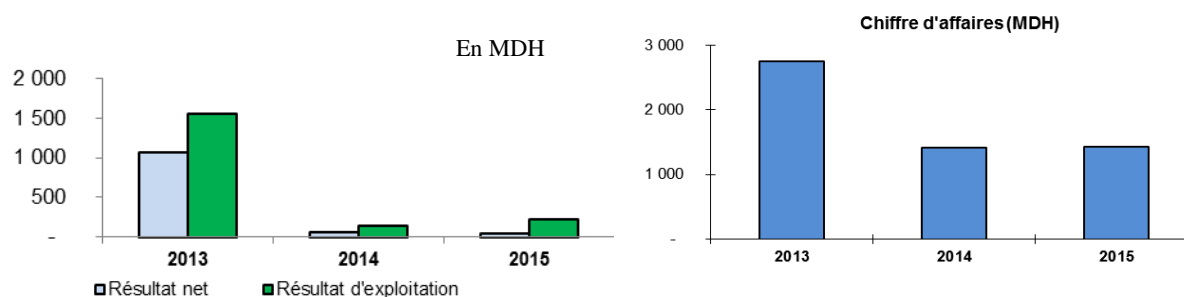
- la hausse de la productivité de la manutention qui a enregistré en matière de conteneurs particulièrement une productivité d'environ 27 Conteneurs Equivalent Vingt Pieds (EVP) par heure au lieu de 15 à 17 conteneurs EVP par heure avant la restructuration du secteur portuaire, objet de la loi n° 15-02 ;
- l'amélioration et l'augmentation de l'offre portuaire à travers les projets d'extension des infrastructures existantes ;
- la maîtrise du coût de passage portuaire à travers l'introduction des tarifs unifiés de manutention.

Un projet de Contrat-Programme Etat-ANP est en cours d'élaboration visant à porter un ambitieux programme d'investissement devant permettre le renforcement et le développement de l'offre portuaire nationale, l'amélioration de la gratuité de service, la préservation du patrimoine portuaire existant et la mise en œuvre des préconisations de la stratégie portuaire 2030.



S'agissant des réalisations financières de l'ANP au titre de l'exercice 2014, elles sont globalement en progression :

- le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1.413 MDH, soit +8% par rapport aux prévisions du même exercice et + 13,7% par rapport à 2013 ;
- les charges d'exploitation, hors dotations, s'élèvent à 1.023,7 MDH, soit une augmentation de 7,8% par rapport à 2013 et 10,7% par rapport aux prévisions de 2014 ;
- l'activité globale s'est soldée par un résultat net de 66,3 MDH contre 1.067,2 MDH en 2013. Cet écart est expliqué par l'encaissement en 2013 du droit d'entrée relatif à la concession du TC3 du Port de Casablanca de 1.800 MDH (sans cette recette, le résultat net enregistré en 2013 aurait été de 33 MDH) ;
- le total des engagements au titre du budget d'investissement s'élève à 2.073 MDH sur 2.216 MDH prévus, soit un taux d'engagement de 93%.



1.2.2 - Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)

TMSA est chargée de l'aménagement, du développement et de la gestion de la zone Économique Spéciale de « Tanger Méditerranée » (complexe portuaire Tanger Med et plateforme industrielle qui lui est adossée) sur un territoire de 550 km², implantée sur le site du détroit de Gibraltar, à l'Est de la ville de Tanger. L'objectif de ce projet stratégique est la consolidation du positionnement du Tanger Med comme une plateforme de référence dans la Méditerranée. Avec le port de Tanger Med, le Maroc est classé par la CNUCED à la 16^{ème} position à l'échelle mondiale en termes de connectivité maritime (port connecté à 161 ports et 60 pays).

Les prévisions pour l'année 2016 de l'Agence portent sur :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires de 1.944 MDH provenant pour l'essentiel de l'activité portuaire pour 1.533 MDH ;
- une activité prévisionnelle se chiffrant comme suit : conteneurs (3 millions), terminaux véhicules (343.042 unités), vrac et marchandises diverses (434.000 tonnes), hydrocarbures (4.180.000 tonnes), TIR (235.753 unités), passagers (2.412.995), véhicules (721.213) et autocars (12.115) ;
- des investissements de 1.584 MDH portant sur les travaux de construction et d'aménagement du port Tanger Med II (424 MDH), les expropriations du foncier (244 MDH), l'aménagement et la viabilisation des plateformes industrielles pour 62 MDH, la construction des entrepôts et bâtiments administratifs dans lesdites zones pour 21 MDH et l'aménagement du SAS Export (54 MDH) et Ombragés aux pré-embarquements du port passagers (12,5 MDH).

Les principales réalisations physiques à fin juin 2015 se présentent comme suit :

- conteneurs : le volume traité est de 1.542.047 EVP contre 1.496.380 EVP à la même période en 2014, soit une hausse de 3,1%.
- terminaux à véhicules ; l'activité a enregistré une hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent en passant de 128.905 unités à fin juin 2014 à 158.716 unités à fin juin 2015.
- vrac et marchandises diverses : le volume traité est de 331.235 T contre 271.002 T à la même période en 2014, soit une hausse de 22%.
- hydrocarbures: le volume traité est de 1.979.391 T contre 1.962.197 T à la même période en 2014, soit une hausse de 1%.
- port Passagers : le volume traité pour cette période a connu une hausse de 5,6% au niveau de l'activité TIR, une baisse de 6,3% pour l'activité passagers, une diminution de 14% au niveau des véhicules et une amélioration de 17% pour les autocars.

Les principaux faits marquants de l'année 2014 se présentent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé du groupe est de 1.633 MDH, provenant pour l'essentiel de l'activité portuaire portée par TMPA qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1.464 MDH;
- les terminaux à conteneurs ont réalisé un volume de trafic de 3.078.008 EVP soit leur capacité maximale après, seulement, 7 années d'exploitation ;
- le trafic réalisé en termes d'activités véhicules, au 31/12/2014, au Terminal Renault est de 210.960 unités représentant une hausse de 43%, par rapport aux réalisations de la même

période de l'exercice 2013, sachant que la 2ème ligne de production de l'usine Renault a été mise en ligne ;

- le volume traité des hydrocarbures s'élève à 3,8 MT, représentant une baisse de 6% par rapport à la même période de l'année 2013 ;
- le trafic « passagers » a progressé de 8% par rapport à 2013 avec 2.321.358 passagers à fin 2014. Quant au trafic TIR, il a augmenté de 11%, en relation avec les bons résultats de la campagne agricole 2013/2014 et la progression du trafic de l'industrie automobile;
- le chiffre d'affaires à l'export réalisé par les industriels installés dans les différentes zones d'activités s'est établi à 43 MMDH et les investissements privés réalisés ont atteint l'enveloppe de 1,7 MMDH permettant la création de 4740 nouveaux emplois ;
- 4 nouvelles unités ont été installées au niveau de Tanger Automotive City (plateforme dédiée aux métiers de l'automobile) qui ont entraîné le déstockage de 3,4 Ha pour un investissement global de 33 millions euros permettant la création de 600 emplois.

Concernant le projet de construction de Tanger Med 2, il y a lieu de noter :

- la réalisation de la phase 1 du projet suite à l'achèvement des travaux concernant le quai (1.200 ml), la digue principale à caissons (2.710 ml) et celle à talus (954 ml), en plus d'une partie de la digue secondaire à talus (380 ml) ;
- pour la phase 2 du projet relative à la construction de 800 m du TC3 (une digue secondaire de 580 ml, un quai de 830 ml à -18 mzh, un déroctage et des équipements) pour un coût global estimé à 1,6 MMDH, les marchés y afférents sont en cours de lancement pour une durée d'exécution de 36 mois.



1.2.3 - Société d'Exploitation des Ports (SODEP- Marsa Maroc)

Dans un contexte d'évolutions majeures dans le secteur portuaire marocain (réforme portuaire avec une libéralisation de la gestion portuaire et un nouveau schéma sectoriel, construction d'un nouveau port majeur au Nord du Royaume (Tanger Med) avec un impact important sur le chiffre d'affaires et la profitabilité de Marsa Maroc, etc.), la Société a mis en place un plan stratégique s'articulant autour des quatre axes suivants :

- le développement du Business Conteneurs avec un focus clair sur Casablanca ;
- les partenariats avec des industriels dans le vrac et hydrocarbures autour du complexe Jorf/Safi ;

- l'amélioration de la qualité de service au niveau de l'activité Car Carriers et proposition de nouveaux services (parking, services à valeur ajoutée) et au renforcement des partenariats commerciaux notamment au niveau de Nador et Agadir.

Le programme d'investissement 2015-2017 porte sur une enveloppe globale de 721,3 MDH consacrée aux équipements (542,3 MDH), aux infrastructures (142 MDH) et aux études (37 MDH). L'année 2016 est concernée par un investissement de 331 MDH (Equipements : 91,55 MDH, Infrastructures : 40,55 MDH et Etudes : 6,20 MDH).

Pour ce qui est du programme d'investissement prévu en 2015, il s'élève à 454,3 MDH, réparti principalement entre les projets d'équipements (342,5 MDH), les infrastructures (87,1 MDH) et les études (24,7 MDH). Les prévisions de réalisations du programme d'investissement 2015 sont de l'ordre de 280 MDH.

En matière d'activités, le trafic global traité par Marsa Maroc à fin juin 2015 s'est élevé à 18,5 Mt contre 20,3 Mt réalisés à fin Juin 2014, soit une baisse de 9% et le chiffre d'affaires a atteint 1 037 MDH contre 1 014,8 MDH à fin juin 2014, soit une hausse de 2%. Concernant les prévisions de clôture au titre de l'année 2015, le chiffre d'affaires prévu est de l'ordre de 2.094 MDH contre 2.133 MDH prévus initialement.

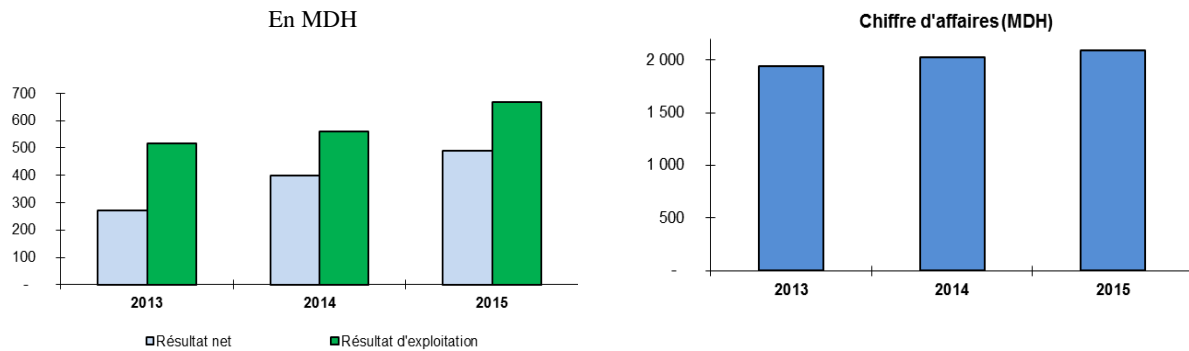
Le résultat d'exploitation à fin juin 2015 a atteint 383 MDH contre 311,7 MDH réalisé à la même période en 2014, soit une hausse de 23%. Le résultat d'exploitation s'établira en 2015 à 667,8 MDH contre 685 MDH prévu initialement. Quant au résultat net prévu en décembre 2015, il sera de 489,3 MDH contre 490 MDH prévus initialement, soit une quasi-stagnation.

En termes physiques, Marsa Maroc a traité 38,36 Mt, contre 35,77 Mt en 2013, soit une hausse de 7%. Sa part du marché est passée de 49% en 2013 à 46% en 2014, soit une légère régression.

Par type d'activité et comparées au trafic portuaire national, les réalisations physiques de Marsa-Maroc se présentent en 2014 comme suit :

	Marché national	Marsa-Maroc	Part %
Conteneurs (EVP)	1.116.234	694.134	62
TIR (unité)	228.855	6.508	3
Véhicules et Engins (unité)	306.717	89.889	29
Passagers (unité)	4.395.267	2.230.465	51

Le résultat d'exploitation à fin 2014 a atteint 560 MDH contre 515 MDH réalisé à la même période en 2013, soit une hausse de 9%. Quant au résultat net, il a connu une amélioration de 47% en passant de 272 MDH en 2013 à 398 MDH en 2014.



1.2.4 - Nador West Med SA

Le projet porté par la Société Nador West Med (NWM) consiste à développer un complexe industriel et portuaire intégré, offrant des infrastructures portuaires en zone franche, une plateforme industrielle franche sur une superficie de 1.500 ha et une zone de développement en dehors de la zone franche sur une superficie d'environ 2.500 ha.

Le plan d'action prévisionnel au titre de l'exercice 2016 s'articule autour des 3 principaux axes suivants :

- l'élaboration des plans de communication et de marketing destinés aux opérateurs potentiels et l'organisation d'un Road Show pour présentation, positionnement et marketing du projet ;
- la réalisation des études liées à la zone franche qui concernent notamment le lancement d'une étude stratégique pour le positionnement, d'une étude préliminaire de fonctionnalité et zoning et d'une étude d'aménagement de ladite zone ;
- le démarrage des travaux de l'infrastructure portuaire.

Par ailleurs, le processus de pré-qualification des entreprises pour la réalisation des travaux de la phase 1 du projet NWM a permis la sélection de 13 offres et les résultats sont soumis à la non objection des bailleurs de fonds. A ce sujet, il est à signaler que le FADES a approuvé, en date du 07/04/2015, l'accord de prêt de 60 MDK (soit 1,8 MMDH) et la BAD et la BERD ont donné leur accord de principe sur des prêts, respectifs, de 100 et 200 millions euros.

La première phase du projet porte, principalement, sur la réalisation de la digue principale (4.200 ml), de la digue secondaire (1.200 ml), trois postes pétroliers (110 ml chacun), d'un quai à conteneurs (1.520 ml à -18m/ZH), un quai (600 ml dont 300 à -16 m/ZH) destiné aux charbons et aux divers, d'un poste roulier et d'un quai de service et de terre-pleins (100 ha). L'achèvement des travaux de construction est prévu à fin 2020 et celui relatif à la superstructure un an après.

En outre, l'appel d'offres lancé prévoit une tranche optionnelle qui porte sur la réalisation d'un quai de 800 ml à -18 m/ZH et d'un poste vraquier de 320 ml à -16 m/ZH.

L'engagement des travaux de la phase 1 du projet, pour un montant de 9,88 MMDH est prévu au 2^{ème} semestre 2015 et le montage financier table sur des apports en fonds propres (4,6 MMDH) et des prêts concessionnels (5,1 MMDH).

Concernant la composante relative à la zone franche, NWM a élaboré l'étude d'aménagement de la zone d'influence du port, ce qui a permis d'élaborer un premier plan de zoning de la zone franche qui tient compte des parcelles habitées.

Le montant des travaux d'aménagement de la première phase de la zone franche (480 ha) est estimé à 1.400 MDH.

Quant à la composante relative aux zones industrielles d'une superficie de 2.982 Ha, la société a commencé l'étude d'identification de toutes les zones industrielles prévues par les schémas d'aménagement ou mobilisables ainsi que les liaisons existantes ou réalisables pour connecter lesdites zones au port.

Pour les travaux hors site relatifs à l'infrastructure routière (5.440 MDH) et ferroviaire (4.500 MDH), au réseau eau/électricité (130 MDH), au point de débarquement (90 MDH) et à la protection contre les inondations (150 MDH) et dont la mise en service doit être effective à partir de 2018, NWM a entamé la réflexion sur le leur modes de réalisation et de financement avec les entités publiques concernées.

1.2.5 - Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger (SAPT)

Le projet de reconversion de la zone Portuaire de Tanger Ville porte sur une surface globale d'environ 84 hectares de terre-pleins. Ce projet dont la réalisation et le développement ont été confiés à la Société d'Aménagement pour la reconversion de la zone Portuaire de Tanger Ville (SAPT) en mars 2010, vise à positionner la ville de Tanger en tant que destination phare du tourisme de plaisance et de croisière à l'échelle de la Méditerranée. Le Projet s'articule autour de deux dimensions :

- une dimension portuaire axée sur la croisière, la plaisance, le fast-ferry et la pêche ;
- une dimension urbaine avec l'ambition d'ouvrir le port complètement sur la ville et de lui offrir ses meilleurs espaces pour ériger des équipements culturels et touristiques, des places publiques, des espaces de commerce et d'animation ainsi qu'un pôle résidentiel et bureau.

Le coût total du Projet est de 6,2 MMDH dont 2 MMDH pour les composantes portuaires et 4,2 MMDH pour les composantes urbaines.

Les prévisions en matière d'investissement pour l'année 2016 s'établissent à 200 MDH et concerneront :

- le transfert des activités de pêche vers le nouveau port après sa mise en service (prévue fin 2015) ;
- l'achèvement des travaux de restauration de la muraille de la médina ;
- la conclusion des accords avec l'opérateur gestionnaire du téléphérique retenu ;
- la mise en service du nouveau port de plaisance.

En 2015, le programme d'investissement totalise 206 MDH comprenant les principales opérations suivantes:

- le lancement des travaux de restauration de la 3ème et dernière tranche de la muraille pour une enveloppe globale de 9 MDH ;
- la construction du Nouveau Port de Pêche par le lancement des travaux restant à engager pour un montant de 121 MDH (33 MDH pour le lot infrastructures, 8 MDH pour le lot superstructures et 80 MDH pour le transfert des activités de pêche au nouveau port de pêche).

L'état d'avancement des principales composantes du projet de reconversion du Port de Tanger, à fin juin 2015, se présente comme suit :

- les travaux de construction des infrastructures du nouveau port de plaisance affichent un taux d'avancement de 90%. La 1ère phase des travaux de reconversion de l'actuel port de pêche en marina a atteint un taux d'avancement de 80%. Il est prévu de mettre en service ces deux bassins durant l'été 2016 ;
- les travaux de prolongement du poste de croisière T5 sont totalement achevés, permettant au port de disposer d'un de quai de 350 mètres encourageant les armateurs à intégrer la destination "Port Tanger Ville" dans les itinéraires de leurs grands bateaux ;
- les travaux afférents à la 1ère tranche de la restauration de la muraille (Borj Elhajoui – Borj Dar El Baroud) sont totalement achevés et ceux relatifs à la 2ème tranche ont atteint un taux d'avancement de 50% ;
- les travaux de construction du lot "infrastructures" du nouveau port de pêche ont atteint un taux de réalisation de 92% et ceux du lot « superstructures » (viabilisation et bâtiments) de 60 % ;
- concernant la réalisation du téléphérique, qui sera développé par un opérateur privé, les négociations sont en cours avec les investisseurs gestionnaires ;
- les unités de la zone franche portuaire ont toutes délocalisé leurs activités vers Taner Free Zone (TFZ). Les travaux de démolition des locaux libérés de la zone franche portuaire sont réalisés à hauteur de 96%.

1.2.6 - Office National des Aéroports (ONDA)

Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de l'ONDA, cinq axes stratégiques ont été définis et portent sur la restauration de la confiance avec les parties prenantes, le recadrage stratégique du plan d'investissement, le renforcement de la culture client, la dynamisation du mode de la gouvernance et de l'organisation et la coopération internationale.

La gouvernance de l'Office est marquée, quant à elle, par une dynamisation accrue avec, notamment, l'amélioration de la fréquence des réunions du Conseil d'Administration, l'activation des comités spécialisés (comité de Direction, comité d'audit, comité de gouvernance et comité stratégie et investissement), l'élaboration du premier rapport sur la gouvernance de l'Office et la préparation d'une évaluation externe du dispositif global de la gouvernance.

Un plan d'investissement de l'ONDA d'un montant de 8 MMDH a été défini pour la période 2015-2020. Ce plan vise principalement le développement rationnel et harmonieux des infrastructures et des équipements aéroportuaires et de navigation aérienne, décliné comme suit : projets de développement des capacités aéroportuaires (5.368 MDH), exploitation aéroportuaire (724 MDH), navigation aérienne (1.334 MDH), systèmes d'information (100

MDH), Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile (151 MDH), Aéroport (306 MDH), qualité (24 MDH), capital humain (29 MDH).

En 2016, l'ONDA prévoit un budget d'investissement de 2 MMDH en vue de poursuivre la réalisation des principales opérations programmées dont, notamment, le T1 de l'aéroport Mohammed V, le T3 de l'aéroport de Marrakech et le Centre de Contrôle Régional d'Agadir.

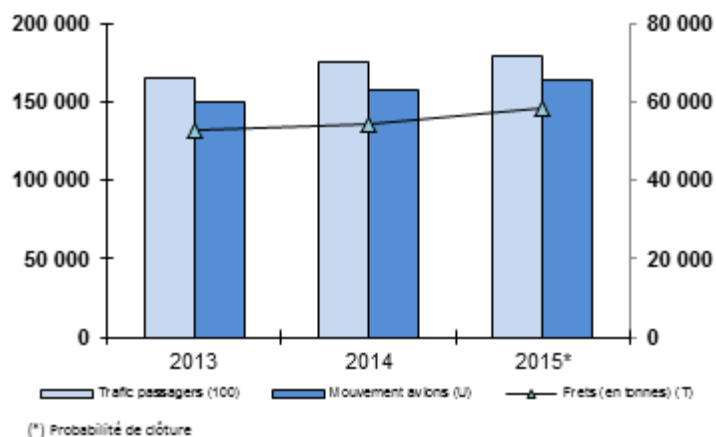
Pour l'exercice 2015, l'ONDA poursuit l'exécution des travaux d'extension et de réaménagement du terminal 1 de l'aéroport Mohammed V pour permettre le doublement de la capacité de ce Hub. Les autres projets en cours concernent principalement :

- le développement de l'aéroport de Marrakech en vue de l'augmentation de la capacité d'accueil pour atteindre 9 millions de passagers par an. Il consiste en la construction d'un nouveau terminal T3 et le réaménagement du terminal 1 existant, de ses infrastructures et ses équipements ;
- le développement des installations terminales de l'aéroport de Nador qui consiste principalement en l'extension et le réaménagement de l'aérogare existante sur une surface de 5.000 m², pour atteindre une superficie totale de 20.000 m², correspondant à une capacité annuelle de 2 millions de passagers ;
- la construction du nouveau Centre de Contrôle Régional à Agadir dans l'objectif de déconcentrer le service de contrôle aérien et d'augmenter la capacité d'accueil de l'espace aérien marocain en matière de survol ainsi que la réduction du risque de perturbation tout en assurant la continuité du service en cas d'arrêt de l'activité due à des actes imprévisibles ou catastrophes naturelles éventuelles ;
- le développement de l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile ;
- le développement de l'aérodrome de Guelmim et des aéroports de Zagora et d'Errachidia dans l'objectif d'accompagner le développement de l'activité touristique.

Par ailleurs, l'ONDA prévoit la mise en exploitation, courant 2015, du nouveau terminal de l'aéroport Fès-Saïss générant ainsi, une capacité additionnelle de 2 millions de passagers.

En termes d'activités, l'année 2014 a été marquée par une évolution positive de l'activité de l'ONDA qui s'est traduite par :

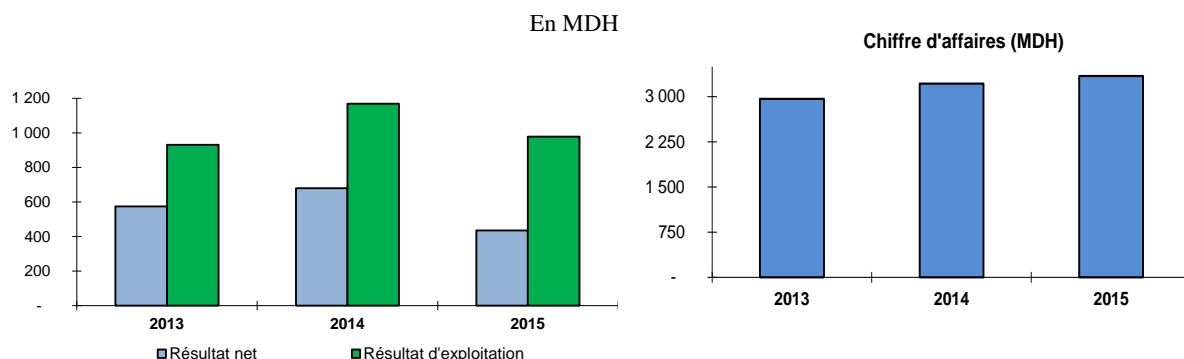
- 17,5 millions passagers en augmentation de 5,8% par rapport à 2013. Ainsi, le trafic international a progressé de 3,71% et le trafic domestique a connu une augmentation importante de 16,34%. A signaler que 46,1% du trafic passagers a été traité au niveau de l'aéroport Mohammed V et que le marché européen représente 80% du trafic international des passagers ;
- 156.719 mouvements d'avions, soit une hausse de 4% par rapport à 2013;
- 54.394 tonnes de fret, soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2013;
- 194.538 unités de survol direct, soit une augmentation de 11,5% par rapport à 2013.



Le chiffre d'affaires de l'ONDA au titre de l'année 2014 s'élève à 3,2 MMDH, enregistrant ainsi une hausse de 8,5% par rapport aux réalisations de l'année 2013. Cette performance est due au bon comportement des différentes composantes de l'activité de l'ONDA. Le chiffre d'affaires extra-aéronautique, représentant 19% du global, a enregistré une augmentation de 11% pour atteindre 596,7 MDH expliquée, principalement, par les hausses enregistrées au niveau des redevances « Free Shop » et « Handling ».

En 2014, l'excédent brut d'exploitation de l'ONDA est passé à 1.804 MDH, réalisant une hausse de 10,6% par rapport à 2013, due principalement à l'évolution favorable du chiffre d'affaires et à la maîtrise des charges d'exploitation. Le résultat net a été cependant impacté par une dotation aux provisions non courantes de 253 MDH liée à des litiges en cours et il s'est établi à 680 MDH en progression de 18,2% par rapport à l'année précédente.

L'endettement de l'ONDA s'élève en 2014 à 3.637 MDH dont un montant de 919,5 MDH, correspondant aux emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds. Le ratio « Endettement net/Capitaux propres » est de 55%, niveau soutenable par rapport à l'activité de l'ONDA. Toutefois, des efforts sont entrepris de nature à améliorer l'efficacité des financements mobilisés.



1.3 - Accélération de la mise en œuvre de la stratégie logistique nationale

Les actions de la SNTL et de l'AMDL s'inscrivent dans le cadre de la stratégie pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc qui vise à réduire les coûts logistiques au Maroc, à accélérer la croissance du produit intérieur brut et ce, grâce à la croissance de la valeur ajoutée et à la contribution au développement durable par la réduction des effets négatifs du flux des marchandises.

Cette stratégie porte sur la réalisation du réseau national intégré de zones logistiques qui s'élève à 3.300 hectares à l'horizon 2030, tout en favorisant l'émergence de contractants de référence en logistiques et en fournissant des services logistiques de haute qualité.

1.3.1 - Agence Marocaine pour le Développement des activités Logistiques (AMDL)

L'Agence Marocaine pour le Développement de la Logistique (AMDL), devenue opérationnelle en 2013, est chargée de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de développement de la compétitivité logistique.

Le programme d'investissement de l'Agence pour l'année 2016 porte sur un montant de 338 MDH.

Les actions de l'AMDL se poursuivront en 2015 et 2016 dans les domaines suivants :

- le développement des zones logistiques par :
 - la conduite des démarches nécessaires pour le lancement de la réalisation de la 2ème tranche de la zone logistique de Zenata à Casablanca sur une superficie de 80-100 ha ;
 - la mobilisation des moyens nécessaires au développement des premières zones logistiques dans les différentes régions ;
 - l'élaboration de normes relatives à l'aménagement, à la construction et aux conditions d'exploitation des zones logistiques.

- la professionnalisation du secteur logistique moyennant :
 - la conclusion des contrats d'applications sectoriels relatifs à l'amélioration de la compétitivité logistique des flux des produits agricoles et des produits énergétiques ;
 - l'achèvement de l'étude pour la structuration de la logistique urbaine au Maroc et la mise en place des premiers plans d'actions de certaines villes ;
 - la sensibilisation aux bonnes pratiques logistiques, à travers des ateliers, au profit des PME chargeurs : externalisation, TIC, développement durable, chaîne de froid et traçabilité, etc ;
 - l'établissement et la vulgarisation des premières normes marocaines en logistique relatives aux équipements et aux prestations logistiques ;
 - l'appui à l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique, récemment créé, pour le lancement d'études thématiques et la publication d'indicateurs.

L'AMDL prépare actuellement six nouveaux plans régionaux à Oujda, Al Hoceima, Béni Mellal, Settat, Safi et Laâyoune. Ces projets seront réalisés sur une superficie de 690 hectares. Outre les études techniques et les plans préliminaires en cours de réalisation, l'AMDL mène un travail de coordination avec la Direction des Domaines de l'État pour l'identification et la mobilisation du foncier nécessaires aux zones logistiques.

Les principales actions entreprises en 2015 portent sur :

- le lancement de l'étude d'approfondissement juridico-financière relative à la création de la ZLMF de ZENATA ;
- le lancement du projet de développement de l'externalisation des activités logistiques au Maroc ;
- le lancement d'une étude sectorielle de formation pour le secteur de la logistique ;
- la poursuite de l'étude sur la structuration de la logistique urbaine au Maroc ;
- la conclusion d'accord-cadre de coopération dans le domaine de la logistique avec deux pays Africains : Sénégal et Côte d'Ivoire,

Le budget d'investissement de 2015 s'élève à 44 MDH.

Cette agence a poursuivi, en 2014, son action de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique. Un ensemble de chantiers ont été amorcés dans ce sens traduisant l'engagement de l'Etat à faire du secteur logistique un secteur d'avenir porteur de croissance et de valeur ajoutée.

En matière de foncier nécessaire au développement des zones logistiques, près de 2.700 Ha sur les 3.300 Ha prévus par le schéma national à horizon 2030 (soit environ 82%) sont déjà identifiés en concertation avec les acteurs locaux de différentes régions.

Par ailleurs, une convention cadre a été signée lors de la cérémonie d'inauguration de la zone logistique de Zenata permettant de définir les modalités de partenariat entre le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et le Ministère de l'Économie et des Finances, pour la mobilisation du foncier nécessaire au développement du réseau national des zones logistiques multi-flux.

En plus des études lancées en préparation du développement de la 2^{ème} tranche de la zone logistique de Zenata, la plus grande zone logistique du Maroc programmée dans le cadre du Schéma National des zones logistiques multi-flux, sur une superficie de 323 ha, des études de marché et de structuration ont été lancées pour définir les schémas et les modalités de développement des premiers projets des zones logistiques dans plusieurs régions du Royaume.

De même, la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels étalés sur la période 2014-2020 relatifs à l'amélioration des chaînes logistiques d'importants flux de marchandises est déjà entamée à plusieurs niveaux.

En matière de développement d'une réglementation et d'une normalisation du secteur logistique au Maroc, l'AMDL a œuvré de concert avec l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) pour aboutir à la fin de l'année 2014 à la création de la commission nationale de normalisation du secteur de la logistique, constituée d'intervenants publics et privés.

Les efforts de promotion de la stratégie marocaine à l'international ont permis également au Maroc d'être le premier pays non européen à devenir membre à part entière d'ELA (European Logistics Association).

1.3.2 - Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)

La SNTL se mobilise pour accompagner le développement du secteur de la logistique considéré aujourd'hui comme une priorité stratégique pour le renforcement de la compétitivité de l'économie marocaine. Dans ce sens, elle participe à la mise à niveau des systèmes de transport à travers une impulsion réelle aux services logistiques et une mise en tension de la chaîne logistique.

La SNTL est présente sur plusieurs activités, regroupées en 3 pôles métier :

- la Supply Chain comprenant le transport, la Logistique et la Supply Chain et le Freight Forwarding ;
- l'appui au développement régional : développement d'immobilier logistique (Marilogis), gestion des gares routières et des zones logistico-commerciales et de services ;
- le centre de Services Partagés : Fleet management, Assurances et Gestion des risques.

En outre, la SNTL offre de nouveaux services connexes au transport comme les opérations de passage par entrepôt avec tous les services concernés allant de la réception à la préparation de commandes et chargement tout en passant par le référencement et l'étiquetage. Pour ce faire, la société s'appuie sur une infrastructure de taille comprenant cinq plateformes logistiques régionales (Casablanca, Tanger, Meknès/Fès, Agadir et Marrakech) et deux filiales spécialisées : SNTL IMMO et SNTL SUPPLY CHAIN.

La SNTL, prévoit la réalisation, en 2016, d'un certain nombre de plates formes logistiques notamment au niveau de la zone franche d'exportation de Tanger Automotive City et ce, dans le cadre d'un investissement prévisionnel de 90 MDH.

Pour l'exercice 2015, le montant des investissements prévisionnels s'élève à 181 MDH. Les principaux projets d'investissements programmés concernent :

- la réalisation de l'aménagement du tronçon de la desserte nord reliant la RR322 à la zone logistique de Zenata. Ce projet a fait l'objet d'une convention de partenariat définissant ses modalités de son financement et de sa réalisation. Le coût de l'aménagement est estimé à 600 MDH réparti entre plusieurs partenaires dont la SNTL qui participera à hauteur de 50 MDH ;
- l'augmentation du capital de la filiale SNTL Supply Chain de 24 MDH ;
- la réalisation de nouveaux projets de centres logistiques (54 MDH réservés initialement à l'augmentation du capital de la SNTL IMMO).

Les produits d'exploitation réalisés en 2014 (733,3 MDH) marquent un taux de réalisation de 91% par rapport aux prévisions budgétaires (831,7 MDH).

Les charges d'exploitation (hors dotations) à fin 2014 ont été réalisées à 94% et ce, compte tenu de la réalisation de 91% de la rubrique « achat de prestations de transport » consécutive au chiffre d'affaires réalisé par cette activité, en affrètement et la réalisation de 109% en dépenses relatives au parc SNTL, consécutive à l'augmentation du chiffre d'affaires de la flotte propre.

L'exercice 2014 s'est caractérisé par une baisse du chiffre d'affaires de 1%, un résultat d'exploitation de -26 MDH, un résultat non courant de -11,5 MDH et un résultat net de -16,5 MDH. Cette situation s'explique par la comptabilisation de 52,9 MDH de créances douteuses auprès des Grands Comptes.

1.4 - Intervention du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social apporte son concours financier sous forme, soit de prises de participations financières, d'avances ou prêts remboursables, soit sous forme de contributions financières non remboursables à tout projet contribuant à la promotion de l'investissement et de l'emploi.

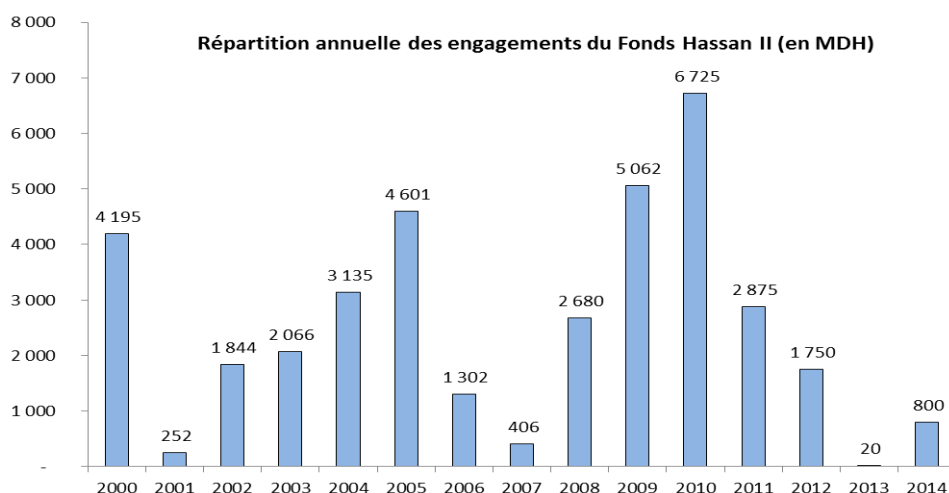
Durant l'année 2016, le Fonds prévoit des paiements de l'ordre de 1.771,8 MDH, ce qui porterait le total cumulé des décaissements, à fin 2016, à 30.094,3 MDH.

S'agissant de l'année 2015, le montant cumulé des engagements à fin 2015 atteindra le montant de 37,6 MMDH avec des décaissements cumulés à fin 2015 estimés à 28,3 MMDH (décaissement prévu de 2,1 MMDH en 2015).

Le premier semestre de l'année 2015 a été caractérisé par la signature de 9 contrats d'investissement totalisant un montant de 788 MDH, avec une contribution du Fonds de 86,7 MDH.

A fin 2014, les ressources cumulées du Fonds Hassan II avaient atteint une somme globale de 49 MMDH dont 38,7 MMDH versés par l'Etat et 9,2 MMDH au titre des produits financiers.

Les engagements cumulés du Fonds, à fin 2014, ont atteint 37,6 MMDH. Rapporté à la période 2000-2014, ce montant correspond à un rythme d'engagement annuel moyen de 2,51 MMDH. L'année 2014 a connu l'engagement d'un montant de 800 MDH.



Quant aux décaissements, l'activité du Fonds Hassan II au cours de l'année 2014 a été caractérisée par un total cumulé des décaissements de 26.274,4 MDH, représentant 69,9% du total des engagements.

Les projets auxquels le Fonds apporte son concours financier présentent une grande diversité. Ils ont, néanmoins, pour dénominateur commun d'être fortement structurants et d'avoir un impact économique et social important.

En termes d'engagements, les principaux domaines bénéficiaires de l'appui financier du Fonds sont ceux des grandes infrastructures (15.516,8 MDH), de la promotion de l'investissement (16.121,7 MDH) et de la promotion sociale, culturelle et sportive (5.942,3 MDH).

L'enveloppe de 15.516,8 MDH, dédiée au domaine des grandes infrastructures, a été consacrée au financement de plusieurs grands projets (ports, routes, autoroutes, chemins de fer, aménagement de périmètres irrigués et forestiers et grands aménagements urbains). Une part représentant 74,1% de ce montant a été affectée aux seuls projets de développement des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et portuaires.

Les contributions dédiées au domaine de la promotion de l'investissement (16.121,7 MDH) ont concerné notamment les secteurs de l'industrie (programme de réalisation de plateformes industrielles intégrées, mécanismes d'appui à l'investissement...) du tourisme (stations touristiques relevant du plan Azur, Fonds Marocain de Développement Touristique...), de l'énergie (programmes de développement de l'énergie solaire et éolienne...) et du transport (développement de la RAM).

Dans le domaine de la promotion sociale, culturelle et sportive, plusieurs projets ont bénéficié du concours financier du Fonds. Les principales réalisations dans ce domaine se rapportent aux projets d'habitat (2.232,5 MDH), aux projets du secteur de la promotion sportive (1.615 MDH) dont notamment les projets d'achèvement des 3 stades de Marrakech, Tanger et Agadir et, sur le plan culturel (1.282,7 MDH), à divers projets (Grands Théâtres de Rabat et de Casablanca, Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, construction du siège de l'Institut Royal de la Culture Amazighe et autres complexes culturels).

Dans le total des engagements cumulés, la part des prises de participation est de 45,3%, alors que celles des avances non remboursables et des avances remboursables/prêts sont respectivement de 35,6% et de 19,1%.

Les avances non remboursables, d'un montant de 13.381,5 MDH, se rapportent à des projets d'infrastructures (routes, ports, aménagements urbains), de promotion de l'investissement (infrastructures d'accueil et programmes d'appui à l'investissement) et de promotion sociale et culturelle. Les plus fortes contributions octroyées sous cette forme concernent la construction des infrastructures portuaires du complexe de Tanger-Med (2 milliards de DH), les programmes relatifs à la promotion de l'investissement industriel (2.495 MDH), des programmes d'habitat social (1.060 MDH), le projet d'aménagement et de mise en valeur de la vallée du Bouregreg (1 milliard de DH), le Plan Maroc Vert (800 MDH) et les projets de développement des zones touristiques (860,5 MDH). Les avances remboursables et prêts sont d'un montant de 7.166 MDH.

Quant aux prêts dont les engagements sont de 3.498,9 MDH, ils se répartissent en un prêt accordé à la société Renault Tanger Med pour la réalisation d'une unité de production de véhicules automobiles à Melloussa (2.261,4 MDH), en une avance en compte courant d'actionnaires accordée à la société Tanger Med Port Authority (650 MDH) et en prêts accordés à la Caisse pour le Financement Routier (350 MDH) pour la réalisation de différents projets routiers (routes à caractère touristique dans les Provinces de Ouarzazate et Zagora, dédoublement et aménagement de la liaison routière Essaouira-Autoroute Marrakech-Agadir via Chichaoua, dédoublement de la RN2 reliant Tanger à Tétouan) ainsi qu'à la société Amensouss, chargée de l'aménagement et de la gestion du périmètre irrigué d'El Guerdane (237,5 MDH).

S'agissant des prises de participation, elles portent sur un montant d'engagements de 17.033 MDH dont les souscriptions au capital sont effectuées à hauteur de 13.048 MDH.

L'intervention du Fonds Hassan II revêt un caractère national et régional. Ainsi, les programmes et les projets à rayonnement national représentent, à fin 2014, une part de 31,4% du montant total des engagements cumulés du Fonds tandis que les projets à caractère régional, absorbent une part de 68,6% du montant total des engagements cumulés du Fonds et représentent 87,7% des investissements totaux escomptés.

En précisant que toutes les Régions ont bénéficié de projets spécifiques, la contribution du Fonds et les investissements réalisés restent concentrés dans les Régions de Tanger-Tétouan, du Grand Casablanca, de l'Oriental, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et de Souss-Massa-Darâa qui bénéficient, à elles seules, de 56,7% de la contribution totale du Fonds et ce, notamment en raison de l'implantation de projets de grande envergure (TMSA, ligne ferroviaire Taourirt-Nador, réseau autoroutier, société Renault Tanger-Med, aménagement de la vallée du Bouregreg, lagune de Marchica et complexe portuaire « Nador West Med »).

2 – ACCELERATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES

2.1 - Développement Agricole

Depuis le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en avril 2008, le secteur agricole a connu un développement continu. La 8^{ème} édition des assises de l'agriculture qui s'est tenue le 27 avril 2015 à Meknès, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a dressé un bilan positif de l'évolution du secteur entre 2008 et 2014.

Ainsi, l'agriculture marocaine, dont les systèmes de production sont aujourd'hui moins exposés aux aléas climatiques, a connu un taux de croissance annuel moyen de 6,7% sur la période 2008-2014 et une multiplication par 1,7 du rythme d'investissement dans le secteur.

Le secteur est devenu plus attractif et rentable et affiche une croissance de 48% du revenu par tête en milieu rural. Il permet par ailleurs d'assurer une plus grande sécurité alimentaire et la diminution des taux de malnutrition et de faim.

Avec une croissance du PIB agricole supérieure à celle de l'économie nationale dans sa globalité, l'agriculture marocaine joue ainsi un véritable rôle de locomotive.

Par ailleurs, le PMV a permis une évolution de +34% des exportations agricoles et agroalimentaires (câpres, haricots verts, conserves d'olives, agrumes...) hissant le pays au 3^{ème} rang dans la région MENA et au 4^{ème} rang en Afrique.

Si ces 7 premières années du PMV ont permis de poser les bases d'une agriculture performante et inclusive, l'objectif à l'horizon 2020 est de renforcer cet ancrage tout en approfondissant les réalisations autour des défis suivants :

- poursuivre la modernisation du secteur et multiplier les investissements visant le renforcement de la valorisation des produits agricole ;
- pérenniser les acquis et poursuivre la réduction de la pauvreté dans le milieu rural à travers le lancement de nouveaux projets ;
- mobiliser davantage de moyens en faveur de l'agriculture et en diversifier les sources ;
- faire face aux défis institutionnels et assurer une régulation adaptée pour accompagner l'évolution du secteur.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre :

- de faire passer la valeur ajoutée agricole de 70 milliards de Dirhams en 2008 à 140 milliards de Dirhams à l'horizon 2020. Cet objectif semble tout à fait réalisable puisque cette valeur ajoutée a déjà atteint 99 milliards de Dirhams en 2014, soit 71% de l'objectif ;
- de drainer des investissements de 95 milliards de Dirhams à l'horizon 2020 au titre des projets du pilier I (75 milliards de Dirhams) et du pilier II (20 milliards de Dirhams). Les réalisations à fin juin 2015 à ce titre ont atteint 49,67 milliards de Dirhams (52% de l'objectif), répartis entre les projets du pilier I (35 milliards de Dirhams, 47% de l'objectif) et ceux du pilier II (14,7 milliards de Dirhams, 73% de l'objectif).

2.1.1- Agence pour le Développement Agricole (ADA)

L'ADA est chargée de proposer aux autorités gouvernementales les plans d'action relatifs au soutien aux projets inscrits dans le cadre des deux piliers du PMV ainsi que de la gestion des opérations de Partenariat Public Privé (PPP) autour des terres agricoles.

L'exercice 2016 sera marqué par la poursuite des actions visant la réalisation des projets programmés dans le cadre des piliers I et II du PMV, notamment, en ce qui concerne l'identification et la formalisation de nouveaux projets.

En parallèle et relativement aux opérations du PPP, l'année 2016 sera consacrée, en particulier, à la mobilisation d'autres terrains agricoles au fur et à mesure de la disponibilité du foncier et au lancement, en conséquence, d'appels d'offres pour l'attribution de nouveaux projets de partenariat aux investisseurs privés ainsi qu'à la signature des conventions de partenariat concernant les projets attribués et issus des appels d'offres lancés précédemment.

Les réalisations au titre du premier semestre 2015 concernant le PMV ont porté sur 2 projets du pilier I pour un investissement global de 160 MDH, sur une superficie de 2.155 ha au profit de 327 bénéficiaires contre 50 projets lancés dans le cadre du pilier II devant drainer un investissement de 1 milliard de Dirhams pour une superficie de 36.792 ha au profit de 49.693 bénéficiaires.

Pour les opérations du PPP autour des terres agricoles lancées au titre du 1^{er} semestre 2015, celles-ci ont concerné les 2 opérations suivantes :

- 1 appel d'offres qui a concerné 30 projets sur une superficie de 1.783 ha ;
- 1 appel d'offres relatif aux petites parcelles domaniales dont la superficie est inférieure à 5 ha en irrigué et à 10 ha en bour et qui a permis l'attribution de 113 projets sur une superficie de 428 ha.

Le budget d'investissement de l'ADA au titre de l'année 2015, s'élève à 93 MDH. Ce budget concerne les principales opérations suivantes :

- les actions de développement et de promotion des produits du terroir ;
- les études et assistances techniques ;
- l'appui aux projets du PMV par les bailleurs de fonds étrangers ;
- les actions de communication et les équipements divers.

Les engagements à fin juin 2015 ont atteint 31,10 MDH, alors que les prévisions de clôture à fin 2015, seraient de 85,4 MDH, soit un taux d'engagement de 90%.

Les réalisations cumulées au titre des projets inscrits dans le cadre du PMV pour la période 2010 à fin juin 2015 sont récapitulées comme suit :

- la validation de 163 projets du pilier I pour un investissement global de 35 milliards de Dirhams concernant une superficie de 408.310 ha au profit de 293.891 bénéficiaires, soit un taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés à l'horizon 2020 de :

- 17% en matière de nombre de projets ;
 - 46% en termes d'investissement ;
 - 64% en termes de superficie ;
 - 52% du nombre des bénéficiaires ciblés.
- le lancement de 542 projets du pilier II pour un investissement global de 14,7 milliards de Dirhams, sur une superficie de 784.527 ha au profit de 771.535 bénéficiaires, soit un taux de réalisation des objectifs à l'horizon 2020 de :
- 99% en matière de nombre de projets ;
 - 73% en termes d'investissement ;
 - 48% en matière de superficie ;
 - 81% du nombre des bénéficiaires ciblés.

Les réalisations cumulées au titre des projets du PPP autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat pour la période 2005 à fin juin 2015, se présentent comme suit :

- le lancement sur la période 2005 à fin juin 2015, de 11 opérations du PPP dont 2 opérations ont été conduites par la SODEA en 2005 et 2007. Ces opérations ont porté sur le lancement d'un nombre total de 948 projets pour une superficie globale de 111.199 ha devant drainer un programme d'investissement cumulé et prévisionnel de 25,02 milliards de Dirhams et un nombre d'emplois à créer de 74.003 postes.
- la même période a été marquée, également, par le lancement de certaines opérations à caractère régional ou spécifiques portant sur plus de 7.540 ha concernant les terrains agricoles collectifs, les terres agricoles du domaine privé de l'Etat et les terres agricoles Habous.

Il est à rappeler que pour l'année 2014, l'engagement du budget d'investissement de l'Agence s'est établi à 50,6 MDH sur un budget prévisionnel de 75,8 MDH dont 55,9 MDH pour les crédits de paiement.

En termes de projets du PMV, l'Agence a réalisé 15 projets du pilier I en 2014 pour un investissement global de 730 MDH sur une superficie totale de 104.022 ha au profit de 25.719 bénéficiaires, alors que 65 projets du pilier II ont été réalisés et qui devraient drainer un investissement de 1,14 milliards de Dirhams pour une superficie totale de 80.890 ha au profit de 191.652 bénéficiaires.

Relativement aux opérations du PPP conduites en 2014, celles-ci avaient porté sur le lancement de 5 appels d'offres concernant 1.008 projets pour une superficie totale de 8.734 ha. Ces appels d'offres ont permis l'attribution de 223 projets sur une superficie de 6.422 ha devant drainer un investissement global de 1,13 milliards de Dirhams et la création de 3.784 emplois.

2.1.2 - Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

Le programme prévisionnel d'investissement des ORMVA au titre de 2016 est estimé à 2.329 MDH contre des prévisions de clôture de 2015 de l'ordre de 2.233 MDH.

Parmi les projets phares menées par les ORMVA dans le cadre des actions transverses de la stratégie agricole du Plan Maroc Vert, le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) revêt une importance capitale et vise la reconversion de 550.000 ha à l'horizon 2020 dont 335.000 ha par la reconversion individuelle dans des exploitations privées et 220.000 ha par la reconversion collective.

Le programme d'investissement prévisionnel de 2015 porte sur un montant de 3.504 MDH dont les réalisations sont en cours. Ce programme concerne, principalement les projets relatifs aux travaux d'aménagement de la Grande Hydraulique (1.725 MDH), le service de l'eau (566 MDH), les actions d'appui (169 MDH), les projets du pilier II du Plan Maroc Vert (193 MDH) ainsi que les actions de développement agricole (48 MDH). Les autres actions du programme d'un montant de 457 MDH concernent la petite et moyenne hydraulique, les aménagements hydro-agricoles en zone bour et le conseil agricole en matière d'irrigation.

En matière d'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont irrigué, durant l'année 2014, une superficie de 555.477 ha en assurant la distribution de 3.071 Mm³ d'eau dont 1.922 Mm³ ont été facturés aux agriculteurs, soit un taux d'efficacité moyen du réseau d'environ 63% contre 76% en 2013 et un taux de recouvrement de 76% pour des émissions de l'exercice de 970 MDH.

En vue d'assurer le service d'eau, le programme d'investissement des ORMVA a porté sur un montant de 2.160 MDH en 2014 contre 1.927 MDH en 2013 et 1.940 MDH en 2012.

La première tranche du PNEEI dénommée Projet de Modernisation de l'Irrigation dans le Bassin de l'Oum Errabiaa (PROMER), actuellement en cours de réalisation, concerne la conversion d'une superficie de 41.048 ha au profit de 12.055 agriculteurs relevant des zones d'action des ORMVA du Doukkala, du Haouz et du Tadla.

La deuxième tranche du PNEEI dénommée Programme de Modernisation de la Grande Irrigation (PMGI) concerne une superficie de 30.000 ha et 9.300 bénéficiaires relevant des zones d'action des ORMVA du Doukkala, du Gharb, du Haouz et du Tadla. Le coût global du projet est de 187,5 millions de \$ US dont 150 millions de \$ US seront financés par un prêt de la Banque Mondiale.

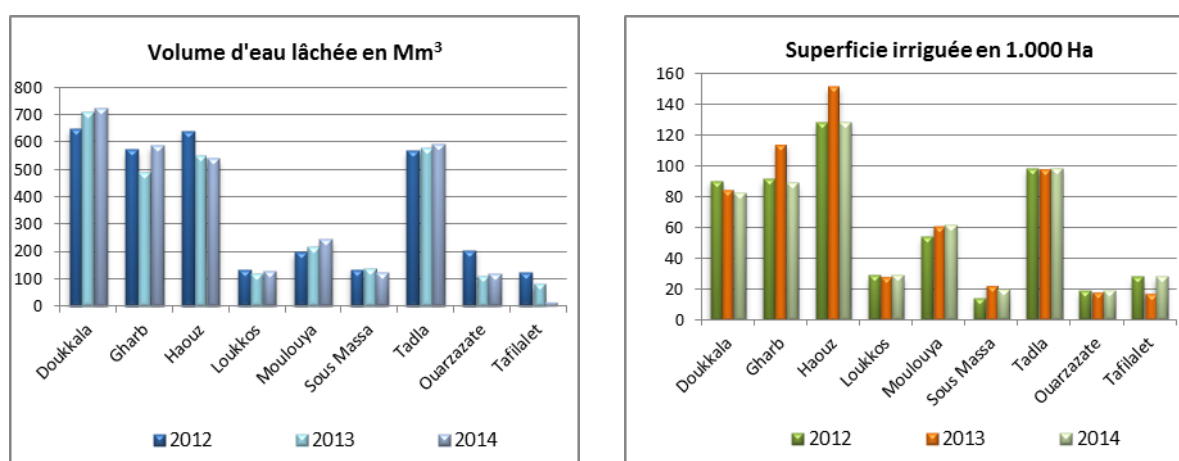
Parmi les projets phares du PNEEI, le projet d'extension de l'irrigation dans le secteur de Dar Khrofa du périmètre du Loukkos concerne une superficie de 21.000 Ha pour un coût global estimé à 2.822 MDH financé principalement, par des dons des pays arabes amis et par le Budget Général de l'Etat.

En outre, trois projets de Partenariat Public-Privé (PPP) sont en phase de concrétisation au niveau d'Azemmour - Bir Jdid (Doukkala), Chtouka Ait Baha (Souss Massa) et Dar Khrofa (Loukkos).

Le contrat du premier projet pour la délégation du co-financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un système d'irrigation au profit des agriculteurs situés dans la zone côtière Azemmour - Bir Jdid (3.200 ha) a été confié à la Société Nouvelle Doukkala des Eaux.

Pour le PPP de Chtouka Ait Baha, l'appel d'offres pour la sélection du partenaire privé a été lancé en juin 2015 auprès des dix candidats pré-qualifiés.

Concernant le projet de PPP de Dar Khrofa, il enregistre, en 2015, le lancement de la phase 2 relative à l'appel d'offres pour le choix du délégataire.



2.1.3 - Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS)

La sécurisation de l'approvisionnement du marché national en semences certifiées et l'amélioration du taux de leur utilisation figurent parmi les objectifs majeurs du Plan Maroc Vert.

Dans ce cadre, la stratégie, menée par SONACOS, nécessite la réalisation de six grands chantiers structurants :

- la sécurisation de l'approvisionnement des marchés par la contractualisation des relations avec les partenaires commerciaux ;
- le renforcement et le développement de l'outil industriel ;
- l'adaptation du réseau de distribution et le développement d'une force de vente afin d'écouler les volumes ;
- la promotion de la bonne utilisation des intrants agricoles et la réalisation d'actions marketing à but commercial ;
- l'optimisation de la trésorerie via une meilleure gestion des stocks ;
- l'adaptation des ressources humaines avec les besoins de la nouvelle stratégie de développement.

La stratégie susvisée permettra à la SONACOS, à l'horizon 2020, la commercialisation de 2.660.000 quintaux de semences certifiées de céréales représentant 95% de part de marché, 100.000 unités de semences de betterave mono-germes, soit 100% de part de marché et 2.623.000 quintaux d'engrais (26% de part de marché) et d'atteindre un chiffre d'affaires de 3.025 MDH, un résultat d'exploitation de 314 MDH, un résultat net de 219 MDH et un investissement cumulé de 620 MDH.

Concernant l'exercice 2015/2016, la SONACOS a prévu un budget d'investissement de 80,61 MDH destiné principalement, à la construction d'un centre régional au niveau de l'agropole de Berkane (32 MDH), l'aménagement de divers centres régionaux (9,5 MDH) et l'acquisition du matériel technique (31,7 MDH).

Pour la campagne 2015/2016, la SONACOS compte réaliser à travers les multiplicateurs conventionnés, une production de 2.200.000 quintaux de semences certifiées de céréales. Elle compte également commercialiser 1.917.000 quintaux de semences certifiées de céréales et 1.200.000 quintaux d'engrais et réaliser un chiffre d'affaires de 1.697 MDH, un résultat d'exploitation de 62,5 MDH et un résultat net de 17,8 MDH.

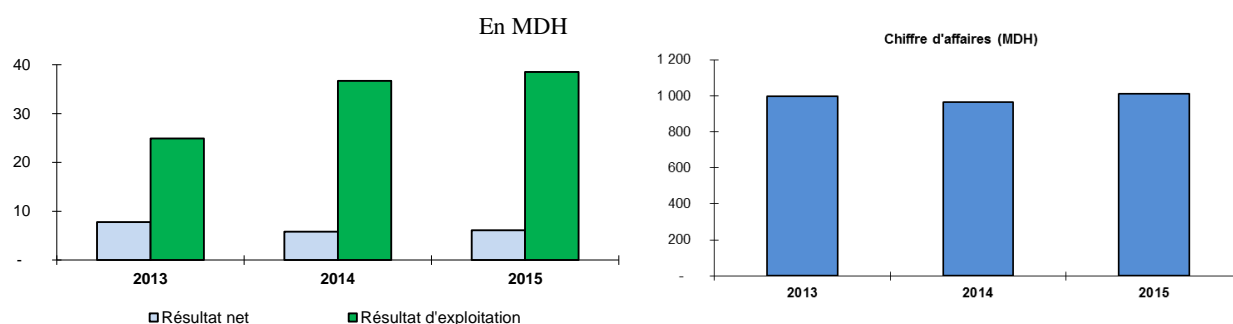
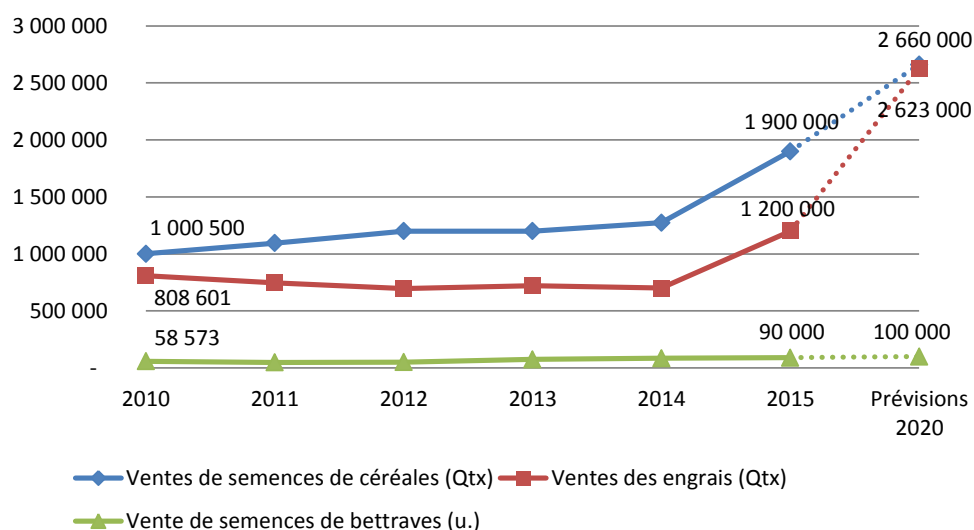
Au titre de l'exercice 2014/2015, l'activité de la SONACOS a connu les principales performances suivantes :

- l'augmentation de la superficie réservée à la multiplication des semences de 35.000 ha en 2009/2010 à 65.000 ha durant la campagne 2014/2015 ;
- la production de plus de 2.100.000 quintaux de semences certifiées de céréales contre 700.000 quintaux en 2011/2012 ;
- la commercialisation de 1.294.000 quintaux de semences certifiées de céréales contre une moyenne de 1.117.250 quintaux durant les cinq dernières campagnes ;
- la commercialisation de 710.000 quintaux d'engrais contre une moyenne de 667.900 quintaux durant les cinq derniers exercices.

Les réalisations financières de la SONACOS au titre de la campagne 2014/2015, sont marquées par :

- un chiffre d'affaires de 1.078 MDH contre 965 MDH en 2013/2014 et 858 MDH en 2009/2010 ;
- une valeur ajoutée de 99,85 MDH contre 132 MDH en 2013/2014 et 81 MDH en 2009/2010 ;
- un résultat net de -13,65 MDH contre 5,79 MDH en 2013/2014 et 7,75 MDH en 2012/2013.

Evolution des indicateurs techniques de la SONACOS : 2010-2020



2.1.4 - Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)

La stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier a été présentée à Sa Majesté Le Roi le 4 octobre 2013. L'Agence a entamé la mise en œuvre de ladite stratégie en instaurant une méthodologie de travail avec les différents partenaires au niveau sectoriel et territorial, basée sur la concertation, la coordination et la médiation avec ses différents partenaires agissant au profit des populations de la zone d'action de l'Agence.

Les zones oasiennes et de l'arganier constituent un territoire vaste, recouvrant près de 40% du territoire national et constitué de cinq régions, seize provinces et plus de 400 communes. Dans ce cadre, la stratégie territoriale de l'Agence qui s'inscrit dans « la stratégie de développement global et intégré des zones oasiennes et de l'arganier », est articulée autour de trois axes de développement :

- un territoire attractif, l'enjeu étant d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens et de favoriser leur épanouissement, à travers le renforcement des services de base (eau,

- électricité, routes...), le développement d'offres de soins et d'éducation accessibles à tous, ainsi que la mise en place d'infrastructures culturelles et sportives ;
- un territoire compétitif dont l'économie s'appuie sur la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles de manière à ce qu'elles profitent directement à la population locale. Trois secteurs sont prioritairement visés (agriculture et forêts, tourisme et mines) principalement, à travers la structuration du tissu des acteurs et leur accompagnement dans la conception et le développement d'activités génératrices de revenus s'appuyant sur la valorisation des ressources locales ;
 - un territoire préservé, s'appuyant sur des programmes d'optimisation de la mobilisation et de la gestion de la ressource hydrique, de préservation du sol ainsi que sur des programmes de préservation de la biodiversité (protection des réserves de biosphère, encadrement de l'urbanisation des oasis, etc.).

Ces axes ont été déclinés en 45 programmes de développement qui totalisent un investissement global de l'ordre de 93 milliards de dirhams (soit environ 11,5 milliards de Dirhams/ an sur huit années) et visent des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 :

- un PIB territorial et des revenus par habitant multipliés par 2,5 ;
- la création de 160.000 emplois supplémentaires ;
- l'alignement sur les standards internationaux concernant les services de base (eau et électricité) et les offres de soins et d'éducation.

Pour cela, l'ANDZOA a mis en place des cadres contractuels à trois niveaux, devant permettre le développement territorial et la mise en œuvre de la stratégie selon une approche intégrée :

- un 1^{er} niveau de contractualisation, sous la forme d'une Convention-cadre établie avec le Gouvernement et entérinant les objectifs et les principes d'action de la stratégie ;
- un 2^{ème} niveau contractuel, établi avec les départements ministériels concernés et visant à valider le détail des programmes d'actions par secteur (consistance des projets, planning et financement) ;
- un 3^{ème} niveau contractuel, établi avec les régions et/ou provinces incluses dans le territoire et dont l'objectif est d'assurer une mise en œuvre intégrée de la stratégie à travers la consolidation des programmes d'actions selon une logique territoriale.

Afin d'assurer la mise en œuvre de sa stratégie de développement territorial, l'ANDZOA a entrepris des efforts notables en matière de recherche de financements auprès des bailleurs de fonds aussi bien nationaux qu'internationaux. A ce titre, il est à souligner que le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM) finance un programme de mise à niveau et de développement de 126 communes relevant des 16 provinces relevant de la zone d'action de l'Agence. De même, sept projets sont financés ou en cours de financement par des bailleurs internationaux et totalisent un montant global de près de 350 MDH.

Pour la période 2015-2016, l'ANDZOA mobilisera dans le cadre du FDRZM, les crédits affectés au programme de développement et de mise à niveau des communes rurales relevant des 16 provinces de sa zone d'action. Les fonds à mobiliser à cet effet, s'élèvent à 680 millions de Dirhams dont 344 MDH pour les zones oasiennes et 336 MDH pour les zones de l'arganier.

Le bilan des réalisations de la stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier en termes d'investissements engagés, durant la période 2012-2014, porte aussi bien sur les projets et programmes financés sur le budget des départements ministériels et des organismes publics, que sur les projets inscrits dans le plan d'action propre de l'ANDZOA. Ce dernier comprend deux composantes :

- les projets de partenariat financés sur le budget propre de l'ANDZOA avec la contribution des acteurs locaux, et qui sont inscrits dans le programme prioritaire de l'Agence : pendant la période 2012-2014, 187 conventions ont été signées dont 29 en 2012, 56 en 2013 et 102 en 2014 ;
- les projets financés par le FDRZM avec la contribution des communes rurales et des conseils provinciaux ou préfectoraux : ces projets ont fait l'objet de la signature de trois conventions-cadre qui comportent un programme d'actions visant la mise à niveau et le développement de 126 communes rurales.

Dans le cadre de ses missions de soutien au milieu rural, l'ANDZOA a contribué en collaboration avec les acteurs locaux, à l'élaboration de projets de développement socio-économique et de préservation de l'environnement. Pour l'année 2014, elle a retenu un total de 102 projets. La répartition des actions selon les axes stratégiques de l'Agence se présente ainsi :

- l'amélioration de l'attractivité (86 conventions) à travers l'équipement de 13 points d'eau en plaques solaires au niveau de 7 communes rurales, la mise en œuvre de 14 projets pour l'alimentation en eau potable, la construction d'une Metfia de 150 m³ et d'un bassin et de seguias pour le captage des eaux de source et la réhabilitation d'une citerne de 100 m³, l'alimentation en électricité de 42 exploitations agricoles sur l'axe Errachidia-Boudnib ainsi que l'expansion du réseau électrique pour 2 communes rurales et l'électrification en plaques solaires d'une commune rurale, l'acquisition de 10 engins pour le désenclavement de 2 provinces et l'acquisition de 14 véhicules pour le transport scolaire ;
- le renforcement de la compétitivité (11 conventions) par la réalisation de la contribution au financement et l'appui à l'organisation de 4 festivals nationaux et internationaux en plus de l'équipement d'un GIE et par la contribution à la construction d'un centre pour la formation professionnelle aux métiers de l'artisanat ainsi que le financement et l'appui à l'organisation d'un festival et d'un salon autour du tourisme et de l'artisanat ;
- la préservation de l'environnement (5 conventions) à travers la mise en œuvre de 17 projets concernant la construction et l'aménagement de seguias, khettaras et seuils de dérivation, le creusement de puits et la réalisation de forages, la construction de murs de protection et de soutènement et de structures de protection contre les inondations au profit de près de 54.000 bénéficiaires et la réalisation de 2 projets d'assainissement liquide.

2.2 - Modernisation du secteur de la Pêche

La stratégie « Halieutis » vise la mise à niveau et la modernisation des différents segments du secteur de la pêche et l'amélioration de sa compétitivité et de sa performance en ayant pour ambition de :

- porter à 21,9 milliards de Dirhams la contribution du secteur halieutique dans le PIB national à l'horizon 2020 contre 8,3 milliards de Dirhams en 2007 ;

- faire passer le nombre des emplois directs à terre à 115.000 en 2020 contre 61.650 en 2007 ;
- porter le nombre des emplois indirects de 488.500 en 2007 à 510.200 à l'horizon 2020 ;
- atteindre une valeur des exportations des produits de la mer de plus de 3,1 milliards de dollars contre 1,2 milliards de dollars en 2007.

La stratégie du développement du secteur halieutique s'articule autour de trois axes majeurs : la durabilité de la ressource, la performance et la compétitivité du secteur. Dans ce cadre, 16 projets structurants sont à mettre en œuvre et qui s'appuient sur les principes du développement durable et insistent sur la dimension environnementale, de manière à ce que chaque projet soit :

- écologiquement responsable : préservation de la biodiversité du milieu marin, lutte contre la surpêche, veille à la reconstitution des stocks des espèces surexploitées, protection des espèces menacées et promotion des pratiques de pêche durable ;
- économiquement viable : maximisation de la valorisation des produits de la mer et de la création d'emplois, amélioration de la compétitivité des produits marocains sur les marchés historiques et croissance des exportations par la pénétration de nouveaux marchés.

Le projet phare de la stratégie Halieutis consiste en la création de trois pôles halieutiques d'excellence au niveau de Laâyoune-Dakhla, d'Agadir et de Tanger. Ces pôles devraient à terme, attirer des investissements de 9 MMDH.

La stratégie prévoit, également, plusieurs projets visant le développement de l'aquaculture, des infrastructures et équipements de débarquement ainsi que l'aménagement des pêcheries.

Les mesures d'accompagnement prises concernent, notamment, la clarification du dispositif juridique, le développement du système de contrôle et la mise en place d'une traçabilité tout au long de la chaîne de valeur du secteur, le renforcement des compétences et l'organisation de la représentation professionnelle.

2.2.1 - Office National des Pêches (ONP)

En 2016, l'ONP poursuivra la réalisation des projets déjà engagés ainsi que le lancement de nouveaux projets ayant pour objet de développer les infrastructures de pêche maritime.

Ainsi, l'ONP procèdera à la réalisation des marchés de gros au poisson d'Inzegane (58,4 MDH) et de Tétouan (30 MDH), à la construction des magasins pour les mareyeurs à Boujdour (30 MDH), à l'informatisation de la criée au niveau des Points de Débarquements Aménagés et Villages de Pêche, à l'installation des équipements d'énergie solaire au niveau de certains Villages de Pêche du Sud du Royaume, à l'équipement des sites en équipements et matériels techniques nécessaires ainsi qu'à la poursuite des actions visant l'entretien et la maintenance des infrastructures portuaires et des équipements techniques et ce, en vue d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie Halieutis.

L'ONP projette également de prendre en charge les autres ports de pêche dont les négociations avec l'ANP sont à un stade avancé, notamment, ceux de Larache et d'Essaouira.

En outre, un programme d'investissement afférent aux halles nouvelles génération, arrêté par l'ONP et portant sur un investissement de 277 MDH, est en cours de réalisation et concerne :

- la superstructure du nouveau port de pêche de Tanger (halle, bâtiments administratifs, équipements et locaux destinés aux professionnels de la pêche) : 180 MDH.
- les nouvelles Halles de Dakhla (35 MDH), de Tan Tan (30 MDH) et de Larache (22 MDH).

Par ailleurs, l'Office œuvre à la généralisation de l'utilisation des contenants normalisés (CN) à l'ensemble des ports de pêche.

Afin d'assurer une meilleure disponibilité et une plus grande fiabilité des infrastructures et des équipements, et afin de doter les sites gérés en moyens matériels nécessaires, l'ONP poursuit la mise en place de son programme d'investissement concernant, notamment, la mise en place de contrats de maintenance et la mise à niveau des équipements et des moyens de manutention.

Conformément au programme national pour la réalisation d'un réseau de 10 marchés de gros au poisson, et après la mise en exploitation de ceux de Casablanca et d'Oujda, la période 2011-2014 a été caractérisée par le transfert à l'ONP des marchés de gros construits dans le cadre du programme Millenium Challenge Corporation (MCC), à savoir, ceux de Taza (53,9 MDH), de Marrakech (86 MDH), de Meknès (55 MDH) et de Beni Mellal (56,8 MDH).

Quant au marché de gros de Rabat dont le coût est de 70,5 MDH, il est en cours d'opérationnalisation, la convention de partenariat relative à l'exploitation et à la gestion dudit marché ayant été signée entre l'ONP, la Commune Urbaine de Rabat et la Commune Rurale de Sidi Yahia Zaer pour une exploitation effective en 2015.

Par ailleurs, la réalisation du marché de gros d'Inzeggane dont le coût est estimé à 58,4 MDH, sera lancée au cours de 2015. En outre, la réalisation du marché de gros de Tanger, engagé initialement pour un montant de 40 MDH a été reportée suite au changement par la Commune Urbaine de Tanger, de l'assiette foncière réservée au projet. Quant au marché de gros de Tétouan, sa réalisation est prévue au niveau du budget de 2015 pour un montant de 30 MDH. Concernant le marché de gros de Casablanca, et suite à la forte activité qui y a été enregistrée ces dernières années, et dans un souci d'assurer une meilleure organisation de la commercialisation, le suivi de la traçabilité et l'amélioration de la qualité des produits mis en vente, les travaux d'extension dudit marché ont été entamés pour un montant de 17 MDH.

En outre, et en tant que Global Operator, l'ONP s'est vu confier la gestion des ports de pêche et déploie un programme d'investissement pour la mise à niveau et le développement des superstructures et des équipements portuaires.

Ainsi, 15 ports de pêche ont été confiés à l'ONP et les négociations sont toujours en cours avec l'ANP pour la concession des 9 ports de pêche restants.

La période 2011-2014, a connu la réalisation de plusieurs investissements au niveau des ports gérés par l'Office, notamment, la réalisation des infrastructures de pêche artisanale au niveau de Sidi Ifni (40,8 MDH), Agadir (22,5 MDH), Mehdia (16 MDH), Tan Tan (15,6 MDH), Tarfaya (15,5 MDH) et Mohammedia (9,8 MDH).

En outre, l'ONP prend en charge le financement des infrastructures du port de pêche de Tanger pour 180 MDH dont 90 MDH ont été déjà débloqués et le reliquat le sera en 2015 et 2016 à hauteur de 45 MDH par an.

Par ailleurs, l'ONP a réalisé sur la période 2011-2014 des investissements relatifs aux Unités de Gestion des Contenants Normalisés (UGCN), notamment, celles de Tarfaya, Laâyoune et Boujdour (8,4 MDH), Casablanca (6,6 MDH), M'Diq et Larache (6,5 MDH), Sidi Ifni et Tan Tan (6,4 MDH), Mohammedia et Safi et Essaouira (5,3 MDH), Agadir (3,2 MDH), Dakhla (3,2 MDH) et Nador - Al Hoceima (3,1 MDH). Il a procédé, également, à la réalisation d'un programme d'extension des UGCN au niveau des ports de Dakhla, Laâyoune et Boujdour pour un montant de 12 MDH.

La période 2011-2014 a connu, également, la réalisation des travaux de construction et de mise à niveau des halles nouvelles génération d'Agadir (70 MDH), de Safi (38 MDH), de Boujdour (27,2 MDH), de Mohammedia (10 MDH), de Casablanca - El Jadida - Lahdida (6,1 MDH) ainsi que de Tanger - Asilah - M'Diq - Fnideq - Martil - Ksar Lakbir (0,7 MDH).

En outre, des investissements ont été réalisés et concernent, notamment, l'informatisation des processus de commercialisation au niveau des Villages de Pêche (VDP) de Ras Kabdana, Jebha, Fnideq, Immesouane, Imi Ouaddar, Imoutlane, Agti Lghazi, Aftissat, Lakraa et Amegrioui ainsi qu'au niveau du marché de gros au poisson de Beni Mellal. D'autres investissements ont été réalisés et concernent l'amélioration du système de suivi de la traçabilité pour renforcer la lutte contre la pêche illicite, non règlementée et non déclarée (INN) et améliorer l'application des procédures de certification des captures.

Par ailleurs, l'ONP a réalisé sur la période 2011-2014 de nombreux Points de Débarquements Aménagés (PDA) : Belyounech (62,4 MDH), Kaa Srass (40,4 MDH), Targha (39 MDH), Amtar (29,8 MDH), Ksar Esseghir (15,2 MDH), Salé (40,5 MDH), Bhibeh (40,5 MDH), Sidi Abed (39,3 MDH), Tafedna (25,2 MDH), Tifnit (43,5 MDH) et Akhfennir (30,7 MDH).

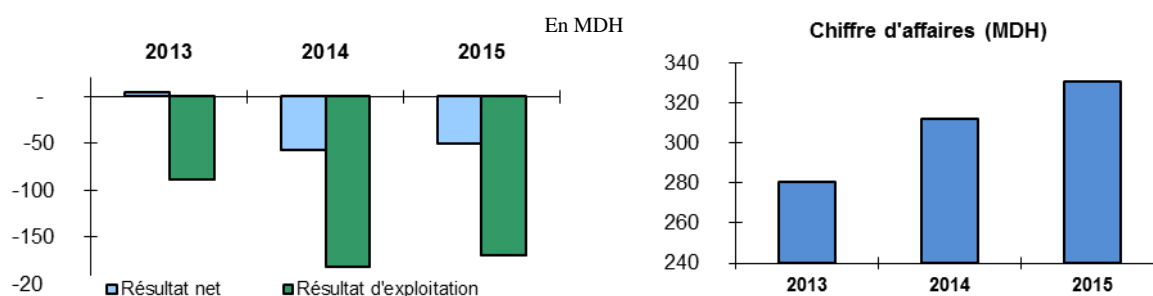
De même, il a procédé à la construction des Comptoirs d'Agréage du Poisson Industriel (CAPI) de Laâyoune et Dakhla pour 3,6 MDH.

Par ailleurs, l'ONP a poursuivi en 2014, la gestion financière et comptable des fonds gérés pour le compte du Département de la Pêche Maritime, à savoir :

- le programme IBHAR qui vise la mise à niveau et la modernisation des flottes de pêche côtière et artisanale afin d'améliorer la compétitivité de la filière de la pêche ;
- le programme des Filets Maillants Dérivants (FMD) dans le cadre du Plan d'Action National pour l'élimination des FMD et qui consiste à octroyer une indemnité aux professionnels pour les encourager à procéder à l'élimination et la destruction des FMD.

L'exercice 2014 a été caractérisé par la hausse du chiffre d'affaires de l'Office de 11%. Toutefois, l'exercice a affiché un résultat d'exploitation et un résultat net déficitaires de 181,1 MDH et de 57 MDH, respectivement. Ces résultats sont dus, essentiellement, à la hausse de 33% des charges d'exploitation par rapport à 2013 (+122 MDH) suite à l'augmentation significative des dotations aux amortissements liées aux nouveaux projets et sites confiés à l'ONP (+72%) ainsi qu'aux charges liées, notamment, à l'entretien et la maintenance, le

nettoyage et le gardiennage induites par la prise en charge par l'ONP de la gestion de ces nouveaux sites.



2.2.2 - Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA)

L'activité de l'ANDA s'inscrit dans le cadre de la promotion et du développement du secteur aquacole au Maroc et ce, conformément aux missions qui lui ont été dévolues par la loi n° 52-09 portant sa création.

Le plan d'action de l'Agence au titre de la période 2014-2015 porte sur les principaux axes suivants :

- la finalisation des plans d'aménagement aquacole lancés depuis 2013, en vue de lancer leur mise en œuvre par l'offre des projets d'investissement en aquaculture ;
- l'élaboration des projets d'investissement en aquaculture, notamment, dans les domaines de la pisciculture, la conchyliculture et l'algoculture ;
- la contribution dans la mise en place des actions de recherche et développement qui répondent aux attentes du secteur, notamment, en ce qui concerne l'introduction des nouveautés technologiques et de nouvelles espèces et l'encouragement des partenariats pour entreprendre des tests de transformation et de valorisation des produits aquacoles.
- l'accompagnement des investisseurs et la promotion de l'aquaculture à l'échelle nationale et internationale.

D'autres actions complémentaires sont également menées par l'ANDA pour contribuer au développement du secteur aquacole. Il s'agit, notamment, de :

- La réalisation d'une étude relative à l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) de la stratégie de développement de l'aquaculture ;
- Les travaux de classement sanitaire sont en cours pour les zones conchylicoles ayant fait l'objet du protocole spécifique au classement de la salubrité des zones à vocation. Il s'agit du site de Cala Iris, de la baie de Dakhla et des concessions conchylicoles de Fnideq et de Oued Laou ;
- La mise en œuvre de deux projets pilotes inscrits par l'ANDA dans le cadre du programme de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) en partenariat avec le Département de l'Environnement. Ces projets destinés à des coopératives de pêche artisanale prévoient, respectivement, une production annuelle de 1.300 tonnes d'algues et de 180 tonnes de coquillages. La réalisation de ces projets est cofinancée par le Gouvernement Marocain et le Fonds Environnemental Mondial, à travers l'ANDA et la Banque Mondiale.

- Le lancement de la réalisation d'une écloserie marine afin de doter de l'aquaculture marine au Maroc en infrastructures de production de semences nécessaires pour les fermes aquacoles ;
- Le lancement de l'étude de faisabilité de réalisation d'un complexe d'infrastructures d'appui à l'activité de l'aquaculture au niveau de la zone de Cintra (Région de Dakhla-Oued Eddahab).

Enfin, et dans le cadre du partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne, un jumelage institutionnel léger a été lancé en février 2015 visant le renforcement de l'Aquaculture au Maroc avec un budget de 250.000 Euros étalé sur une durée de 6 mois.

2.3 - Mines, Energie et Eau

2.3.1 - Stratégie de développement du secteur des phosphates (OCP)

La stratégie adoptée, dès 2009, par le Groupe OCP et visant le renforcement de son leadership dans le marché mondial des phosphates, s'appuie sur trois piliers touchant, respectivement, à l'augmentation de ses capacités de production et de valorisation, à une compétitivité de ses coûts opérationnels et à une stratégie commerciale volontariste et agressive.

Le déploiement de cette stratégie repose, en premier lieu, sur la réalisation d'un programme industriel visant à renforcer les capacités d'extraction et de production des phosphates et la capacité de transformation chimique (acide phosphorique et engrais).

Dans ce cadre, en identifiant la dynamique structurelle du marché mondial, l'OCP a mis en place une stratégie visant un renforcement des produits en croissance (engrais), tout en maintenant une position équilibrée, flexible et adaptée aux besoins du marché avec un objectif de 40% du marché pour tous les segments (Roche, Acide phosphorique et Engrais).

Aussi, les objectifs et les actions stratégiques du programme industriel du Groupe s'articulent autour des axes suivants :

- croissance des capacités : accroître les capacités de production pour répondre à la demande du marché (passer de 30 MT actuellement à 50 MT en 2025) ;
- leadership des coûts : atteindre le leadership mondial en termes de coûts au moyen notamment d'un programme industriel visant une intégration et une optimisation des chaînes de valeur et l'action sur les performances du personnel ;
- flexibilité : augmenter la flexibilité sur toute la chaîne de valeur pour s'adapter aux besoins des clients et aux fluctuations de la demande. La réalisation 6 unités dédiées à la production d'acide phosphorique et d'engrais constituent des avancées rassurantes pour l'objectif visant à faire de Jorf Lasfar une plateforme mondiale de la chimie des phosphates destinée à accueillir les investissements directs étrangers. De même, le site de Safi est en cours de développement pour l'ériger en un hub intégré de valorisation et de traitement des phosphates. Le partenariat conclue avec le Gabon pour la réalisation dans ce pays d'une unité de production d'engrais repose sur une mutualisation intelligente des ressources (le gaz du Gabon et les phosphates du Maroc) et permet un meilleur positionnement de l'OCP dans le marché africain qui offre des perspectives importantes en termes de croissance de la demande future.

- la nouvelle stratégie du groupe pour le développement de nouveaux produits et de variétés d'engrais adaptées au sol dans le cadre de partenariats avec plusieurs pays notamment en Afrique, par la réalisation de programmes de recherche et de développement dédiés, permettrait un ancrage irréversible à ce marché, qui offre un potentiel important de la croissance future de l'industrie des phosphates.
- développement durable : inscrire toutes les initiatives de développement d'OCP dans une perspective de développement durable.

Ainsi, pour se donner les moyens d'atteindre ses objectifs stratégiques, le Groupe OCP a engagé un programme d'investissements important, intégrant la mine et la chimie, grâce notamment au projet de Slurry Pipeline, permettant un véritable saut technologique.

Le programme d'investissements du groupe OCP, d'un montant global de plus de 190 milliards de dirhams et déployé en plusieurs vagues sur la période 2008-2025 (62 MMDH au cours de 2008-2016, 86 MMDH prévu pour 2016-2020 et 41 MMDH pour 2020-2025), consiste en :

- l'ouverture de 4 nouvelles mines et la construction de 4 laveries ;
- l'adduction d'eau à partir du barrage Ait Massoud pour le site de Khouribga (Maroc Central) et du barrage Al Massira pour les sites de Gantour ;
- le transport de phosphate en pulpe des laveries aux sites chimiques (Slurry Pipeline) ;
- la création du Jorf Phosphate Hub et Safi Phosphate Hub (infrastructures communes pour les unités d'engrais) ;
- le dessalement d'eau de mer pour les besoins des plateformes ;
- adaptation des installations existante de Maroc Phosphore et des JV pour recevoir la pulpe de phosphate ;
- le downstream : séchage du phosphate en pulpe destiné à l'export et recyclage de l'eau extraite.
- la construction de complexes intégrés de production des engrais (ODI) ;
- l'augmentation des capacités portuaires.

La première vague de ce programme, en cours d'exécution, consiste en la conception et la construction, sur l'axe nord (Khouribga - Jorf Lasfar), de plusieurs projets interconnectés entre eux. Des projets qui ont nécessité l'engagement à fin 2014 de plus de 50 milliards de dirhams et dont une partie est d'ores et déjà opérationnelle tels que le Slurry Pipeline reliant Khouribga à Jorf Lasfar et la première unité de valorisation de pulpe de phosphate à Jorf Lasfar.

Les projets de la seconde vague, quant à eux, sont en phase d'étude et concernent principalement les axes Gantour-Safi et Boucraâ-Laâyoune, à travers notamment la mise en place de nouvelles installations minières et de traitement, un nouveau hub phosphatier à Safi ainsi que de nouvelles unités de valorisation de la roche. Ainsi, les principaux projets réalisés ou en cours dans le cadre dudit programme concernent notamment :

- la laverie Merah Lahrach pour un budget de 2,50 MMDH, mise en service en 2011 ;
- Projet Maroc central permettant l'adduction de 45 m³ d'eau par an pour l'alimentation des installations minières de Khouribga à partir du barrage Ait Massoud pour un budget de 1,05 MMDH et une mise en service en 2013 ;

- les deux lignes de production de DAP, à Jorf Lasfar, d'une capacité de 120 TH chacune pour un montant de 2,54 MMDH et mise en service en 2013 ;
- le projet de Slurry pipeline reliant les mines de Khouribga à la plateforme industrielle de Jorf Lasfar, d'une capacité de transport à terme de 38 MT/an contre 18MT/an actuellement pour un coût de 5,31 MMDH. C'est le plus grand Slurry Pipeline de phosphate au monde (187 Km du pipeline principal et 48 Km des pipelines secondaires). Il a été mis en service en 2014 ;
- le projet de la laverie Beni Amir (El Hallassa) pour un coût de 3,78 MMDH et dont la mise en service est prévue en 2015. Avec une capacité de 12 millions de tonnes par an, c'est la plus grande laverie de phosphate au monde. Elle alimente directement la station de tête du Slurry Pipeline et plus de 80% des eaux qu'elle utilise sont recyclées, minimisant l'impact de l'exploitation des mines sur l'environnement ;
- l'adaptation des installations de l'atelier phosphorique MP 3 & 4 à l'usage de la pulpe de phosphate et la construction d'une nouvelle unité d'acide phosphorique (ligne E) de 1400T P₂O₅/j (adaptée à l'usage de la pulpe de phosphate transportée par le Slurry Pipeline) pour compenser le manque à produire des anciennes unités pendant les travaux de leur adaptation. Le budget est de 2,33 MMDH. La mise en service de la ligne E a eu lieu en 2014, l'adaptation graduelle des lignes existantes de MP 3 & 4 est prévue pour être achevée en décembre 2016 ;
- la réalisation de quatre unités de granulation (IFC (ODI) : Integrated Fertilizer Complex) pour un budget de 19,53 MMDH, dont une unité (ODI-1) sera mise en service graduellement à partir de 2015 ;
- la réalisation d'une unité de filtration et de séchage de la pulpe de phosphate transportée par pipeline (séchage Downstream) pour un coût évalué à 3,21 MMDH et dont la mise en service est prévue pour 2016 ;
- le projet d'extension des installations portuaires de Jorf Lasfar, d'un budget de 2,90 MMDH.

Pour sa part, la stratégie commerciale repose sur un réseau de représentations commerciales et de veille de proximité des marchés porteurs, la conclusion de partenariats pour la réalisation d'unités de transformation visant les marchés en croissance (Brésil...) et la promotion des marchés émergents notamment en Afrique. Cette stratégie sera renforcée grâce aux partenariats conclus avec des opérateurs mondiaux exerçant dans des marchés porteurs (prise de participation de 10% en augmentation du capital de Heringer (troisième distributeur des engrais au Brésil et partenariat avec l'opérateur américain Potasch Corp pour l'achat de la gamme complète des produits phosphatés de l'OCP).

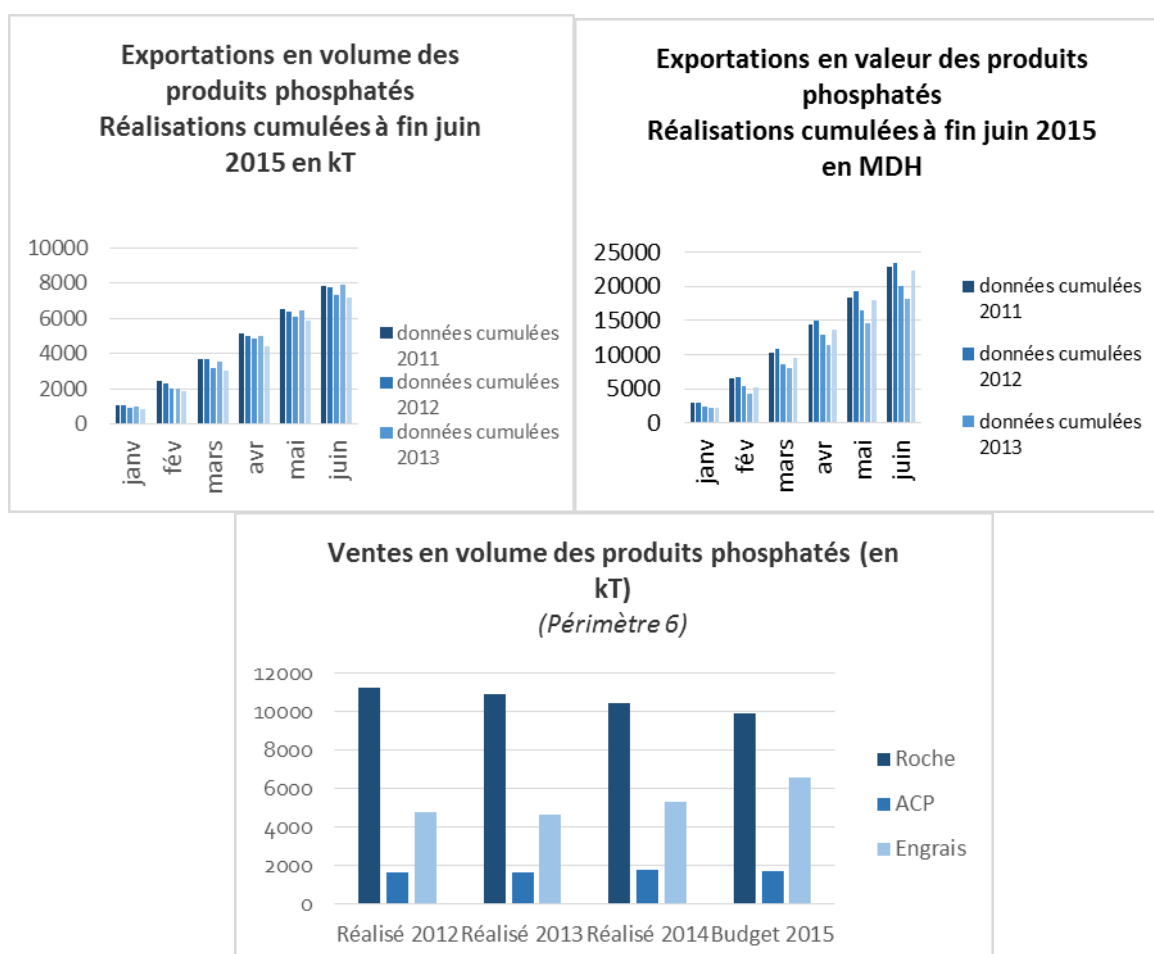
En matière de financement de son programme de développement, l'OCP a réussi une nouvelle stratégie à travers deux émissions obligataires internationales réussies en 2014 (1,5 MM USD) et en 2015 (1MM USD), avec des niveaux de souscription très satisfaisants, ce qui a permis un positionnement confortable de l'OCP sur le marché financier international, offrant au Groupe une visibilité sécurisée et une diversification avantageuse des sources de financement de son programme de développement.

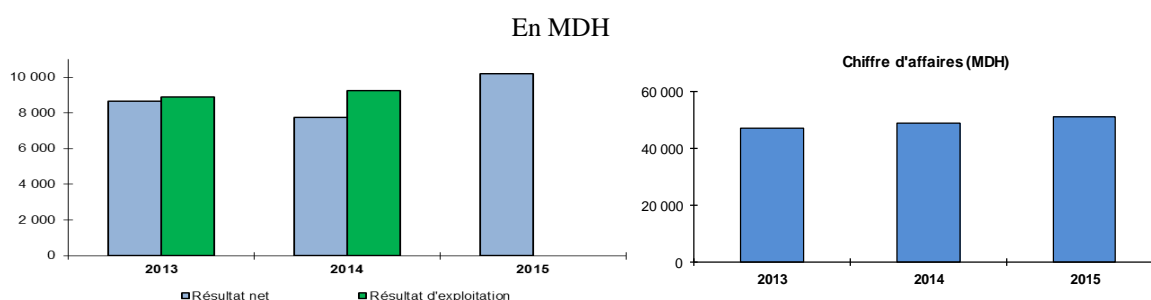
Concernant la stratégie liée au développement de l'écosystème OCP, ses objectifs visent l'émergence d'un tissu industriel autour du secteur des phosphates avec comme sous objectif corolaire une réduction des coûts livrés à l'OCP pour favoriser sa compétitivité. Les principales actions déployées dans ce cadre, concernent : i/ la création de Joint-ventures avec des grandes structures internationales visant le transfert et la pérennisation du savoir en

matière d'ingénierie et de services nécessaires pour l'excellence opérationnelle à moindres coût, ii/la conclusion avec l'Etat d'une convention cadre liée aux mesures incitatives en faveur des acteurs devant œuvrer dans l'écosystème de l'OCP (une convention spécifique d'application est en cours d'élaboration pour l'identification des mesures incitatives concrètes), iii/la conclusion de contrats avec des industriels étrangers pour implantation au Maroc d'unités industrielles (fabrication de convoyeurs) ou de plan de développement des sous-traitants nationaux, iv/ l'innovation des acteurs locaux sur un périmètre prédéfini de produits et de services, en encourageant l'amélioration du savoir-faire, v/ la signature avec des acteurs marocains de contrats de Co-développement pour encourager l'innovation sur un périmètre prédéfini de produits et de services et vi/ la conclusion de contrats avec les banques pour la mise à dispositions des acteurs de produits financiers adaptés.

Le Groupe OCP poursuivra la réalisation de son programme de développement et d'investissement avec un budget évalué pour 2016 à 20 MMDH, étant précisé qu'il prévoit que la conjoncture favorable marquée par la reprise de la demande et des cours devrait se poursuivre au 1^{er} semestre de 2015 et pendant l'exercice 2016.

Concernant le budget d'investissement de 2015, il prévoit un montant de 28,65 MMDH en engagement et 20,37 MMDH en paiement. Les principaux projets concernent les programmes de développement industriel de l'activité Mines et Chimie (16,76 MMDH en paiement) et des activités support (3,62 MMDH en paiement). En prévision de clôture, le programme d'investissement de 2015 sera réalisé pour un montant de 17 MMDH.





2.3.2 - Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)

La stratégie du secteur minier vise la relance de l'activité minière par le développement de l'infrastructure géologique (Plan National de Cartographie Géologique – PNCG), l'encouragement de la valorisation et de la transformation des minerais au niveau local et l'incitation à l'investissement en recherche en impliquant des acteurs nationaux et internationaux par la mise en place d'un cadre législatif adapté et simplifié à travers une nouvelle loi devant remplacer et abroger le dahir de 1951 portant code minier.

Les objectifs de cette stratégie visent l'amélioration du chiffre d'affaires du secteur minier (hors phosphates) et le renforcement des programmes et des budgets dédiés à la recherche et à l'exploration minière à travers notamment une implication soutenue du secteur privé.

Dans ce cadre, une étude de redéfinition de la stratégie de développement et de repositionnement de l'ONHYM a été réalisée et a fixé comme objectifs le maintien de la souveraineté nationale sur les ressources, un partage juste avec le secteur privé des risques de recherche et d'exploration et une lisibilité du positionnement de l'ONHYM sur les chaînes de valeur. Ainsi, cet établissement est appelé à reconfigurer son business model pour le baser sur des activités de promotion et de placement des projets de recherche et d'exploration.

Ce modèle permettra une meilleure prise en charge des risques liés à la stratégie d'exploration et de recherche adoptée par l'ONHYM par filière d'intervention :

- pour l'activité de recherche minière, l'intervention de l'ONHYM consiste en la réalisation des travaux de recherche et de prospection préliminaires et ensuite le recours à des partenariats pour le développement de la recherche et de l'exploitation des prospects présentant un potentiel valorisable ;
- pour la filière des hydrocarbures et compte tenu des coûts élevés de la recherche pétrolière, la stratégie adoptée s'appuie sur la promotion des potentialités du sous-sol national dont l'exécution des programmes de recherche est confiée aux opérateurs privés.

Pour 2016, les prévisions d'investissement s'élèvent à 426 MDH.

Le budget d'investissement de 2015 est estimé à 426 MDH (y compris les travaux de recherche en interne) et est dédié à la poursuite des programmes de recherche et d'exploration minière et pétrolière, notamment l'acquisition et traitement de 10 000 Km de sismique 2D

relative au projet d'extension du plateau continental marocain pour une enveloppe de 162 MDH.

Les charges d'exploitation prévues pour 2015, s'élèvent à 782 MDH contre 687 MDH pour les produits d'exploitation, faisant ressortir un résultat d'exploitation prévisionnel négatif de 95 MDH et un résultat net de -111 MDH.

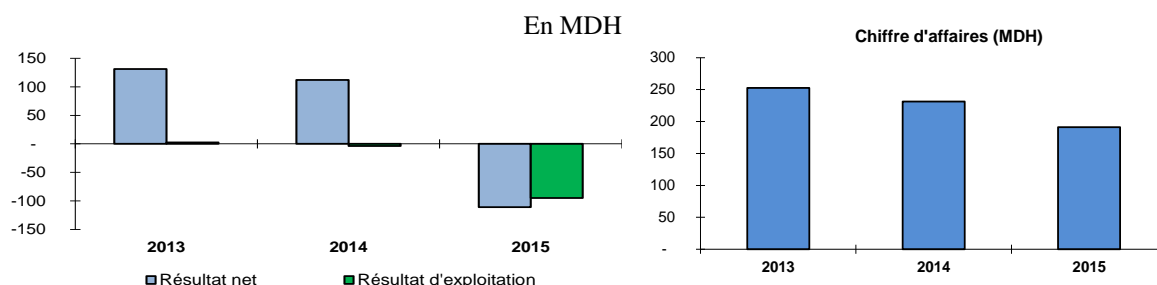
En 2014, l'activité de l'exploration pétrolière a été déployée sur une superficie totale de 353 467,9 km² couvrant 130 permis de recherche (40 en onshore et 90 en offshore), 11 concessions d'exploitation et 5 autorisations de reconnaissance (2 en onshore et 3 en offshore), ainsi que 4 MOU sur les schistes bitumineux. Les investissements en exploration pétrolière ont atteint 6,6 MMDH réalisés par les partenaires et 96 MDH réalisés par l'ONHYM.

La production nationale des hydrocarbures, concentrée dans les régions d'Essaouira et du Gharb, a enregistré 44,34 M NM³ pour le gaz naturel contre 45,16 M NM³ en 2013. Concernant le condensat, la production s'est établie à 5.184 T contre 5.936 T en 2013, soit une baisse de 12,7%.

Le chiffre d'affaires des hydrocarbures enregistré en 2014 est de 190,5 MDH contre 185,3 MDH réalisé en 2013, soit une hausse de 2,8%.

Concernant l'activité de recherche minière, les travaux y afférents ont concerné 27 projets propres à l'ONHYM et 16 en partenariat. Les premiers ont concerné 27 objectifs dont 10 pour les métaux précieux, 10 pour les métaux de base et l'uranium, 6 pour les roches, les minéraux industriels et la reconnaissance minière et 1 projet spécial de géothermie. Les travaux en partenariat ont intéressé, quant à eux, 16 objectifs dont 8 pour les métaux de base, 6 pour les métaux précieux et 2 pour les roches et minéraux industriels.

Les réalisations de 2014 avaient dégagé un résultat net de 112,1 MDH et un résultat d'exploitation de -3,6 MDH pour un total des charges d'exploitation de 727,8 MDH contre 724,2 MDH pour les produits d'exploitation. Le chiffre d'affaires (ventes de gaz notamment) s'est établi, en 2014, à 231 MDH en baisse de 9% par rapport à l'exercice 2013 (253 MDH).



2.3-3 Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)

En vue de permettre l'intégration de l'activité minière de la zone « Tafilalet-Figuig » dans le système de développement minier, une nouvelle stratégie est en cours de finalisation et qui a été présentée début 2015, visant la restructuration de l'activité minière dans cette zone, notamment à travers l'élaboration d'un nouveau cadre légal et réglementaire devant régir cette activité.

La nouvelle stratégie envisagée est axée sur la refonte du dahir du 01/12/1960, portant création de la région minière en question et dont les principaux objectifs sont :

- l'ouverture du secteur à l'investissement privé et la préservation des droits des artisans mineurs afin de permettre l'extraction et la valorisation des minerais se trouvant à des profondeurs importantes nécessitant des méthodes très avancées par rapport aux capacités financières et techniques limitées des artisans mineurs ;
- le maintien de la CADETAF avec la suppression de son monopole en matière de commercialisation. Les missions de la Centrale seront désormais centrées sur l'accompagnement des projets et la gestion du partenariat entre les investisseurs et les artisans mineurs ;
- l'adoption de la voie de l'appel d'offres pour le choix des investisseurs potentiels sur la base de l'importance du projet et de la valeur du droit d'entrée et du taux de la redevance ;
- la création d'un fonds de développement de la zone minière Tafilalet-Figuig à alimenter par les redevances versées aussi bien pour les projets d'investissement hors champ couvert par les autorisations d'exploitation artisanale que ceux qui y sont couverts.

Ainsi, les objectifs de cette nouvelle stratégie se déclinent comme suit :

- réalisation d'un investissement annuel de l'ordre de 100 MDH dans le domaine de la recherche et de l'exploration minière, ce qui représente le ¼ du montant alloué annuellement à la recherche minière au niveau national ;
- réalisation d'un chiffre d'affaires de 1 MMDH, pendant la phase d'exploitation, ce qui représente plus du double du chiffre d'affaires réalisé en 2014 (451 MDH) ;
- élargissement de la base productive à d'autres minerais à savoir le cuivre, l'argent, le nickel, le fer, le magnésium et le fluorine, sachant que l'exploitation artisanale concerne seulement 3 minerais en l'occurrence la barytine, le zinc et le plomb ;
- création de nouveaux postes d'emploi estimés à 3 000 postes (représentant 3 fois les postes créés actuellement) ;
- la contribution au développement local par le biais de la création d'un fonds de développement de la zone à alimenter par les redevances.

2.3.3 - Stratégie énergétique

La Déclaration Gouvernementale de janvier 2012 a mis en évidence la nécessité de réduire la dépendance en énergie électrique, de diversifier les sources de production, de réduire les coûts

de production et d'améliorer l'efficacité énergétique. La mise en œuvre des actions et des programmes prévus par cette stratégie permettront de réduire la dépendance énergétique pour passer de 97% en 2008 à 84% en 2020.

De même, les objectifs de cette stratégie en matière d'énergies renouvelables visent à atteindre, en 2020, 42% de la capacité installée de production de l'énergie électrique, à partir de sources d'énergie renouvelables, notamment à travers les programmes nationaux intégrés solaire et éolien, portant chacun sur un objectif de 2.000 MW.

Cette stratégie a été renforcée en 2015 par le lancement du projet structurant visant la réalisation d'un terminal gazier qui sera dédié au départ à la production d'électricité et sera étendu ensuite aux activités industrielles éligibles.

2.3.3.1 – Programme solaire (MASEN)

Le programme intégré de production électrique solaire vise le développement de centrales de production d'électricité d'origine solaire d'une capacité installée totale de 2.000 MW. En vertu de la loi n° 57-09, la société MASEN (Moroccan Agency for Solar Energy) est chargée de la réalisation du programme de développement des projets solaires. La Convention Etat / MASEN du 26/10/2010 définit les conditions et modalités d'application de la loi n° 57-09 précitée.

Le coût de ce projet est estimé à 70 MMDH. L'exploitation des premières unités interviendra en 2015 et la totalité du projet sera opérationnelle à fin 2019. Ce programme sera réalisé dans le site d'Ouarzazate et d'autres sites dont les études et les travaux de pré-qualification sont en cours de réalisation.

Le budget d'investissement prévisionnel de MASEN pour 2016 s'élève à 847 MDH. Pour l'exercice 2015, le budget d'investissement prévu est de 2.105 MDH.

Dans le cadre de ce programme, MASEN est en cours de lancement de trois projets dont les appels d'offres sont prévus pour octobre 2015 et qui seront réalisés selon le schéma IPP :

- NOORO IV à Ouarzazate d'une capacité maximale de 70 MW ;
- NOORL à Laayoune d'une capacité maximale de 80 MW (potentiel global de 500 MW) ;
- NOORB à Boujdour d'une capacité maximale de 20 MW (potentiel global de 100 MW).

Pour le financement du programme solaire, MASEN s'appuie sur :

- les apports en capital des actionnaires pour les besoins de financement de ses budgets de fonctionnement et d'investissement concernant le siège (MASEN ayant été dotée d'un capital social initial de 500 MDH porté à 2 250 MDH et libéré à moitié) ;
- l'endettement pour le financement des projets solaires : les financements mobilisés auprès des différents bailleurs de fonds ont atteint 1 000 M€ pour NOOR I et 1.200 M€ pour NOOR II et III.

La seconde phase du complexe d'énergie solaire d'Ouarzazate de 350 MW est structurée en 2 lots distincts, à savoir (i) un projet de Capteur Cylindro-Parabolique (CSP) (dénommé Noor II) d'une capacité de 200 MW et (ii) un projet CSP Tour (dénommé Noor III) d'une capacité

de 150 MW. A l'instar de la 1^{ère} phase du projet d'Ouarzazate (Noor I), l'investissement sera financé à 20% en fonds propres et 80% par l'endettement concessionnel, mobilisé auprès des bailleurs de fonds par MASEN et rétrocédé aux mêmes conditions à la société de développement du projet.

Le processus d'adjudication des projets NOOR II & III a été finalisé en janvier 2015 et la documentation contractuelle (y compris dans le cadre du bouclage financier) a été finalisée et signée en mars et mai 2015. Le démarrage des travaux est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2015 pour une mise en service commerciale en 2017. Le montant total de l'investissement s'élève pour les 2 projets à environ 1.500 M€.

En parallèle, MASEN a lancé plusieurs études de qualification de nouveaux sites, notamment pour des projets solaires à Midelt et Tata d'une capacité installée de plus de 400 MW chacun. Le processus de pré-sélection des développeurs serait lancé durant le 4^{ème} trimestre de l'année 2015 pour Midelt et un an après pour Tata.

Il est à rappeler que l'année 2013 avait enregistré le démarrage effectif des travaux de la 1^{ère} phase d'Ouarzazate (dénommé Noor I) qui consiste en la réalisation d'une centrale thermo-solaire à concentration utilisant la technologie des capteurs cylindro-paraboliques, d'une capacité de 160 MW (500 MW au total pour le projet solaire d'Ouarzazate) avec 3 heures de stockage. Le projet est porté, dans le cadre du schéma Independent Power Producer (IPP), par la société de projet Solar Power Company (SPC) créée par le Groupement International retenu au terme du processus de concurrence lancé à cet effet. La mise en service commerciale de cette phase du projet est prévue pour le mois d'octobre 2015.

Pour la suite du projet solaire, et parallèlement aux travaux de qualification des autres sites solaires, MASEN a procédé à une évaluation donnant lieu à une proposition d'une feuille de route pour le développement de projets solaires utilisant la technologie Photovoltaïque (programme photovoltaïque NOOR VI pour une capacité globale de 800 à 1.000 MW) et ce, afin de répondre aux différents besoins de renforcement du réseau électrique national, et plus particulièrement des bouts de ligne du réseau, l'alimentation des auxiliaires des centrales CSP du plan Noor et pour les besoins des zones d'activités économiques (irrigation, climatisation, industries, etc.).

Le choix de la technologie Photovoltaïque répond au potentiel d'intégration industrielle de cette technologie présentant une opportunité pour le développement d'une filière industrielle au Maroc et ce, conformément à la vision intégrée de développement du plan Noor. A ce titre, MASEN préconise le schéma de développement : « Centrales plus Usine ». Ainsi, le processus d'appel d'offres pour le développement de centrales dans le cadre de contrat IPP, pourrait être élargi pour intégrer la construction d'usines de fabrication de modules Photovoltaïques.

2.3.3.2 - Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)

L'ADEREE s'est fixée, comme stratégie, la contribution à la mise en œuvre de la politique énergétique nationale visant la réduction de la dépendance énergétique et la préservation de l'environnement, par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre et en vue de la définition de la stratégie d'efficacité énergétique du Maroc à l'horizon 2030, l'ADEREE a finalisé, en 2014, la réalisation de l'étude de l'état général de

l'efficacité énergétique. Cette étude a permis d'identifier plus de 220 actions et mesures devant générer des impacts économiques, environnementaux et sociaux significatifs dans plusieurs secteurs (industrie, bâtiment, agriculture et pêche, éclairage public ...). Les mesures et actions jugées prioritaires sont déployées dans le cadre du plan d'action 2014-2016 de l'Agence.

Outre le volet d'efficacité énergétique, l'Agence porte et déploie plusieurs programmes importants notamment le programme de pompage solaire en faveur de l'agriculture, le programme SHEMSI visant la valorisation du potentiel solaire thermique, la mise en place du code d'efficacité énergétique et la réalisation de l'atlas des énergies renouvelables.

Pour l'exercice 2016, le budget global de l'Agence est évalué à 77 MDH dont 35 MDH pour le budget d'investissement et 42 MDH pour le budget d'exploitation. Le financement de ce budget sera assuré notamment par recours aux subventions de l'Etat.

Le plan d'action de 2014-2016, évalué à 100 MDH, intègre plusieurs programmes et projets portant principalement sur :

- la mise en œuvre de la stratégie d'Efficacité Energétique ;
- l'accompagnement du projet JIHATINOUI qui vise l'assistance des régions pour développer des projets énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- la mise en œuvre du programme SHEMSI pour le développement du Chauffe-Eau Solaire au Maroc visant à porter la surface installée de chauffe-eau solaires de 300.000 m² à 1.700.000 m² ;
- le projet Atlas Eolien pour l'évaluation du gisement éolien et la qualification des sites potentiels ;
- le projet de l'Atlas Biomasse pour les études de portefeuilles de projets biomasse dans les Régions.

Pour l'exercice 2015, le budget prévu est de 35 MDH en exploitation et 20 MDH en investissement. Les programmes d'investissement durant cette année concernent, principalement, des projets pilotes dans les secteurs de la sante, du transport et de l'Education Nationale pour démontrer la réhabilité technique et économique des actions d'Efficacité énergétique et des Energie Renouvelables dans ces secteurs :

- projet d'optimisation énergétique dans un grand hôpital à Rabat pour un montant de 8 MDH ;
- projet pilote d'installation photovoltaïque pour recharge des vélomoteurs électriques pour 1 MDH ;
- Projet pilote pour la production d'eau chaude et d'électrification des écoles dans la région Tadla Azilal pour un montant de 2 MDH ;
- acquisition d'un Simulateur solaire pour 2 MDH ;
- étude de développement des nouvelles filières pour 2,7 MDH ;
- programme de certification ISO 9001 pour 2,5 MDH.

2.3.3.4 - Société d'Investissements Energétiques (SIE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de valorisation et de développement des énergies renouvelables, la Société d'Investissements Energétiques (SIE), créée en 2010, est chargée principalement de la promotion de l'investissement dans les projets de production d'énergies renouvelables ainsi que de la promotion de l'efficacité énergétique.

Depuis sa création, les activités de la SIE ont été articulées sur des réflexions, des analyses et la réalisation des études ainsi que des concertations avec les partenaires concernés dans l'objectif de définir le modèle économique et financier de la société et d'identifier son positionnement stratégique.

Pour des contraintes d'insuffisance de ressources de financement de la SIE et dans l'objectif de la pérennité de la société, celle-ci doit adopter une conduite précise en matière de risques liés à la viabilité et à la rentabilité des projets et à la limitation de ses engagements à des niveaux incitatifs pour ses partenaires.

Le budget d'investissement prévisionnel de la SIE pour 2016 s'élève à 399 MDH. Il sera financé par les moyens propres de la SIE.

En 2015, la SIE prévoit un programme de projets de développement évalué à 584 MDH et visant, notamment, la création d'un Fonds dédié aux énergies renouvelables, la réalisation de projet de valorisation énergétique des déchets solides et le déploiement d'un programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'éclairage publics.

2.3.4 - Production et distribution d'électricité et d'eau potable

2.3.4.1 - Focus sur le Contrat programme Etat-ONEE pour la période 2014-2017

Le contrat-programme Etat-ONEE au titre de la période 2014-2017, signé le 26 mai 2014, porte sur les actions et mesures nécessaires pour le redressement de la situation financière critique de l'ONEE, résultant d'un déficit structurel ayant atteint, en 2013, des proportions alarmantes notamment pour la branche d'électricité constituant ainsi une menace pour la pérennité de cette activité.

En effet, l'approche retenue dans le cadre de ce contrat-programme vise le redressement progressif de la situation financière de l'Office à travers trois leviers intégrant i/ des mesures internes de l'ONEE, ii/ des mesures d'accompagnement de l'Etat et iii/ la restructuration tarifaire.

Ainsi, les engagements pris par l'ONEE portent sur la maîtrise de la demande d'électricité et d'eau potable, la réalisation du plan de développement et du programme d'investissement, l'amélioration des performances techniques et opérationnelles, les actions de concrétisation du regroupement et de mise en œuvre des synergies, l'amélioration de la gouvernance de l'Office, l'externalisation de la Caisse Commune des Retraites (CCR), la restructuration de la distribution et l'amélioration de la situation financière.

Quant aux engagements de l'Etat, ils concernent notamment les stratégies énergétique et de l'Eau, le mécanisme et les modalités de décompensation du fioul, le développement de la filière gazière, les mesures tarifaires, le renforcement des fonds propres de l'ONEE, l'appui au programme d'investissement de l'Office, l'efficacité énergétique, les mesures fiscales, le recouvrement des créances et la restructuration de la distribution.

Les principaux constats découlant des travaux du Comité de Suivi et d'Evaluation du contrat programme font ressortir que ledit contrat s'exécute conformément aux engagements et objectifs arrêtés et ce, grâce aux efforts déployés par l'ensemble des partenaires et aux actions soutenues entreprises par l'Office. A cet égard et pour accompagner l'ONEE dans le respect de ses engagements, l'Etat a mobilisé, jusqu'à fin septembre 2015, une enveloppe globale de 3.839 MDH depuis la signature du Contrat Programme.

2.3.4.2 - ONEE (branche électricité)

Les budgets d'investissement de 2015 et de 2016 de l'ONEE- Branche Electricité, respectivement, pour 6,3 MMDH et 7,7 MMDH, s'inscrivent dans le cadre du Contrat Programme Etat-ONEE qui vise en particulier à faire face à l'évolution soutenue de la demande en énergie électrique, par la réalisation, entre 2014 et 2017, d'une capacité de production additionnelle de 3.692 MW (y compris les capacités de production à réaliser par les privés pour un investissement de 77 MMDH sur cette période). Sur cette capacité additionnelle de 3.692 MW (soit 46% en plus de la capacité installée en 2014), 1.890 MW seront développés à base d'énergies renouvelables, 1.715 MW en charbon avec les unités 5 et 6 de Jorf Lasfar, ainsi que l'extension de la centrale de Jerada et de la première unité de 693 MW de Safi et 88,5 MW en Fioul avec les groupes diesel de Tiznit et Dakhla. Les centrales à base d'énergies renouvelables comprennent notamment 1.220 MW de puissance éolienne (dont 220 MW à réaliser par le privé dans le cadre de la Loi n° 13-09), 500 MW en énergie solaire dans le cadre du projet NOOR, 75 MW en solaire PV dans le cadre du projet de Tafilalet et du complexe hydraulique de M'dez et El Menzel de 170 MW.

La réalisation de ces ouvrages de production permettra l'amélioration du mix énergétique et de la marge de réserve ainsi que la réduction significative de la part du fioul dans la satisfaction de la demande.

Pour faire face à l'évolution soutenue de cette demande en énergie électrique, l'ONEE – Branche Electricité a arrêté son plan d'équipement en moyens de production à mettre en service durant la période 2015-2018.

Ce plan d'équipement, prévoit la réalisation d'une capacité additionnelle de 3.765 MW au cours de la période 2015-2018 dont 1.706 MW en charbon avec l'extension de la centrale de Jerada et des deux unités de 693 MW de Safi, 88,5 MW en Fioul avec les groupes diesel de Laâyoune et Dakhla, 1.120 MW de puissance éolienne (dont 220 MW à réaliser par le privé dans le cadre de la Loi n° 13-09), 500 MW en énergie solaire dans le cadre du projet solaire NOOR I, II et III, 50 MW en solaire PV dans le cadre du projet NOOR IV et 300 MW en solaire PV dans le cadre des projets NOOR Tafilalet et NOOR Atlas.

Les projets en cours de réalisation totalisent une puissance installée de 569 MW dont la mise en service sera échelonnée entre 2015 et 2017. Il s'agit notamment du groupe diesel de Dakhla (17 MW), du groupe diesel de Laâyoune (72 MDH), de l'extension de la centrale

thermique de Jerada (300 MW) et de la première phase de 160 MW de la centrale solaire de Ouarzazate (MASEN).

Les projets en cours de développement par l'ONEE-BE, sur la période 2015-2018, totalisent une puissance installée de 3.586 MW. Ils portent, d'une part, sur les projets à réaliser en EPC qui totalisent une puissance installée de 300 MW (projets solaires photovoltaïque NOOR Atlas et NOOR Tafilalet respectivement de 200 MW et 100 MW) et, d'autre part, sur les projets à réaliser en IPP totalisant une puissance installée de 2.286 MW (Centrale thermique de Safi de 1.386 MW et des projets éoliens de 900 MW à Tanger, Tiskrad, Taza et Midelt).

Les projets à réaliser par les tiers concernent les projets solaires développés par MASEN et qui totalisent une puissance installée de 610 MW (NOOR II, III et IV à Ouarzazate de 390 MW pour une mise en service en 2017) et des projets éoliens portés par des privés (Jbel Khalladi pour 120 MW et Akhfennir II pour 100 MW dont la mise en service est prévue pour fin 2016).

L'exercice 2014 avait été marqué, pour sa part, par la mise en service des unités 5 et 6 (2x350 MW) de la centrale à charbon de Jorf Lasfar et du parc éolien de Tarfaya de 300 MW, ce qui a contribué à l'augmentation de la capacité installée, à la consolidation de la marge de manœuvre et surtout à la satisfaction de la demande avec minimisation du recours au fioul.

Ainsi, la puissance installée s'élève à 7.992 MW à fin décembre 2014 contre 6.992 MW à fin décembre 2013, soit une augmentation de 14,3%.

Par nature d'ouvrage, cette capacité installée se compose à raison de 5.432 MW des centrales thermiques (contre 4.732 MW en 2014), 1.306 MW des unités hydrauliques, de 464 MDH en STEP et de 790 MW en éolien (490 MW en 2014).

La configuration du parc électrique installée confirme sans équivoque la prédominance de la production thermique qui représente 68% de la puissance installée, étant souligné que cette tendance est appelée à se renforcer avec l'entrée en service de l'extension de la centrale de Jerada en fin 2017 et des unités de la centrale à charbon de Safi en 2018.

En 2014, l'énergie électrique appelée (demande) avait atteint 33.530 GWh, en augmentation de 4,7% par rapport à celle enregistrée en 2013. Le bilan détaillé de la satisfaction de la demande d'énergie, à fin décembre 2014, donne lieu aux constats suivants :

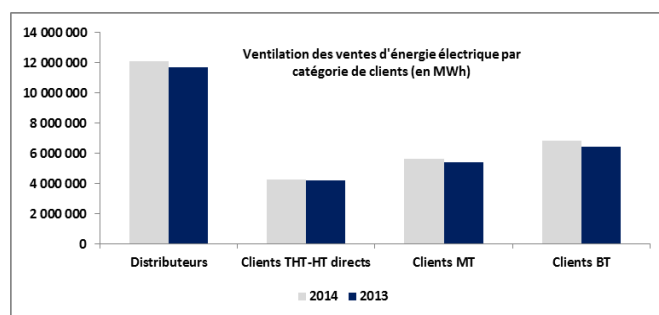
- en 2014, la production totale des centrales ONEE – Branche Electricité a atteint 9.505 GWh permettant ainsi de satisfaire 28,3% de la demande d'énergie. Cette baisse est due notamment à la diminution de la production hydraulique (-32%) et de celle plus accentuée de la production d'origine fioul (-69%) ;
- la production éolienne de l'ONEE – Branche Electricité en 2014 a atteint 781 GWh contre 660,4 GWh en 2013, soit une augmentation de 18% ;
- la production thermique de l'ONEE – Branche Electricité a permis de satisfaire 20% de l'appel d'énergie à fin décembre 2014 avec une production de 6691 GWh ;
- en 2014, la production du parc de production privée d'électricité s'est élevée à 17.376 GWh, soit une augmentation de 31% par rapport à l'année 2013.

Les importations d'énergie s'étaient élevées à 6.138 GWh à fin décembre 2014 représentant une augmentation de 10,6% par rapport à l'année 2013. Ainsi, le bilan des échanges, s'élevant à 6.010 GWh, a contribué à satisfaire 17,9% de la demande.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille clients avait atteint 5.140.974 clients (dont 920.704 clients à prépaiement « Nour »), soit une évolution de 4,5% par rapport à 2013. A noter que le portefeuille additionnel s'est élevé à 223.207 clients (dont 3.936 clients à prépaiement « Nour »).

Les ventes d'énergie électrique pour l'année 2014 ont atteint 28.845 GWh, soit une hausse de 3,8% par rapport à l'année 2013. Par catégorie de clients, ces ventes ont bénéficié à 42% pour les autres Distributeurs (Régies et gestionnaires délégués), à 14,9% pour les clients industriels propres de l'ONEE et à 43,2% pour la Distribution ONEE.

Les ventes d'énergie 2014 en valeur se sont élevées à 22,9 MMDH, soit une hausse de 5,7% par rapport à l'année 2013.



La situation financière de l'ONEE-Branche Electricité était déficitaire en 2014 avec un résultat d'exploitation de -1,12 MMDH, un résultat financier de -0,92 MMDH sous le poids de plus en plus important des charges d'intérêts et un résultat net de -2,51 MMDH.

2.3.4.3 - ONEE (branche eau)

Pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement liquide, la déclaration gouvernementale de janvier 2012 avait mis l'accent sur la mise en œuvre des actions visant à éviter le risque de déséquilibre entre l'offre et la demande, à généraliser l'accès à l'eau potable en milieu rural et à garantir un environnement sain aux populations.

La stratégie établie par l'ONEE (Branche Eau) s'inscrit dans le cadre de ces orientations, et vise la concrétisation des objectifs suivants : (i) la pérennisation, la sécurisation et le renforcement des installations existantes afin d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande et d'éviter tout déficit d'Alimentation en Eau Potable des populations, (ii) l'amélioration des performances techniques des installations contribuant ainsi à la préservation des ressources en eau et à l'optimisation des investissements, (iii) la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural en vertu du principe de « droit à l'eau » et (iv) l'intervention soutenue dans le domaine de l'assainissement liquide contribuant à la préservation des ressources en eau et à la limitation de la dégradation de leur qualité.

Dans le cadre de l'accompagnement du développement socio-économique du pays et conformément au contrat-programme, l'ONEE (Branche Eau) prévoit de réaliser au titre de la période 2014-2017, un ambitieux programme d'investissement de plus de 20 MMDH dont 5,5 MMDH en 2016 et 4,6 MMDH en 2015. Les objectifs du programme d'investissement 2014-2017 visent principalement l'équipement d'un débit supplémentaire de 19,3 m³/s par la mise en service, notamment, de 28 stations de traitement et de 7 stations de dessalement et de déminéralisation dont la station de dessalement pour le renforcement de l'amenée d'eau potable (AEP) du Grand Agadir pour près de 1,2 m³/s dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé. A noter que le débit équipé par l'Office à fin 2013 était de l'ordre de 56 m³/s. Le programme 2014-2017 vise également la préservation des ressources souterraines conformément aux orientations des Pouvoirs Publics. En effet, plus de 90% de la capacité à équiper le sera à partir des ressources superficielles ou par dessalement.

Les budgets d'investissement de 2015 et 2016 visent la poursuite des objectifs retenus dans le cadre du contrat programme se rapportant, notamment, au renforcement du débit équipé, au développement de l'AEP rurale, à la poursuite du PAGER et à la prise en charge de la gestion du service d'assainissement liquide dans plus de 20 centres.

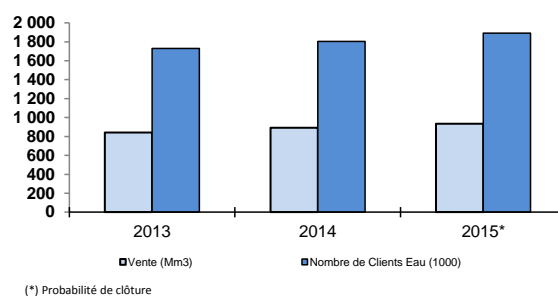
Pour l'année 2015, la production d'eau potable sera de l'ordre de 1.100 millions de m³. Le nombre d'abonnés prévu est de 1.891,0 milliers dont 1.854,1 milliers d'abonnés réalisés à fin Juin 2015. Pour leur part, les ventes prévues en 2015 sont estimées à 933,7 Mm³ dont 431,8 Mm³ réalisées à fin Juin.

Les réalisations de l'exercice 2014 se sont élevées à 3.977 MDH pour un budget initial de 4.648 MDH. Les investissements réalisés sont répartis par axe stratégique comme suit :

- pérennisation et renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain avec un investissement réalisé de 2.225 MDH ayant permis l'équipement d'un débit supplémentaire de 2.900 l/s dont plus de 80% à partir des ressources superficielles ou par dessalement ou déminéralisation, contribuant ainsi à la préservation des ressources en eau souterraines. Parmi les principaux projets mis en service : Alimentation en eau des installations de l'OCP au niveau du plateau des phosphates (1.600 l/s), AEP de Tan Tan par dessalement (100 l/s) et AEP de Aït Ourir et du nouveau pôle urbain Chouiter (300 l/s) ;
- généralisation de l'accès à l'eau en milieu rural à travers un investissement de 770 MDH qui a permis d'atteindre un taux d'accès de 94,5% en 2014 (contre 94% en 2013) et d'intervenir dans 14 nouveaux centres ruraux au profit d'une population de plus de 115.000 habitants ;
- assainissement liquide avec des investissements réalisés de 982 MDH qui ont permis la réalisation de 11 nouvelles stations d'épuration STEP pour un débit global de l'ordre de 45.800 m³/j et de prendre en charge la gestion de ce service au niveau de 2 villes supplémentaires au profit d'une population d'environ 52.500 habitants.

La production d'eau potable est passée de 1.025,8 millions de m³ en 2013 à 1.067,9 millions de m³ en 2014 soit une augmentation de 4,1%. Les ventes d'eau potable se sont élevées à 891,6 Mm³ en 2014 contre 846,4 Mm³ en 2013. Le volume d'assainissement traité en 2014 est de 82 Millions de m³ contre 75 Mm³ en 2013. De même, le nombre de clients enregistre une évolution soutenue en passant de 1.716,8 milliers d'abonnés en 2013 à 1.806,7 milliers d'abonnés à fin 2014.

L'exercice 2014 a été caractérisé, pour la Branche Eau, par une amélioration de la valeur ajoutée de 9,4%, l'EBE de 14,3% et le résultat net de 12,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est due principalement, d'une part, à l'évolution favorable des ventes de biens et services qui ont connu un taux d'accroissement de 9,7% conséquence de l'effet conjugué de l'augmentation des tarifs décidée par les pouvoirs publics et des volumes vendus, et d'autre part, à la maîtrise des charges d'exploitation.



2.3.4.5 - Régies de distribution

Les Régies Autonomes de Distribution assurent, pour le compte de leurs clients, des services publics de distribution d'eau potable, d'électricité et de gestion de l'assainissement liquide.

Leur stratégie a pour objectif d'accompagner le développement économique et social des villes et des centres relevant de leurs zones d'actions en assurant la pérennité et l'amélioration des services rendus aux citoyens et la préservation des ressources, notamment, à travers l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable et d'électricité ainsi que la réalisation des projets d'envergure pour l'épuration et la réutilisation des eaux usées.

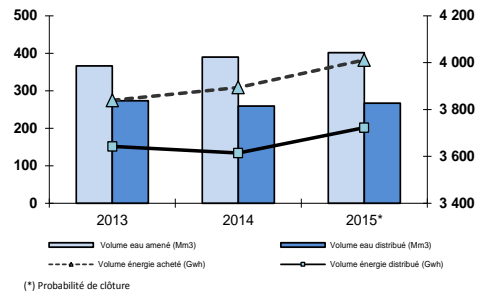
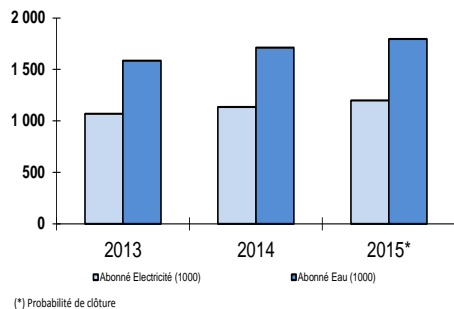
Pour le programme d'investissement en cours de réalisation en 2015 et programmés en 2016, ils s'élèvent respectivement à 2.661 MDH et 2.667 MDH. Les investissements réalisés en 2014 ont atteint 1.559 MDH.

Ainsi, le nombre total des abonnés (électricité, eau potable et assainissement) des Régies de distribution est passé de 3,58 millions abonnés en 2009 à 4,44 millions abonnés en 2014 et atteindra 4,66 millions abonnés à fin 2015 dont 1,19 millions abonnés pour l'électricité contre 0,86 millions abonnés en 2009, 1,79 millions abonnés au titre de l'eau potable contre 1,36 millions abonnés en 2009 et 1,66 millions abonnés au titre de l'assainissement contre 1,35 millions abonnés en 2009. Pour l'année 2016, le nombre de clients est estimé à 4,8 millions abonnés.

Quant aux volumes d'eau vendus, ils ont atteint 259 Mm³ en 2014 contre 232 Mm³ en 2009 en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la consommation des clients, avec une réduction du rendement de 2 points pour atteindre 66% en 2014 et 2015 (sous les effets des pertes d'eau, des fraudes et de la lecture et des retards de facturation). Ce rendement serait de 67% en 2016.

En matière d'électricité, le volume distribué est passé de 2.885 GWH en 2009 à 3.614 GWH en 2014 avec un rendement de 93% en 2014 et 2015. Ce rendement serait de 94% en 2016.

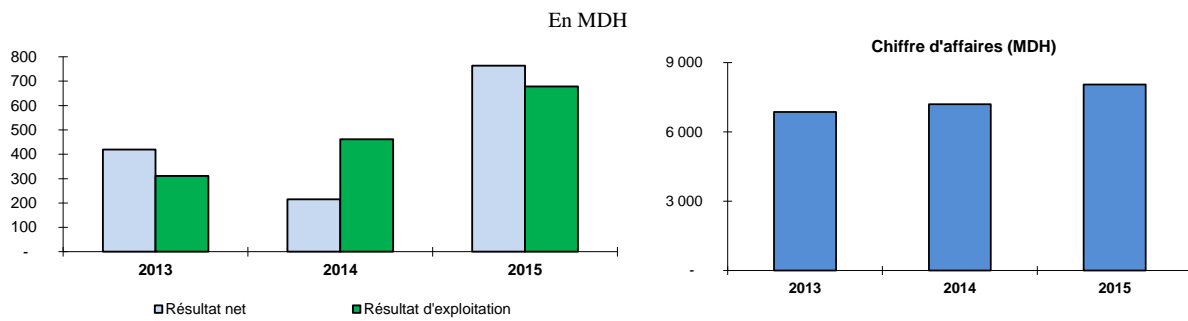
A noter que toutes les Régies ont engagé des plans d'action pour atteindre le niveau cible de 96% pour l'électricité et 80% pour l'eau potable.



Les investissements réalisés par les Régies de distribution portent sur le développement de l'infrastructure de base (stations d'épuration et de réutilisation des eaux usées épurées, capacité de stockage d'eau potable, postes de livraison d'électricité...), le renforcement, l'entretien et la réhabilitation des réseaux ainsi que l'acquisition des moyens d'exploitation.

Les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation sont implantés à Agadir (STEP avec 350 MDH), Fès (STEP avec 780 MDH pour le traitement 100000 m3/j), El Jadida (émissaire en mer pour 350 MDH), Oujda (530 MDH pour STEP, collecteurs et deslesteurs), Marrakech (1000 MDH au titre du programme de réutilisation des eaux usées pour une capacité de traitement de 90500 m3/j), Kénitra (600 MDH pour la STEP et les collecteurs dont l'appel d'offres est en cours), Taza (100 MDH pour le projet STEP, non encore engagé pour des contraintes liées à l'assiette foncière), Béni Mellal (70 MDH pour la réalisation de la STEP) et Settat (50 MDH : en cours pour la réalisation de la STEP du centre Lakhyayta, étant précisé que cette Régie a réalisé 7 STEP dans des centres différents).

Au titre de la période 2009-2014, les indicateurs financiers ont enregistré des évolutions variables notamment en ce qui concerne le chiffre d'affaires (+21% avec 7,2 MMDH en 2014), la valeur ajoutée (+13% avec 2,9 MMDH en 2014) et l'autofinancement (-107% avec -103 MDH en 2014), le résultat net (-69% à 217 MDH en 2014) et le résultat d'exploitation (-46% à 462 MDH en 2014) sous l'effet du poids de l'opération d'externalisation de la caisse commune de retraite (CCR) au RCAR réalisée en juillet 2014 (pour un coût du transfert de 3 milliards de DH financée par un prêt bancaire de 1,5 milliards de DH).



2.3.4.6 - Agences de Bassins Hydrauliques

Les ABH, investies de missions d'une grande importance au niveau de leurs zones d'action, consistant en la gestion, la mobilisation, la planification, l'affectation et la protection des ressources en eau et du domaine public hydraulique, se heurtent à l'insuffisance de leurs moyens et leurs ressources.

En effet, les plans d'actions découlant des études des Plans Directeurs Intégrés des Ressources en Eau (PDAIRE) réalisées par les Agences dégagent un programme d'investissement consolidé (9 agences) de l'ordre de 2 MMDH pour la période 2013-2016, soit une enveloppe de l'ordre de 500 MDH par an, alors que les financements des budgets de ces établissements reposent, en grande partie, sur les subventions accordées par l'Etat.

Cette situation résulte de l'insuffisance des ressources propres générées par les différentes redevances liées aux utilisations du domaine public hydraulique (redevances de prélèvement pour divers usages, redevances de rejet), en raison d'une part de la faiblesse des taux de ces redevances, de la non promulgation des textes d'application de certaines redevances notamment pour les rejets et d'autre part de la réticence des usagers et de l'étendue des zones actions que les Agences n'arrivent pas à contrôler en raison de l'insuffisance de leurs moyens humains et matériels.

Le programme d'investissement des Agences est dédié, notamment, à la préservation et à la protection des ressources en eau, à la lutte contre les inondations et à la maintenance du domaine public hydraulique. Le budget prévisionnel de 2016 s'élève à 403 MDH contre un budget d'investissement de 2015 de 521 MDH et 417 MDH en 2014.

L'exercice 2015 a été marqué par la présentation à la Commission Interministérielle de l'Eau (CIE) du rapport relatif au projet de Plan National de l'Eau (PNE) portant sur l'identification des priorités et sur une déclinaison du programme d'intervention dans le secteur de l'eau à l'horizon 2030, étant rappelé que le PNE est approuvé par décret après présentation au Conseil Supérieur de l'Eau.

Le coût du PNE-2030 est évalué à 280 milliards de Dirhams, dont 98 MMDH dédiés aux programmes de gestion de la demande et de valorisation de l'eau, 98 MMDH pour le développement de l'offre et 93 MMDH pour la protection des ressources en eau.

Le financement de ce programme sera assuré au moyen d'une hausse de la dotation annuelle consentie par l'Etat au secteur de l'Eau, de la revalorisation des tarifs portant contribution des usagers et notamment le recours aux partenariats public privé (PPP).

Il a été procédé, également, courant 2015, à l'élaboration d'un projet de réforme de la loi 10-95 sur l'eau visant, notamment, l'adaptation des dispositions de cette loi aux exigences du secteur et la précision des missions et des domaines d'intervention des Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) ainsi que la refonte des modalités de leur gouvernance (réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration et création des comités thématiques...).

En effet, par rapport au secteur de l'eau, les neuf ABH, instituées à l'échelon national, constituent des instruments d'une politique volontariste de décentralisation associant l'ensemble des acteurs de l'eau au niveau du bassin hydraulique pour veiller au développement, à la gestion et à la protection des ressources en eau et du domaine public hydraulique dans le cadre des dispositions réglementaires, organisationnelles et économiques établies par la loi sur l'eau et en harmonie avec les orientations et les choix dans ce domaine.

2.4 - Stratégie touristique

2.4.1 - Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du produit touristique du Maroc notamment en ce qui concerne la définition, le placement, l'exécution ainsi que le suivi des projets touristiques, la SMIT poursuit son rythme soutenu pour le développement du volet « Produits » de la Vision 2020 en veillant à :

- développer les concepts produits qui matérialisent le positionnement des territoires établis dans le cadre de la Vision 2020 ;
- mettre en place une stratégie commerciale structurée (promotion et placement) découlant des nouvelles orientations stratégiques et ce, dans une optique de placer les produits touristiques spécifiques auprès des investisseurs en mesure de les mener à bien ;
- assurer l'accompagnement et le suivi des projets pour la concrétisation de la Vision 2020.

Dans le cadre du plan d'action 2015, la SMIT a réalisé principalement ce qui suit :

- En matière d'ingénierie, de planification stratégique et de veille :
 - conceptualisation et lancement des études relatives au programme Qariati et préparation du lancement du programme Mdinti ;
 - réalisation des études de concept de 3 clubs Biladi (Ouarzazate, Al Hoceima et Taza) ;
 - finalisation de l'étude du Parc des expositions de Tanger ;
 - réalisation des études de pré concept de la cité impériale de Meknès et du Resort histoire du Maroc ;
 - définition du positionnement et proposition d'un concept pour la station Aghroud ;
 - finalisation de l'étude relative à la stratégie de création du Fonds de garantie dédié aux projets touristiques.
- En matière d'investissements touristiques et de placement :

- signature de deux conventions d'investissement de 1,16 milliards de dirhams pour le développement de 2 unités hôtelières 5 étoiles à Bouznika et à Rabat ;
 - signature du mandat d'accompagnement SMIT/SAPST pour le placement d'un lot hôtelier 4 étoiles.
- En matière de développement :
- vente de 25 parcelles à Agadir et encaissement des reliquats des prix de vente (97,5 MDH) ;
 - vente de 18 Lots affectés à la société AGADIR BAY;
 - lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le placement des zones de connexion de la station touristique de Taghazout ;
 - vente de 2 lots à Tanger (Lot TINGIS et Lot HARRIS) et encaissement du reliquat des prix de vente ;
 - souscription au capital de STAVOM pour un montant de 100 MDH et libération du quart.

En termes de prévisions de clôture 2015, le chiffre d'affaires sera porté à 458 MDH, tandis que les produits d'exploitation prévisionnels sont estimés à 425 MDH.

En termes d'activités, la SMIT a procédé, en 2014, à la signature de nombreux contrats et conventions concernant d'importants projets :

- la mise en valeur de la Station Ras El Ma ;
- la réalisation de la cité culturelle et de loisirs au centre-ville de Casablanca (valorisation touristique du port de Casablanca pour un montant d'investissement total d'environ 6 MMDH). Ce projet intègre des composantes d'hébergement touristiques, Marina, des composantes d'animation culturelles pour un montant total de 900 MDH ;
- la réalisation d'un terminal de croisière (200 MDH) et la valorisation du port de pêche (650 MDH) à Casablanca ;
- la valorisation touristique de l'ancienne médina de Casablanca (300 MDH)
- la réalisation de trois hôtels 5 étoiles et d'un village de vacance pour une capacité de 1.300 lits, d'un Beach club, d'un Golf, d'un Club House ainsi que d'autres composantes pour un montant d'investissement global de 3.297 MDH ;
- la valorisation touristique des gorges de Todgha ;
- la réalisation de la cité culturelle et de loisirs à Rabat permettant le développement de la deuxième séquence de la vallée de Bouregreg pour un montant d'investissement de 9 MMDH environ. Ce projet intègre des composantes d'hébergement touristiques (290 MDH), une Marina (53 MDH), le grand théâtre (1,35 MMDH) et un musée de l'archéologie et des sciences de la terre (300 MDH) ;
- le partenariat entre la SMIT et China Investment Federation « CIF » pour le développement du produit touristique au Maroc.

2.4.2 - Fonds Marocain de Développement Touristique (FMDT)

Le Fonds Marocain de Développement Touristique est une société d'Etat créée en vue de contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour le financement des investissements projetés dans le cadre de la vision 2020 du secteur du Tourisme estimées à environ 150 milliards de dirhams.

Le capital du Fonds sera augmenté sur une période de 10 ans pour atteindre 15 milliards de dirhams, soit 10 % du besoin total de financement de la vision 2020.

La stratégie d'investissement du FMDT s'articule autour de trois axes directeurs suivants :

- reprise et repositionnement des stations touristiques du plan Azur ;
- mobilisation de moyens financiers internationaux et privés, promotion du co-investissement et pérennisation des capitaux mobilisés au Maroc ;
- contribution à la diversification de l'offre touristique marocaine et au développement d'animation stratégiques qui marqueront le positionnement des nouvelles destinations touristiques.

A cet effet, le FMDT a mis en place un processus d'investissement structuré, composé de plusieurs étapes couvrant l'ensemble des aspects d'un projet et décrit les étapes de la transaction depuis l'identification d'opportunités jusqu'à la finalisation du processus de création de valeur. Il constitue le modèle optimal de souscription aux projets permettant de délivrer le meilleur retour sur investissement pour le FMDT avec trois niveaux de « due diligence » afin d'étudier la faisabilité technique et financière de chaque opportunité d'investissement.

Ainsi, les modalités de sortie qu'adoptera le FMDT constituent un mix flexibilité / diversification optimal répondant aux attentes des actionnaires et du marché. Parmi les options qui seront étudiées au moment opportun, il s'agit : des cessions directes d'actifs, ou d'ensembles d'actifs, à des partenaires métier ou à des investisseurs financiers, des titrisations, des sale-leaseback et des introductions en bourse.

En outre, la stratégie d'investissement du FMDT en 2015 s'articule autour de 3 objectifs : élargir le cercle des investisseurs actuels (fonds souverains du Golf), en approchant des family offices du Moyen Orient, et des fonds souverains et fonds de retraite, notamment en Asie, lancer de nouveaux véhicules d'investissement à l'instar de Wessal Capital et diversifier les types d'actifs d'investissement.

L'accord de partenariat Wessal Capital, réunissant les fonds souverains AABAR (EAU), Qatar Holding, AL Ajial Investment (Koweït) et le Fonds Marocain de Développement Touristique à hauteur de 25% chacun, vise la promotion et le développement du secteur touristique marocain par des investissements dans des projets d'envergure servant la vision stratégique 2020.

Pour piloter ces projets, Wessal Capital a été autorisé à créer quatre filiales, trois sociétés projets et une société dédiée à la gestion du portefeuille projets Wessal, à savoir la société « Management Company Wessal Capital », la société « Bouregreg Wessal », la société « Marina Casa Wessal » et la société « Tanger Wessal ».

Les programmes à développer par ces sociétés comprennent des projets diversifiés : touristiques, loisirs, résidentiel, bureaux et commercial.

Le Fonds exécute en 2015 un budget d'investissement de 486 MDH, consacré essentiellement à la libération du capital souscrit dans les sociétés projets : Station Touristique Saidia (SDS),

Station Touristique Taghazout (SAPST) et Station Touristique Lixus ainsi que les projets Wessal Capital.

S'agissant du projet Bouregreg, la convention d'investissement cadre a été signée en mai 2014 et la société « Bouregreg Wessal » a procédé à l'acquisition du foncier objet de ce projet en septembre 2014 d'un montant de 1.625 MDH, à la signature avec Aksal d'un Memorandum d'entente, en vue de réaliser un centre commercial d'envergure à Rabat ainsi que le lancement des travaux de la phase 1 du projet (Hôtel des Arts, Commerces, Résidentiel, Maison de la culture et Bibliothèque Nationale des Archives).

Quant au projet « Marina de Casa », la convention d'investissement cadre a été signée en avril 2014 et la société « Marina Casa Wessal » a procédé à l'acquisition du terrain objet de ce projet en décembre 2014 avec un montant de 1.300 MDH et le lancement des travaux de la zone du port de pêche et du chantier naval du port de Casablanca ainsi que le lancement de l'ensemble des études techniques et géotechniques, topographiques, études de marché, études d'impact environnemental et de master planning, pour figer le positionnement, le master plan et le phasage.

2.4.3 - Office National Marocain du Tourisme (ONMT)

Le plan d'action de l'ONMT pour la période 2014-2016 s'inscrit dans le cadre de la Vision 2020 du secteur touristique et ambitionne de contribuer à sa concrétisation à travers l'amélioration de la capacité et le renforcement de la distribution, de la communication et de la qualité.

Les grandes orientations stratégiques au titre de la période 2014-2016 sont axées, notamment, sur les leviers ci-après :

- le renforcement de l'action marketing qui vise à développer la présence du Maroc sur les nouveaux canaux d'information et de distribution ;
- l'accompagnement des acteurs locaux et des acteurs internationaux ;
- la reconfiguration des marchés cibles en définissant les marchés prioritaires, les marchés de conquête et les marchés relais de croissance ;
- la promotion du tourisme interne.

Le budget d'investissement prévisionnel au titre de l'exercice 2015 s'élève à 641 MDH et porte, principalement, sur des campagnes et insertions publicitaires à hauteur de 142 MDH, des contrats de partenariats avec les compagnies aériennes pour 137 MDH, des contrats de partenariats avec les Tours Opérateurs et Agences de Voyages pour 65 MDH, des contrats de partenariats avec les centres régionaux de tourisme pour 40,2 MDH et à l'animation par la participation à des manifestations, festivals et moussems pour 63 MDH .

L'objectif 2015 vise à obtenir une croissance de 8% soit 11,2 millions d'arrivées de touristes.

S'agissant des actions stratégiques 2015, l'ONMT réalise une réorganisation de ses structures pour assurer dans les meilleures conditions la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de sa stratégie marketing articulée autour des points suivants :

- améliorer l'accessibilité de la destination Maroc en poursuivant une approche offensive en matière de desserte aérienne particulièrement sur les marchés prioritaires (Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis...);
- diversifier les segments de clientèles (familles, seniors...), les bassins émetteurs (PECO, Brésil, Chine et Afrique) et les destinations (Rabat, Dakhla...) à travers une politique marketing multi-canal (Communication médias, digitale, événementielle et Relations Publiques, distribution traditionnelle et en ligne);
- accompagner la politique de l'Etat, en matière de tourisme interne, ayant pour objectif de démocratiser le voyage à travers une approche rationnelle de la communication et une amélioration de l'efficacité de la distribution des produits touristiques.

Compte tenu du contexte géopolitique qui a impacté l'activité touristique au niveau régional, le plan d'action prévu par l'ONMT vise l'intensification des actions de communication et des opérations de relations publiques, la mise en place de vagues de communication ciblées sur l'ensemble des marchés prioritaires et certains marchés émergents, la promotion de l'offre du tourisme interne et le développement de nouvelles destinations touristiques et ce, en les reliant aux HUB internationaux pour leur garantir un trafic international annuel important (lancement de lignes Paris- Er-Rachidia, Madrid-Ouarzazate, Paris-Dakhla).

Les réalisations du secteur du tourisme à fin 2014, peuvent être appréciées à travers les indicateurs suivants :

- les arrivées de touristes ont enregistré une augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2013 et se sont situées à 10 millions ;
- les recettes touristiques sont de l'ordre de 57 MMDH, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2013.
- les nuitées se sont établies à 19,6 millions, soit un accroissement de 3,2% par rapport à la même période de l'exercice antérieur.

L'année 2014 a connu la mise en place de la nouvelle taxe de solidarité et de la promotion touristique « TASPT ».

Concernant les Régions, les partenariats conclus par l'Office en 2014 avec les Conseils Régionaux et Provinciaux du Tourisme (Guelmim-Smara, Marrakech-Tensift, Agadir Sous Massa Draa et Rabat Salé) ont mobilisé une enveloppe budgétaire de près de 8 MDH.

De même, l'Office a procédé, durant l'année 2014, au lancement des actions suivantes :

- en matière de distribution et de communication : la signature de 31 contrats de partenariat avec les Tours Opérateurs (TO) classiques, spécialisés Golf et les TO en ligne, l'organisation de 45 éductours avec la participation de plus 1.650 agents de voyages et TO ainsi que 86 voyages de presse en faveur de 570 journalistes européens, américains et arabes et la participation à 77 foires et salons généralistes et spécialisés à travers le monde avec une première participation du Maroc à deux salons en Côte d'Ivoire ;
- sur le plan aérien : création de 20 nouvelles routes pour la saison hiver 2013/2014, 10 nouvelles routes pour l'été 2014 et 7 nouvelles routes pour l'hiver 2014/2015 et finalisation de 11 partenariats visant à renforcer les connexions point à point au départ des principaux bassins émetteurs. La signature de ces partenariats a contribué à l'augmentation

de l'offre en sièges au départ des marchés prioritaires comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne.

2.5 - Développement des Télécommunications, des Services Postaux et de l'Audiovisuel

2.5.1- Télécommunications

Concernant les perspectives du secteur, une Note d'Orientations Générales à l'horizon 2014-2018 a été adoptée par le conseil d'administration de l'ANRT tenu le 18 mars 2015. Cette note a pour objectif de donner la visibilité requise aux acteurs existants et potentiels du secteur et de fixer les mesures et actions à déployer en vue de son développement de soutenir les efforts visant la généralisation de l'accès à Internet haut et très haut débit à toute la population, tout en permettant au secteur de s'engager dans un nouveau cycle de croissance positive.

Outre le bilan qu'elle fait de la période précédente et qui a été globalement positif, la nouvelle note d'orientation dresse les constats relatifs à l'évolution des marchés, des usages et des technologies, et fixe les axes de développement du secteur articulés autour de :

- l'encouragement de l'investissement et la consolidation du marché national des télécommunications ;
- la poursuite du déploiement effectif du Plan National pour le développement du Haut et Très Haut Débit ;
- le développement et la mise en œuvre de modèles visant la mutualisation des infrastructures dans le but de permettre la diversification des offres de services pour l'ensemble de la population ;
- l'activation des leviers de régulation permettant l'ouverture effective à la concurrence de certains segments du marché des télécommunications.

En termes d'objectifs chiffrés, ladite note prévoit d'atteindre à horizon 2018 les résultats chiffrés suivants :

- un chiffre d'affaires estimé à 34 MMDH ;
- 50 millions d'abonnés et plus à la téléphonie mobile ;
- 2 millions d'abonnés à la téléphonie fixe ;
- 22 millions d'abonnés à Internet.

Afin d'atteindre ces objectifs, il sera procédé au renforcement de la mise en œuvre de certains leviers de régulation. Il sera également procédé à l'initiation d'une nouvelle démarche pour le financement de projets visant l'intensification des usages des nouvelles technologies, dans le cadre de la politique du service universel des télécommunications. Par ailleurs, tous les efforts seront déployés en vue de l'accélération du déploiement du plan national pour le développement du haut et très haut débit. Ce plan, lancé en 2012, prévoit d'offrir à l'ensemble de la population, 10 ans après le lancement de sa réalisation effective, un accès à Internet avec un débit minimum de 2 MB/s.

Dans ce cadre, les technologies mobiles 4G, introduites au Maroc en 2015, devraient garantir des débits de navigation suffisamment élevés par rapport à ceux pratiqués actuellement, assurer de meilleures qualités de service et contribuer à la rénovation des réseaux mobiles existants et à l'accroissement de leur capacité.

Concernant l'opération d'attribution des licences afférentes à ladite technologie, il convient de rappeler que les trois opérateurs nationaux avaient déposé des dossiers de candidature, en réponse à l'appel à concurrence et ont été attributaires chacun d'une licence pour une contrepartie financière totale de 2 MMDH en plus des frais du réaménagement du spectre des fréquences pour un montant de 860,4 millions DH.

Durant l'année 2014, le secteur a poursuivi la consolidation de ses performances. Ainsi, ses principales réalisations se présentent comme suit :

- téléphonie mobile : 44,1 millions abonnés, contre 42,4 en 2013, réalisant une croissance de 4% avec un taux de pénétration (nombre d'abonnements par rapport au nombre total de la population) de 133% contre 130% en 2013, enregistrant un accroissement de 3 points ;
- Internet : 10 millions d'abonnés contre 5,78 en 2013, soit une hausse de 73% avec un taux de pénétration se situant à 30% contre 17,6% en 2013. 90% des abonnés ont la 3G, le reste est abonné à l'ADSL ;
- téléphonie fixe : 2,49 millions d'abonnés, en baisse de 14,7 % par rapport à 2013.

S'agissant des prix des communications, des variations importantes ont été enregistrées à fin 2014. Les baisses ont été de 22% pour la téléphonie mobile et 36% pour l'Internet (dont une baisse de 14% pour la 3G). Quant à la facture moyenne de l'ADSL, elle a baissé 5%. Pour ce qui est de la téléphonie fixe, le revenu moyen par minute fixe a augmenté de 13%.

2.5.2 – Poste

Pour l'année 2016, Barid Al-Maghrib entreprend dans le cadre du contrat programme 2013-2017 des actions visant à améliorer l'équilibre de ses comptes et à asseoir la rentabilité de chacun de ses métiers à travers notamment l'effort commercial, le développement de la productivité des effectifs et des moyens de production, la rationalisation de ses charges ainsi qu'une gestion active de sa trésorerie. Dans ce cadre, BAM s'attachera à développer ses métiers actuels en s'appuyant sur de nouveaux leviers de croissance à forte valeur ajoutée, notamment en développant son activité de marketing direct et du courrier hybride à travers sa filiale Barid Média.

BAM s'attachera également à développer son activité de poste numérique. Il œuvre également pour devenir leader dans le secteur de la messagerie et se positionner davantage dans le domaine de la logistique de distribution.

De même, le Groupe BAM prévoit d'investir un montant de 331 MDH, dont un montant de 182 MDH sera consacré à de nouveaux projets portant notamment sur le développement de la banque postale (ABB) pour 122 MDH, le transport et logistique pour un montant de 33 MDH, colis et messagerie pour un montant de 10 MDH. Le financement de ces investissements sera assuré exclusivement par des ressources propres.

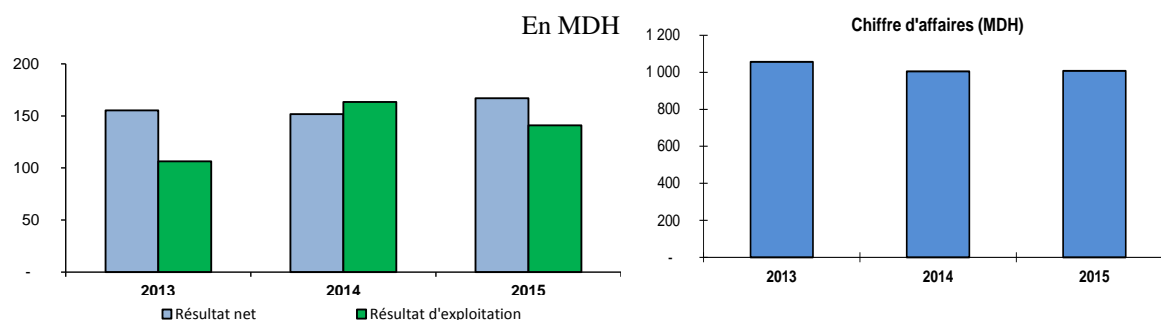
Pour les investissements prévus pour 2015 par le groupe BAM, ils s'élèvent à 324 MDH et portent sur des projets inhérents à la qualité de service, à l'amélioration de l'efficacité des outils de production, tels la poste numérique, le renforcement et la sécurisation du système d'information ainsi que le développement de l'activité logistique.

L'année 2014 a vu la concrétisation des chantiers et des projets inscrits dans le cadre du Contrat Programme conclu avec l'Etat pour la période 2013-2017, notamment ceux ayant trait à la modernisation des outils de production et de gestion.

Ainsi, les faits marquants de l'exercice 2014 afférents aux activités postales ont porté d'une part, sur la mise en œuvre et le démarrage effectif de la première Plateforme Logistique destinée à la gestion des flux de la logistique interne pour le compte du Groupe, projet qui a pour objectif de professionnaliser la chaîne d'approvisionnement et d'autre part, sur la reconduction de la certification ISO 9001 version 2008 pour l'activité courrier hybride et l'activité Amana National.

Barid Al Maghrib a clôturé l'exercice 2014 avec un chiffre d'affaires de 1.005 MDH contre 1.056 MDH en 2013, soit une baisse due principalement au recul de l'activité courrier de 15 MDH (-2%), contrairement à l'activité colis et logistique qui a connu une croissance de son chiffre d'affaire de 10%. Quant à l'activité numérique, bien qu'elle ait réalisé de bons résultats, elle n'a toujours pas atteint sa vitesse de croisière à cause du retard pris dans la mise en place de la logistique dédiée.

Les activités de BAM se sont traduites par des résultats financiers positifs. Ainsi, le résultat net a été de 152 MDH permettant à BAM de verser au Trésor un dividende brut de 60 MDH, conformément aux engagements du contrat programme 2013-2017. S'agissant des investissements réalisés en 2014, ils ont été de 123 MDH.



2.5.3 – Audiovisuel

2.5.3.1 - Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT)

Pour l'année 2016, les actions stratégiques de la SNRT seront articulées autour des principaux axes suivants :

- l'enrichissement des grilles des programmes et des lignes éditoriales de l'ensemble des services édités ;
- le développement de nouveaux concepts axés sur la proximité, tant au niveau de l'information qu'au niveau des magazines de société et des émissions culturelles et de divertissement ;
- la poursuite de la stratégie de soutien à la production nationale ;
- la poursuite des actions d'amélioration de la gouvernance et d'optimisation des produits et des charges.

Pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cahier des charges de la SNRT, un cadre de référence pour la conclusion d'un nouveau contrat-programme Etat-SNRT a été préparé conjointement entre les parties concernées et approuvé par le Conseil d'Administration de la Société. Ainsi, le nouveau contrat-programme devra s'inscrire dans une approche dynamique, privilégiant une logique de performance et de résultat, pour améliorer d'une part, la productivité interne, par une production de qualité au moindre coût dans le respect du cahier des charges, et d'autre part, accroître la productivité externe à travers l'amélioration du taux d'audience et la satisfaction des attentes du public.

Les principales actions réalisées ou en cours de réalisation en 2015 au titre desquelles une enveloppe d'investissement de 135 MDH est programmée s'articulent autour des axes suivants :

- le renforcement de la mission de service public de la SNRT et la poursuite du soutien à la production nationale ;
- l'enrichissement des grilles des programmes et des lignes éditoriales ;
- la mise au point de nouveaux concepts axés sur la proximité, tant au niveau de l'information qu'au niveau des magazines de société et des émissions culturelles et de divertissement ;
- l'amélioration de la qualité des émissions de divertissement.

Parmi les projets majeurs ayant démarré en 2015, figurent le lancement d'AL OULA HD, le lancement des préparatifs pour l'offre bouquet SNRT sur W7, la refonte du site web de la SNRT et la mise en place d'une stratégie numérique.

En ce qui concerne la poursuite des efforts en termes de modernisation, de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de transmission et de diffusion, la SNRT compte poursuivre les projets suivants :

- l'achèvement de la numérisation des grands axes du réseau faisceaux hertziens ;

- l'extension de la couverture TNT aux régions lointaines et zones d'ombre ;
- l'amélioration et extension de la couverture en FM pour les programmes des 4 chaînes Radio dans plusieurs provinces du Royaume ;
- la télégestion des réseaux de diffusion ;
- la préparation et le renforcement des infrastructures et installations électriques pour répondre aux besoins de nouveaux projets.

La SNRT poursuit ses actions notamment en ce qui concerne la mise à niveau des équipements de Production / Post-Production, en particulier, le renforcement des équipements audio et vidéo Haute Définition (HD), le renforcement et le renouvellement des moyens mobiles pour répondre aux besoins accrus en termes de couverture d'événements live et l'automatisation du processus de traitement des images et sons.

L'exercice 2014 a enregistré principalement :

- le renforcement et l'enrichissement des grilles des programmes ;
- la couverture des événements nationaux et internationaux ;
- la diffusion de l'équivalent de plus de 54.000 heures d'antenne en télévision contre 29.438 heures en 2013 et de 70.000 heures d'antenne pour le service de radiodiffusion contre 67.474 heures en 2013 ;
- le maintien d'une position concurrentielle en termes d'audience ;
- la modernisation et la numérisation des moyens de production, de transmission et de diffusion.

En matière de transmission/diffusion, l'année 2014 a enregistré la poursuite des efforts investis en termes de modernisation, de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de transmission et de diffusion, par les projets suivants :

- l'extension de la couverture TNT aux régions lointaines et zones d'ombre ;
- le renouvellement des émetteurs AM ;
- la numérisation du réseau faisceaux hertziens ;
- le renforcement du réseau satellitaire ;
- la mise à niveau des infrastructures des centres.

Le volume d'investissement réalisé en 2014 a été de 61 MDH et a été consacré notamment à la modernisation des équipements de télédiffusion et audiovisuels.

2.5.3.2 - Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)

Le plan d'action de SOREAD-2M au titre de 2016 s'inscrit dans le cadre de la continuité et s'articule autour des axes suivants :

- la poursuite de l'application progressive du nouveau cahier des charges de la société ;
- l'enrichissement davantage de la grille des programmes ;
- le renforcement de la stratégie digitale ;
- la poursuite de la rationalisation des charges.

Pour 2015 et outre les activités de production et de diffusion, les réalisations concernent le soutien à la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques nationales. Les prévisions de dépenses d'investissement pour cette année sont de 165 MDH.

Les principales réalisations au titre de 2014 consistent, notamment, en la diffusion de 642 heures de journaux télévisés, 177 heures d'émissions de dialogue et de débat, 136 heures de programmes destinés pour la femme, 37 heures pour les programmes destinés aux jeunes, 149 heures de programmes religieux, 128 heures de programmes de culture et de connaissance, 101 heures pour l'éducation et le divertissement des enfants, 13 heures pour les programmes éducatifs pour les adolescents, 121 heures pour les programmes de service, 294 heures pour les programmes artistiques et de divertissement, 29 heures pour les programmes d'encouragement et de découverte de talents, 149 heures de programmes de sport et 470 heures de programmes pour malentendants.

De même, SOREAD-2M a développé 13 nouvelles émissions en 2014 afin de mieux répondre aux obligations de son nouveau cahier des charges.

SOREAD a également participé à la promotion de la production audiovisuelle et cinématographique nationale par :

- la diffusion de 21 téléfilms, 8 feuilletons, 4 spectacles vivants, 62 documentaires et 25 longs métrages cinématographiques ;
- la production ou coproduction de 5 feuilletons, 8 téléfilms, 12 documentaires et 3 séries de capsules humoristiques.

RADIO 2M a, de son côté, veillé au développement progressif de sa grille dans le but d'assurer à ses auditeurs une programmation générale, riche et diversifiée. Ainsi, elle a réalisé et diffusé des émissions d'information, de dialogue et de débats portant sur les aspects culturel, sociétal et de divertissement et ceci, pour un volume horaires de 56 heures. Elle a également contribué à la promotion et à la couverture des principaux événements et festivals culturels et artistiques au Maroc.

L'investissement réalisé en 2014 a concerné notamment le remplacement de certains équipements et l'entretien de réseau de télédiffusion pour un montant global de 8 MDH.

3 – ACCES AUX SERVICES DE BASE ET RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE

3.1 - Education et santé

3.1.1 - Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)

En application des Hautes Orientations contenues dans les Discours Royaux, notamment ceux qui ont marqué la commémoration de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple de 2012 et 2013 et en application des Hautes Directives Royales, lors de l'ouverture de la session parlementaire d'automne du 10 octobre 2014 appelant le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique à élaborer une feuille de route pour la réforme de

l'École, le Conseil a présenté à Sa Majesté le Roi le 20 mai 2015 la vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030).

En effet, l'école marocaine a réalisé des acquis qu'il y a lieu de capitaliser et de faire évoluer. On peut mentionner, en particulier, l'actualisation du cadre juridique et institutionnel, les progrès réalisés dans la généralisation de la scolarisation, la mise en place des structures institutionnelles d'une gouvernance décentralisée, avec le développement des Académies Régionales. Il n'en demeure pas moins que l'école marocaine souffre encore de dysfonctionnements chroniques que ledit Conseil a relevés dans le rapport établi par l'Instance Nationale d'Evaluation à propos de « la mise en œuvre de la Charte Nationale d'éducation, de formation et de recherche scientifique 2000-2013 : les acquis, les déficits et les défis ».

A ce titre, la vision stratégique de la nouvelle réforme a pour finalité la mise en place d'une Ecole nouvelle dont les principaux fondements sont l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société.

Cette vision prône l'application égalitaire et équitable du droit à l'éducation et à la formation qui requiert une Ecole efficace, capable d'articuler organiquement les exigences d'une généralisation rapide et globale qui se base sur les critères de la qualité pour tous. A cet effet, la réforme présente plusieurs axes de progrès et mesures à même de porter l'objectif de l'équité, notamment :

- l'engagement de l'État et des familles dans l'obligation de l'enseignement préscolaire et son intégration progressive dans l'enseignement primaire ainsi que l'implication des collectivités territoriales. Les efforts de ces trois partenaires permettront à tous les enfants de 4 à 6 ans d'accéder au préscolaire et de bénéficier ainsi d'une préparation soutenue à leur scolarité future.
- la création d'un cadre institutionnel spécifique à l'enseignement préscolaire, sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale, qui assurera la coordination et l'harmonisation des divers types d'institutions éducatives concernées.
- l'ouverture d'accès aux enfants des communautés marocaines résidant à l'étranger pour bénéficier, dans la mesure du possible, d'un enseignement parallèle susceptible de consolider leur identité plurielle et leur sentiment d'appartenance à la Nation et de développer leur culture d'origine.
- l'Intégration des enfants handicapés dans les écoles pour mettre fin à leur situation d'exclusion et de discrimination.
- la mise en place d'un parcours professionnel, à partir du collégial, qui débouche sur des filières du secondaire qualifiant menant à l'obtention d'un baccalauréat professionnel et la consolidation des passerelles au niveau de l'enseignement supérieur ;
- la confirmation de l'adhésion du secteur privé aux principes du secteur public étant précisé que les investissements, même privés, interviennent dans un secteur public et s'inscrivent dans les objectifs du projet national pour l'éducation et l'enseignement.

La Commission considère que le principal dysfonctionnement de l'Ecole, dans ses différentes composantes, apparaît au niveau de la qualité de ses prestations et de son rendement interne et externe. C'est pour cette raison que le travail sur la qualité s'impose comme la première priorité de la vision stratégique. A ce titre, la rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion est portée en tant que premier préalable pour l'amélioration de la

qualité du système éducatif. C'est ainsi qu'il sera procédé, à moyen terme, et de manière progressive, à l'adoption d'une gestion régionale des ressources humaines conformément à l'approche décentralisée adoptée par le système d'éducation et de formation et aux orientations de la régionalisation avancée. Parallèlement, il sera élaboré une nouvelle grille d'avancement ouverte pour chaque catégorie, tout en procédant à l'élargissement du système des échelles, de façon à assurer la motivation des acteurs éducatifs tout au long de leur carrière professionnelle.

Par ailleurs, la vision souligne l'impératif d'une bonne maîtrise des langues et d'une diversification des langues d'enseignement dans la qualité d'apprentissage. Dans ce sens, elle fixe comme objectif d'assurer la capacité de l'apprenant, à l'issue de l'enseignement secondaire qualifiant, de maîtriser la langue arabe, de communiquer en amazighe et de maîtriser deux langues étrangères au moins et ce, dans le cadre d'une approche progressive qui passe du bilinguisme au plurilinguisme.

La vision prône l'édification d'une Ecole de l'épanouissement individuel et de la promotion sociale qui apparaît comme un choix stratégique et une finalité de la réforme éducative. Ainsi, elle confirme aussi l'importance d'enraciner les valeurs de la démocratie, de la citoyenneté et du comportement civique. Elle insiste en outre sur l'adéquation de la formation avec les besoins économiques du pays et les métiers nouveaux et d'avenir ainsi qu'avec les différentes exigences de l'intégration socioculturelle et d'une bonne insertion économique.

Dans ce cadre, le Plan d'action des AREF au titre de l'année scolaire 2015-2016 se fixe comme objectifs :

- la formation de 25.000 élèves dans le cadre du programme « Esprit d'entreprise » et 100.000 élèves dans le cadre du programme « Education financière » ;
- l'achèvement des travaux en cours pour 310 établissements qui devraient ouvrir leurs portes pour l'année 2015-2016 ainsi que de 31 collèges dans le monde rural qui sont réalisés dans le cadre de la coopération avec le Japon ;
- le lancement des opérations de construction de plus de 90 nouveaux établissements scolaires et de renouvellement de ceux déjà existants et ce, dans le cadre des conventions de développement signées devant Sa Majesté le Roi, notamment, celles concernant les villes de Casablanca, Rabat, Tanger et Marrakech ;
- le lancement de la première phase du plan d'aménagement de 4.800 établissements à l'horizon 2020 ;
- l'amélioration de la gouvernance du système éducatif à travers la révision du fonctionnement des Conseils d'Administration des AREF, la mise en place de mécanismes de contractualisation, le développement des compétences de gestion des acteurs et la poursuite des efforts en matière de systèmes d'informations et d'évaluation des acquis.

A ce titre, l'enveloppe d'investissement prévue au profit des AREF pour l'année 2016 s'élèverait à 2 MMDH. En outre et dans le cadre du renforcement de la gouvernance financière des Académies, l'année 2016 connaîtra par la généralisation du déploiement de la comptabilité générale et l'amorçage de la mise en place de la comptabilité analytique adossées à un progiciel de gestion comptable en vue d'assurer un meilleur contrôle de la gestion des AREF.

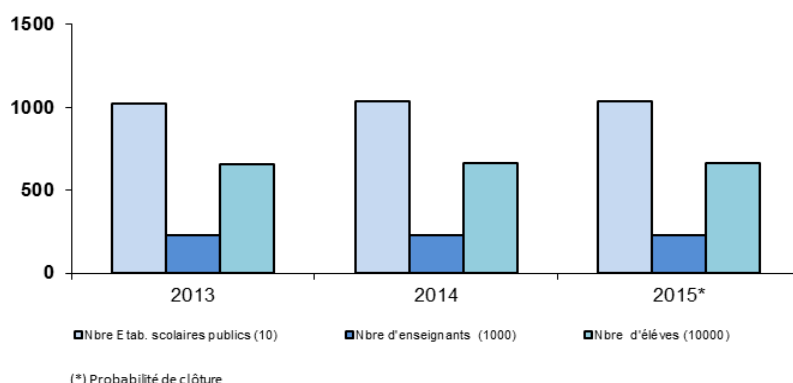
En termes de ressources budgétaires alloués aux AREF au titre de l'année 2015, une enveloppe de 4,4 milliards de dirhams a été mobilisée dont près de 1,9 milliards de dirhams pour soutenir l'effort d'investissement des AREF.

Par ailleurs, la gestion financière des Académies a été marquée, en 2015, par l'effort d'assainissement du stock de dettes des AREF, ayant permis le paiement de la quasi-totalité des arriérés vis-à-vis des différents prestataires. Cette opération a permis de ramener le stock des dettes échues des AREF de 3,7 milliards de dirhams à fin 2014 à 1,6 MMDH à fin juin 2015.

De même, plusieurs réalisations importantes ont marqué l'année 2015, avec notamment :

- la conduite du projet d'alignement de l'organisation territoriale des AREF au nouveau découpage régional et ce, à travers la mise en œuvre d'actions de redéploiement des ressources humaines et financières à même d'assurer une intégration et un passage fluide des anciennes entités aux nouvelles ;
- la consolidation des sections internationales pour le baccalauréat qui compte déjà trois options "français" lancées en 2013 et "anglais" et "espagnol" amorcées en 2014 ;
- l'ancrage du baccalauréat professionnel (Bac Pro) qui porte en un premier temps sur 4 filières opérationnelles, à savoir : la maintenance industrielle, l'industrie mécanique, la construction aéronautique et l'exploitation agricole. A ce titre, l'un des chantiers majeurs de la rentrée 2015-2016 est la mise en place du Bac Pro dans les Etablissements relevant de l'OFPPT qui s'inscrit dans le cadre de la vision globale de la réforme du système de l'Education et de la Formation visant la synergie entre l'enseignement et le marché du travail. Ainsi, 17 filières du Bac Pro ont été identifiées dans 10 secteurs porteurs, 3.000 jeunes sont concernés en 2015 pour atteindre 140.000 en 2020.

Par ailleurs et en termes de réalisations financières au titre de l'année 2014, les engagements des AREF se chiffrent à près de 6,3 MMDH dont près de 3,7 milliards de dirhams d'investissements. D'autre part, l'évolution des principaux indicateurs du secteur entre 2013 et 2015 se présente comme suit :



3.1.2 - Universités

Dans la lignée des orientations de la nouvelle vision de la réforme de l'école marocaine (2015-2030), il y a lieu d'œuvrer pour permettre à l'Université et aux différentes institutions de l'enseignement supérieur de continuer à s'inscrire dans les orientations stratégiques de la charte d'éducation et de formation. Cela vise, avant tout, à faire des Universités de véritables locomotives pour le développement régional et national et à leur permettre de contribuer à l'insertion de notre pays dans la société du savoir et dans les économies des pays émergents.

Aussi, l'action stratégique, en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique s'articulera-t-elle autour des axes suivants :

- élaborer une vision claire concernant le réseau des universités marocaines à travers une carte nationale de l'enseignement supérieur. Outre les différents pôles universitaires actuels, il devient nécessaire de créer dans chacune des différentes régions du Royaume un complexe universitaire intégré géographiquement et socialement, observant les conditions de l'apprentissage, de la recherche, de la santé et de l'animation culturelle et sportive ;
- mettre en place un programme d'action visant la formation et le recrutement de 15.000 enseignants-chercheurs à l'horizon 2030, afin de répondre aux besoins en cadres des structures de recherche tant pour remplacer les départs à la retraite que pour stimuler la recherche dans les domaines prioritaires ;
- assurer l'augmentation progressive de la part du PIB affectée au financement de la recherche scientifique pour atteindre 1% à court terme, 1,5% en 2025 et 2% en 2030, tout en s'orientant vers la diversification des sources de financement dans les établissements de l'enseignement supérieur ciblant essentiellement la recherche-action ;
- développer le système d'orientation et des passerelles entre les différents départements, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et les établissements de recherche, au niveau des formations et de l'équivalence des diplômes, sur la base de critères scientifiques et de cahiers de charges précis ;
- diversifier les choix linguistiques offerts dans les différentes filières, spécialités, structures de recherche et formations supérieures ainsi que la promotion de la recherche scientifique et technique toutes spécialités confondues en langue anglaise et la création de filières de formation et de structures de recherche spécialisées dans les langues arabe et amazighe et dans les langues étrangères ;
- ouvrir la possibilité pour les étudiants du secteur privé de l'enseignement supérieur accrédité de se présenter aux concours d'admission aux institutions de l'enseignement supérieur public.

Il convient de rappeler, à ce titre, que les actions stratégiques programmées dans le plan d'action 2013-2016 avaient déjà fixé les domaines prioritaires comme acquis à consolider à savoir notamment :

- l'amélioration de la recherche scientifique à travers l'appel à projets ;
- la consolidation des outils de gouvernance des universités publiques et privées et la mise à niveau de l'arsenal juridique régissant le secteur de l'enseignement supérieur ;
- l'amélioration de la qualité de vie des étudiants, notamment, par la mise en place de la couverture médicale de base.

Les principales actions du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique prévues pour l'exercice 2015-2016 seront focalisées, outre la mise en place effective de l'Agence d'Evaluation, sur la réforme de l'enseignement supérieur à travers la révision de la loi n° 01.00, autour des principaux axes suivants :

- la prise en compte de la nouvelle génération d'établissements universitaires issus des accords de partenariat avec les intervenants étrangers, telles que l'Ecole Centrale de Casablanca et l'Université Euro-méditerranéenne de Fès ;
- la réorganisation du paysage universitaire à travers la création de Pôles Universitaires tels le Pôle de Fès qui englobera les Universités de Meknès, de Fès et d'Ifrane ainsi que le Pôle de Rabat qui regroupera l'Université Mohammed V fusionnée, les Ecoles d'ingénieurs et l'Université Internationale de Rabat ;
- le renforcement de la gouvernance des Universités pour plus d'efficacité en matière de gestion pédagogique et financière et de développement de la recherche scientifique et de la formation continue, principaux pourvoyeurs de fonds en termes de ressources propres ;
- le développement du partenariat avec les institutions internationales en vue d'assurer le financement de la recherche scientifique.

De même, il est prévu d'ouvrir des facultés de Médecine notamment à Agadir et à Tanger et d'augmenter sensiblement le budget alloué aux bourses d'études au profit de 333.000 étudiants en 2015-2016 au lieu de 284.512 en 2014-2015.

Pour le volet investissement, le budget prévisionnel de l'ensemble des Universités, pour l'année 2016 est estimé à 2.609 MDH.

Le plan d'action 2013-2016 du secteur prévoit une panoplie de projets et d'actions qui ambitionnent de faire du Partenariat Public-Privé un levier majeur de professionnalisation des filières de formation, d'amélioration de l'employabilité des jeunes et de financement alternatif de la recherche scientifique et de l'innovation.

Les prévisions de clôture des budgets d'investissement des Universités à fin 2015 sont estimées à 836 MDH.

L'année 2015 a connu l'émergence de grands pôles universitaires nés de la fusion de l'Université Hassan II Aïn Chock de Casablanca et celle de Mohammedia, d'une part, et de celle de l'Université Mohammed V Agdal et Souissi de Rabat, d'autre part. Cette restructuration a contribué à :

- créer des pôles universitaires régionaux atteignant une taille critique avec des effets de synergies ;
- augmenter la capacité des Universités ;
- améliorer l'offre de la recherche scientifique et le classement à l'international des Universités marocaines par l'augmentation du nombre des centres doctoraux et des publications de recherche scientifique.

Par ailleurs, l'institutionnalisation de l'évaluation avec la création de l'Agence Nationale d'Evaluation et de Garantie de la Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargée d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur public et privé et les établissements de recherche scientifique, en tenant compte de la spécialité de chaque

établissement, notamment ses projets pédagogiques et scientifiques, est venue concrétiser la volonté d'une gestion du secteur axée sur les résultats.

En outre, le secteur a été marqué par la réforme de l'Université Al Qaraouiyyine dont les composantes ont été redéfinies en fonction des nouveaux objectifs du champ religieux du Royaume.

L'effectif des étudiants boursiers a atteint plus de 284.512 en 2014-2015 sachant que le nombre des étudiants universitaires a connu, quant à lui, une progression substantielle passant de 607.145 en 2013-2014 à 677.391 en 2014-2015.

Au titre de l'exercice 2014, les réalisations en termes d'engagement sur investissement s'élèvent à 1.651 MDH, soit un taux de réalisation de 56%.

L'harmonisation du dispositif budgétaire des Universités avec le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C), d'une part, et sa restructuration autour de trois programmes, à savoir l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et autres services, a permis d'améliorer la lisibilité des projets et ainsi faciliter le suivi et l'évaluation des performances des programmes en relation avec les ressources budgétaires mobilisées, consolidant ainsi, une gestion financière axée sur les résultats.

3.1.3 - Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)

Dans un élan de consolidation des améliorations constatées et afin de poursuivre le processus visant le développement du secteur de la santé, le plan d'action des Centres hospitaliers universitaires s'inscrit dans le cadre de la stratégie sectorielle « Santé » élaborée pour la période 2012-2016.

L'amélioration de l'accès aux soins et de l'organisation des services figure parmi les principaux objectifs de cette stratégie. Sa réalisation nécessite une meilleure organisation des filières de soins, le renforcement du cadre réglementaire ainsi que le développement de la Santé en milieu rural.

En outre, cette stratégie sectorielle vise le renforcement de la santé de la mère et de l'enfant afin de parvenir à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, la restructuration des urgences médicales, la prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles notamment la santé mentale et les cancers à travers la prévention et le contrôle des maladies chroniques et la lutte contre les troubles mentaux.

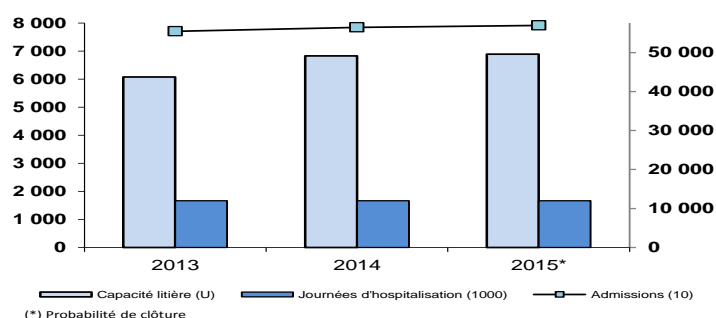
Pour l'année 2016, les prévisions budgétaires sont estimées à 4.200 MDH concernant l'exploitation, dont 40% pour les frais du personnel, et à 990 MDH en termes d'investissement.

Par ailleurs, il est prévu la poursuite de la réalisation des travaux de construction des CHU d'Agadir et de Tanger et du nouvel hôpital Ibn Sina relevant du CHU de Rabat et la mise en œuvre du plan national de prise en charge des urgences médicales qui prévoit la poursuite des actions pour la mise en place d'urgences de proximité, la mise à niveau des urgences médicales hospitalières et la mise en service des SAMU.

Quant au budget d'exploitation des CHU, il est financé en partie par des subventions de l'Etat à hauteur de 2.165 MDH et de ressources propres à hauteur de 436,3 MDH.

Dans cette perspective, les principales avancées et réalisations enregistrées au cours de 2014/2015 se présentent comme suit :

- la généralisation du régime d'assistance médicale RAMED qui a concerné 8,78 millions de personnes, soit un dépassement de la population cible totale, estimée à environ 8,5 millions de bénéficiaires (3.287.230 foyers ont été immatriculés) ;
- le lancement de l'initiative "Karama" dans le domaine de la santé mentale qui a comme objectif d'assurer la prise en charge médicale et un traitement gratuit des patients atteints de troubles et maladies mentaux et redonner confiance aux familles des personnes atteintes de maladies psychiques et mentales ;
- l'amélioration des principaux indicateurs techniques des CHU, notamment la capacité litière et le nombre d'admissions qui sont estimés à fin 2015 à 6.890 et 570.000, contre 6.830 et 565.000 en 2014 ;
- le développement de la notion de SMUR (Service Médical d'Urgence et de Réanimation) qui s'appuie sur des ambulances, véritables salles de réanimation et la mise en activité de 3 hélicoptères pour le CHU de Marrakech, d'Oujda et l'hôpital de Laayoune dans le cadre du service Héli SMUR qui sert à transporter des malades en détresse qui se trouvent dans des régions très éloignées et cloisonnées ;
- l'acquisition de 226 unités de transport médical d'urgence ainsi que la création de 46 unités d'urgences médicales de proximité ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux médicaments et produits pharmaceutiques notamment grâce à la politique nationale menée en ce sens qui a permis en 2015 une baisse entre 20% et 80% des prix de 2.000 médicaments ;
- le renforcement de la veille sanitaire et de la lutte contre les maladies notamment à travers la poursuite des travaux de construction et d'équipement des centres régionaux et la mise à disposition de 73 nouveaux établissements de santé dont 12 maisons d'accouchements et services de maternité, 3 hôpitaux psychiatriques et deux hôpitaux universitaires d'hématologie.



3.2 – *Emploi, Formation professionnelle et Cohésion Sociale*

3.2.1 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

Les objectifs arrêtés par les pouvoirs publics dans le cadre du plan de développement 2010-2016, visant la formation de 1.000.000 stagiaires par l'OFPPT, démontrent que la formation professionnelle représente une composante essentielle du processus de développement économique et social du pays.

C'est dans la perspective d'un meilleur rendement de son dispositif de formation et d'une amélioration de l'employabilité de ses lauréats que l'OFFPT inscrit son développement stratégique, en capitalisant sur les acquis et en ouvrant de nouveaux chantiers de développement, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, de son offre de formation.

Ainsi, l'OFFPT poursuit son action stratégique dans une dynamique sectorielle, en réponse aux besoins en compétences des projets structurants de l'économie nationale, notamment ceux dédiés aux secteurs prioritaires : les BTP, l'agroalimentaire, l'automobile, l'aéronautique, le tourisme, les métiers de la distribution, l'énergie et l'environnement.

Dans la même perspective, le plan d'action pour l'année 2015/2016 de l'Office vient consolider les engagements de l'Office pour répondre aux besoins en lauréats des différentes stratégies sectorielles. Ce plan s'articule autour des principaux projets suivants :

- le développement du dispositif de formation permettant de disposer d'une offre de 405.000 places pédagogiques au titre de la rentrée 2015/2016, soit une évolution 9,4 % par rapport à la rentrée précédente ;
- la création de 15 nouveaux Etablissements de Formation Professionnelle dont 3 multiservices, 11 sectoriels et un centre de formation en milieu carcéral. Parallèlement, l'Office prévoit l'extension de 4 établissements et la construction de 6 internats ;
- la mise en place à l'OFPPT, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, du Baccalauréat professionnel qui constitue un tournant dans l'histoire du système de l'éducation et de la formation et une nouvelle voie qui ne manquera pas de renforcer la place de la formation professionnelle dans notre pays ;
- la contribution au développement social, à travers le partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité permettant la création d'un nouvel établissement de formation à Salé et la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus avec un nouveau centre de formation en milieu pénitentiaire ;
- l'amélioration de la qualité de la formation à travers la mise en œuvre des actions programmées pour le développement des compétences des formateurs, (administration des bilans de compétences et perfectionnement technico-pédagogique), l'accélération des certifications des systèmes de management de la qualité des établissements de formation professionnelles et la finalisation des processus de certification des systèmes de management de développement durable et de responsabilité sociale ainsi que le renforcement des dispositifs de passerelles, d'accompagnement pédagogique et d'évaluation des acquis dans un processus de réingénierie continue des modules de formation.

L'année 2015/2016 sera marquée d'une part, par le renforcement des liens de coopération avec les partenaires du secteur de la formation professionnelle dans les pays africains (Mali, Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon, etc.) et d'autre part, par l'initiation de nouveaux projets de coopération notamment avec les pays de l'Union Européenne et l'Asie.

Les relations de coopération entre l'Office et les pays africains se traduisent essentiellement par des actions de formation et de perfectionnement au profit de bénéficiaires en provenance de ces pays et de création de centres de formation professionnelle en Afrique.

A noter que les efforts d'optimisation déployés par l'OFPPT et le développement de ses moyens propres, ont permis le financement du plan de développement sans recourir aux subventions de l'Etat pour la cinquième année consécutive.

Cet effort est illustré par la baisse de 50% du coût de la formation, depuis 2001, passé de 14.200 DH à 6.000 DH par stagiaire en 2015.

Actuellement, l'OFPPT dispose de 337 établissements de formation répartis sur l'ensemble du territoire et assure l'enseignement dans des centaines de filières. Des efforts sont déployés pour renforcer sa capacité d'accueil en multipliant les créations d'établissements de formation et en renforçant le dispositif de formation mis en place avec une forte présence dans la dynamique de la politique de régionalisation.

L'année 2013/2014, a connu l'inauguration de deux centres de formation dédiés aux métiers de l'aéronautique et du cheval.

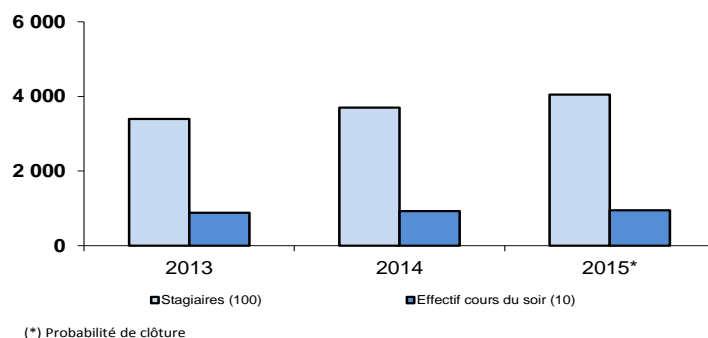
Les investissements connaissent une augmentation soutenue dans la mesure où l'Office a réalisé 194 MDH en 2014 et prévoit des investissements de 545 MDH et de 561 MDH, respectivement, en 2015 et 2016.

L'effectif des stagiaires atteindra 405.000 à la rentrée 2015-2016 contre 370.000 une année auparavant. Cette augmentation s'accompagnera de l'élargissement du dispositif de formation qui atteindra 352 établissements de formation en 2015-2016 contre 337 en 2014-2015.

En ce qui concerne la formation continue au service des acteurs économiques, notamment les PME, l'année 2014 a connu la signature le 2 juin par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre délégué chargé de la Formation Professionnelle d'un avenant au manuel des procédures relatif aux contrats spéciaux de formation (CSF) et celui des groupements interprofessionnel d'aide au conseil (GIAC). Cette réforme visent à :

- faciliter l'accès à des mécanismes pour développer la formation continue ;
- élargir l'accès à plus de bénéficiaires et pour les entreprises et pour les salariés ;
- réviser la gouvernance du système pour le rendre plus efficace.

A cet égard, 543.329 jeunes lauréats ont été formés compte tenu des différents efforts engagés et grâce au plan de développement de l'Office amorcé en 2011.



3.2.2 - Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)

Le plan de développement de l'ANAPEC pour la période 2013-2016 a pour objectif de renforcer sa position sur le marché de l'intermédiation en emploi, à travers la poursuite de la professionnalisation de son action, le développement des compétences de ses ressources humaines et le renforcement de la qualité de ses prestations. Ce plan vise, notamment, la couverture de nouvelles cibles de chercheurs d'emploi ainsi que la conquête de nouveaux marchés d'emploi au niveau national et international.

A ce titre, la vision de l'Agence, à l'horizon 2016, est bâtie sur les axes de développement suivants :

- promouvoir et déployer la politique active pour l'emploi à travers notamment sa contribution à la conception, au déploiement et à la promotion des nouvelles mesures pour l'emploi, tout en assurant le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre ;
- accompagner les initiatives nationales et les stratégies sectorielles, tout en renforçant l'action de l'Agence par la mise en place d'une stratégie de communication intégrée, d'un dispositif de veille permanent et d'offres spécifiques aux secteurs et projets nationaux ;
- promouvoir l'offre en matière de placement à l'international et la dynamisation du partenariat institutionnel ;
- proposer une offre de services de proximité adaptée aux différentes catégories d'employeurs et de chercheurs d'emploi ;
- renforcer la territorialisation de l'action de l'ANAPEC pour une veille permanente sur les niches d'emploi, un accompagnement personnalisé des porteurs de projets, le développement du partenariat local et la promotion des initiatives locales en matière d'emploi, notamment l'emploi d'utilité sociale ainsi que pour plus de proximité des prestations offertes par l'Agence aux chercheurs d'emploi ;
- professionnaliser l'action de l'ANAPEC à travers le renforcement des instruments de gestion et de pilotage, du dispositif d'audit et de contrôle, de la productivité et de la régionalisation avancée.

Les prévisions budgétaires pour 2016 sont estimées à 220 MDH au titre du budget d'exploitation et 2 MDH au titre du budget d'investissement. Les principaux projets prévus par l'ANAPEC pour 2016 sont récapitulés comme suit :

- mise en œuvre des nouvelles mesures de l'emploi dont le contrat d'insertion amélioré, le programme TAHFIZ qui est un dispositif d'incitation à l'emploi au profit des entreprises

- ou associations nouvellement créées et le programme de qualification des 25.000 licenciés ;
- achèvement de couverture de l'ensemble des provinces et préfectures par l'ouverture de 6 nouvelles agences ANAPEC ;
- expérimentation de l'offre de services aux non diplômés et lancement de l'offre de services aux immigrés régularisés ;
- poursuite du développement de la stratégie cross-canal (Portail d'intermédiation, Application mobile, Réseaux sociaux, Centre d'appel, SMSing, Mass médias, ..) ;
- poursuite de la mise en place des initiatives locales de promotion de l'emploi.

Les réalisations physiques des programmes Idmaj, Taehil et Auto emploi s'établissent à juin 2015 comme suit :

- Idmaj : 38.132 insertions réalisées ;
- Taehil : 6.707 bénéficiaires de formation ;
- Auto emploi : 256 projets financés et auto financés.

En termes d'insertion, il est prévu de porter le total des réalisations d'ici 2016 à plus de 300.000 insérés dans la vie active contre 165.000 insérés en 2014 et 230.000 insérés en 2015.

Les réalisations physiques ou quantitatives de l'ANAPEC pour l'exercice 2014 s'établissent comme suit :

- l'amélioration de l'employabilité de 18.390 jeunes diplômés pour un objectif de 18.000 ;
- l'organisation d'entretiens de positionnement pour 75.265 personnes (sur les 65.000 prévus) et d'ateliers de recherche d'emploi au profit de 40.379 personnes (sur les 45.000 prévus) ;
- l'insertion de 63.143 chercheurs d'emploi (dont 3.128 dans le cadre du placement à l'international) via des contrats de droit commun ou des contrats insertion sur les 55.000 prévus ;
- l'accompagnement de 1.408 porteurs de projets d'auto emploi (TPE et AGR) par rapport à un objectif fixé à 1.500.

En matière de promotion de l'emploi salarié, il est à rappeler que l'ANAPEC poursuit toujours la mise en œuvre des deux mesures suivantes :

- la mesure Contrats d'insertion améliorée (PCS) relative à la prise en charge par l'Etat pendant une année, de la couverture sociale (part patronale) des bénéficiaires du contrat insertion en cas de recrutement par l'entreprise de l'intéressé sur un contrat à durée indéterminée ;
- la mesure Contrat d'Intégration Professionnelle (CIP) prévoyant l'octroi d'une prime de 25.000 DH aux entreprises qui assurent une formation - intégration de 6 à 9 mois au profit des diplômés universitaires tout en les recrutant à l'issue du stage sur un contrat à durée indéterminée.

Quant à l'accompagnement de l'auto emploi, les actions poursuivies ont trait au renforcement des capacités des accompagnateurs et des synergies avec le programme INDH (dispositif des activités génératrices de revenus) et des autres initiatives régionales et locales ainsi qu'au

développement de partenariats locaux pour la mise en place de réseaux polyvalents d'accompagnement.

A fin 2014, les réalisations en matière d'appui à l'auto emploi sont comme suit :

- 2.856 inscrits (candidats à l'auto-emploi).
- 61.708 bénéficiaires l'accompagnement (TPE et AGR) ;
- 665 petites entreprises et 294 AGR (Association et coopératives) créées.
- pour les TPE, 6.233 unités ont été créées entre 2007 et fin 2014 avec génération de plus de 16.500 emplois directs.

3.2.3 - Entraide Nationale (EN)

Le plan de développement de l'Entraide Nationale pour la période 2015-2020 vise la couverture totale des personnes en situation de précarité et l'amélioration de la qualité des prestations dispensées.

La réalisation de ce plan s'articule autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 12 programmes, sous forme de 30 chantiers et ayant pour finalité la réalisation de 58 projets/actions.

Les principaux objectifs à atteindre par axe de travail se résument comme suit :

- Axe stratégique : Apport d'une vision globale de l'EN, ses orientations stratégiques et son business model construit en accord avec les orientations gouvernementales ;
- Axe institutionnel : Nécessité d'une redéfinition du champ des interactions par rapport aux autres intervenants dans le domaine social ;
- Axe organisationnel : Adaptation d'une gouvernance modernisée et optimisation des moyens humains et financiers ;
- Axe opérationnel : Mise à niveau des outils d'action en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité.

En termes de perspectives 2016, le plan de développement de l'Entraide Nationale consiste en :

- un recentrage de son activité sur son cœur de métier, à savoir assurer le secours et l'assistance sociale aux personnes fragiles en situation de grande précarité voire d'exclusion ;
- le désengagement progressif des autres domaines d'activités ;
- le déploiement d'un dispositif de veille et d'intelligence sociale, couplé à un système d'écoute, d'orientation et d'accompagnement, capable d'identifier, de suivre les bénéficiaires et de les orienter vers les programmes adaptés à leurs besoins.

L'exécution des budgets d'exploitation fait ressortir des réalisations de 518 MDH au titre l'année 2014 et 153 MDH au terme du premier semestre de l'année 2015.

En 2014, le nombre de structures relevant de l'Entraide Nationale et de bénéficiaires s'élève respectivement à 3.672 unités et 436.867 personnes contre 3.529 et 361.125 respectivement une année auparavant.

3.2.4 - Agence de Développement Social (ADS)

S'inscrivant dans le cadre des orientations gouvernementales en matière sociale, l'ADS poursuit le développement de sa mission d'animation au niveau régional qui se traduit par un processus d'accompagnement des acteurs locaux, en particulier les communes rurales et la société civile, pour plus d'efficacité et de pertinence dans le développement de leur territoire, à travers une vision partagée et dans une dynamique participative dans laquelle ils peuvent agir ensemble en mutualisant leurs compétences et leurs moyens.

A cet effet, la stratégie de l'ADS s'articule autour des trois axes suivants :

- le Renforcement des Capacités des Acteurs à travers le programme d'Appui à la Planification Communale en relation avec les autorités locales concernées et le programme « TAKWIA » pour la qualification des associations avec le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et le Fonds des Nations Unies pour la Population ;
- l'Insertion Sociale par l'Economique à travers les trois programmes développés par l'Agence : « TATMINE » pour l'appui aux filières locales, « MAROC MOUBADARATES » pour promouvoir la création de très petites entreprises, particulièrement chez les jeunes et « MOUAKABA » pour appuyer les initiatives collectives (Coopératives, GIE, groupements de commercialisation, etc.) ;
- l'accompagnement local des programmes sociaux nationaux, sur la base d'une démarche participative et de proximité dans les cinq domaines suivants :
 - l'institutionnalisation de l'égalité des genres : des programmes sont en cours d'expérimentation ou de formulation, notamment la participation politique des femmes et la lutte contre la violence à leur égard ;
 - l'appui à l'intégration des personnes handicapées, notamment par leur inclusion économique ;
 - l'appui aux programmes territoriaux en faveur de la promotion des droits de l'enfant ;
 - l'appui à l'amélioration de l'accès à l'éducation : deux programmes sont en cours de réalisation, à savoir le Programme «Ecole Citoyenne» et le Programme «Pré-scolaire » ;
 - l'appui à l'amélioration de l'accès à la santé : un programme est en cours de réalisation dénommé « AMALI ».

L'intervention de l'ADS en 2016 sera consacrée à la mise en œuvre des principaux projets suivants :

- la formation et le renforcement des capacités (qualification des associations, accompagnement social, développement social des quartiers et programmes socioéducatifs pour enfants) ;
- la consolidation institutionnelle de l'égalité (renforcement des capacités et qualification des femmes élues communales) ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination, de violence et d'exclusion ;
- intégration sociale à travers l'autonomisation économique ;
- la promotion de l'égalité des chances (inclusion des personnes handicapées).

Les actions envisagées en 2015 nécessiteront un budget global de 22 MDH (y compris les contributions des partenaires nationaux et étrangers).

Pour l'exercice 2014, les actions réalisées par l'ADS en matière de renforcement des capacités des acteurs, de l'insertion sociale par l'économique et de l'accompagnement local pour un budget global engagé de 39 MDH (y compris les contributions des partenaires nationaux et étrangers).

3.3 - Caisses de prévoyance sociale

3.3.1 - Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

Dans le cadre de la préparation de la réforme des régimes de retraite, la CMR se positionne en tant qu'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics de par le nombre important de ses affiliés et ses pensionnés d'une part, et de par le rôle qu'elle joue au niveau du marché financier national en tant que deuxième investisseur institutionnel, d'autre part.

Le rôle et le positionnement de la CMR dans le paysage national de la retraite sont appelés à se développer et à se renforcer davantage et ce, à la veille de la réforme de ce secteur telle que prévue dans la Déclaration Gouvernementale et prônée par différentes instances notamment, la Cour des Comptes et le Conseil Economique, Social et Environnemental.

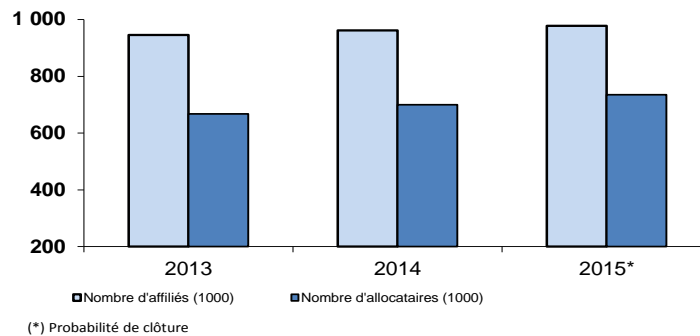
Les objectifs du plan d'action de la CMR, pour la période 2014-2016, sont en adéquation avec les orientations gouvernementales en matière de protection sociale, d'amélioration de la qualité de service aux citoyens et de maîtrise des équilibres des finances publiques. Ils s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des EEP. Dans ce cadre, les efforts viseront la pérennité des régimes, l'amélioration des services aux usagers et des relations avec les partenaires, le renforcement du système d'information et de gestion, l'optimisation de la gestion des ressources humaines et matérielles et l'amélioration de la gouvernance de la Caisse.

L'évolution des indicateurs actuariels du régime des pensions civiles fait ressortir que :

- le nombre d'affiliés se stabilisera sur la période 2014-2016 au nombre de 668.415 enregistré en 2013 ;
- le nombre des bénéficiaires atteindra 333.332 en 2016 contre 277.589 réalisé en 2013 ;
- le taux de couverture des prestations par les cotisations, de 105,97% en 2013, connaîtra une dégradation continue pour atteindre 87,43% en 2016 ;
- le rapport démographique poursuivra sa baisse à 2,32 en 2016 contre 2,81 en 2013.

Le régime des pensions civiles a enregistré en 2014 pour la première fois un déficit technique de 936 MDH contre un excédent technique de 704 MDH en 2013. Ce déficit est le résultat de la hausse de 2,6% des produits qui ont atteint 15.878 MDH en 2014 contre 15.482 MDH une année auparavant et de l'augmentation de 13,8% des charges du régime qui sont passées de 14.779 MDH en 2013 à 16.815 MDH en 2014 qui s'explique principalement par les nouvelles révisions de pensions. Ce déficit risque d'atteindre 2,2 milliards de DH en 2015.

Le régime des pensions militaires a dégagé un déficit technique en 2014 de 712 MDH en augmentation de 40% par rapport à 2013 (508 MDH). Ce résultat est la conséquence des cotisations et contributions du régime qui sont passés de 5.636 MDH en 2013 à 6.044 MDH en 2014, soit une augmentation de 7% et des prestations qui ont atteint 6.757 MDH contre 6.144 MDH, soit une augmentation de 10%.



3.3.2 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Les orientations stratégiques majeures pour la période 2015-2017 portent essentiellement sur :

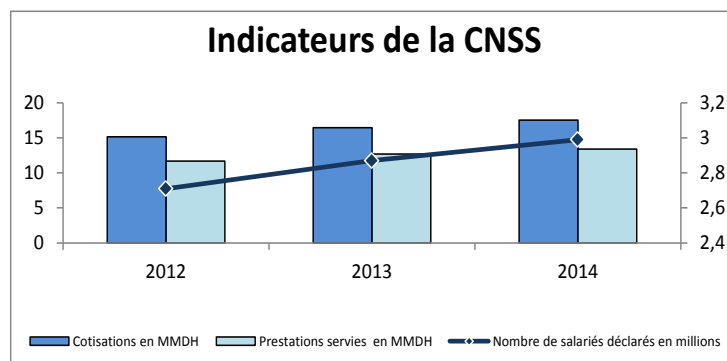
- l'extension de la couverture sociale ;
- l'enrichissement des prestations servies par la CNSS ;
- la réforme des retraites ;
- le développement de la proximité ;
- la lutte contre la fraude ;
- la restructuration et développement des polycliniques.
- le développement du Capital Humain ;
- la maîtrise des coûts de gestion.

S'agissant du Régime Général, l'année 2015 a été marquée par l'approbation, par le Ministère de l'Economie et des Finances, du statut du personnel de la CNSS en remplacement de la convention collective de 1992. L'impact dudit statut s'élève annuellement à 139 MDH.

Le plan triennal pour la période 2012-2014 avait pour objectifs le développement de la protection sociale, l'amélioration de la qualité de service, la dématérialisation de la relation, le développement du capital humain et la gouvernance et le pilotage. A cet égard, les principales actions réalisées sont :

- l'atteinte de trois millions de salariés et 115 MMDH de masse salariale déclarée en 2014 ;
- la mise en place de l'indemnité pour perte d'emploi ;
- le remboursement des cotisations des assurés en âge de retraite, n'ayant pas cumulé les 3.240 jours nécessaires pour bénéficier de la pension de retraite ;
- la mise en œuvre de la couverture sociale des professionnels de transport ;
- la simplification de la relation avec les assurés et les affiliés ;
- la finalisation du schéma directeur informatique ;

- l'amélioration de la gouvernance à travers la mise en place des comités d'audit et de stratégie.

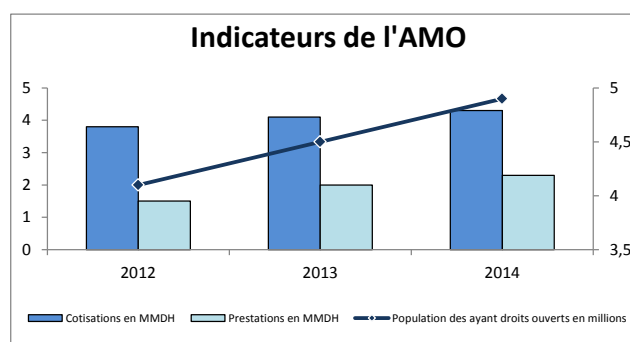


La CNSS a enregistré durant la période 2012-2014 une amélioration en termes de couverture sociale passant de 2,54 millions en 2011 à 3 millions de salariés en 2014 tout en intégrant une nouvelle population à savoir les marins pêcheurs artisans et une évolution du nombre d'assurés au niveau du régime agricole. Ainsi, le taux de couverture des populations actives est passé de 68% en 2011 à 81% en 2014, le montant des prestations servies par la CNSS est passé de 11 MMDH en 2011 à 15,9 MMDH en 2014, soit une évolution annuelle moyenne de 13,1%.

Concernant l'Assurance Maladie Obligatoire, le plan d'action de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au titre de l'exercice 2015 est un plan de consolidation des résultats positifs enregistrés par le système depuis sa mise en place en 2005. A cet effet, il est prévu de mener les actions suivantes :

- étendre l'AMO aux soins dentaires ;
- communiquer davantage sur les prestations AMO ;
- intégrer la nouvelle population relative aux professionnels de transport ;
- poursuivre la décentralisation de l'activité de l'AMO ;
- procéder à une refonte du système d'information.

Il est à signaler que l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs durant la période 2012-2014 affichent une amélioration constante et significative.



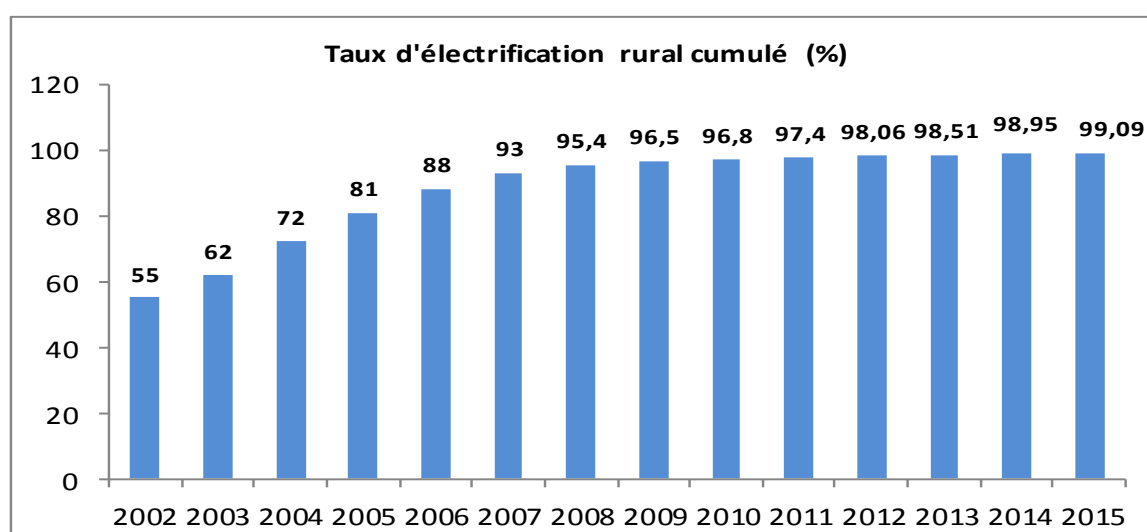
3.4 - Promotion du monde rural

3.4.1 - Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)

L'électrification rurale constitue un élément clé dans l'effort de développement du monde rural dans la mesure où l'énergie électrique impacte directement le développement économique et social et insuffle une dynamique d'évolution et de changement améliorant les conditions de travail et de vie des populations concernées.

En 2016 et dans le cadre du PERG, 600 villages seront électrifiés permettant ainsi l'électricité à la disposition de 17.019 foyers ruraux (environ 102.000 habitants). Le taux d'électrification rurale atteindra 99,47% en 2016.

Depuis son démarrage en 1996 et à fin juillet 2015, le PERG a permis le raccordement aux réseaux de 38.893 villages donnant l'accès à l'électricité à 2.080.634 foyers et l'équipement de 51.559 foyers par kits photovoltaïques individuels dans 3 663 villages (environ 12,4 millions habitants) améliorant ainsi le taux d'électrification rurale (TER) qui est passé de 18% à fin 1995 à 99,09% actuellement. Le montant des investissements réalisés est de 22,3 MMDH.



2015 : prévisions

3.4.2 - Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable (PAGER)

L'ONEE-Branche Eau a été désigné, en janvier 2004, comme principal opérateur pour la réalisation de la généralisation de l'accès à l'eau potable dans le milieu rural.

Le plan d'action prévisionnel de l'ONEE-Branche Eau s'articule autour des principaux axes suivants :

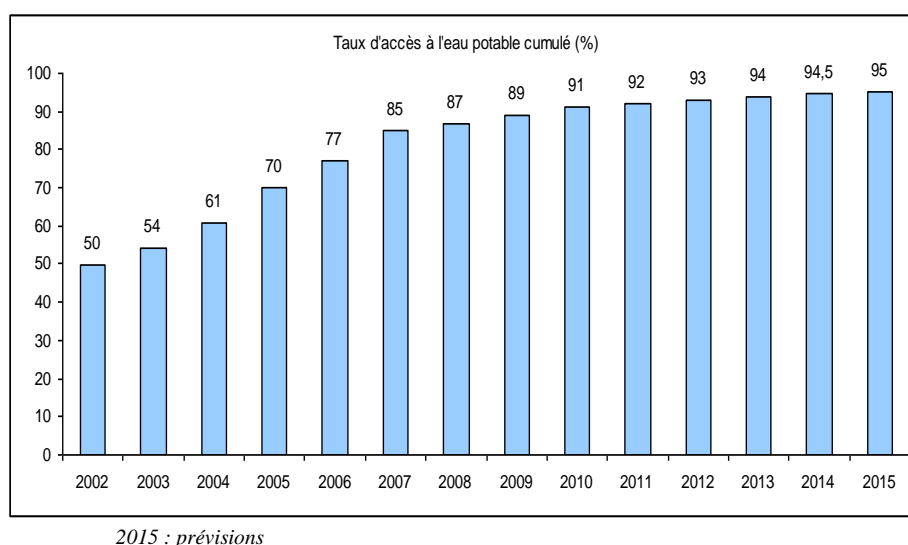
- la poursuite de la généralisation de l'accès à l'eau potable à certaines provinces qui restent en dessous de la moyenne nationale et caractérisées par l'absence de ressources en eau

- facilement mobilisables, la dispersion et l'enclavement. Les investissements mobilisés ou en cours de mobilisation permettront de porter le taux d'accès à environ 96,5% en 2017 ;
- la mise à niveau des installations déjà réalisées dont une partie a été prise en charge dans le cadre de projets structurants réalisés par l'ONEE-Branche Eau pour une population rurale de l'ordre de 2 Millions d'habitants, soit environ 15% de la population rurale globale ;
 - le développement des branchements individuels au niveau des douars servis par bornes fontaines pour satisfaire la demande de plus en plus croissante des populations des douars.

Pour l'année 2015, il est prévu de porter ledit taux à 95% pour un montant annuel de 1.079 MDH.

Plusieurs financements ont été mobilisés par l'Office pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) en milieu rural auprès des bailleurs de fonds et des banques locales. Dans ce cadre, le montant total des financements mobilisés par l'Office s'élève, à fin mars 2015, à environ 12,9 MMDH dont 11,5 MMDH sous forme de prêts et 1,4 MMDH sous forme de dons.

Au cours de l'exercice 2014, le PAGER a permis de desservir une population additionnelle de 135.000 personnes portant le taux national à 94,5% contre 94% en 2013. L'investissement correspondant a atteint 924 MDH avec un total cumulé sur la période 2000-2014 se chiffrant à 11.968 MDH.



3.4.3 - Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)

Le deuxième Programme National des Routes Rurales vise le désenclavement des populations dans des zones reculées du pays et l'amélioration de leurs conditions de vie à travers la construction et l'aménagement de routes rurales d'un linéaire global de plus de 15.500 KM pour un coût total de 15.523 MDH. Ce programme est porté par plusieurs intervenants notamment la Caisse Pour le Financement Routier (CFR) qui y participe par la réalisation de 12.419 KM d'un coût global de 12.656 MDH.

A signaler que la réalisation des 1.079 km restants est tributaire du versement, en 2015, de 413 MDH par les Collectivités territoriales.

Actuellement, les parties concernées se penchent sur la finalisation d'un 3^{ème} programme portant essentiellement sur :

- la mise à niveau du réseau national ;
- la mise à niveau des routes à caractère local qui porte sur un linéaire estimé à 8.000 km pour un coût prévisionnel de 9 MMDH ;
- la réalisation d'un linéaire prévisionnel de 20.000 km pour les 10 prochaines années.

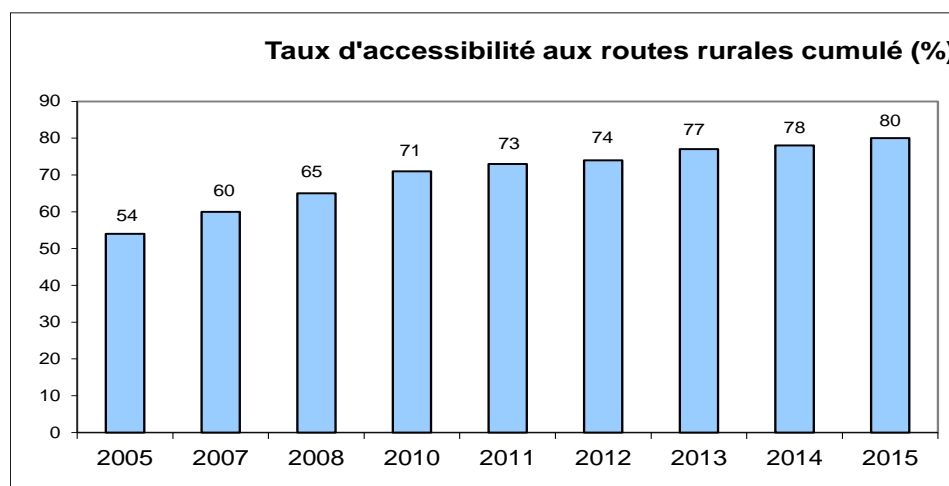
Une étude a été lancée pour la conception du nouveau programme et la détermination des différents paramètres aussi bien financiers que techniques. La restitution de cette étude est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2015.

L'état d'avancement de l'ensemble du programme PNRR 2 à fin juin 2015 fait ressortir qu'un linéaire de 14.756 KM a été réalisé. Les réalisations au titre de l'année 2014, en termes de linéaire, portent sur la mise en service d'un linéaire de 1.363 km et l'ouverture de 754 km en attendant leur finalisation.

Les ressources financières mobilisées jusqu'au 31/12/2014 ont atteint presque la totalité des emprunts à mobiliser par la CFR pour le PNRR 2 qui s'élèvent à 9.470 MDH.

A signaler également qu'au titre de l'année 2014, un nouveau programme relatif à la modernisation du réseau routier a été mis en place pour un montant de 3 MMDH. La CFR a été chargée de la réalisation d'une partie de ce programme pour un montant global de 1,98 MMDH. Une convention pour le financement a été signée, dans ce sens, avec la BEI pour un montant de 1.650 MDH.

Par ailleurs, la contribution totale des collectivités territoriales s'élève, à fin 2014, à 1.386 MDH, soit 60% du montant requis selon le montage financier du PNRR 2 qui est de 2.328 MDH.



3.5 - Habitat, urbanisme et politique de la ville

3.5.1 - Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)

Instrument privilégié de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'habitat et de développement urbain, le Groupe Al Omrane développe et réalise les principales activités suivantes :

- aménagement foncier et équipement des terrains ;
- catalyse de la production nationale de logements sociaux avec un rôle d'opérateur leader sur les segments et les régions les moins attractifs ;
- éradication des bidonvilles et mise à niveau urbaine ;
- traitement de l'habitat menaçant ruine et réhabilitation des tissus anciens ;
- extension organisée des villes et création de nouveaux pôles urbains et villes nouvelles.

En termes de perspectives, le dernier Conseil de Surveillance a convenu, lors de sa réunion du 29 juin 2015, des principales actions suivantes :

- activer le processus de transfert des lots destinés aux équipements publics ;
- apurer la situation foncière des opérations anciennes ;
- assainir le foncier de toute nouvelle opération avant son lancement ;
- prendre des décisions pertinentes et immédiates pour la liquidation du stock des produits finis ;
- mener une étude autour de la restructuration des filiales du Groupe tenant compte du nouveau découpage régional.

A cet égard, le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2016 s'élève à 7.000 MDH.

S'agissant de l'exercice 2015, le plan d'action du Groupe Al Omrane prévoit des investissements de 6.300 MDH dont 708 MDH pour le foncier, 346 MDH pour les études et 4.852 MDH pour les travaux. Le chiffre d'affaires prévisionnel 2015 s'élève à 5.500 MDH.

Ce plan porte sur des mises en chantier de 104.266 unités se répartissant en 35.150 unités de production propre (dont 12.723 de logements sociaux, 8.982 unités pour la classe moyenne et 6.161 unités de résorption) et 69.116 unités concernant la mise à niveau urbaine.

Quant aux achèvements, ils portent sur 107.732 unités dont 47.561 de production nouvelle dont 16.814 unités de résorption et 13.906 unités d'habitat social.

S'agissant du partenariat avec le secteur privé, le Groupe compte mettre en chantier, en 2015, 10.200 unités et achever 10.000 unités.

A fin 2014, les réalisations du Groupe avaient porté sur la mise en chantier de 113.837 unités, soit un taux de réalisation de 100%, dont 26.743 concernant la production nouvelle avec un taux de réalisation de 69,4%, 81.473 concernant la mise à niveau urbaine avec un taux de

réalisation de 125% et 5.621 en partenariat avec le secteur privé avec un taux de réalisation de 56%.

Les achèvements ont concerné 103.781 unités dont 30.964 en unités nouvelles avec un taux de réalisation de 81% ainsi réparties : 63.216 unités relatives à la mise à niveau urbaine avec un taux de réalisation de 90% et 9.601 unités en PPP et ce, contre 117.516 unités prévues, soit 88,3%.

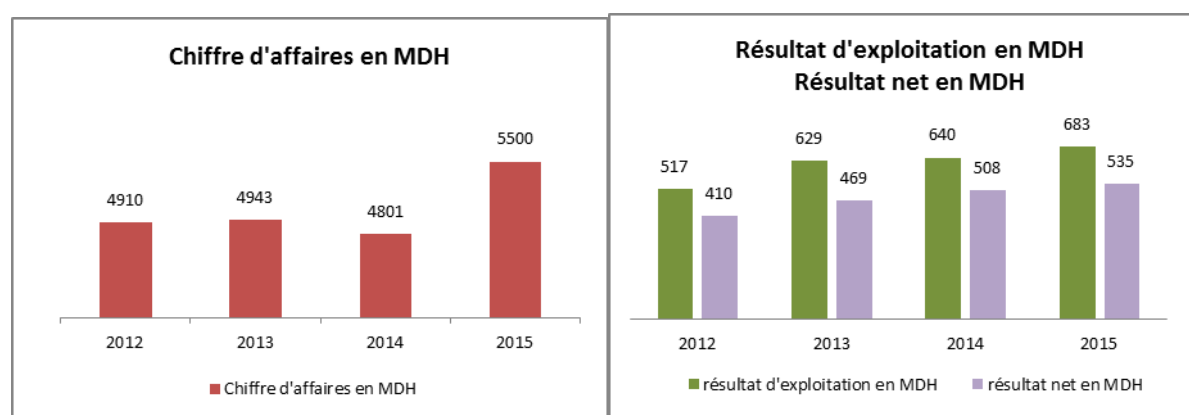
Le volume d'investissement au titre de 2014 a atteint 6 MMDH, soit 92% des prévisions. Le chiffre d'affaires 2014 s'est établi à 4,8 MMDH, soit 92% des prévisions.

Concernant les projets des Villes Nouvelles, le Groupe Al Omrane en a lancé depuis 2004 quatre : Tamesna à Rabat, Tamansourt à Marrakech, Chrafate à Tanger et Sahel-Lakhiayta à Casablanca-Settat. Ces projets devraient permettre à terme, la construction de 228.000 logements pour 1,15 million d'habitants sur une superficie globale de 4.833 hectares, pour un montant total d'investissement pour l'aménagement des sites de 15 MMDH.

L'état d'avancement de la réalisation de ces quatre « Villes Nouvelles » à fin 2014, se présente comme suit :

- 17,3% des unités de logements ont été réalisées : 39.461 unités sur 228.000 unités prévues dont principalement 18.754 unités réalisées sur 50.000 unités prévues à Tamesna et 18.210 unités réalisées sur 90.000 unités prévues à Tamansourt ;
- 10,6% des unités de logements sont en cours de réalisation, soit 24.097 unités dont 13.018 unités à Tamesna ;
- 9,5% des équipements publics ont été réalisés : 53 équipements sur 560 prévus, dont 31 équipements à Tamansourt et 20 à Tamesna. 34 équipements sont en cours de réalisation, soit 6,1%.

Le Partenariat avec les promoteurs privés porte, à fin 2014, sur la réalisation de 399 conventions conclues par le Groupe Al Omrane pour une consistance de 185.275 logements dont 34.441 unités à FVIT.



3.5.2 - Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM)

L'ALEM poursuit la mise en œuvre du programme des 80.000 logements dans le cadre de ses activités qui regroupent le programme locatif, le programme d'accèsion à la propriété, le programme de résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire ainsi que le programme des installations militaires.

En ce qui concerne le budget prévisionnel d'investissement en 2016, il est estimé à 1,6 MMDH, dont 70% devraient être consacrés au programme d'habitat et 30% au programme d'installations militaires.

Le montant des investissements prévus au titre de l'exercice 2015 est estimé à 1,4 MMDH. Les dépenses, à fin juin 2015, au titre du budget d'investissement s'élèvent à près de 350 MDH alors que les prévisions de clôture sont de l'ordre de 1,3 MMDH dont 900 MDH au titre du programme d'habitat et 400 millions de dirhams au titre du programme d'installations militaires.

A fin 2014, le programme de 20.000 logements locatifs de fonction a été réalisé à hauteur de 71%, ce qui dénote le dynamisme de cet établissement.

Le coût de réalisation de ce programme s'élève à 5,8 MMDH, financé à hauteur 55% par une contribution de l'Etat et 45% par les ressources de l'ALEM et sak filiale PATRILOG. A la fin de l'année 2014, le montant cumulé des dépenses relatives à ce programme s'élève à 4,4 MMDH, soit près de 77% du budget réservé à ce programme.

Les réalisations cumulées à fin 2014 du programme d'habitat destiné à l'accèsion à la propriété ont atteint 37.340 unités engagées dont 12.733 unités achevées, 11.183 unités en cours de travaux et 12.045 unités en cours d'études.

Concernant le programme de résorption des bidonvilles et de l'habitat non réglementaire implantés sur des terrains militaires, l'ALEM va consacrer à ces opérations, à titre gratuit, près de 178 ha de son patrimoine foncier, sur une superficie bidonvillisée totale de 350 ha soit près de 50%, pour recaser/ reloger 21.535 ménages bidonvillois. A fin 2014, ce programme a été engagé à hauteur de près de 50%.

Les programmes d'installations militaires portent sur la réalisation de près de 260 projets représentant un investissement global de l'ordre de 6,3 milliards de dirhams. A la fin de l'année 2014, près de 4 MMDH ont été engagés pour ces projets, soit près de 63% du montant de l'investissement.

3.5.3 - Idmaj Sakane

La société poursuit la mise en œuvre du programme régional de résorption des bidonvilles ainsi que l'implication dans la résolution de la problématique de l'Habitat Menaçant Ruine (HMR).

Le montant des investissements prévus, pour 2015, s'élève à 450 MDH dont 70 MDH pour le foncier, 36 MDH pour les équipements publics et 280 MDH pour l'achat d'appartements.

À fin juin 2015, la Société a investi 89,5 MDH dont 44,8 MDH pour les travaux, 21,2 MDH pour l'achat d'appartements suite aux conventions de partenariat, 10,3 MDH pour la construction d'équipements publics et 8,8 MDH pour les études.

Les mises en chantier ont atteint 1.055 unités à fin juin 2015 et les démolitions de 1.100 baraques.

En 2014, Idmaj Sakan a réalisé un volume d'investissement de 110 MDH et a concrétisé les actions ci-après :

- la mise en chantier de l'opération Arrachad, sur une superficie de 94 Ha, concernant 5.016 ménages, pour un coût de 672 MDH dont 457 MDH financés par les bénéficiaires, 125 MDH par le Fonds de Solidarité de l'Habitat et de l'Intégration Urbaine (FSHIE) et 90 MDH par le Budget Général de l'Etat. L'achèvement est prévu pour le mois de mars 2016 ;
- l'achèvement de l'opération Derb Khlifa destinée au relogement d'une partie du Douar pour un coût de 53 MDH dont 38 MDH financés par les bénéficiaires et 15 par le FSHIE. Le transfert des 380 ménages a débuté en Juin 2014 ;
- la démolition de 2.291 baraques ;
- la démolition de 269 habitations menaçant ruine et la mobilisation de 490 logements pour un coût de 64 MDH ;
- la mise en chantier d'un équipement public et le lancement de quatre autres pour un investissement global de 28 MDH ;
- l'achèvement de 10 équipements de proximité pour un coût global de 66 MDH ;
- la conclusion de conventions de partenariat pour la participation en numéraire suite à des dérogations octroyées à des promoteurs (un total de 28 conventions relatives à la participation des promoteurs ont été conclues à fin 2014, pour un montant total de 78 MDH versés totalement à la société) et la participation des propriétaires terriens (un total de 28 conventions relatives à la participation des propriétaires terriens ont été conclues à fin 2014, pour un montant total de 465 MDH, dont 261 MDH versés et 203 MDH restent à percevoir).

3.5.4 - Agences Urbaines

En vertu de leurs textes de création, les Agences Urbaines sont, principalement, chargées de :

- l'établissement des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain et des plans de développement, de zonage et d'aménagement ;
- l'instruction et le contrôle de la conformité des lotissements, morcellements et constructions avec les règlements en vigueur ;
- la réhabilitation urbaine et la restructuration des quartiers dépourvus d'infrastructures;
- l'assistance des collectivités territoriales en matière d'urbanisme.

Le plan d'action, au titre de l'exercice 2016, ouvre de nouveaux chantiers visant le repositionnement des Agences Urbaines, dans le cadre du nouveau découpage régional, en tant que pôles d'ingénierie territoriale et leviers de développement régional et local, notamment, à travers la consolidation et l'amélioration de l'assistance aux collectivités territoriales, le développement de l'investissement, le renforcement de la proximité et de la bonne gouvernance.

Le plan d'action des Agences Urbaines, au titre de l'exercice 2015, porte essentiellement sur :

- le lancement de 14 projets de développement stratégique et l'achèvement de 44 en cours ;
- le lancement de 195 documents d'urbanisme et l'homologation de 292 ;
- le lancement de 115 études de restructuration et l'achèvement de 102 ;
- l'achèvement de 15 chartes architecturales
- l'achèvement de 4 études de développement rural ;
- la certification de 6 Agences urbaines conformément au Référentiel qualité –ISO 9001-version 2008 ;
- la réalisation d'une étude de mise en place d'une cartographie des risques et d'un manuel d'audit au profit des Agences Urbaines ;
- la création de 2 guichets uniques et 2 antennes.

L'exercice 2014 a enregistré la mise en place de 4 nouvelles Agences Urbaines (créées en vertu du décret n° 2.13.426 du 17 juin 2013), à savoir l'Agence Urbaine de Taroudant, de Temara, de Berrechid et de Larache.

Le bilan de réalisations des Agences urbaines au titre de 2014, se présente comme suit :

- la création de 5 nouveaux guichets uniques pour atteindre 117 sur tout le territoire national, couvrant 76,9% du territoire urbain et 64,6% pour le rural ;
- le lancement de 12 études de projets de développement stratégiques et l'achèvement de 7 études sur 32 prévues, soit un taux d'achèvement de 22% ;
- le lancement de 158 documents d'urbanisme, soit un taux de réalisation de 106% des prévisions et l'homologation de 122 documents dont 77 PA et 45 PDAR, arrivant à un taux de couverture en documents d'urbanisme de 98% en milieu urbain et 62% en milieu rural ;
- l'instruction de 103.853 dossiers en matière de gestion urbaine avec 76.035 d'avis favorable soit une augmentation de 10% par rapport à 2013 (93.612 dossiers instruits) et un taux moyen de 28 dossiers traités /AU/jour semblable à l'année 2013 ;
- la constatation de 6.226 infractions dans le cadre du contrôle de chantiers marquant une augmentation de 67% par rapport à 2013 (3.710) et 7.503 cas identifiés d'habitats non réglementaires et menaçant ruine.

Par ailleurs, l'exercice 2014, a été marqué par la certification de 23 AU et la généralisation de la dématérialisation des procédures (e-instruction).

Les réalisations en investissement des Agences Urbaines ont été de l'ordre de 416 MDH.

En outre, les réalisations des ressources propres s'élèvent à 194 MDH, dont 119,6 MDH, issues de la rémunération pour services rendus aux tiers, adoptée par les Conseils d'Administrations des AU, soit 78% des ressources.

De même, les réalisations budgétaires en termes de fonctionnement sont de l'ordre de 513,37 MDH, contre un budget de 600,12 MDH, soit un taux de réalisation de 85%.

Concernant le budget de l'Agence Urbaine de Casablanca, il compte un budget d'opérations foncières de 658,3 MDH et un budget de gestion urbaine de 129,85 MDH. Le budget des opérations foncières, qui représente 83% du budget global de l'Agence, a atteint un niveau de réalisations de l'ordre de 517 MDH, soit 79%.

3.6 - Rôle des EEP dans le développement des investissements et la promotion de l'offre marocaine

3.6.1 - Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)

L'AMDI a pour mission principale la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'investissements. En charge initialement de la promotion du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, cette Agence a été chargée également de proposer au Gouvernement le plan de développement des investissements à caractère sectoriel concernant l'industrie, le commerce et les nouvelles technologies. En outre, l'AMDI assure le secrétariat de la Commission Nationale des Investissements.

En ce qui concerne les projections, il est prévu d'exécuter le plan d'actions 2016 dans la lignée de celui de 2015, tout en privilégiant :

- la rationalisation à travers les partenariats et les synergies avec les autres acteurs amenés à accueillir les investissements internationaux au Maroc (SMIT, Maison de l'Artisan, TFZ, AMDL et Agences du Sud et du Nord) ;
- le développement de l'investissement privé dans le cadre des stratégies sectorielles. L'objectif est de construire des projets en assurant dès leur conception leur bonne adéquation à la fois avec l'offre (c'est-à-dire les besoins des départements ministériels) et la demande (c'est-à-dire l'intérêt identifié a priori par les investisseurs potentiels). Ces projets auront vocation à constituer des offres packagées qui permettront à l'Agence et autres acteurs de promotion de l'investissement au Maroc d'adopter une démarche proactive envers les investisseurs ;
- le déploiement à l'étranger d'un réseau efficient et efficace ;
- la contribution à l'amélioration de l'offre Maroc à travers l'élaboration des décrets de la future loi sur l'investissement.

Quant au plan d'action en cours d'exécution de l'AMDI au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2015, pour une enveloppe financière de 92 MDH, il concerne 18 événements parmi 35 événements programmés sur l'année 2015. Il a englobé l'activité de promotion, la prospection et le démarchage, l'accompagnement des investisseurs ainsi que la mise en place d'actions transverses (amélioration de la gouvernance par l'initiation d'un projet de contrat-programme à conclure avec l'Etat, la mise en place d'un règlement intérieur de l'organe de gouvernance et la création de 2 comités spécialisés : comité d'audit et comité des rémunérations).

L'activité « business » a été marquée précisément par :

- la contractualisation avec des agents de démarchage (Banques d'affaires, sociétés de Conseil et structures spécialisées). L'objectif du recours aux agents de démarchage est de démultiplier la force de frappe de l'AMDI en recourant à des prestataires externes spécialisés, dont la rémunération sera conditionnée par l'atteinte d'objectifs de résultats fixés contractuellement ;
- le renforcement du réseau des prescripteurs dans les marchés identifiés comme prioritaires et ce, afin de mobiliser les investisseurs et de renforcer leur identification de la destination

Maroc comme propice à l'investissement (Chambres de Commerce et Associations Professionnelles) ;

- l'amélioration de l'offre Maroc et le démarchage des prospects des marchés prioritaires. En effet, l'un des rôles phares de l'AMDI est de promouvoir l'offre Maroc auprès des investisseurs, de manière à les conforter dans l'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

Concernant l'exercice 2014, les principales actions réalisées, pour un budget d'investissement de 59 MDH et des engagements de 29 MDH, portent sur la tenue de 25 événements (contre 38 en 2013), la prospection et le démarchage avec la participation à 214 rencontres avec des entreprises ayant exprimé un intérêt pour l'offre Maroc, ainsi que l'accompagnement des investisseurs étrangers.

Quant aux conventions d'investissements, 12 conventions ont été signées avec l'Etat en 2014 pour un montant global de 38 Milliards DH, au sein desquelles les secteurs du tourisme et de l'industrie représentent plus des 2/3 des conventions signées. Par région, il est à relever que 7 régions concentrent 65% des projets (Grand Casablanca, Marrakech-Tensift Al Haouz, Tanger-Tétouan, Rabat-Salé-Zemmour-Zair, Chaouia-Ouardigha, Souss-Massa-Draâ et Doukkala-Abda). Sur ces conventions, 49% d'entre elles sont portées par des investisseurs nationaux sachant que 54% des projets ont été réalisés.

A fin 2014, les recettes des Investissements Directs à l'Etranger (IDE) au Maroc ont atteint 26 MMDH, soit une baisse de 21% par rapport à la même période en 2013 (32 MMDH). Par origine, la France arrive en tête avec 26% du total des IDE et l'immobilier occupe la première position sur la liste des IDE sectoriels avec 32% du total des IDE.

3.6.2 - Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE – Maroc Export)

Le CMPE organise, dans le cadre de la promotion des exportations, des missions économiques et commerciales à l'étranger, des participations marocaines aux foires et salons spécialisés à l'étranger, des programmes de visites pour les acheteurs étrangers et des stages et séminaires de formation en matière de techniques de promotion des exportations et de perfectionnement en marketing à l'export.

De même, le Centre fournit aux exportateurs des prestations variées portant notamment sur la diffusion de l'information commerciale sur les marchés extérieurs, les données sur l'offre marocaine exportable et les propositions d'affaires.

Il est à rappeler que les actions du CMPE s'inscrivent dans le cadre du plan promotionnel 2014-2016 qui tient compte des orientations du Pan National d'Accélération Industrielle et du Plan National de Développement des Echanges Commerciaux.

Le plan promotionnel 2014-2016 s'articule autour des principaux axes suivants :

- l'accompagnement des plans sectoriels phares tels que définis par la stratégie Maroc Export Plus ;
- l'appui à de nouveaux secteurs ou filières à fort potentiel à l'export, tels que l'audiovisuel, la formation et la culture ;

- la prospection et le développement de nouveaux marchés internationaux dans le cadre de la diplomatie économique ;
- le renforcement des capacités des entreprises à l'exportation par l'organisation d'activités d'appui en amont axées sur la mise à disposition de l'information commerciale, la veille, la formation en marketing à l'international et le conseil à l'export ;
- le renforcement du partenariat, notamment, avec les Fédérations et Associations professionnelles ;
- la recherche de synergies avec les autres organismes chargés de la promotion économique.

Le programme promotionnel pour 2016 s'inscrit dans le cadre du plan d'action triennal 2014-2016 et sera orienté vers :

- le ciblage des secteurs et des produits en dirigeant les efforts en priorité vers les produits dont l'offre est disponible et ceux identifiés par les plans sectoriels (textile et cuir, agro-alimentaire, produits de la mer, automobile et électronique, offshoring et TIC et pharmacie) ;
- le ciblage des marchés par la consolidation de la position du Maroc sur ses marchés traditionnels et la diversification vers de nouveaux marchés à fort potentiel. Pour un ciblage adapté, trois catégories de marché ont été identifiées : les marchés stratégiques (Union Européenne, Etats-Unis, et Afrique), les marchés de niche (Chine et Russie) et les marchés adjacents (Belgique et Canada) ;
- l'accompagnement des exportateurs en mettant à la disposition des entreprises marocaines les outils nécessaires à leur développement à l'international.

S'agissant du 1^{er} semestre 2015, Maroc Export a organisé 72 actions promotionnelles couvrant une vingtaine de secteurs d'activités et plus d'une quarantaine de pays.

Par ciblage sectoriel, une part importante a été consacrée aux secteurs prioritaires (textile, agroalimentaire, produits de la mer, automobile, pharmacie, aéronautique, TIC et offshoring) et dans plusieurs pays tels que la Russie, les pays de l'Union Européenne, de l'Afrique et des pays du Conseil de Coopération du Golf (CCG).

A fin décembre 2014, les réalisations de « Maroc Export » ont concerné 128 actions promotionnelles contre 94 actions promotionnelles en 2013, pour une enveloppe globale de 229,7 MDH, réparties comme suit: 51 salons spécialisés, 26 rencontres B2B, 22 forums et conférences, 8 stands institutionnels, 4 internationalisations, 3 foires internationales, 9 incoming missions, 2 missions de prospections, 2 évaluations de salons et une opération B to C.

La répartition sectorielle de ces actions promotionnelles est orientée vers les axes suivants :

- maintien d'un effort promotionnel intense en faveur des secteurs traditionnels (agroalimentaire, produits de la mer, textile-habillement et cuir-chaussure);
- accompagnement des nouveaux moteurs de l'offre exportable marocaine (automobile, aéronautique, pharmacie, chimi-parachimie, plasturgie, électricité-électronique, off-shoring et bâtiment-travaux publics) ;
- soutien à l'émergence de nouveaux secteurs exportateurs (eau, cosmétique, production audiovisuelle, enseignement supérieur, culture et services).

3.6.3 - Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)

L'EACC a été chargé depuis 2013, suite à la publication de la loi n° 61-12 modifiant et complétant la loi n° 31-86 instituant l'EACCE, de la promotion de l'image et de la qualité des produits alimentaires agricoles et maritimes marocains sur les marchés extérieurs de destination et de l'organisation, de la réalisation et de la participation, au Maroc et à l'étranger, à des manifestations ou actions ayant pour objet la promotion de la qualité desdits produits et ce, en plus des actions visant à :

- animer les comités sectoriels spécialisés de coordination des exportations marocaines des produits alimentaires, agricoles et maritimes ;
- s'assurer que les produits destinés à l'exportation respectent les exigences législatives et réglementaires qui leur sont applicables sur les marchés extérieurs de destination ;
- assurer une veille stratégique opérationnelle sur les marchés d'exportation des produits alimentaires agricoles et maritimes marocains.

Pour la réalisation des actions et manifestations de promotion, l'EACCE sera doté des moyens financiers nécessaires à partir de 2016 à travers le réajustement de la répartition du produit de la taxe parafiscale à l'importation entre les entités concernées.

De même, l'EACCE mettra sur pied début 2016 une nouvelle organisation qui s'inscrit dans les nouvelles missions édictées par la loi n° 61-12 précitée et qui tient compte du transfert des activités de promotion du CMPE vers l'EACCE.

Le budget global de l'EACCE est passé de 142,4 MDH au titre de la campagne 2012/2013 à 174 MDH en 2013/2014, pour atteindre 192 MDH en 2014/2015. Pour la campagne 2015/2016, l'EACCE prévoit un budget de l'ordre de 283 MDH.

Concernant les réalisations au titre de l'exercice 2013/2014, l'évolution des quantités exportées des produits agroalimentaires fait ressortir une progression de 13,4% liée à l'augmentation de 11,2% des exportations des produits maraichers et ce, en dépit du recul des exportations de 5,2% des produits de la pêche.

Par ailleurs, les activités techniques arrêtées au 30/09/2014 concernent principalement :

- le recensement de 1.396 exportateurs opérationnels dont 887 conditionneurs/ fabricants et 509 négociants et l'inscription de 357 nouveaux exportateurs dont 60 conditionneurs/ fabricants et 297 négociants.
- l'agrégage des infrastructures techniques :
 - Agrumes : 53 stations opérationnelles d'agrumes ont été recensées durant la campagne 2013/2014 et 316 opérations de contrôle ont été réalisées par les structures analytiques de l'EACCE dans les stations de conditionnement au cours de la campagne 2013/2014 contre 121 au titre de la campagne précédente, soit une augmentation de 161% ;
 - Primeurs : Le nombre de stations de conditionnement opérationnelles des primeurs au titre de la période 2013/2014 a atteint 186 unités contre 173 en 2012/2013, soit une hausse de 7,5% ;

- Produits transformés d'origine végétale : 358 unités opérationnelles dont 315 unités de conditionnement et 43 usines de fabrication ;
 - Produits de la pêche : Le nombre des entreprises du secteur du traitement des produits de la pêche, en activité au cours de l'exercice 2013/2014, s'élève à 290 unités dont 228 unités de conditionnement et 62 usines de fabrication des conserves et/ou semi-conserves de poissons.
- le nombre d'opérations de contrôle physique (contrôle de conformité) a atteint 74.171 opérations qui ont porté sur le contrôle de conformité de 240.475 lots des produits frais exportés dont 66.138 lots pour les agrumes et 174.337 lots pour les primeurs.
- le contrôle physique : 38.189 interventions de contrôles physiques ont été réalisées auprès des unités agréées durant la campagne 2013/2014, dont 20.829 concernant les produits de la pêche et 17.360, les produits transformés d'origine végétale.
- le contrôle analytique :
- Agrumes : 508 échantillons ont été prélevés au niveau des stations de conditionnement durant la campagne 2013/2014 contre 474 échantillons au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 7,2% ;
 - Primeurs : 2.022 échantillons ont été prélevés en 2013/2014 contre 2.299 échantillons en 2012/2013, soit une baisse de 12% ;
 - Produits transformés d'origine végétale : 3.168 opérations d'échantillonnage pour analyses de laboratoire en 2013/2014 contre 2.909 une année auparavant, soit une hausse de 9%.

Au niveau des activités de coordination et de développement, la campagne 2013/2014 a été marquée essentiellement par la création de 3 nouveaux Comités de Coordination (Comité fruits rouges, Comité olives de table et Comité huile d'olive).

Enfin, la campagne 2013/2014 a été marquée par l'organisation, la réalisation et la participation de l'EACCE à des manifestations et actions ayant pour objet la promotion des exportations des produits agroalimentaires et du label Maroc, que ce soit au Maroc ou à l'étranger, telles que les salons spécialisés et foires multisectorielles, les missions B to B, et les showrooms et également par la participation aux travaux des instances mondiales de normalisation par le renouvellement de la certification ISO 9001 Version 2008 et par le maintien des accréditations des laboratoires de l'EACCE selon le référentiel ISO 17025.

3.6.4 - Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME)

Dans la perspective d'une mise en œuvre pérenne de sa proposition de création de valeur, axée sur le triptyque Entrepreneuriat-Croissance-Compétitivité, l'ANPME a élaboré un nouveau cadre contractuel conclu avec l'Etat le 13 juillet 2015 au titre de la période 2015-2020 et qui annule et remplace le cadre contractuel entre l'Etat et l'Agence couvrant la période 2013-2020.

Ce nouveau cadre contractuel a été élaboré principalement sur la base des stratégies nationales sectorielles ou transverses et du Plan d'Accélération Industrielle (PAI) ainsi que sur la base de la mise en œuvre des conventions signées lors des 4^{èmes} assises de l'industrie le 02 avril 2014, en particulier, la mise en place d'un dispositif de soutien aux TPE et le déploiement du statut de l'auto-entrepreneur. L'objectif du nouveau cadre contractuel est d'accompagner 120.000

bénéficiaires sur la période 2015-2020 avec un budget total de 750 MDH réparti comme suit :

- 700 MDH pour l'amélioration de la compétitivité de 20.000 TPME dont 500 TPME à fort impact pour l'émergence d'une nouvelle génération de locomotives et ce, à travers le Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises (FACE) ;
- 50 MDH pour l'accompagnement de 100.000 auto-entrepreneurs à travers le Fonds de Promotion de l'Entreprenariat.

L'accompagnement des bénéficiaires par l'ANPME devra contribuer à la création de près de 135.000 emplois et se fera à travers un référentiel d'offres transverses renforçant l'offre actuelle de l'Agence au profit des PME et introduisant de nouvelles offres pour les TPE et les auto-entrepreneurs.

Ainsi, l'ANPME entamera, pour 2016, les projets structurants suivants :

- statut de l'auto-entrepreneur dont la conception du dispositif fiscal est achevée, le texte de loi est adopté au Parlement et les opérations pilotes, ont commencé à partir de février 2015 ;
- accompagnement des TPE : l'ANPME a élaboré le dispositif d'accompagnement des TPE et identifié et formalisé les acteurs locaux en vue du déploiement régional du dispositif ;
- projet de Charte de la TPME : le projet de loi concernant ce projet est en cours de finalisation ;
- partenariat Grandes Entreprises-PME : l'ANPME est en phase de définition des modèles de partenariat et d'identification des premières Grandes Entreprises intéressées.

Afin d'accompagner les programmes mis en place, l'ANPME a adopté un certain nombre de mesures dont :

- adoption d'un nouvel organigramme de l'Agence et lancement d'un nouveau projet de lean services et de dématérialisation des process ;
- renforcement des compétences clé de l'Agence ;
- mise en place d'une plateforme technologique pour l'accélération de la diffusion de la proposition de valeur entre les partenaires au profit des bénéficiaires, ainsi que le site web orienté clients ;
- développement des partenaires : déploiement de partenariats créateurs de valeurs via la contractualisation avec des relais régionaux pour la diffusion des programmes.

En 2014, avec des disponibilités financières de 450 MDH, 4.759 entreprises dont 650 PME et 4.109 TPE ont bénéficié des appuis de l'ANPME générant ainsi 69.000 emplois, un chiffre d'affaires de 27 MMDH et un investissement de 2 MMDH.

Les programmes d'appui mis en place par l'ANPME sont évalués à travers des mécanismes et des dispositifs permettant le suivi régulier des entreprises bénéficiaires à partir de données fournies par l'OMPIC.

4 – CONTRIBUTION DES EEP AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

Les programmes d'actions des Agences de développement du Nord, du Sud et de l'Oriental visent à contribuer au développement régional et à améliorer l'attractivité du territoire dans un contexte économique globalisé et concurrentiel.

4.1 - Agences de développement régional

Les Agences de Développement Régionales du Sud, du Nord et de l'Oriental participent au développement économique, social et territorial relevant de leurs territoires d'intervention. Après avoir assuré au départ, entre autres, les missions de promotion et de vulgarisation des opportunités et des richesses de ces zones pour permettre une certaine attractivité des investissements, la vision stratégique des Agences a connu une évolution privilégiant les actions de proximité génératrices de revenus. Cette refonte de la stratégie des Agences a été engagée en priorisant les actions à fort impact social, en particulier la mise en œuvre d'un programme relatif à l'économie sociale et au soutien à l'initiative privée, comme instrument d'intégration socio-économique des catégories sociales en situation précaire.

Cette nouvelle vision repose sur la conception et la mise en place de programmes intégrés conçus en partenariat avec leurs divers partenaires avec un planning pluriannuel. C'est dans ce contexte que les Agences, qui sont perçues comme des institutions de développement, sont amenées à accompagner une déclinaison territoriale de la politique de l'Etat, en adaptant leur programmation aux orientations stratégiques et aux exigences du contexte local, s'inscrivant ainsi dans une optique qui repose sur la convergence des efforts des pouvoirs publics pour un développement durable et harmonieux.

En marge des projets de développement d'infrastructures de base, l'appui apporté aux événements socioculturels provinciaux et locaux (manifestations à caractère culturel et/ou sportif), s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement mise en œuvre par ces Agences dans leur périmètre d'intervention, visant la valorisation des potentialités régionales, créer des synergies internes et favoriser la cohérence socio-économique et culturelle propre à chaque espace régional.

4.1.1 - Agence du Nord

En parallèle à la mise en place du nouveau plan de développement 2013-2018, l'Agence a poursuivi la réalisation du Programme global contractuel 2011-2013 (4 MMDH gérés par l'APDN) dont le taux de réalisation a atteint 94% et celui du Programme global 2011-2013 (8 MMDH) a atteint 93%.

L'année 2015 constitue la phase croisière de la nouvelle approche budgétaire et stratégique avec le lancement des derniers plans provinciaux de développement mais également le lancement de la phase II de la planification de la province de Taza, Guercif, Ouezzane, Taounate, Fahs-Anjra, Larache et Chefchaouen.

A cet effet, la planification de la Phase II des plans de Développement Provinciaux repose sur une base de planification pré-identifiée avoisinant près de 1.414 MDH comme contribution de

l'Agence avec une contribution propre de 340 MDH en 2015. Cette contribution vise à permettre à l'Agence de poursuivre la réalisation des objectifs de sa plateforme stratégique 2013-2018 comme plateforme pionnière participative, durable et intégrée adoptée dans l'ensemble des provinces pour une contribution de l'Agence avoisinant les deux milliards de Dirhams. L'année 2015 connaîtra la poursuite de l'avancement de la Phase I de la stratégie avec un taux d'engagement qui devrait atteindre 90% en fin d'année ainsi que la mobilisation d'importantes quote-parts des partenaires (effet de levier).

L'année 2014 a été marquée par l'avancement de l'exécution de la première phase de la plateforme stratégique 2013-2017 qui a été officiellement lancée dans 7 provinces à dominante rurale, toutes dotées d'un Plan Provincial de Développement Intégré contractualisé. Quant aux préfectures de Tanger-Assilah, Mdiq-Fnideq et les provinces de Tétouan et Al Hoceima, les Plans Provinciaux de Développement ont été intégrés dans le Plan Régional de Développement Rural et Urbain préparé par les autorités provinciales.

A fin août 2015, l'ensemble de la planification contractualisée ou en cours de contractualisation dépasse les 8 MMDH. Les engagements pris par l'Agence et ses partenaires dans le cadre de la phase I de cette stratégie avoisinent les 400 MDH dont une part de l'Agence de 310 MDH. Cette phase I mobilise des crédits budgétaires propres de l'année 2013 (130 MDH) et 2014 (260 MDH). Le taux d'engagement des crédits et de réalisation a atteint près de 75% avec des engagements de paiement de 378,4 MDH.

4.1.2 - Agence de l'Oriental

Le Plan d'Action de l'Agence de l'Oriental pour la période 2013-2016 composé de deux piliers se décline en six axes stratégiques d'intervention et 24 programmes intégrés et repose sur l'exploitation des potentiels sous-utilisés, selon une approche intégrée, basée sur la subsidiarité et la mobilisation du capital.

Le projet de budget au titre de 2016, évalué à 300 MDH, vise la poursuite de la mise en œuvre dudit plan d'action. Il traduit la volonté de l'Agence de dynamiser le développement sectoriel, d'innover sur le plan du développement territorial, de consolider la nouvelle image de la Région, de mobiliser des partenariats à l'échelle nationale et internationale et de rechercher des financements complémentaires. Une grande part est destinée à honorer les engagements pris par l'Agence dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté Le Roi.

Les réalisations globales, à fin juin 2015, sont évaluées à 40 MDH et les réalisations prévisionnelles à fin décembre 2015 sont de 316 MDH.

Parallèlement, des leviers à caractère horizontal, permettant de maximiser les effets de ces programmes, sont mis en action.

Le premier pilier relatif au développement territorial (44,3 MDH de paiements en 2014 et 219 MDH de crédits budgétaires en 2015) recouvre trois axes relatifs à la promotion de la compétitivité 10,2 MDH de paiements en 2014 et 14,6 MDH de crédits budgétaires en 2015), de l'attractivité de la région (33,5 MDH de paiements en 2014 et 210 MDH de crédits budgétaires en 2015) et de la conservation des ressources et de protection du patrimoine (0,6

MDH de paiements en 2014 et 0,6 MDH de crédits budgétaires en 2015). Ces axes sont considérés comme des leviers d'un développement spatial harmonieux.

Le deuxième pilier consacré au développement humain (27,16 MDH de paiements en 2014 et 78 MDH de crédits budgétaires en 2015) est également structuré en 3 axes, considérés comme des leviers du bien être des citoyennes et des citoyens. Il s'agit de l'amélioration des services sociaux de proximité (7,4 MDH de paiements en 2014 et 27,6 MDH de crédits budgétaires en 2015), l'accès à l'emploi de proximité (8,4 MDH de paiements en 2014 et 25,6 MDH de crédits budgétaires en 2015) et l'accès à la culture (11,2 MDH de paiements en 2014 et 25,3 MDH de crédits budgétaires en 2015). Les axes et les programmes constituant ce pilier ont été conçus en parfaite harmonie avec l'esprit et la philosophie de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Le système de suivi-évaluation comprend des indicateurs relatifs au développement territorial et au développement humain ainsi que d'autres indicateurs de performance, thématiques ou sectoriels. Il permet d'assurer un suivi du développement régional.

4.1.3 - Agence du Sud

Concernant le plan d'action prévisionnel 2015, l'ambition affichée par l'Agence du Sud est de parvenir, dans un horizon de 10 ans, à doubler le PIB de ces régions et d'y créer plus de 120.000 nouveaux emplois. A taux d'activité constant et avec une croissance de la population en âge de travailler de 2% par an, le chômage serait réduit au moins de moitié.

Tout en poursuivant les programmes et projets visant la qualification du territoire et la mise en œuvre d'actions d'économie sociale et de marketing territorial, objet de conventions établies avec les différents partenaires, l'Agence du Sud ambitionne de capitaliser sur cette expérience acquise pour marquer une inflexion dans son mode d'intervention et ce, pour permettre l'accompagnement de la mise en œuvre des recommandations du CESE.

Ce plan, à contractualiser avec les partenaires concernés, porte notamment sur le développement de moteurs économiques capitalisant sur les atouts du territoire, la valorisation et la protection des patrimoines culturel et naturel et le développement d'une économie sociale capitalisant sur le patrimoine du Maroc Saharien.

De par ses missions et eu égard à l'orientation de son action vers des projets créateurs de richesses et d'emplois, l'Agence ambitionne d'accompagner cette nouvelle stratégie, en lui donnant une forte impulsion sur les 5 années à venir.

Au terme du 1^{er} semestre 2015, les nouveaux engagements financiers ont atteint 108 MDH et les paiements sont de 188 MDH. Au 31 décembre 2015, l'Agence prévoit d'atteindre le seuil de 650 MDH, en termes de paiements en matière d'investissement.

Au terme du plan d'action 2009-2014, et parallèlement à la réalisation des projets en cours, l'opérationnalisation des ouvrages achevés auxquels l'Agence a apporté son appui financier et technique, figure au cœur de ses préoccupations, eu égard aux engagements pris en partenariat et aux efforts déployés pour faire aboutir la réalisation des infrastructures nécessaires à la mise à niveau des espaces régionaux relevant de son périmètre d'intervention.

Les nouveaux engagements conventionnels ont été de 714 MDH en 2014, portant les engagements cumulés à fin 2014 à 8,2 MMDH dont 6,5 MMDH en termes de paiements. Au 31 décembre 2014, les décaissements ont atteint 819 MDH.

4.2 - Aménagement et développement régional

4.2.1 - Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR)

Outre les ouvrages et travaux déjà réalisés dans la marina fluviale, le tunnel des Oudayas et le tramway, le projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg qui s'étale sur une superficie de près de 5.000 hectares pour un coût estimé à 10 MMDH, prévoit l'aménagement des espaces culturels et de loisirs ainsi que des zones résidentielles, commerciales et touristiques et d'autres grands ouvrages.

L'Agence poursuit la réalisation des différentes phases des projets dans le cadre du Contrat Programme conclu avec l'Etat au titre de la période 2014-2018 et qui s'inscrit dans le cadre du « Parti d'Aménagement Global » (PAG) de la Vallée du Bou Regreg comptant ainsi des actions d'achèvement du contrat programme initial et de nouvelles actions d'aménagement de la Vallée, constitués de projets propres, d'une part, et d'autre part, de projets à réaliser en partenariat et ce, pour un coût global de 3.011 MDH.

Le programme d'investissement porte sur 7 axes visant l'aménagement des espaces publics, le renforcement du système de mobilité, la protection de la Vallée contre les risques d'urbanisation anarchique, l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation avec une offre diversifiée, la protection du patrimoine, la gestion et entretien du site ainsi que les études générales.

Ce programme d'investissement est financé par des ressources propres de l'Agence à hauteur de 2.941,5 MDH. Les partenaires institutionnels de l'Agence contribueront au financement des projets à hauteur de 1.289 MDH et ce, avec un apport de l'Etat estimé à 442,5 MDH.

Les opérations programmées par l'AAVBR en 2016, pour un montant de 734,7 MDH, portent essentiellement sur la poursuite de réalisation des actions prévues par le contrat programme en vigueur notamment, la valorisation des séquences III et IV, la protection contre les risques d'urbanisation non réglementaire et la gestion du site.

Le plan d'action de l'AAVBR au titre de l'exercice 2015 qui porte sur des investissements de 1.500 millions, concerne :

- le démarrage de la réalisation des ouvrages de mobilité tel que la rocade traversant la vallée, le parkway, la trémie sous voie ferrée et le renforcement de la route régionale n° 4072 ;
- le lancement de projet de réhabilitation au niveau de la Medina de Rabat, dont l'aménagement de la place sémaphore au niveau des Oudayas, ainsi que la restauration des murailles historiques et de la bibliothèque des Oudayas ;

- la réhabilitation d'espaces publics de mellah de Salé et aménagement de la place Sidi Benacher ;
- la poursuite de la réalisation du Grand Théâtre et du musée et la constitution en cours d'une filiale de l'Agence, dédiée aux projets du Grand Théâtre de Rabat et du Musée de l'Archéologie et des Sciences de la Terre, dénommée « Bou Regreg Cultures ».

Les investissements réalisés par l'AAVBR au titre du premier semestre 2015, s'élèvent 275 MDH et les prévisions de clôture en fin d'exercice sont estimées à 750 MDH.

L'activité de l'Agence au titre de l'exercice 2014 a été marquée notamment par :

- l'inauguration du pont Moulay Youssef qui s'inscrit dans le cadre de la politique de mobilité de l'Agence pour l'aménagement de la Vallée du Bou Regreg et de la Volonté Royale de doter l'agglomération de Rabat-Salé de nouveaux ouvrages de franchissement ;
- la signature de conventions entre l'agence et ses partenaires, sous la présidence de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, qui portent sur le financement et la réalisation du programme du développement urbain de la zone du Bou Regreg, ainsi que la réalisation des composantes culturelles au sein de la séquence 2 du projet d'aménagement de la Vallée du Bou Regreg et la mise en place du contrat programme 2014-2018 ;
- la concrétisation de la transaction de la cession de la séquence 2 dans le cadre du projet Wessal Bouregreg pour un montant de 1,6 Milliards ;
- le versement à Amwaj 170 MDH correspondant à l'indemnité d'expropriation et ce, dans le cadre de l'accord transactionnel signé avec Sama Dubaï ;
- le lancement officiel des travaux de construction du Grand Théâtre de Rabat.

En matière de planification urbaine, l'année 2014 a été marquée par la réalisation du plan de développement global de la zone du projet ZP-6 ainsi que l'affinement et la poursuite des études d'urbanisme en cours.

Concernant les études d'urbanisme, deux études de restructuration ont été lancées pour l'intervention sur les secteurs historiques de Rabat et Salé et la restructuration des secteurs d'habitat non réglementaire qui s'est poursuivie avec la proposition d'aménagement des espaces publics de la zone Ounk Jmel et la signature de la convention de branchements sociaux pour le raccordement de ce secteur aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.

En matière de gestion urbaine, l'Agence a délivré 86 permis de construire et autorisations de lotir, 4 permis d'habiter et certificats de conformité, 58 notes de renseignements, 35 attestations administratives de vente, location et partage. Par ailleurs, et à l'occasion des 98 tournées de contrôle conduites par les agents assermentés de l'Agence, 41 infractions en matière d'urbanisme ont été relevées au niveau de la zone d'intervention de l'Agence, contre 13 procès-verbaux d'infraction dressés et transmis par les autorités locales.

4.2.2 - Aménagement du site de la lagune de Marchica

La lagune Marchica de Nador, est l'une des plus importantes lagunes de la mer Méditerranée. C'est un écosystème qui présente une forme ovale avec une superficie de 115 km². Ce milieu

lagunaire est séparé de la mer Méditerranée par un cordon littoral dunaire très fragile de 25 km de long.

Initié par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le projet d'aménagement du site de la lagune de Marchica s'inscrit dans la dynamique économique, culturelle et sociale, insufflée pour l'émergence de Nador et de sa région en tant que pôle de compétence, de compétitivité et de développement durable tout en protégeant sa riche biodiversité, véritable atout pour un tourisme vert et responsable.

Le lancement de la première phase du projet a été donné en juillet 2009 et concernait les travaux d'aménagement de la Cité d'Atalayoun, 1^{ère} composante du projet sur les 7 prévues à savoir la Cité des Deux Mers, la Ville Nouvelle de Nador, la Baie des Flamants, Marchica Sport, les Vergers de Marchica et le Village des Pêcheurs.

La réalisation de cet important projet est conduite par l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica (AASLM) dont les missions principales concernent l'acquisition et le remembrement du foncier, l'aménagement et la réalisation des infrastructures dans sa zone d'intervention avec de larges compétences en matière de gestion urbaine. Elle assure également la maîtrise d'ouvrage sociale.

Le développement et la promotion du site sont confiés à la société Marchica Med, filiale de l'Agence dont le capital est détenu par cette dernière et le Fonds Hassan II pour le Développement Economiques et Social.

L'aménagement de la lagune de Marchica vise la production de près de 101.000 lits touristiques et résidentiels, en plus des équipements d'infrastructure communs et de loisirs pour un coût global de 28 MMDH, avec des investissements induits estimés à 18 MMDH et des emplois directs et indirects escomptés de l'ordre de 80.000 emplois.

Aussi et compte tenu de l'ampleur du projet, l'aménagement des 7 composantes sus rappelées, se fera de manière séquentielle et actuellement seules les cités d'Atalayoun et des Deux Mers, sont en cours de réalisation.

Dans un souci d'actualisation du coût et du timing de réalisation de ce projet, la société vient d'élaborer un Business Plan concernant trois cités sachant que pour les autres, elle ne dispose pas encore de la visibilité requise pour leur lancement.

Le besoin en financement concernant les trois composantes, découlant du Business Plan est estimé à 1,8 MMDH, dont 700 millions DH à mobiliser en fonds propres et plus d'un milliard DH sous forme d'emprunt bancaire.

Le programme d'investissement des deux entités au titre de l'exercice 2015 se monte à 580 MDH et concerne les principales opérations suivantes:

- la Cité d'Atalayoun : 160 MDH dont 127,3 MDH destinés aux travaux de développement (53,3 MDH pour l'achèvement de la tranche I des résidences de l'Académie du Golf, 45 MDH pour la 1^{ère} tranche de construction des résidences de la Colline ;

- l'apurement du foncier acquis pour un montant de 14,5 MDH et lancement de nouvelles acquisitions nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement et de développement du site de la lagune de Marchica pour un montant de 65 MDH ;
- les prestations communes générales au site de Marchica : 13,2 MDH dont 6 MDH pour les travaux de dépollution du site et 7,2 MDH pour la gestion du site ;
- la commercialisation par la réalisation des campagnes de publicité et de promotion des programmes de la cité d'Atalayoun (4,3 MDH) ;
- le développement territorial : 165 MDH ;
- les travaux d'aménagements des voies d'accès à la lagune de Marchica pour un montant de 32,5 MDH ;
- la préservation environnementale du site par la mise en place du parc naturel paysager et de recalibrage des oueds 18 MDH ;
- les prises de participations financières pour un montant de 90 MDH dont 50 MDH au titre de l'augmentation de capital de la société MARCHICA MED et 40 MDH comme prise de participation dans le capital de la joint-venture « Foncière de la lagune » AASLM-ONCF.

Les réalisations à fin juin 2015 ont atteint 35% du budget en termes d'engagements et les prévisions de clôtures sont estimées à 350 MDH en termes de paiement.

Pour l'exercice 2016, les prévisions d'investissement découlant du plan d'action, ci-après, sont estimées à 612 MDH:

- le lancement des travaux de développement de la deuxième tranche des villas de la baie (24 Villas), dont l'emprise de terrain est de 41.398 m² avec une superficie vendable de l'ordre de 12.866 m² ;
- le développement de la deuxième tranche des résidences de la colline, soit 53 unités représentant une emprise de terrain de l'ordre de 26 267 m² et une superficie vendable de 8.491 m² ;
- la réalisation des travaux de construction d'un bâtiment pour l'Ecole de l'Académie de Golf dont l'emprise du terrain est de 11.513 m² et le lancement des travaux de développement de la zone sportive du village du port, soit une emprise de terrain de 18.927 m² ;
- la poursuite de la réalisation des études et des travaux d'aménagement et d'infrastructure en cours de réalisation ;
- poursuite des opérations d'acquisitions et assainissement des terrains nécessaires à la réalisation du programme ;
- lancement des études et travaux de mise à niveau de la Ville de Nador de Béni Ansar et d'Arekmane.

Pour l'exercice 2014, les investissements réalisés au titre du projet, ont atteint plus de 370 MDH.

Pour la partie conduite par l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ces investissements ont concerné principalement les opérations suivantes :

- poursuite des études et travaux en cours d'exécution lancées en 2013;
- lancement des travaux de restructuration et de mise à niveau des équipements et infrastructures VRD ;
- lancement des travaux d'aménagement des secteurs n°4 et 5 de la corniche de Nador ;

- lancement des travaux d'aménagements paysagers et habitats écologiques dans le cadre du projet du parc ornithologique (phase 3) ;
- lancement des travaux de plantations dans le cadre du projet du parc ornithologique (phase 4) ;
- lancement des travaux de construction de la première tranche de la voie de contournement de Taouima et des voies qui s'y raccordent ;
- lancement de plusieurs études technique, d'Exécution et de suivi des projets programmés par l'Agence.

S'agissant de l'intervention de la Société Marchica Med, les opérations lancées ont concerné :

- Cité d'Atalayoun : travaux de construction des résidences de l'Académie de Golf (145 unités), dont la livraison est prévue au courant de l'année 2015 ;
- Cité des Deux Mers : réalisation des travaux de terrassement généraux et de protection des plateformes réalisés par l'AASLM ;
- Ville Nouvelle de Nador : engagement des études architecturales pour les zones pour lesquelles l'assiette foncière est dans la phase finale d'assainissement.

L'année 2014, a été également marquée par la signature, d'une convention de financement entre l'AASLM et le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Intérieur définissant les conditions et les modalités de réalisation et de financement du programme septennal de l'AASLM. Ladite convention qui donne plus de visibilité sur le plan d'action de l'Agence pour le septennat 2014-2020 et définit les conditions et les modalités de réalisation et de financement, dudit plan septennal qui sera financé à hauteur de 1.400 MDH par le Budget Général de l'Etat et de 700 MDH par le Ministère de l'Intérieur (DGCL) et ce à hauteur de 300 MDH par an.

4.2.3 - Agence pour le Développement et la Réhabilitation de la médina de Fès (ADER)

Le plan d'action 2015 de l'ADER s'articule autour des axes suivants :

- l'achèvement du programme de réhabilitation et de restauration des monuments historiques en octobre 2015 ;
- l'intervention, au niveau des bâtisses classées de 1^{er} degré, à travers l'aide frontale, pour 700 bâtisses, la démolition de 64 bâtisses non récupérables, la consolidation de 150 bâtisses et l'intervention d'urgence au niveau de 83 bâtisses, pour un montant global de 138 MDH ;
- l'intervention au niveau des bâtisses classées de 2^{ème} et 3^{ème} degrés concernant le contrôle et le suivi de dégradation de 420 bâtisses et l'intervention d'urgence au niveau de 330 bâtisses, pour un montant global de 32 MDH ;
- l'achèvement du dernier niveau du foundouk Ain Nokbi, financé par le Conseil régional de Fès Boulemane estimé à 2 MDH ;
- l'achèvement et la réception des foundouks et la poursuite des travaux de la Place Lalla Yddouna.

Le programme a pour principaux objectifs le réaménagement et la réhabilitation de la Place Lalla Yddouna en vue de créer une plateforme d'activités artisanales, de commerce et de

services, la délocalisation des activités polluantes de dinanderie vers le site de Ain Nokbi ainsi que la promotion et le développement de différentes filières de la dinanderie à Ain Nokbi.

En matière de restauration et de réhabilitation des monuments historiques, l'ADER a procédé, à fin 2014, au lancement des travaux de 19 monuments sur les 27 prévus. Les 8 projets restants sont programmés pour le deuxième semestre 2015.

En ce qui concerne la convention relative à l'intervention dans le bâti menaçant ruine, les réalisations physiques à fin mai 2015, se résument comme suit :

- l'intervention de consolidation à travers l'aide frontale au confortement au niveau de 271 bâtisses ;
- la démolition de 28 bâtisses non récupérables ;
- l'intervention d'urgence au niveau de 133 bâtisses.

S'agissant de la situation du programme d'artisanat-Fès Médina, à fin 2014, financé dans le cadre du programme de Millenium Challenge Corporation, pour un coût global de 342,8 MDH dont 192,4 MDH pris en charge par le Gouvernement marocain en période de "Post-Compact", elle se présente comme suit :

- foundouks Chemmaine/Sbiriyyine (97%), Foundouk Berka (95%) et Foundouk Staouniyyine (82%) ;
- réhabilitation de la Place Lalla Yddouna : achèvement de la démolition, réalisation de la reconstruction et des travaux de la rivière à hauteur de 65% ;
- examen en cours des options de partenariat pour la construction d'un hôtel.

5 – INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES

Les Institutions Financières Publiques (IFP) continuent à œuvrer pour l'amélioration de leurs fondamentaux, tout en consolidant leurs performances ainsi que l'offre et la qualité de leurs services. Tel est le cas de la CDG, du CAM, de la CCG et du FEC qui opèrent dans des domaines divers mais complémentaires au service de l'économie nationale.

5.1 - Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

A l'instar des exercices précédents, l'année 2016 confirmera la dynamique soutenue du Groupe en termes d'investissements et de réalisations opérationnelles. A ce titre, l'année 2016 sera marquée notamment par :

- la poursuite du développement des projets programmés dans le portefeuille hôtelier et touristique, ponctué notamment par la livraison de 2 unités hôtelières haut de gamme dans la Région du Nord ;
- l'accélération de la dynamique de commercialisation des zones industrielles par le renforcement des éléments d'attractivité des plateformes développées par MedZ en faveur des opérateurs nationaux et internationaux ;

- le renforcement du portefeuille immobilier tertiaire du Groupe par la livraison de projets de tailles significatives (centre commercial, Business centers...).

Par ailleurs, et étant donné que le plan stratégique actuel du Groupe CDG, à savoir « Oufoq 2015 », arrive à son terme, l'année 2016 sera marquée également par la conduite d'une revue stratégique du Groupe qui aboutira à la mise en place d'un nouveau plan stratégique constituant la feuille de route du groupe pour la période 2016-2020.

Les projets réalisés et en cours en 2015 portent sur :

- la mise en place du dispositif Asset and Liability Management (ALM) : la CDG a lancé en 2009 un projet de mise en place d'un dispositif de pilotage financier ALM couvrant la dimension sociale et Groupe. Ce projet ALM s'inscrit dans une vision globale dont l'objectif est de doter la CDG d'un dispositif de pilotage financier pour ses deux dimensions Sociale et Groupe. Ce dispositif permet de piloter la transformation du bilan et maximiser la marge tout en surveillant le risque global de taux et le risque de liquidité. L'achèvement de la phase « gestion active » du projet ALM est prévu courant 2015.
- la refonte du processus de remontée et d'historisation des incidents opérationnels. Un travail préliminaire de refonte de ce dispositif a été entamé en octobre 2014 en vue de son opérationnalisation à fin septembre 2015. Il vise à densifier le processus de remontée et d'historisation de ces incidents.

Au terme du premier semestre 2015, l'évolution de l'activité de la CDG (comptes sociaux) fait ressortir une nette progression du produit net bancaire (PNB) de 79% en passant de 896,5 MDH à fin juin 2014 à 1.607,7 MDH à fin juin 2015 et ce, sous l'effet de l'augmentation des produits d'exploitation bancaire en particulier les produits des titres de propriété. Quant au résultat net, il s'est apprécié de 6,5% avec 757,7 MDH à fin juin 2015 contre 711,3 MDH à fin juin 2014, en relation avec l'augmentation des dotations aux provisions (715 MDH à fin juin 2015 contre 116,5 MDH à fin juin 2014).

Au terme de l'année 2014, la CDG (comptes sociaux) a réalisé les principaux résultats suivants :

- un produit net bancaire (PNB) de 1.089 MDH contre 783 MDH en 2013 (+39%). Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des revenus des titres de propriété et la hausse des intérêts de la poche obligataire ;
- des dépôts de l'ordre de 90,9 MMDH contre 79,5 MMDH en 2013 (+14,2%). Les principaux déposants demeurent la CNSS et la CEN avec respectivement 39,9% et 24,4% du total des dépôts ;
- un résultat net de 411 MDH contre 645 MDH un an auparavant (-36%). Cette baisse résulte principalement des dotations aux provisions enregistrées en 2014.

Les comptes consolidés du Groupe CDG font ressortir en 2014 les principales réalisations suivantes :

- un PNB consolidé de 3.743 MDH contre 4.083 MDH en 2013 (-8,3%) ;
- un résultat net part du Groupe de 682 MDH contre 964 MDH en 2013 (-29%) ;
- des fonds propres part du Groupe d'un montant de 19 MMDH contre 17 MMDH à fin 2013 (+13%).

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par :

- l'adoption de la politique de Gestion Globale des Risques du Groupe CDG en septembre 2014. Cette politique a pour objectif de permettre aux entités du Groupe CDG de faire face aux différents risques auxquels elles pourraient être confrontées ;
- la validation de la politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du Groupe CDG ainsi que son référentiel méthodologique dans le cadre du Comité de Coordination du Contrôle Interne;
- la formalisation de la politique et de la charte de conformité du Groupe, leur présentation au Comité de Coordination du Contrôle Interne, leur validation par le Comité d'Audit et des Risques et leur approbation par la Commission de Surveillance de la CDG lors de sa réunion du 24 Décembre 2014.

5.2 - Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Le Groupe CAM a pour ambition de confirmer son leadership en matière de financement et d'accompagnement du monde rural en doublant son nombre de clients à l'horizon 2017 grâce au développement de produits adaptés aux besoins spécifiques de sa clientèle cible ainsi qu'au fort développement des produits aux particuliers dont la monétique et la bancassurance.

L'engagement du CAM envers le monde rural se concrétisera à travers notamment le financement des petites et moyennes exploitations agricoles exclues du circuit bancaire classique à travers Tamwil El Fellah dont l'encours prévisionnel de crédits s'élèverait à près de 3 milliards DH à l'horizon 2017 (584 MDH d'encours de financement accordés à fin juin 2015), la mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 milliards DH pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne 2015-2016 et l'insertion économique des ruraux en leur donnant accès à la micro-finance par le biais de la Fondation ARDI (285 MDH d'encours brut de crédits accordés à fin juin 2015).

De même, le Groupe confirme sa dynamique de développement en poursuivant l'extension de son réseau pour plus de proximité avec la clientèle et ce, avec un objectif de 1.000 points de vente en 2017 (CAM, ARDI et Tamwil El Fellah).

Au terme du premier semestre 2015, l'évolution de l'activité du CAM fait ressortir les performances ci-après comparativement à la même période de 2014 :

- progression du produit net bancaire de 8% (1,58 MMDH), du résultat net part du Groupe de 32% (317 MDH) et du résultat net consolidé de 29% (321 MDH) ;
- développement soutenu de l'activité commerciale avec l'augmentation de l'épargne collectée de 9% (68 MMDH) et des crédits distribués de 8% (64,2 MMDH).

Les principaux indicateurs d'activité, d'exploitation et de structure financière du CAM ont connu en 2014, une évolution favorable par rapport à l'exercice 2013 :

- le produit net bancaire a atteint 2,96 MMDH contre 2,84 MMDH en 2013 (+4%) et ce, suite à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire de 5,8% (+276 MDH)

supérieure en volume à la progression des charges d'exploitation bancaires de 8,5% (+161 MDH).

- le résultat net s'est situé à 430 MDH contre 405 MDH en 2013, soit une hausse de 6,2% (+25 MDH).
- le total bilan s'est accru de 6,2% (+4,8 MMDH) par rapport à 2013 pour atteindre 83 MMDH contre 78,17 MMDH l'année d'avant ;
- les dépôts ont atteint 67,2 MMDH contre 60,8 MMDH en 2013, soit une progression de 10,5% (+6,4 MMDH).

L'encours des créances brutes sur la clientèle a atteint 63,9 MMDH contre 60,6 MMDH en 2013, soit une progression de 5,6% (+3,4 MMDH). De son côté, la part des créances en souffrance a atteint 7,6% des créances brutes, soit le même niveau de 2013 contre 8,1% en 2012.

Les crédits cumulés accordés par Tamwil El Fellah (TEF) au profit de l'agriculture solidaire ont atteint 891 MDH en 2014 contre 484 MDH en 2013 marquant une progression de 84% (+407 MDH). Le portefeuille clientèle a atteint près de 29 milles clients à fin 2014, en progression de près de 12 milles nouveaux clients par rapport à 2013, soit une évolution de 66%.

La structure des activités financées par TEF relate l'importance accordée au financement des investissements. L'irrigation concentre 33% des financements, les viandes rouges 26% et le maraichage 12% du volume des crédits attribués.

Concernant l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin 2014 par la fondation ARDI de micro crédit rural, elle a atteint 2.180 MDH contre 1.919 MDH en 2013, soit une hausse de 13% (+261 MDH). Le nombre des bénéficiaires a atteint plus de 108 milles clients contre 106 milles en 2013, soit une progression de près de 2%. Par nature d'activité financée, les crédits sont affectés à hauteur de 28% au petit commerce, suivi de la petite production végétale et animale (25%), des services (24%) et de l'artisanat (16%).

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par la signature d'une convention Etat-CAM portant sur l'accompagnement financier du Plan Maroc Vert (PMV) par le CAM pour la période 2014-2018, pour une enveloppe de 25 MMDH. A noter qu'en matière d'accompagnement du PMV, le CAM a engagé sur les cinq premières années de ce plan (2009-2013), une enveloppe de financement qui a dépassé 20 MMDH.

5.3 - Caisse Centrale de Garantie (CCG)

La CCG, instrument privilégié de l'Etat en matière de garantie, poursuit la mise en œuvre de son plan de développement pour la période 2013-2016 visant principalement la facilitation de l'accès au financement des entreprises.

Dans ce cadre, la CCG poursuivra en 2015 le développement de son activité centrée sur la facilitation de l'accès au financement des entreprises et des populations cibles. Elle envisage notamment de consolider son intervention en faveur de la TPE à travers l'accroissement significatif du nombre de TPE accompagnées.

La CCG prévoit également d'asseoir le processus de diversification entamé dans le cadre de ses plans de développement 2009-2012 et 2013-2016 et ce, en renforçant ses nouveaux métiers de garantie et de cofinancement et de capital investissement.

Dans ce cadre, l'Etat a prévu la création d'un nouveau fonds de capital investissement dédié à l'amorçage et à la création des start-up et des PME innovantes. Le paramétrage de ce fonds a été finalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur privé et public et sa mise en place interviendra avant la fin de l'année 2015.

Sur le plan de modernisation de l'institution, un projet d'assistance technique de la Banque Mondiale portant notamment sur l'étude des aspects institutionnels et les nouvelles composantes du système de gestion des risques est en cours. Ce projet vise à renforcer l'efficacité et la portée du système national de garantie pour le soutien des très petites, petites et moyennes entreprises en renforçant le cadre institutionnel, ainsi que l'offre produits et les processus opérationnels.

Au cours de l'année 2015, le rythme d'activité de la CCG devrait se consolider et les engagements de production devraient progresser d'environ 23%.

Au terme de 2014, le volume global des engagements de la CCG en faveur des entreprises a dépassé les objectifs du plan de développement pour la période 2013-2016 avec un taux de réalisation de près de 160%.

Sur le plan de la garantie des crédits en faveur des PME, le niveau des engagements pour l'année 2014 a atteint 3,7 MMDH en hausse de plus de 48% par rapport à l'exercice précédent. Cette activité a bénéficié à 7 MMDH de crédits bancaires au profit de 3100 projets.

Cette progression s'explique essentiellement par les réalisations des produits Damane exploitation, destiné à garantir les crédits d'exploitation, et Damane express qui vise à soutenir le financement bancaire des TPE. S'agissant des crédits d'investissements garantis, ils devraient permettre de générer des investissements d'une enveloppe globale de 3 MMDH, ce qui contribuera à la création de plus de 6.100 emplois directs.

Concernant le volet cofinancement, les crédits accordés avec les banques en 2014 ont atteint 273 MDH soit le double du niveau enregistré l'exercice précédent. Cette hausse est attribuée essentiellement à la dynamique que connaît toujours le mécanisme « FOPEP » dédié au développement du secteur de l'enseignement privé au Maroc qui représente plus de 35% de la part cofinancé par l'Etat.

L'année 2014 a été marquée également par la mise en place du Fonds de soutien financier aux TPME lancé en juin 2014 à l'initiative de BANK AL-MAGHRIB, du GPBM et de la CCG afin de consolider la résilience des TPME, et accessoirement les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de renforcer leur capacité de contribution à la croissance économique.

Ainsi, l'activité de cofinancement a permis de cofinancer, avec les banques, 82 projets correspondant à une enveloppe d'investissement de 743 MDH. Ces projets, en plus d'opérations de restructuration financières, ont été financés par des prêts d'un montant total de

580 MDH, dont 308 MDH de crédits bancaires et 273 MDH provenant des fonds de cofinancement.

Concernant l'activité de garantie des crédits aux particuliers dédiés en quasi-totalité à la garantie des crédits pour l'accès au logement, le Fonds « Damane Assakane » maintient des résultats satisfaisants en termes du nombre des prêts garantis et des conditions financières qui leur sont appliquées. Au cours de l'année 2014, les crédits accordés dans le cadre de ce Fonds ont totalisé 4,2 MMDH et ont bénéficié à plus de 22.700 ménages contre environ 17.000 ménages en 2013.

Pour ce qui est de la situation financière de la CCG, le produit net bancaire a enregistré au titre de l'exercice 2014 une augmentation nette de près de 19 MDH passant de 102 MDH en 2013 à 121 MDH à fin 2014. Cette augmentation est le résultat de l'accroissement des commissions de gestion qui sont passées de 95 MDH à 110 MDH. En conséquence, le résultat net s'est amélioré en se situant au terme de l'exercice 2014 à 86 MDH contre 71 MDH en 2013.

Par ailleurs, l'année 2014 a enregistré :

- la mise en place de plusieurs nouveaux produits dont notamment :
 - Dév Industrie : nouveau produit de cofinancement en faveur des entreprises industrielles, lancé dans le cadre du Plan d'accélération du développement industriel ;
 - Fonds de soutien financier aux TPME : lancé à l'initiative de Bank Al-Maghrib, du GPBM et de la CCG, destiné au financement conjoint avec les banques des projets de restructuration des TPME viables mais connaissant des difficultés conjoncturelles ;
 - Mouwakaba : instrument de garantie des prêts d'honneur octroyés par le tissu associatif en faveur des jeunes créateurs d'entreprises.
- l'inauguration de nouveaux centres d'affaires en région : dans le cadre de sa politique de déploiement régional visant à renforcer la proximité avec les partenaires, la CCG a procédé à l'ouverture de 3 nouveaux centres d'affaires régionaux respectivement à Marrakech, Oujda et Casablanca ;
- le développement de la coopération internationale : la CCG a été sollicitée par plusieurs institutions pour partager son expertise en matière de gestion de fonds de garantie et de paramétrage des instruments de financement dédiés aux besoins des TPME. Ainsi l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a sélectionné la CCG pour réaliser une étude de faisabilité d'un fonds de garantie destiné à encourager le développement de l'économie numérique en Afrique. La CCG a, par ailleurs, assuré une prestation d'assistance technique pour le compte de l'Africaine des garanties du Benin, mettant son expérience et son expertise au service de cet organisme africain.

5.4 - Fonds d'Équipement Communal (FEC)

Le FEC est chargé du financement des investissements des Collectivités Territoriales et de leurs groupements dans les domaines des aménagements urbains, des services de base, des

équipements commerciaux du transport urbain et différents aménagements à vocation socioéconomique.

A l'aune des mutations institutionnelles, économiques et financières de l'environnement du FEC qui sont marquées par l'approfondissement du processus de décentralisation, une responsabilisation et une autonomisation accrue des collectivités dans la conduite des politiques de développement local et la promulgation des lois organiques sur les régions, les préfectures et les communes, une réflexion est actuellement en cours pour la refonte de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, du décret n° 2-90-351 pris pour son application ainsi que la déclaration de la politique générale du fonds.

La réforme vise à mieux répondre aux nouveaux enjeux et défis de financement du secteur local pour un meilleur développement de projets structurants relevant des domaines de compétences des collectivités (transport urbain, assainissement liquide et solide, grands équipements urbains, etc.).

Dans ce sens un groupe de travail a été mis en place pour examiner les voies de réformes et le cadre d'évolution institutionnelle du fonds.

Au terme du premier semestre 2015, l'évolution de l'activité du FEC fait ressortir une hausse du produit net bancaire (PNB) de 22,3% en passant de 162,4 MDH à fin juin 2014 à 198,6 MDH à fin juin 2015 et une augmentation du résultat net de 29,9% avec 105,5 MDH à fin juin 2015 contre 81,2 MDH à fin juin 2014, sous l'effet principalement de l'amélioration des produits d'exploitation bancaire.

Au cours de l'année 2014, le FEC a réalisé ses engagements de financement, à hauteur de 2.358 MDH contre 1.654 MDH en 2013, enregistrant ainsi une hausse de 43%. Ces nouveaux engagements portent sur 131 projets couvrant 10 secteurs d'intervention avec une prédominance des projets d'aménagement urbain, des routes communales et du transport urbain. Les trois premières régions bénéficiaires desdits engagements sont respectivement : Doukkala Abda, Tanger-Tétouan et Chaouia Ouardigha.

Les décaissements des prêts ont enregistré une hausse de 2% par rapport à l'année 2013, passant à 1.720 MDH contre 1.686 MDH, concrétisant la participation du FEC au financement de 256 projets dans 10 secteurs avec une prédominance des aménagements urbains. Près de 78% des décaissements (1.341 MDH) concernent le prêt accordé aux communes urbaines et les trois premières régions bénéficiaires sont : Souss Massa Daraa, grand Casablanca et Fès Boulmane.

S'agissant des résultats financiers de la banque en 2014, ils ont connu les évolutions suivantes :

- le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré une hausse de 7,1% pour s'établir à 361 MDH contre 337 MDH en 2013 ;
- le résultat net s'est élevé à 195 MDH contre 177 MDH en 2013, soit une hausse de 3,5% ;
- les charges générales d'exploitation ont marqué une stabilisation par rapport à l'année 2013, soit 54 MDH ;

- les créances en souffrance ont enregistré une baisse de 58% en passant de 88 MDH en 2013 à 37 MDH en 2014, soit un taux de 0,3% qui reste toujours inférieur à 1% comme norme ;
- le total bilan s'est établi à 14.296 MDH, soit une augmentation de 7% par rapport à son niveau en 2013 (13.411 MDH).

**TROISIEME PARTIE :
AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE
ET DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP**

TROISIEME PARTIE : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP

L'année 2016 est appelée à constituer l'année de l'accélération de la concrétisation d'importantes réformes dont la plupart ont vu la mise en place du cadre légal et réglementaire y afférent en 2015

En effet, l'année 2015 est particulièrement marquée par la finalisation et la mise en place de réformes structurantes pour l'économie nationale et ce, dans un environnement de plus en plus compétitif et exigeant en termes de gouvernance, de qualité de service, d'infrastructures et logistiques concurrentielles et dynamiques. Ainsi, outre la réforme de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui aspire à améliorer la lisibilité de l'action publique et à l'orienter vers l'atteinte de résultats clairement prédéfinis tout en assurant une meilleure transparence de leurs budgets et de leur gouvernance, l'année 2015 a connu la publication du nouveau cadre juridique régissant le Partenariat Public-Privé (PPP), à travers la publication de la loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP le 22 janvier 2015 et du décret n° 2-15-45 pris pour son application le 1^{er} juin de la même année et ce, après un débat parlementaire riche, couronné par l'approbation à l'unanimité de ladite loi.

De même, dans le cadre des efforts déployés pour améliorer le climat des affaires, en particulier la transparence des petites et moyennes entreprises, la profession de comptable agréé a été dotée d'un cadre légal dédié permettant de réglementer et d'instituer une Organisation professionnelle dédiée à cette profession et ce, en vertu de la loi n° 127-12 publiée au Bulletin Officiel le 20 août 2015. En effet, cette loi vise à réorganiser cette profession en vue de remédier aux insuffisances relevées au niveau du cadre réglementaire régissant actuellement le titre de comptable agréé. Cette loi s'inscrit également dans l'esprit de la Constitution en contribuant au renforcement de la transparence financière et à la moralisation des affaires et ce, à travers la modernisation du fonctionnement et de la gouvernance de la profession comptable et l'instauration d'un climat de confiance pour l'investissement.

D'autres chantiers de réformes sont menés dans l'objectif d'améliorer davantage la gouvernance des EEP et de renforcer l'efficacité de leurs actions et la qualité de leurs interventions et ce, dans la perspective de mieux contribuer à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité du tissu économique national, au développement de la connectivité des territoires, à l'attrait des investissements et à la réduction des coûts des facteurs. Il s'agit particulièrement de la consolidation du dispositif de gouvernance et de transparence des EEP, de l'amélioration du mode de passation de la commande publique et de la mise en place d'une politique de Gestion Active du Portefeuille.

1 – PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : LEVIER DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le déploiement du cadre juridique des PPP, entamé en 2015, a pour objet de définir un cadre général unifié et incitatif au développement des PPP au Maroc au profit de l'Etat et des EEP. Les principaux objectifs escomptés consistent à :

- harmoniser le cadre général de préparation, d'attribution et de suivi des projets PPP ;
- créer un cadre plus incitatif pour intensifier le recours aux PPP dans les différents secteurs pertinents y compris les secteurs non marchands ;
- offrir une plus grande visibilité aux investisseurs nationaux et internationaux pour le développement des projets PPP et créer de nouveaux mécanismes de gestion de la commande publique.

A cet égard, le recours aux PPP s'inscrit dans le cadre de l'évolution qualitative du rôle de l'Etat et des autres organismes publics, appelés à renforcer davantage leurs partenariats avec les opérateurs privés. Il constitue ainsi un levier de premier choix et une alternative de financement pertinente pour accompagner les investissements publics afin de renforcer les infrastructures du pays, accroître sa compétitivité et améliorer les conditions de vie des populations. De même, le PPP permet de bénéficier de l'expertise et des capacités d'innovation et de financement du secteur privé et d'améliorer ainsi l'effectivité et la qualité des services et l'efficacité des dépenses publiques. Il représente enfin un changement culturel dans les relations entre les secteurs public et privé se traduisant par la maîtrise des coûts, le partage des opportunités et des risques et le renforcement de la qualité des services publics.

La mise en place du nouveau cadre vient également consolider et compléter le cadre juridique existant et ce, via la généralisation de l'habilitation du secteur public à contracter des contrats PPP compte tenu des nombreuses expériences réussies en la matière dans divers secteurs que le Maroc compte à son actif. Cette nouvelle loi sur les PPP est basée sur les principes de bonne gouvernance, de corrélation entre responsabilité et reddition des comptes et d'égal accès des citoyens aux services publics.

Elle assoie également les règles relatives à la concurrence et à la transparence dans l'attribution des projets PPP, à l'évaluation préalable des projets pour s'assurer de la pertinence du choix du PPP et au dialogue compétitif pour maximiser les chances d'avoir la meilleure offre et l'excellent rapport coût- avantage au profit de la personne publique. Cette loi introduit aussi le partage optimisé des risques pour veiller au maintien de l'équilibre économique du contrat et de la rémunération sur la base du niveau de performance ainsi que des mécanismes de suivi et de contrôle durant les phases d'exécution et d'exploitation du projet.

De même, parmi les apports fondamentaux de cette loi figure l'obligation d'évaluer les contrats de PPP par la personne publique ainsi que la mise en place d'un ensemble de dispositions et de mécanismes pour assurer une meilleure gouvernance et un pilotage plus efficient des projets PPP. Ainsi :

- la loi a prévu les clauses minimales et pertinentes à préciser dans un contrat de PPP pour assurer sa pérennité, l'équilibre des relations et l'intérêt des usagers ;
- cette loi fait obligation d'informer sur les contrats PPP en publiant une synthèse des principales clauses ;
- elle fait obligation d'établir annuellement un rapport sur l'exécution du contrat PPP et le niveau de satisfaction des obligations des deux parties.

Le succès durable des PPP dépend fortement de la qualité de préparation des projets, de la rigueur et de la transparence dans l'attribution des contrats, de la clarté des clauses des contrats conclus et de la convergence des attentes des citoyens, de l'Etat et du secteur privé en

termes de qualité de services, d'optimisation des coûts et de rentabilisation des capitaux investis. En effet, le caractère durable des contrats PPP peut être appréhendé à travers les éléments suivants :

- un plus grand soin dans la préparation des projets pour mieux répondre aux attentes des usagers avec le souci permanent de préserver le patrimoine et la qualité de service ;
- la soumission des projets à l'évaluation préalable pour s'assurer que le mode PPP est le mieux adapté pour leur réalisation et pour leur exploitation et permettre, ainsi, la pérennité des contrats ;
- le renforcement de la bancabilité des projets et l'optimisation des charges de financement à travers un ensemble de mécanismes idoines : partage des risques, octroi de suretés/garanties, préservation de l'équilibre économique des contrats, institution de la possibilité de faire substituer la personne privée défaillante ;
- l'institution d'un cadre global de gouvernance des contrats de PPP couvrant les phases d'accompagnement, d'approbation, d'autorisation, d'information, de contrôle, d'évaluation et de reporting.

Par ailleurs et afin de permettre le développement du tissu productif national, le nouveau cadre légal des PPP intègre la préférence nationale et favorise la promotion des petites et moyennes entreprises et l'émergence d'acteurs nationaux disposant du savoir-faire et des moyens adéquats.

Cette approche partenariale constituera un nouveau relais pour l'amélioration de l'offre marocaine en infrastructures et services et ce, en parallèle à l'intensification continue de l'investissement public direct. Elle permettra également de renforcer la gouvernance économique et l'environnement des affaires en termes d'efficacité, de célérité et de transparence.

A cet effet, la mise en œuvre de ce nouveau cadre légal et réglementaire suppose la synergie des efforts et la conjugaison des capacités publiques et privées en vue d'identifier les projets publics de développement les plus pertinentes susceptibles d'être réalisés en mode PPP et pouvant répondre aux dispositions contenues dans ledit cadre juridique.

Par ailleurs, afin de compléter le dispositif juridique et opérationnel permettant de développer le recours au PPP, un ensemble de guides méthodologiques et de manuels didactiques sont élaborés en vue de permettre le renforcement et la professionnalisation du recours au PPP.

2 – RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Dans l'objectif de renforcer la contribution des EEP à la dynamique de développement économique et social et à l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité du pays, des efforts sont déployés pour le renforcement de la gouvernance de ces EEP et de leur transparence à travers la finalisation du projet de réforme globale du système de leur contrôle et de leur gouvernance, la consolidation des avancées réalisées en termes de déploiement des bonnes pratiques de gouvernance des EEP recommandées par le Code marocain de bonnes

pratiques de gouvernance des EEP et de la généralisation progressive de la contractualisation de leurs relations avec l'Etat ainsi que le renforcement de la transparence de ces organismes à travers notamment le développement de leurs instruments de gestion, la poursuite des audits externes de ces organismes et l'amélioration de leurs délais de paiement.

2.1 - Réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP et renforcement du contrôle interne de ces entités

Les efforts déployés pour l'amélioration de la gouvernance et du contrôle financier de l'Etat sur les EEP seront appelés à être couronnés en 2016 par la mise dans le circuit d'approbation du **projet de loi relatif à la gouvernance et au contrôle financier de l'Etat sur les EEP** sachant qu'en janvier 2015, ce projet de loi a été publié sur le site du SGG et a fait l'objet de finalisation et de mise au point concertée avec les départements et organismes concernés.

En phase avec la réforme de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui aspire à améliorer la lisibilité de l'action publique et à l'orienter vers l'atteinte de résultats clairement prédéfinis tout en assurant une meilleure transparence de leurs budgets et de leur gouvernance, ce projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP vise à faire évoluer ce dispositif vers des préoccupations de maîtrise des risques, d'amélioration des performances et de sauvegarde du patrimoine public, tout en professionnalisant davantage les métiers de contrôle et d'administrateur au sein des EEP. Cette réforme sera menée en consolidant les acquis issus notamment de la mise en œuvre de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier sur les entreprises publiques et autres organismes et du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP et en apportant des améliorations certaines aussi bien en matière de gouvernance qu'en ce qui concerne le contrôle financier de l'Etat sur EEP.

En matière de gouvernance, le projet de loi se propose de clarifier les différents rôles de l'Etat en tant que stratège, actionnaire et propriétaire, accompagnateur et contrôleur notamment par le renforcement et la formalisation du rôle de l'Etat stratège à travers la déclinaison de l'orientation stratégique au sein des EEP en objectifs clairs et mesurables par le biais de la contractualisation notamment. Il introduit également des règles visant la professionnalisation et l'opérationnalisation des organes délibérants à travers la limitation de leur taille, l'institutionnalisation du processus de nomination des administrateurs, l'introduction des administrateurs indépendants, la consécration de la notion de responsabilité et l'obligation d'assiduité et de participation active des administrateurs. De même, le projet consacre la responsabilisation et l'évaluation des organes délibérants, la généralisation des comités spécialisés émanant de l'organe délibérant et la responsabilisation accrue de la tutelle des EEP particulièrement en ce qui concerne la formulation des orientations stratégiques relatives aux EEP.

Pour ce qui est du contrôle financier, le projet ambitionne d'améliorer son efficacité et de l'orienter vers l'appréciation des performances et la prévention des risques, particulièrement, à travers la clarification de ses objectifs (opportunité, régularité, fiabilité et performance) et des responsabilités de ses acteurs, l'introduction d'une nouvelle typologie de contrôle (a priori, d'accompagnement, a posteriori et contractuel) et l'extension optionnelle du contrôle financier à d'autres entités publiques.

L'amélioration de l'efficacité du contrôle est également recherchée à travers l'instauration d'une nouvelle classification dynamique des EEP permettant de définir le type de contrôle applicable à chaque catégorie d'EEP et ce, sur la base de trois critères, à savoir le niveau de détention du capital des organismes publics, le niveau du concours du Budget Général de l'Etat et du risque financier et la qualité de la gestion et de la gouvernance.

De même, le projet de loi ambitionne d'assurer la dynamisation volontariste du dispositif à travers les obligations progressives de mise à niveau de la qualité de la gestion et de la gouvernance des organismes ainsi qu'une obligation de l'accompagnement des organismes dans la mise à niveau de leurs dispositifs de gestion et de gouvernance. La mise en œuvre de la réforme sera ainsi concrétisée via des changements graduels et maîtrisés du type de contrôle des EEP en vigueur. Ce dispositif évolutif et volontariste permettra d'adapter le contrôle aux enjeux et aux risques portés par les EEP d'une part, et le niveau de la qualité de leur gestion et de leur gouvernance d'autre part.

Le nouveau dispositif renforcera la clarification du rôle des agents de contrôle financier et la spécialisation des agents de contrôle financier selon les objectifs et le type de contrôle exercé. Ainsi, en plus du ministre chargé des finances investi du contrôle d'opportunité, il est prévu que le contrôle financier soit exercé par deux agents de contrôle à savoir le contrôleur d'Etat et le contrôleur payeur. Ce dernier, à la différence du système actuel, exercera en plus des missions confiées au Trésorier payeur et à l'agent comptable actuels, la mission de l'actuel contrôleur d'Etat et qui est matérialisée par le pouvoir de visa préalable des actes d'engagement de la dépense. Il assurera, de ce fait, le contrôle de régularité de l'ensemble de la chaîne de la dépense et ce, de l'engagement jusqu'au paiement, ce qui permettra d'éviter une rupture dans la chaîne de contrôle et une meilleure maîtrise des dossiers et des actes qui lui sont soumis pour paiement, en plus des avantages que procure la formule de l'interlocuteur unique notamment en termes d'efficacité d'intervention, de célérité et de proximité par rapport à l'organisme. En ce qui concerne le contrôleur d'Etat, sa mission porte accessoirement sur la régularité a posteriori pour englober les aspects se rapportant au contrôle de la fiabilité et l'appréciation des performances et des risques économiques et financiers.

De même, une feuille de route détaillée a été élaborée pour la conduite de cette réforme dans une optique de management du changement en programmant des actions à moyen et long terme visant le renforcement des ressources humaines, l'amélioration du système d'information de la DEPP, le développement de la communication et la mise à niveau de l'organisation.

Parallèlement, **le processus de mise en œuvre du code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP** sera intensifié en 2016 à travers l'accélération de l'adoption par les organes délibérants des EEP des plans d'amélioration de la gouvernance et de la mise en place des différents instruments de gouvernance au niveau d'une large population d'EEP.

Ces actions permettront de consolider les acquis enregistrés en 2014 et 2015 au cours desquelles près de 30 EEP ont adopté, par leurs Organes Délibérants, des plans d'amélioration de leur gouvernance. Ces entités ont également connu une amélioration remarquable de leurs pratiques de gouvernance à travers la mise en place des comités spécialisés notamment le comité d'audit et le comité de gouvernance. De même, de nombreux EEP ont enrichi leurs

sites web par la publication des informations financières et extra-financières dont la composition et le fonctionnement des organes de gouvernance, ont instauré des instruments de gestion des risques en adoptant notamment la cartographie des risques et ont renforcé la dématérialisation de leurs procédures. Enfin, certains EEP commencent à produire leur rapport dédié à la gouvernance et à en publier des synthèses sur leurs sites web, dans l'objectif d'une meilleure information des partenaires et du public.

Ces avancées sont le résultat d'actions continues de sensibilisation et d'accompagnement des EEP par le Ministère de l'Economie et des Finances sous forme d'assistance à la réalisation des bilans de gouvernance, à la conception des plans d'amélioration et à l'identification des besoins spécifiques en termes d'instruments, d'outils ou de formation ainsi que des voies et modalités pour atteindre les objectifs escomptés.

En ce qui concerne le fonctionnement des organes délibérants des EEP, des avancées réelles ont été enregistrées notamment pour ce qui est du respect de la périodicité des réunions avec 94% des EEP ayant tenu, en 2014, au moins une réunion de leurs Conseils. En outre, le taux des EEP ayant tenu 2 réunions de leurs Organes Délibérants marque une évolution remarquable en 2014 avec 41% contre 33% en 2013 et 21% en 2011, en conformité avec la recommandation du code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP.

Outre la consolidation de la régularité de la tenue de leurs réunions, l'institution et l'activité intense des comités spécialisés émanant desdits Organes Délibérants constitue l'une des principales avancées concrètes ayant contribué à professionnaliser leur action et à renforcer la pertinence et la qualité de leurs décisions et de leur impact sur l'évolution et les performances des EEP.

Enfin et en vue de permettre un meilleur positionnement des EEP et renforcer leur contribution à la dynamique de développement économique et social du pays, les efforts se poursuivent pour la généralisation progressive de la **contractualisation pluriannuelle des relations des EEP avec l'Etat** le cadre contractuel étant un outil de pilotage qui impacte fort positivement les performances opérationnelles et managerielles du portefeuille public grâce notamment ses apports en matière de modernisation de la gestion des EEP concernés, de rationalisation de leurs dépenses, d'amélioration de leur mode de gouvernance, de reddition des comptes et de pérennisation de leur modèle d'entreprise.

A cet égard, les Contrats Programme, actuellement en vigueur, en particulier, Etat-ONEE (2014-2017), Etat-AAVBR (2014-2018), Etat- BAM (2013-2017), Etat-RADEEMA (2013-2016), Etat-RAM (2011-2016), Etat-ONCF (2010-2015) et Etat-ADM (2008-2015), font l'objet d'une évaluation et d'un suivi périodique conformément aux dispositions contractuelles propres à chaque cas. Par ailleurs et parallèlement auxdits travaux d'évaluation et de suivi, un certain nombre de nouveaux projets sont en cours d'initiation et/ou de mise au point et concernent notamment l'ANP, l'ONDA, l'AMDI, la CMR, la RAM, l'ADM, l'ONCF, la SNRT et SOREAD 2M.

Des relations contractuelles particulières entre l'Etat et certaines entités sont à souligner et ce, compte tenu des enjeux financiers, économiques et sociaux qui les caractérisent. Il s'agit de Contrats Programmes Etat-ONEE et Etat-RAM qui font l'objet d'un suivi trimestriel régulier assisté par des Cabinets externes.

2.2 - Renforcement de la transparence des EEP

En relation avec l'amélioration du climat des affaires qui occupe une place de choix dans la stratégie gouvernementale visant à bâtir une économie solide, capable de faire face aux défis de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de son système productif, des actions seront entreprises au cours de l'année 2016 pour le développement continu des instruments de gestion des EEP, la consolidation de leurs transparence et la convergence vers les normes comptables internationales, l'amélioration de leurs relations avec les parties prenantes à même de contribuer à la facilitation de la pratique des affaires au Maroc et ce, en capitalisant sur les avancées réelles réalisées au cours des années 2014 et 2015 qui ont été marquées par la conduite de nombreuses opérations et la finalisation et/ou la mise en place effective de nombreux cadres législatifs et réglementaires en la matière.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la **nouvelle réglementation des marchés publics** consacrant l'harmonisation des procédures de passation de la commande publique en élargissant son champ d'application aux Collectivités Territoriales et à certains Etablissements Publics (EP), l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1485 - 14 du 25 avril 2014 a fixé la liste des établissements devant appliquer la réglementation des marchés publics et ce, en application des dispositions de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier sur les Entreprises publiques et autres organismes ainsi que de l'article 2 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les critères ayant présidé à la fixation de cette liste ont trait essentiellement à la nature des missions et des opérations de dépenses des organismes concernés et à l'importance des transferts budgétaires dans le financement de leurs budgets. Ainsi, 125 EP sont tenus d'appliquer le décret susvisé pour la passation de leurs commandes. Les autres EEP ont établi leurs règlements propres dûment alignés sur le nouveau décret sur les marchés publics.

Sur un autre plan, un accompagnement particulier des EEP est assuré en matière de **délais de paiement des fournisseurs des EEP** dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de leur commande publique et dans le sillage des efforts déployés par le Gouvernement. A cet égard, il est à rappeler qu'une note circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances datée du 28 mai 2014 a été adressée aux EEP pour les inciter à prendre les mesures nécessaires pour le paiement des arriérés et l'amélioration des délais de paiement dans la perspective de limiter ces délais à 60 jours comme plafond, en les invitant à la mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des intervenants dans la chaîne des délais de paiement et la mise à jour des procédures et systèmes d'information y afférents. Cette orientation a été également confirmée par la Circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances du 08 septembre 2015 relative à la préparation des projets de budget des EEP pour l'année 2016. Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances tout en veillant à l'amélioration des délais d'approbation des budgets des EEP et à l'accompagnement de ces entités dans l'exécution de leurs programmes d'investissement, mène deux types d'actions :

- des actions structurelles visant à mieux activer des procédures générales et structurées concernant essentiellement l'amélioration de l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur les EEP, l'optimisation de la mobilisation des ressources financières au profit des EEP et la sensibilisation et l'accompagnement des dirigeants des EEP en matière d'amélioration des délais de paiement ;

- des actions spécifiques visant à accompagner certains EEP enregistrant des retards de paiement pour régulariser leur situation, en particulier l'ONEE, les AREF, les Universités et l'ONDA.

De même, en matière de contrôle financier, le Ministère a veillé à l'élaboration de deux **nomenclatures des pièces justificatives des dépenses** des établissements publics, destinées aux contrôleurs d'Etat, aux trésoriers payeurs et aux agents comptables, l'objectif étant d'accélérer et d'harmoniser les procédures d'engagement et de paiement des établissements publics.

Pour leur part, **les opérations d'audits externes des EEP** lancées par le Ministère de l'Economie et des Finances après accord du Chef du Gouvernement, ont été poursuivies dans l'objectif de renseigner sur l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques, de contrôle et de fixation des objectifs stratégiques des EEP. Elles visent également à évaluer l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources publiques, des décisions des managers, des organisations des EEP et de l'atteinte de leurs objectifs permettant, en définitive, d'apprécier les performances des EEP. Durant l'exercice 2014, des missions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des audits externes ont été réalisées auprès des EEP suivants : le CNESTEN, l'AREF de la région de Marrakech-Tensift-El Haouz, l'ANAPEC, l'ANP, l'ONHYM, l'AREF de la région Tanger-Tétouan et l'Université Mohammed V de Rabat (ex Université Mohammed V Souissi). Les principales recommandations mises en œuvre par les EEP audités concernent les volets relatifs à la gouvernance et à la gestion, notamment, l'adoption de textes de loi, la mise en place d'une nouvelle organisation, la mise en place des systèmes d'information et des indicateurs de performances, l'élaboration d'un schéma directeur des ressources humaines, la formalisation des procédures, la mise en place de la comptabilité générale et l'élaboration de l'inventaire du patrimoine. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits externes a incité les EEP audités à lancer plusieurs chantiers de réforme et des projets structurants, ce qui a eu un impact positif sur leur gestion en termes d'amélioration de la gouvernance et de modernisation des outils de gestion. Le programme d'audit externe des EEP, en cours de réalisation, porte sur l'audit de la fonction commerciale (facturation/recouvrement) au niveau des Régies Autonomes de Distribution d'eau et électricité de Marrakech, de Kenitra, d'Oujda et de Meknès, ainsi que l'audit stratégique et l'examen des scénarii de devenir de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) et de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE).

Par ailleurs, en application du décret n° 2.13.882 en date du 16 décembre 2013 fixant les **formes de publication des comptes annuels** des Etablissements Publics conformément à l'article 20 de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques et autres organismes, une circulaire a été adressée le 30 janvier 2014 à l'ensemble des responsables des Etablissements Publics (EP) leur demandant de procéder à la publication de leurs comptes annuels au plus tard sept mois après la date de clôture de l'exercice. Le décret et la circulaire précités stipulent que les EP qui tiennent une comptabilité conforme au Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) sont tenus de publier annuellement leurs comptes sociaux et consolidés au Bulletin Officiel. Ces informations portent sur le bilan, le compte produits et charges ainsi que l'état des soldes de gestion selon un modèle adressé aux Etablissements Publics concernés. Concernant des Etablissements Publics ne tenant pas encore une comptabilité conforme au CGNC, ils sont autorisés, à titre transitoire et en attendant la mise en place de cette comptabilité, à publier au Bulletin Officiel, une situation

comptable simplifiée, établie sur la base d'un modèle fixé par arrêté du Ministre chargé des Finances. Ce modèle porte sur l'exécution du budget d'équipement et de fonctionnement ainsi que sur la trésorerie. Dans l'objectif d'ancrer davantage cette pratique, le Chef de Gouvernement a adressé le 20 février 2015 une lettre circulaire aux membres du Gouvernement leur demandant d'inviter les EP sous leur tutelle de se conformer aux textes précités relatifs à la publication des comptes.

De même, les actions menées dans l'objectif de consolider la transparence et améliorer la lisibilité des comptes des entreprises marocaines portent notamment sur la mise en place de la loi n° 127-12 réglementant **la profession de comptable agréé** et instituant une Organisation professionnelle des Comptables Agréés et la convergence vers les normes comptables internationales.

Ainsi, le **projet de convergence du Code Général de Normalisation Comptable (CGNC)** vers les normes comptables internationales figure parmi les chantiers structurants pour les années à venir. Il constitue une nécessité incontournable en vue d'inscrire le système comptable national dans le processus d'évolution des standards internationaux, contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires dans notre pays. Les objectifs assignés à ce projet concernent en particulier la satisfaction des besoins des opérateurs dont les investisseurs étrangers intéressés par une norme comptable de meilleure qualité et la parfaite lisibilité et comparabilité des comptes sociaux et consolidés des entreprises.

En matière de **responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de développement durable**, de nombreux EEP ont enregistré des avancées notables. Ainsi, à titre d'illustration, le Groupe **OCP** intègre les enjeux sociaux, environnementaux et économiques à tous les niveaux de son activité et ce, en relation avec sa position de leader mondial. Dans ce sens, les investissements écologiques renforcent la compétitivité du Groupe tout en lui permettant, entre autres, de réaliser des économies en eau et en énergie, de recycler, d'améliorer et d'éliminer les déchets d'une manière responsable. En outre, le Groupe réalise des investissements substantiels dans des infrastructures sociales grâce à des programmes sociaux, adressés aux populations les plus défavorisées, pour faciliter notamment l'accès à l'éducation. De même, la Société ADM conduit des actions continues de réhabilitation des établissements scolaires, des programmes d'aménagement paysager, de réalisation de passerelles sur autoroutes pour améliorer les conditions de sécurité des usagers et des riverains... Ces actions sont accompagnées par la définition d'une Charte de responsabilité sociétale énumérant, notamment, des engagements en matière d'ancrage des règles d'éthique et ont été couronnées par l'octroi à ADM du label CGEM pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Il en est de même pour le Groupe HAO qui a lancé en 2014 une étude relative à la mise en place d'un Plan de Gestion Environnemental et Social dont l'objectif est de définir le niveau d'engagement du Holding sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Les principaux résultats escomptés de cette politique portent sur l'amélioration de la qualité des produits du Groupe, l'économie en matière de gestion des ressources, le respect de l'environnement, le leadership en matière de sécurité et de protection de la santé, la réalisation d'aménagements urbains intégrant une approche environnementale urbaine. Deux premières expériences pilotes ont été menées par le HAO au niveau des filiales de Chrafate et de Lakhyayta. Pour sa part, le Groupe Barid Al Maghrib s'est investi dans des actions assurant le développement de ses activités dans le respect de l'environnement à travers notamment la gestion efficace et responsable du papier et la mise en circulation de timbres-poste

écologiques à partir du papier certifié FSC d'une part, et l'introduction des préoccupations environnementales et sociales dans l'organisation des activités de Groupe d'autre part.

2.3 - Gestion active du portefeuille public

Le Ministère de l'Economie et des Finances a conduit en 2014 une réflexion, appuyée d'une étude confiée à un cabinet externe et la consultation des principaux EEP et départements ministériels concernés, pour identifier les actions devant encadrer le rôle de l'Etat actionnaire et ce, dans l'objectif de mettre en place une gestion active du portefeuille public (GAP). Ce mode de gestion trouve son fondement dans la nécessité de mieux incarner le rôle de l'Etat actionnaire, en plus des deux autres rôles joués par l'Etat, à savoir l'accompagnement stratégique et le contrôle. En effet, la valorisation patrimoniale du portefeuille public a été focalisée jusqu'à présent essentiellement autour des actions de privatisation et de création ou de filialisation, alors que, compte tenu des enjeux économiques et stratégiques dudit portefeuille, les fonctions de valorisation du portefeuille doivent être renforcées, dans un cadre formalisé, pour accompagner un périmètre pertinent d'EEP dans leurs efforts de développement stratégique, de renforcement de leur leadership sectoriel, d'amélioration de leur rendement, de diversification de leur mode de financement, en s'appuyant notamment sur les PPP et le développement de la rémunération des fonds propres et en préservant leurs capacités de financement de leurs programmes d'investissement.

Les résultats de cette étude ont abouti également à la nécessité de formaliser la stratégie actionnariale publique encadrant la fonction de l'Etat actionnaire afin de préciser les lignes directrices de cette fonction dans le cadre d'une charte et déterminer le premier périmètre des EEP devant faire l'objet de ce mode de gestion. Le périmètre proposé a été sélectionné sur la base de critères permettant d'apprécier l'intérêt d'application d'une telle gestion active, notamment l'enjeu socio-économique porté par l'EEP, les attentes de l'Etat vis-à-vis de cette entité, son type d'activité et son stade de développement. Ce périmètre sera composé, dans un premier temps, d'une trentaine d'EEP portant l'essentiel des performances économiques et financières. Par ailleurs, la stratégie actionnariale a fixé des objectifs clairs, mesurables et adaptés au besoin des EEP concernés, visant tout d'abord le développement du leadership des entités publiques dans les secteurs stratégiques pour assurer la croissance de l'économie, la création des effets d'entraînement sur l'économie nationale, l'amélioration de la compétitivité de l'offre Maroc et le renforcement des pratiques de bonne Gouvernance.

En termes d'engagements à l'égard de son portefeuille, l'Etat actionnaire contribuera, à travers cette charte, à développer davantage les EEP et à encourager les synergies, à mettre en place une politique de dividendes responsable, lisible et transparente et à respecter l'autonomie de gestion et l'intérêt social des EEP. En contrepartie, les EEP sont appelés à développer des modèles de croissance viables, préserver et développer la valeur du patrimoine public, répondre à l'obligation de transparence et de reddition de comptes, piloter les EEP par la performance et améliorer le Reporting et développer les compétences internes.

Enfin, l'étude a conclu à la proposition d'un projet de loi relatif à la gestion active du portefeuille public relevant de l'Etat, intégrant les principes et modalités nécessaires pour encadrer et régir les principales fonctionnalités afférentes à la gestion active (ouverture du

capital, cession de parts minoritaires, fusion/scission, augmentation de capital...). Ce projet de loi vise la mise en place des mécanismes garantissant d'une part la transparence des opérations patrimoniales accomplies par l'Etat et d'autre part la souplesse requise pour s'adapter rapidement à des changements de contexte pouvant affecter telle ou telle position actionnariale de l'Etat.

ANNEXES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 212-

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABHs (9)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
AMD L	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANERS	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET DE GARANTIE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREFs (16)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AUs (30)	AGENCE URBAINE
BM	BANK AL MAGHRIB
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAGs (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CH (5)	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 212-

Sigle	Raison sociale
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEUR DES MINES DE RABAT.
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

**LISTE DES SOCIETES ANONYMES (*)
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR - 44 -**

Sigle	Raison sociale	Participation Directe %	Participation Publique %
ADER	AGENCE DE DESENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00	100,00
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	63,14	98,63
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	24,27	24,27
ASMA INVEST	ASMA INVEST	50,00	50,00
BAM	BARID AL MAGHRIB	100,00	100,00
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES	100,00	100,00
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC	75,20	87,20
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA	89,00	99,65
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA	16,00	99,71
FMDT	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	66,67	100,00
FONCIERE UIR	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	16,67	83,28
HAO	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE	100,00	100,00
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB	30,00	30,00
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN	55,00	88,13
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA	100,00	100,00
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE	7,50	10,59
MAROCLEAR	MAROCLEAR	25,00	55,86
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY	25,00	100,00
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY	100,00	100,00
MJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	90,00	100,00
OCP	OCP SA	94,12	95,30
RABAT REGION	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENTS	66,67	84,57
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	53,94	98,04
SADM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN	49,00	97,60
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING	24,26	24,26
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE	50,00	100,00
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00	100,00
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES	71,00	100,00
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	34,98	41,42
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE	77,94	99,99
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR	99,96	99,96
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION	100,00	100,00
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE	100,00	100,00
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS	100,00	100,00
SOMED	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	33,24	33,24
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	90,17	95,97
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	19,74	97,75
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES	100,00	100,00
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA	76,01	76,11
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL	99,75	99,75
SOTADDEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES	40,00	40,00
STAVOM	SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL	59,10	100,00
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE	8,19	100,00
TM2	TANGER MED 2	52,00	100,00

(*) Hors en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
EN COURS DE LIQUIDATION OU DE DISSOLUTION (79)**

Sigle	Raison Sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
ASSARF	ASSARF ACHAABI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
ESMAFOR	SOCIETE ESMAFOR
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
FS SGAM	FONDS SGAM AL KANTARA
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
REP MARINE	SOCIETE REP MARINE
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
EN COURS DE LIQUIDATION OU DE DISSOLUTION (79)**

Sigle	Raison Sociale
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAF	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SGAM KANTARA	SGAM AL KANTARA
SICOR	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES DE L'ORIENTALE
SINCOMAR	SINCOMAR
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOGIP	SOCIETE SOGIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
UREB BEN SLIMAN	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE BEN SLIMANE
UREB CHTOUKA	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE CHTOUKA
UREB HAD SOUALE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE SOUALEM
UREB OULMES	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS D'OULMES
UREB TIZITINE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVIN DE TIZITINE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

**Autorisations de créations de filiales et de prises de participations
accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 relative
au transfert d'entreprises publiques au secteur privé**

ANNEE 2014

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
CDG/Infra Maroc	Prise de participation dans la société dénommée « Société d'Eau Désalée d'Agadir »	Infrastructures	49	1.200
RAM	Prise de participation dans la société « STTSMA » (Société Toulousaine de Traitement des Surfaces au Maroc)	Peinture	50+une action	9
Wilaya de Rabat	Création de la société « Rabat Région Aménagements »	Aménagement	Etat : 46	9 425
			HAO : 11,5	
OCP	Prise de participation dans la société « Fertilizante Heringer »	Distribution d'engrais	10,5	-
LPEE	Prise de participation dans la société « GE LABO »	Etudes et expertises d'infrastructures	51	27
MASEN	Création d'une filiale dénommée « MASEN SERVICES »	Gestion d'infrastructures communes de complexes solaires	100	17,4
CDG/FMDT	Prise de participation dans la société « LIXUS RESORT »	Aménagement station LIXUS	CDG : 30	3 200
			FMDT : 20	
CAM	Création d'une filiale dénommée « GCAMDOC »	Gestion de documents et archives	100	19,3
NOVEC	Création d'une filiale dénommée « NOVEC MAURITANIE »	Conseil en génie civile	49	2,8
Wilaya Tetouan	Création de la société « STAVOM »	Aménagement de la baie de Oued Martil	11	930

**Autorisations de créations de filiales et de prises de participations
accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 relative
au transfert d'entreprises publiques au secteur privé**

ANNEE 2015

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
ONCF	Création de la société dénommée « Institut de formation ferroviaire »	Formation	50	75
	Prise de participation dans la « Société Marocaine de Maintenance des Rames à Grande Vitesse »	Maintenance des Rames à Grande Vitesse	60	78
AAVB	Création de la filiale « Bouregreg cultures »	Aménagement	100	1.650
CDG	Prise de participation dans le Fonds Capmezzanine II	Investissement	12,5	800
SCR	Prise de participation dans le Fonds Capmezzanine II	Investissement	7,5	800
MASEN	Prises de participation dans Akwa power ouarzazate II, Akwa power ouarzazate III, Nomac ouarzazate II et Nomac ouarzazate III	Production de l'électricité	25	16.000
			25	
			25	
			25	
	Prise de participation dans ALSOLEN	Technologie Fresnel	50	215 millions Euros
OCP	Création d'une filiale dénommée « OCP India Services Private Limited »	Suivi des opérations commerciales	100	2,55

**PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS**

REALISATIONS 2012 - 2013 - 2014

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2012	2013	2014	EVOLUTION 2014 / 2013
Chiffre d'Affaires	199 690	190 115	198 008	4,2%
Charges d'Exploitation (1)	160 122	160 031	163 726	2,3%
dont Charges de Personnel	30 069	31 164	30 925	-0,8%
Charges Financières	21 365	19 421	20 531	5,7%
Valeur Ajoutée	79 526	72 506	72 715	0,3%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire	35 550	27 020	26 662	-1,3%
Résultat d'Exploitation déficitaire	6 281	5 062	5 274	4,2%
Résultat Courant bénéficiaire	37 219	28 430	29 569	4,0%
Résultat Courant déficitaire	7 569	6 419	6 817	6,2%
Résultat Net bénéficiaire (2)	19 899	15 813	14 083	-10,9%
Résultat Net déficitaire (2)	6 444	5 306	5 239	-1,3%
Impôt sur les Sociétés	6 208	4 381	3 892	-11,2%
Investissement	77 545	78 013	71 552	-8,3%
Dettes de Financement	174 564	185 761	214 701	15,6%
Capacité d'Autofinancement	42 200	37 032	35 332	-4,6%
Fonds Propres	395 558	423 560	452 544	6,8%
Total du bilan	1 000 560	1 064 644	1 150 998	8,1%

(1) Hors dotations d'exploitation
(2) Hors CNSS et CMR

**Produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics au profit du BGE (*) :
réalisations 2014 et prévisions 2015 et 2016 (En MDH)**

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2014 (Réalizations)	Prévisions LF 2015	Prévisions PLF 2016
Produits à provenir d'organismes financiers			
Produits à provenir de Bank Al Maghrib	627,48	360,00	660,00
Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion	425,00	700,00	350,00
Dividendes à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)		100,00	100,00
Produits à Provenir de la Caisse Centrale de Garantie (CCG)			20,00
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	200,00	150,00	150,00
Dividendes au titre des participations de l'Etat à la BCP	42,07		
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux	12,86	15,00	17,90
Produits à provenir de l'Office des Changes	250,00	150,00	150,00
Produits des monopoles, parts de bénéfiques et contributions des établissements publics			
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	2 000,00	1 500,00	1 500,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	227,14	180,00	200,00
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	500,00	400,00	400,00
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	140,00	140,00	140,00
Produits à provenir du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM)	42,50	25,00	25,00
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	15,00	5,00	5,00
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	4,00	4,00	4,00
Produits à Provenir de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)			100,00
Produits à Provenir du Comité National de la Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC)			50,00
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	55,00	55,00	55,00
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique			
Dividendes à provenir de l'OCP SA	3 000,08	2 000,00	2 000,00
Dividendes à provenir de Itissalat Al Maghrib (IAM)	1 345,02	1 455,29	1 450,00
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	150,00	200,00	200,00
Dividendes à provenir de Barid Al Maghrib (BAM)	52,70	54,00	55,00
Dividendes à provenir de la société d'Exploitation des Ports (SODEP)	200,00	120,00	250,00
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	35,02	35,00	35,00
Dividendes à provenir de la Société d'Aménagement Ryad (SAR)	86,96		
Dividendes à Provenir de la Compagnie nationale de transport aérien Royal Air Maroc (RAM)		25,00	20,00
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	20,00	20,00	20,00
Dividendes à Provenir de la Société de Commercialisation des Semences (SONACOS)		10,00	
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)	2,98	3,50	3,50
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits			
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	100,00	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de Itissalat Al Maghrib (IAM)	100,00	100,00	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	60,00	60,00	60,00
Produits divers	84,13	50,00	110,00
Produits de cession des participations de l'Etat	Mémoire	Mémoire	Mémoire
Produits de licences provenant d'autres opérateurs de télécommunications		1 500,00	
Total	9 777,9	9 516,8	8 330,4

(*) Hors recettes de privatisation

Transferts de l'Etat aux EEP :
Prévisions actualisées de la loi de finances 2015 et réalisations
au titre des lois de finances 2014 et 2015 (En MDH)

ANNEXE 7

EEP	Déblocage à fin 2014	PREVISIONS ACTUALISEES 2015				REALISATIONS A FIN AOÛT 2015			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AASLMarchica	87,50	200,00			200,00	200,00			200,00
AAVBR	130,00	70,00	22,00		92,00		22,00		22,00
ABHs	203,65	159,69	115,00		274,69	73,08	81,89		154,97
ADA	120,70	50,73	55,00		105,73	30,00	30,05		60,05
ADEREE	45,34	29,60	35,00		64,60		17,50		17,50
ADER	157,69	175,37			175,37	175,37			175,37
ADM	1 000,00			1 140,00	1 140,00			710,00	710,00
ADS	108,71	14,71	100,00		114,71	2,90	25,00		27,90
Agences Urbaines	548,91	124,00	485,00		609,00	4,00	376,25		380,25
ALEM	350,00	525,00			525,00				0,00
AMDI	128,00	72,00	56,00		128,00	36,00	28,00		64,00
AMDL	31,00	40,00	38,00		78,00	8,00	12,00		20,00
ANLCA	0,00	229,14	10,80		239,94	229,14	10,80		239,94
ANAPEC	83,21	2,00	200,00		202,00		140,00		140,00
ANDA	22,50	15,00	18,00		33,00	15,00	9,00		24,00
ANDZOA	151,00	80,00	55,00		135,00	50,00	37,75		87,75
ANPME	169,36	10,00			10,00				0,00
APDN	60,00	154,03			154,03	124,03			124,03
APDO	90,00	135,00			135,00	80,00			80,00
APDS	85,42	210,00			210,00	150,00			150,00
APP		95,13			95,13				0,00
Archives du Maroc	12,00	5,00	7,00		12,00	5,00	7,00		12,00
AREFs	4 519,09	1 900,52	2 573,83		4 474,35	1 900,52	2 573,83		4 474,35
BNDE				50,00	50,00				0,00
BNRM	49,00	14,00	35,00		49,00	7,00	17,50		24,50
CADETAF	0,00	1,00			1,00				0,00
Casablanca Aménagement SA	65,00	65,00			65,00	65,00			65,00
CCG*	354,83	1 100,00		6,26	1 106,26	320,00		6,26	326,26
CCIS	25,88		23,32		23,32		21,92		21,92
CCM	49,11	5,11	80,20		85,31	3,83	34,50		38,33
CDM	57,86		28,88		28,88		28,88		28,88
CHUHII	371,00	16,00	355,00		371,00				0,00
CHIS	830,00	30,00	800,00		830,00		800,00		800,00
CHIR	501,00	20,00	450,00		470,00		225,00		225,00
CH Med VI Marrakech	430,00	20,00	400,00		420,00		200,00		200,00
CH Med VI Oujda	104,00	16,00	160,00		176,00		80,00		80,00
Chambres d'Agriculture	143,83	76,85	65,00		141,85	33,31	35,61		68,91
Chambres d'Artisanat & FED	30,06	5,91	21,41		27,32	5,91	21,41		27,32
Chambres Pêches Maritimes	4,20		4,20		4,20		4,20		4,20
CMPE	139,36	120,00			120,00	12,00			12,00
CNESTEN	120,68	64,00	67,68		131,68	32,00	33,84		65,84
CNRST	54,78	8,32	56,30		64,62		15,53		15,53
COTEF	0,72				0,00				0,00
EHTP	0,00	6,80	11,38		18,18	3,00	7,00		10,00
ENA	3,76				0,00				0,00
ENAM	100,00	30,00	65,00		95,00	15,00	36,25		51,25
ENSMR (ex.ENIM)	80,27	4,14	76,63		80,77	0,50	57,47		57,97
ENTRAIDE NATIONALE	391,94	20,40	364,00		384,40	7,94	273,00		280,94
Fonds Hassan II		250,00			250,00				0,00
FMDT	400,00				0,00				0,00

Transferts de l'Etat aux EEP :
Prévisions actualisées de la loi de finances 2015 et réalisations
au titre des lois de finances 2014 et 2015 (En MDH)

ANNEXE 7

EEP	Déblocage à fin 2014	PREVISIONS ACTUALISEES 2015				REALISATIONS A FIN AOÛT 2015			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
FNM	19,00		13,00		13,00		13,00		13,00
IAV HASSAN II	256,00	49,80	224,79		274,59	36,00	129,90		165,90
IFMEREE			6,00		6,00		6,00		6,00
IMANOR	9,00		9,00		9,00		4,50		4,50
INRA	272,60	143,00	165,00		308,00	90,00	84,75		174,75
INRH	88,90	30,00	63,90		93,90	30,00	63,90		93,90
IPM	39,00	10,00	30,00		40,00	10,00	30,00		40,00
IPSM	10,95	3,00	7,80		10,80		1,95		1,95
IRCAM	70,00		70,00		70,00		0,00		0,00
ISA	4,00		5,45		5,45				0,00
ISCAE	29,10		29,87		29,87		15,32		15,32
ISM	20,00		20,00		20,00		20,00		20,00
MAP	199,26	6,26	198,00		204,26	4,70	148,50		153,20
MAISON DE L'ARTISAN	8,00	47,00			47,00	7,00			7,00
MARCHICA MED	150,00				0,00				0,00
Nador West Med	240,00				0,00				0,00
OCE		5,40	5,00		10,40		5,00		5,00
ODCO	51,20		44,00		44,00		24,00		24,00
OFPPT	10,00	10,00	72,46		82,46	10,00			10,00
ONCA	319,35	130,00	335,00		465,00		154,75		154,75
ONCF	936,00			1 659,00	1 659,00			1 659,00	1 659,00
ONEE	3 844,50	200,00		1 000,00	1 200,00	200,00	500,00		700,00
ONHYM		19,00			19,00				0,00
ONMT	300,00	300,00			300,00				0,00
ONOUSC	451,20	60,00	390,00		450,00		200,00		200,00
ONP	50,00	71,30			71,30	46,30			46,30
ONSSA	746,55	361,50	474,00		835,50	360,00	279,50		639,50
ORMVAs	1 956,83	2 094,92	120,00		2 214,92	1 357,50	65,20		1 422,70
SAPT	95,00	122,50			122,50	122,50			122,50
SEFERIF					0,00				0,00
SMIT	44,70	59,70			59,70	49,85			49,85
MEDZ	45,12	6,70			6,70				0,00
SNDE					0,00				0,00
SNED	5,00		5,00		5,00		5,00		5,00
SNRT	935,86	300,00	800,00		1 100,00	300,00	600,00		900,00
SOGETA	10,22				0,00				0,00
SONARGES	5,00	10,00			10,00	10,00			10,00
SOREAD	45,00	45,00			45,00	20,00			20,00
SRRA	2,00	100,80			100,80	100,80			100,80
TANGER MED II	150,00				0,00				0,00
TMSA	54,93	123,20			123,20	123,20			123,20
TNMV	15,60		15,60		15,60		7,80		7,80
Universités	1 617,43	519,98	974,61		1 494,59	301,52	529,72		831,23
TOTAL	25 518,63	10 999,51	10 913,10	3 855,26	25 767,87	6 767,89	7 651,96	2 875,26	17 295,12

INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR EN MDH

SECTEUR	EEP	Réalisations 2014	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	ONCF	6 245	7 923	7 500	10 000	
	ADM	2 689	4 980	4 994	4 000	
	RAM GROUPE	251	484	2 134	2 098	
	CFR	895	1 661	2 000	1 600	
	TMSA	1 824	3 028	2 893	1 584	
	ONDA	874	1 400	3 880	2 000	
	ANP	746	3 070	3 050	1 500	
	CASA TRANSPORTS	147	300	656	484	
	SODEP	708	795	454	331	
	STRS	124	797	700	100	
	AUTRES EEP	138	301	443	607	
	TOTAL	14 642	24 739	28 704	24 304	
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ANCFCC	852	2 511	2 721	2 893	
	ORMVAs	2 160	3 089	3 504	2 329	
	ONSSA	266	297	470	454	
	ONP	177	766	525	355	
	SOREC	271	468	275	275	
	ONCA	22	186	240	240	
	ANDZOA	84	166	143	165	
	AUTRES EEP	124	262	272	335	
		TOTAL	3 955	7 746	8 149	7 047
	HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE HAO	6 020	6 700	6 300	7 000
AAVBR		897	1 990	800	2 159	
APDs		1 209	1 014	1 435	1 670	
ALEM		757	2 695	1 374	1 600	
CASA AMENAGEMENT		110	554	1 021	1 500	
IDMAJ SAKAN		110	334	450	750	
AASLM		298	372	465	543	
AGENCES URBAINES		416	1 269	466	467	
SAPT		162	292	206	200	
AUTRES EEP		297	60	307	366	
	TOTAL	10 276	15 280	12 824	16 255	
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	GROUPE OCP	19 998	29 500	17 000	20 000	
	ONEE	8 302	11 578	10 900	13 223	
	REGIES DISTRIBUTION	1 559	2 767	2 661	2 667	
	MASEN	423	1 146	2 105	847	
	ONHYM	45	261	426	426	
	ABHs	417	486	521	403	
	AUTRES EEP	68	402	548	610	
	TOTAL	30 813	46 141	34 162	38 176	
FINANCES	CDG GROUPE	6 000	12 000	12 000	12 250	
	CAM	234	417	407	407	
	CDVM	86	129	129	183	
	OC	13	27	26	68	
	AUTRES EEP	8	13	14	58	
	TOTAL	6 341	12 587	12 576	12 965	
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	UNIVERSITES	527	3 227	1 739	2 609	
	AREFS	2 405	3 474	1 884	1 978	
	OFPPPT	194	529	545	561	
	ONOUSC	47	188	188	188	
	INRA	84	115	143	143	
	CHUs	338	437	102	112	
	CNRST	16	103	105	105	
	ANAM	18	25	25	78	
	CNSS	75	136	93	70	
	MAP	8	6	64	64	
AUTRES EEP	173	558	471	391		
	TOTAL	3 884	8 798	5 359	6 299	
TOURISME ET ARTISANAT	FMDT	867	1 380	486	871	
	ONMT	430	450	641	500	
	SMIT	14	260	245	350	
	MDA	44	180	245	166	
	TOTAL	1 355	2 270	1 617	1 887	
AUTRES	AMDL	8	44	44	338	
	BAM	123	324	324	331	
	CMPE	0	340	92	110	
	AMDI	59	100	92	72	
	AUTRES EEP	96	176	375	216	
	TOTAL	287	985	927	1 067	
TOTAL GLOBAL		71 552	118 545	104 318	108 000	

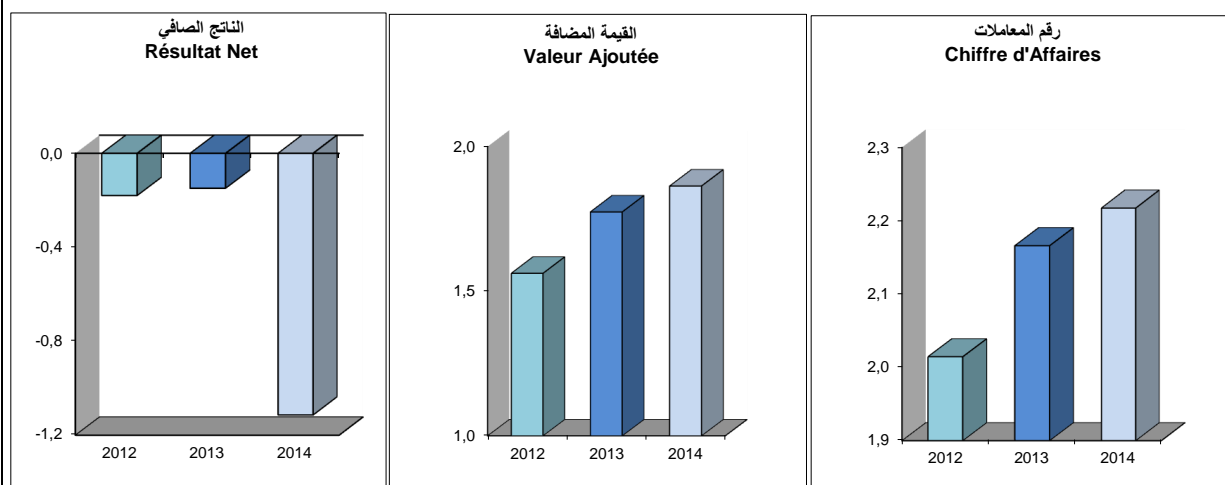
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ADM		رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	13 435 629	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة		نشاط المؤسسة
	تجهيز و إستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيار		
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98,63%	الإجمالية المساهمة العمومية
	DIRECTE	63,14%	المباشرة
	INDIRECTE	35,49%	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآف الدراهم
Effectif	546	547	548	عدد المستخدمين
Charges de personnel	170 019	166 648	159 952	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	555 471	560 539	613 427	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 217 391	2 166 107	2 014 839	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 864 160	1 774 835	1 563 239	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	11 701	11 419	10 684	الضريبة على الشركات
Résultat net	-1 113 784	-148 445	-179 228	النتائج الصافي
CAF	317 786	330 804	201 617	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	48 510 337	46 723 982	45 946 081	مجموع الأصول
Fonds propres	7 994 393	7 949 608	8 095 526	الأموال الذاتية
Dettes de financement	37 516 876	36 032 941	34 614 167	ديون التمويل
Investissements	2 689 352	2 973 860	3 797 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



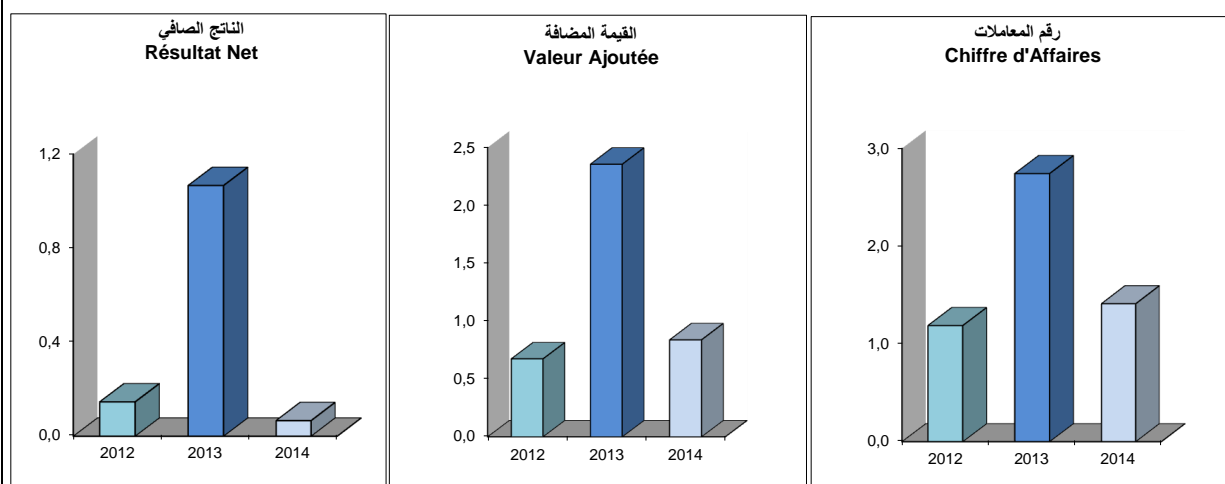
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ANP		رمز المؤسسة
	الوكالة الوطنية للموانئ		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	AGENCE NATIONALE DES PORTS		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	108 056	ألف الدراهم رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/12/2006		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		الطبيعة القانونية
	تطوير و صيانة الموانئ - مقتن للنشاط المينائي		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES PORTS - REGULATEUR DE L'ACTIVITE PORTUAIRE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100,00%	المساهمة العمومية الإجمالية
	DIRECTE	100,00%	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	951	928	926	عدد المستخدمين
Charges de personnel	240 456	241 210	225 052	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 023 067	949 161	860 883	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 413 383	2 743 361	1 191 008	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	843 781	2 356 817	678 149	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	83 012	480 960	68 621	الضريبة على الشركات
Résultat net	66 354	1 067 178	146 199	النتائج الصافي
CAF	243 485	1 278 539	227 841	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	5 078 031	6 820 750	4 593 592	مجموع الأصول
Fonds propres	2 884 267	2 817 913	1 750 735	الأموال الذاتية
Dettes de financement	740 139	811 752	907 416	ديون التمويل
Investissements	746 409	898 966	743 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



ANNEXE 9

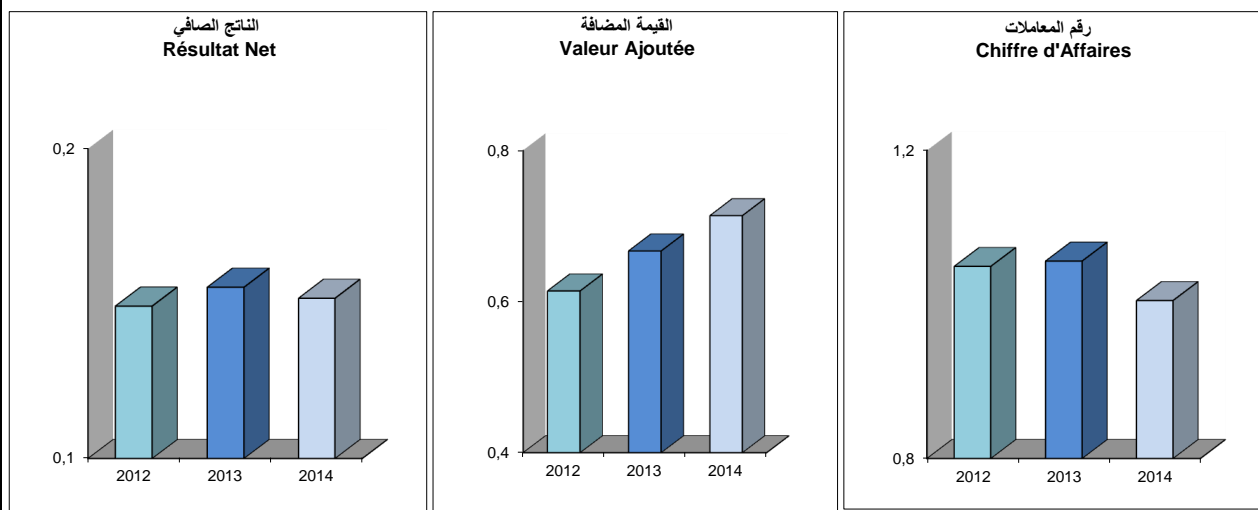
FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	BAM		رمز المؤسسة
	بريد المغرب		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	BARID AL MAGHRIB		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	1 191 399	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1997		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société d'Etat		الطبيعة القانونية
	شركة الدولة		نشاط المؤسسة
	البريد و المصالح البريدية المالية		
ACTIVITE	COURRIER & MESSAGERIE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية
	INDIRECTE	-	المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	3 963	4 105	4 153	عدد المستخدمين
Charges de personnel	512 261	526 398	528 184	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	819 281	932 511	975 210	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	1 004 856	1 056 178	1 049 253	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	713 669	667 052	614 193	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	86 503	67 411	96 264	الضريبة على الشركات
Résultat net	151 821	155 374	149 305	الناتج الصافي
CAF	299 009	337 489	333 094	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	13 288 904	12 365 767	12 815 092	مجموع الأصول
Fonds propres	2 240 674	2 181 833	2 086 459	الأموال الذاتية
Dettes de financement	456 000	456 000	-	ديون التمويل
Investissements	123 202	282 334	493 000	الإستثمارات

* Transformé en Société Anonyme en 2011 avec création d'Al Barid Bank

Milliards DH مليار درهم



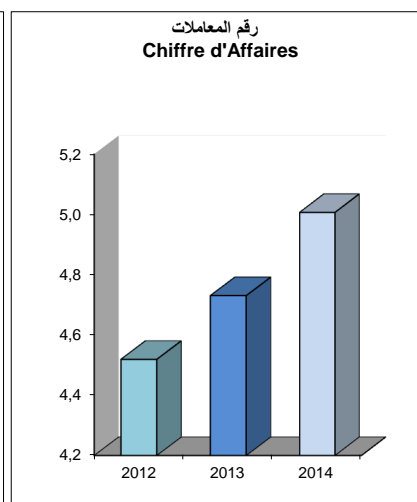
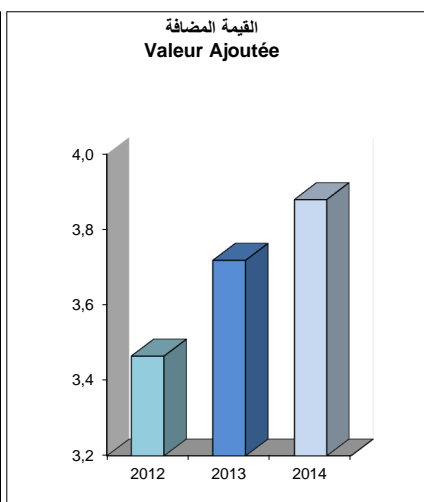
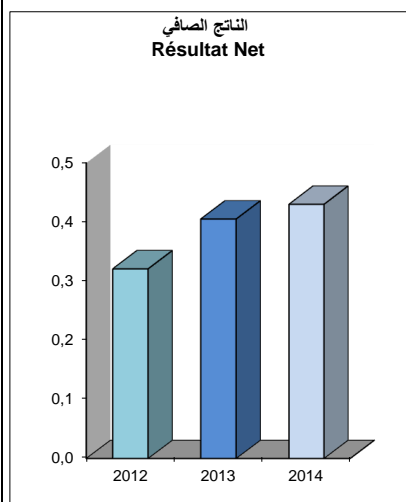
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CAM		رمز المؤسسة
	القرض الفلاحي للمغرب		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CREDIT AGRICOLE DU MAROC		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3 818 248	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION		01/06/2004	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique	شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
		مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	87,20%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75,20%	المباشرة
	INDIRECTE	12,00%	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	3 777	3 640	3 641	عدد المستخدمين
Charges de personnel	919 646	874 607	808 178	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 358 604	1 284 681	1 198 096	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 006 333	4 730 140	4 518 705	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 879 734	3 719 463	3 466 428	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	189 500	35 961	119 025	الضريبة على الشركات
Résultat net	430 350	405 562	321 481	الناتج الصافي
CAF	616 507	579 450	593 307	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	83 010 063	78 178 935	73 324 381	مجموع الأصول
Fonds propres	5 329 088	4 786 738	4 381 176	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 477 039	9 014 520	8 668 115	ديون التمويل
Investissements	233 806	273 000	237 676	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



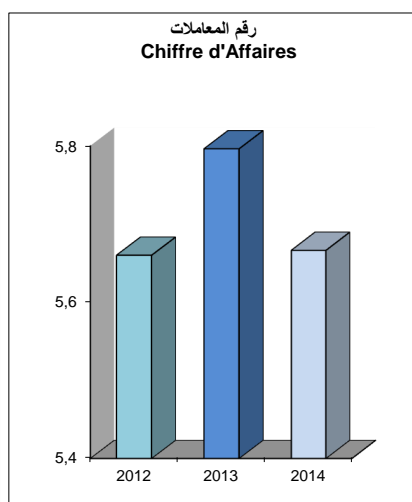
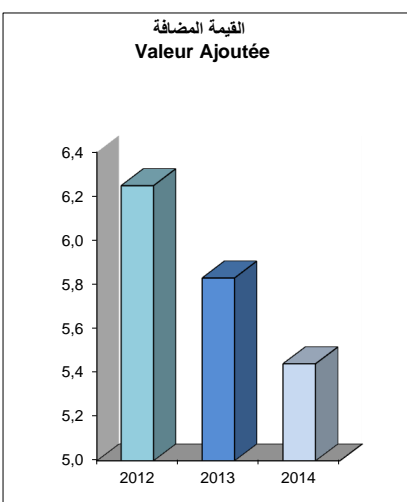
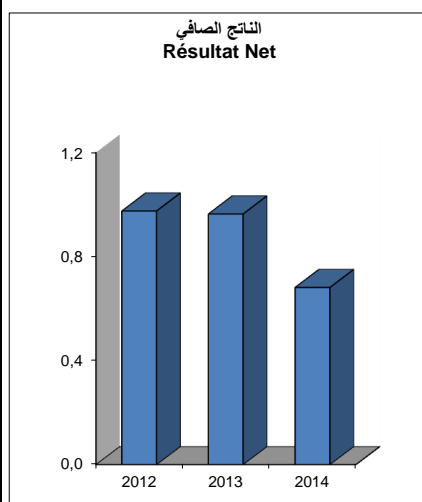
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CDG GROUPE		رمز المؤسسة
	صندوق الإيداع و التدبير		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	12 293 751	ألاف الدراهم رأس المال الأقتصادي
DATE DE CREATION		10/02/1959	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
		مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	BANCAIRE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمات العمومية :
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	293	304	271	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 700 284	1 747 687	1 669 942	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 918 581	2 923 605	2 911 405	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	5 666 264	5 796 203	5 659 991	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	5 443 240	5 831 171	6 248 565	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	106 196	0	196 039	الضريبة على الشركات
Résultat net	682 317	964 392	975 773	الناتج الصافي
CAF	951 005	557 633	888 543	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	201 837 588	186 601 867	169 774 235	مجموع الأصول
Fonds propres	22 728 647	19 456 689	17 983 568	الأموال الذاتية
Dettes de financement	42 944 778	43 375 580	35 867 997	ديون التمويل
Investissements	6 000 000	10 500 000	9 000 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



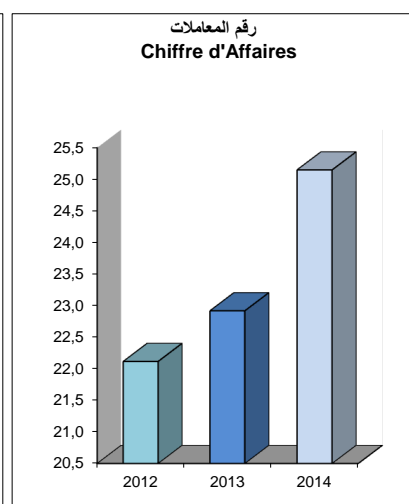
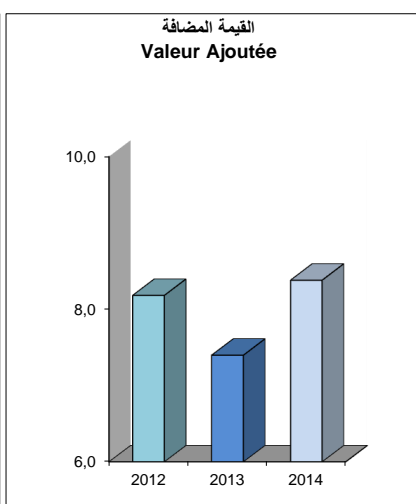
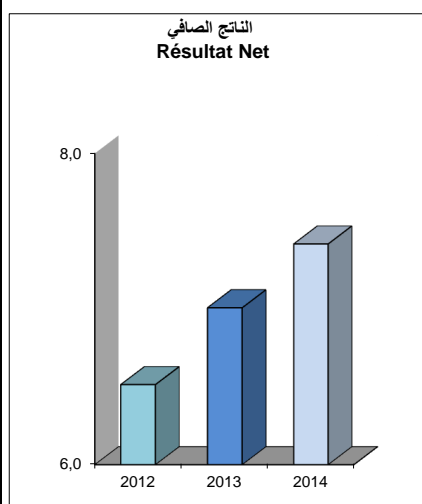
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CNSS		رمز المؤسسة
	الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	ألاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	27/07/1972		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
	تدبير نظام الضمان الإجتماعي		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية
	DIRECTE	100%	المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	4 143	4 194	4 435	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 056 990	1 075 997	1 043 197	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	19 260 018	16 923 981	15 251 591	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	25 148 174	22 916 073	22 113 092	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	8 382 450	7 400 788	8 183 347	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	7 418 673	7 009 068	6 515 018	الناتج الصافي
CAF	8 095 042	7 857 379	8 569 067	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	89 329 350	81 755 263	75 439 686	مجموع الأصول
Fonds propres	70 292 186	62 876 486	55 870 016	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	74 600	42 600	104 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



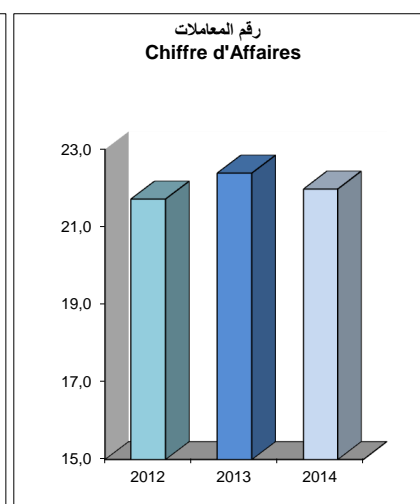
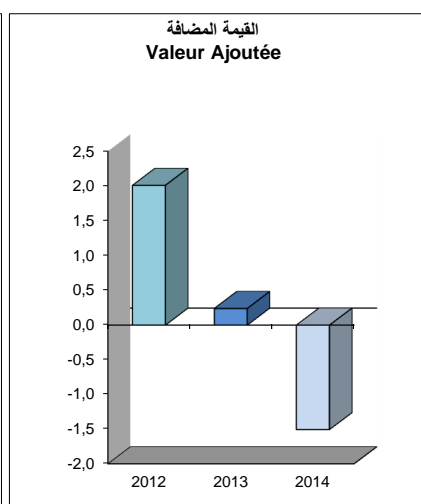
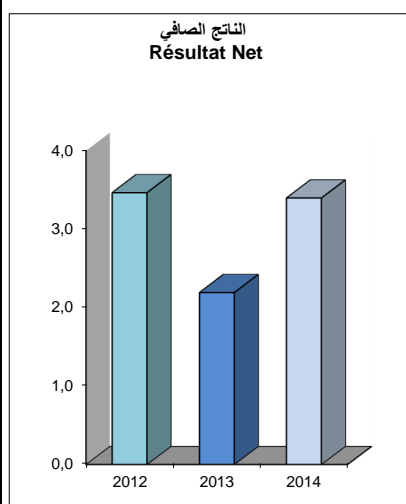
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	CMR		رمز المؤسسة
	الصندوق المغربي للتقاعد		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	12 018	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	20/11/1996		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمات العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	442	452	454	عدد المستخدمين
Charges de personnel	103 609	109 837	103 860	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	23 587 866	22 378 894	19 955 154	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	21 977 778	22 389 092	21 718 598	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	-1 505 604	239 297	2 010 463	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	-	-	-	الضريبة على الشركات
Résultat net	3 399 265	2 196 574	3 467 303	الناتج الصافي
CAF	2 077 498	2 499 839	4 460 344	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	88 400 818	84 084 031	80 566 886	مجموع الأصول
Fonds propres	86 484 948	82 428 901	79 596 994	الأموال الذاتية
Dettes de financement	451	272	272	ديون التمويل
Investissements	15 500	39 800	10 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



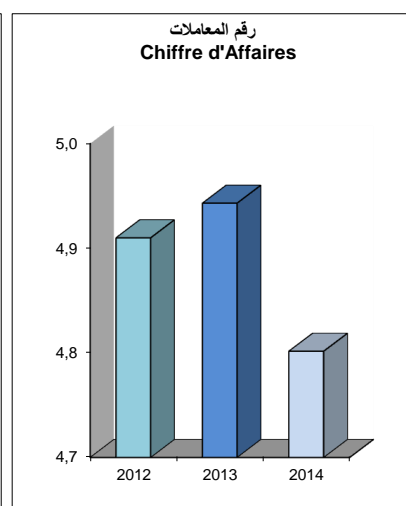
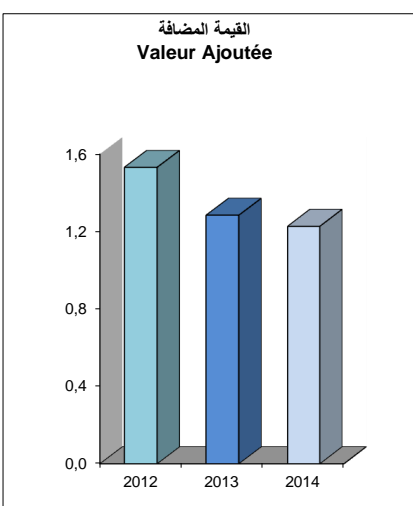
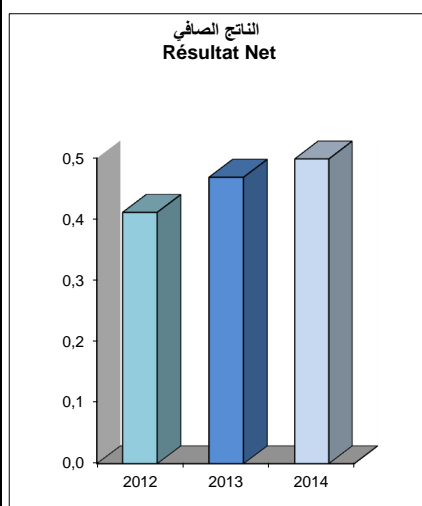
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	HAO		رمز المؤسسة
	مجموعة العمران للتهيئة		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2 104 048	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION		15/12/2004	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Société d'Etat		الطبيعة القانونية
	شركة الدولة		نشاط المؤسسة
	التجهيز و السكن		
ACTIVITE	AMENAGEMENT ET HABITAT		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية
	INDIRECTE	-	المباشرة
			غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآف الدراهم
Effectif	1 152	1 252	1 254	عدد المستخدمين
Charges de personnel	479 853	464 558	451 359	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	4 315 557	5 886 160	5 217 542	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	4 801 268	4 942 960	4 909 854	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 226 392	1 283 787	1 531 618	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	211 372	198 900	179 068	الضريبة على الشركات
Résultat net	498 879	469 034	411 630	الناتج الصافي
CAF	487 230	502 938	797 174	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	47 720 887	46 015 211	43 191 435	مجموع الأصول
Fonds propres	5 034 565	5 035 620	4 686 701	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 605 419	3 737 111	3 737 591	ديون التمويل
Investissements	6 020 000	6 320 190	6 689 430	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



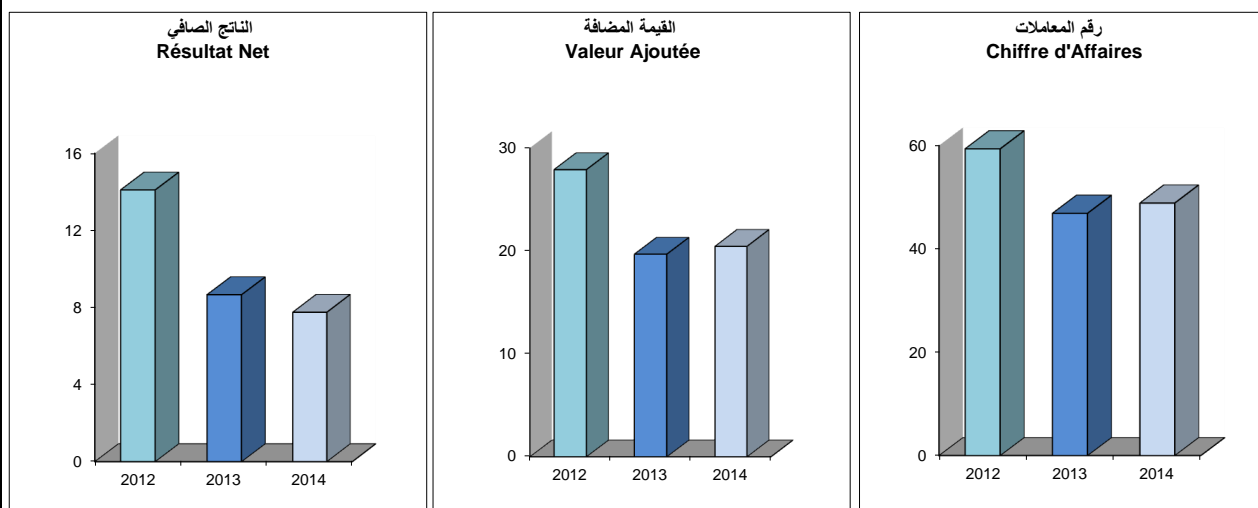
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	OCP GROUPE		رمز المؤسسة
	المجمع الشريف للفوسفاط		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	GROUPE OCP SA		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	8 288 000	رأس المال الاجتماعي آلاف الدراهم
DATE DE CREATION	01/01/1920		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		الطبيعة القانونية
	شركة تابعة عامة		
	استخراج و إستغلال مناجم الفوسفاط		نشاط المؤسسة
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95,30%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94,12%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	1,18%	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	20 924	21 935	22 804	عدد المستخدمين
Charges de personnel	8 151 000	8 426 000	8 615 000	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	38 119 000	36 513 000	41 601 000	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	48 916 000	46 934 000	59 383 000	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	20 452 000	19 697 000	27 894 000	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	1 874 000	2 162 000	3 654 000	الضريبة على الشركات
Résultat net	7 744 000	8 654 000	14 092 000	الناتج الصافي
CAF	7 594 000	10 157 000	17 823 000	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	127 738 000	100 423 000	93 917 000	مجموع الأصول
Fonds propres	51 738 000	47 548 000	45 055 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	42 457 000	21 828 000	17 346 000	ديون التمويل
Investissements	19 998 000	19 100 000	12 614 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



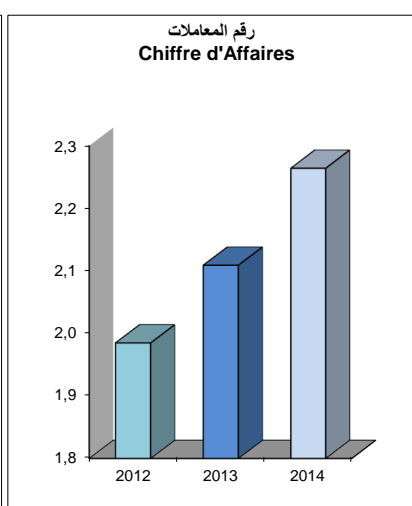
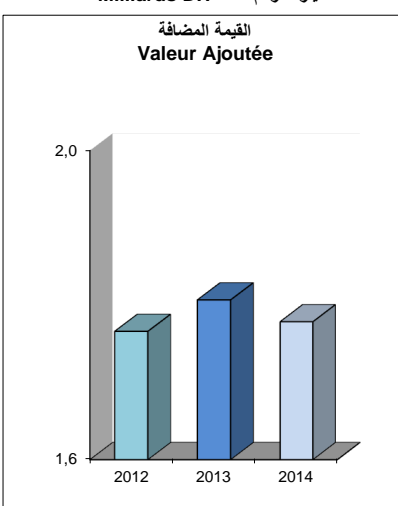
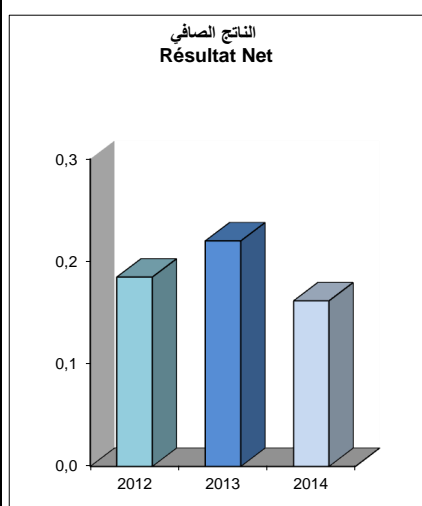
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	OFPPT		رمز المؤسسة
	مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	4 078 373	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION		01/05/1974	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
		تنمية التكوين المهني	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	8 400	8 392	8 255	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 492 183	1 475 862	1 379 661	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 978 058	1 778 497	1 616 378	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	2 264 025	2 108 890	1 984 517	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 778 289	1 806 619	1 765 893	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	1 095	832	902	الضريبة على الشركات
Résultat net	161 403	219 954	184 585	الناتج الصافي
CAF	353 711	408 908	381 170	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	5 245 732	4 945 269	4 564 248	مجموع الأصول
Fonds propres	3 817 938	3 656 536	3 439 743	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	-	-	ديون التمويل
Investissements	193 721	295 000	580 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار الدرهم



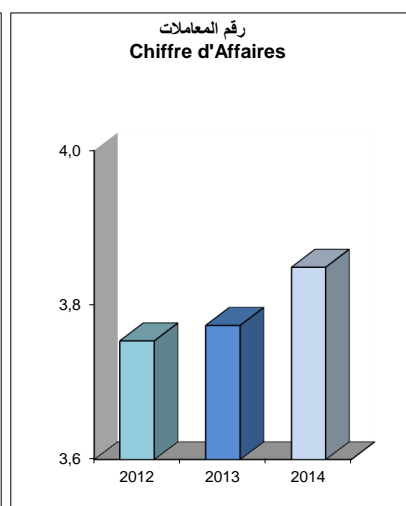
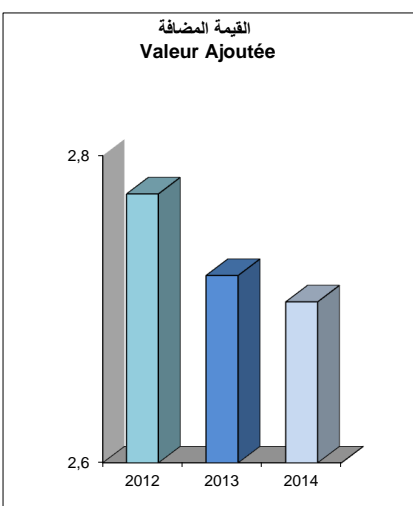
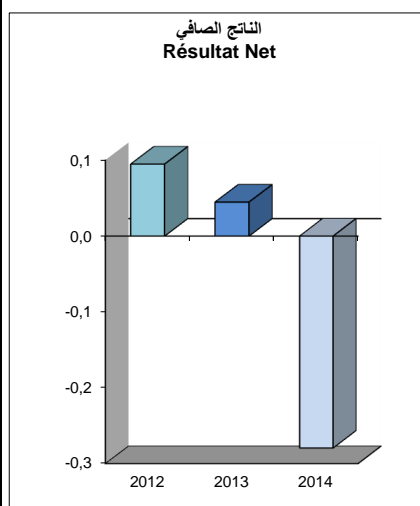
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ONCF		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للسكك الحديدية		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	31 090 598	رأس المال الاجتماعي
		آلاف الدراهم	
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
		النقل السككي	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	7 864	7 858	7 846	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 062 331	1 032 955	982 428	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 538 418	2 690 080	2 434 828	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 849 436	3 774 516	3 754 520	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 704 989	2 722 119	2 775 127	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	19 383	19 037	18 880	الضريبة على الشركات
Résultat net	-279 312	44 685	94 684	الناتج الصافي
CAF	991 984	1 214 681	1 271 021	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	52 465 737	47 418 434	44 097 845	مجموع الأصول
Fonds propres	21 938 977	21 512 847	20 191 721	الأموال الذاتية
Dettes de financement	19 316 996	17 321 894	15 838 363	ديون التمويل
Investissements	6 245 000	4 925 250	5 992 800	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



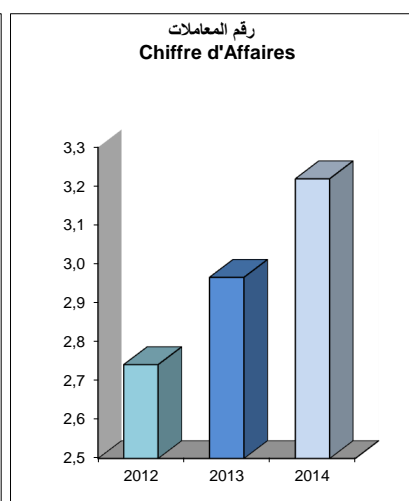
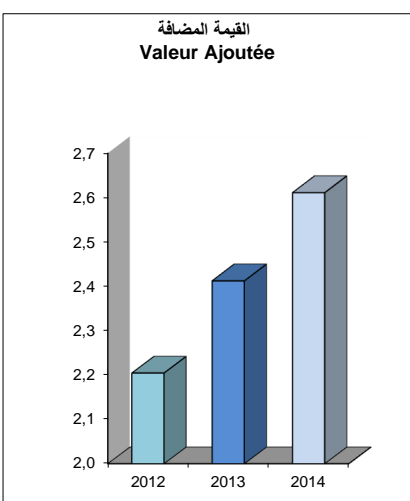
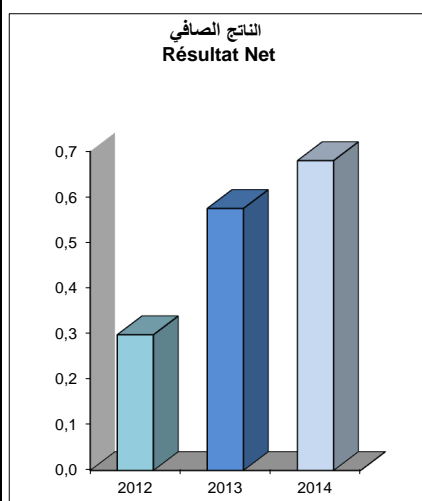
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ONDA		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للمطارات		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	2 064 820	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION		06/05/1982	تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public	مؤسسة عمومية	الطبيعة القانونية
		خدمات مرتبطة بالمطارات	نشاط المؤسسة
ACTIVITE	GESTION DES AEROPORTS		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	2 716	2 648	2 775	عدد المستخدمين
Charges de personnel	672 402	639 611	585 011	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 414 924	1 334 054	1 254 571	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	3 219 368	2 966 160	2 741 787	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 611 132	2 413 058	2 205 782	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	155 868	241 486	443 507	الضريبة على الشركات
Résultat net	679 737	574 882	298 012	الناتج الصافي
CAF	1 442 828	1 222 651	930 101	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	11 690 774	11 914 194	12 038 833	مجموع الأصول
Fonds propres	5 362 545	5 327 061	5 131 281	الأموال الذاتية
Dettes de financement	3 637 208	3 638 453	3 760 724	ديون التمويل
Investissements	874 281	625 323	861 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



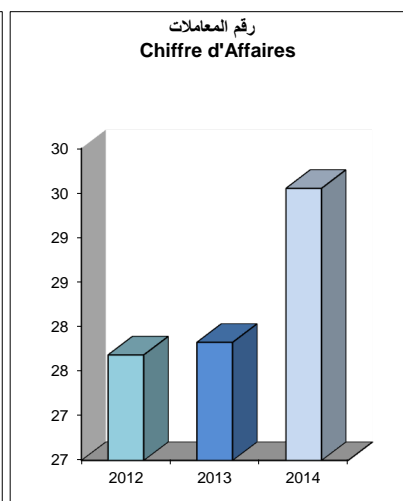
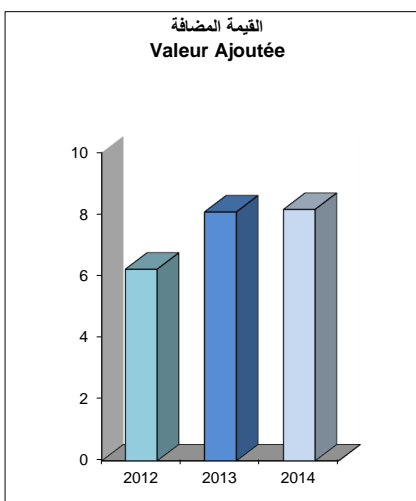
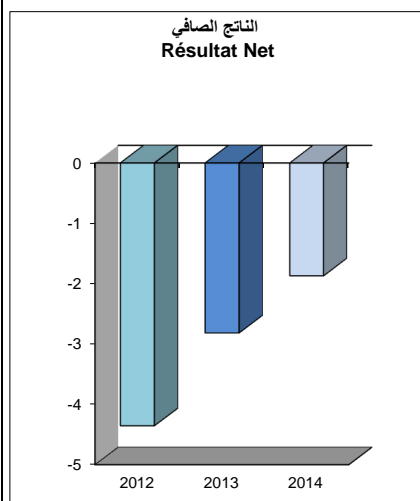
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	ONEE		رمز المؤسسة
	المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب		اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE		
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	21 196 457	رأس المال الاجتماعي ألاف الدراهم
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Etablissement Public		الطبيعة القانونية
	مؤسسة عمومية		نشاط المؤسسة
	إنتاج و نقل و توزيع الكهرباء		
ACTIVITE	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE		
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	الإجمالية المباشرة
	INDIRECTE	-	غير المباشرة

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	16 650	16 788	16 673	عدد المستخدمين
Charges de personnel	3 488 307	3 436 630	3 347 005	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	25 286 863	23 579 177	25 221 455	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	29 552 209	27 830 352	27 689 782	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	8 160 552	8 078 279	6 225 286	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	101 544	89 656	150 057	الضريبة على الشركات
Résultat net	-1 865 489	-2 809 628	-4 351 575	الناتج الصافي
CAF	5 492 457	4 262 048	-67 626	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	118 031 087	113 386 485	115 161 364	مجموع الأصول
Fonds propres	18 760 458	19 802 503	20 874 851	الأموال الذاتية
Dettes de financement	53 898 924	52 311 718	51 621 742	ديون التمويل
Investissements	8 302 000	8 017 000	7 917 000	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



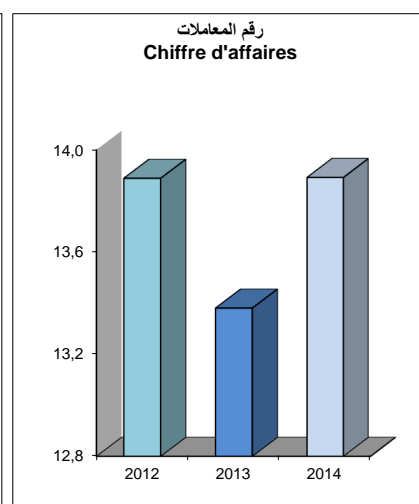
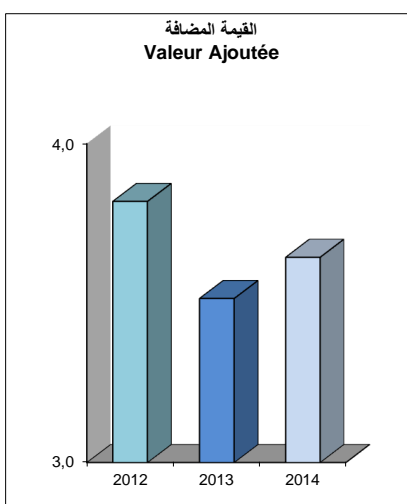
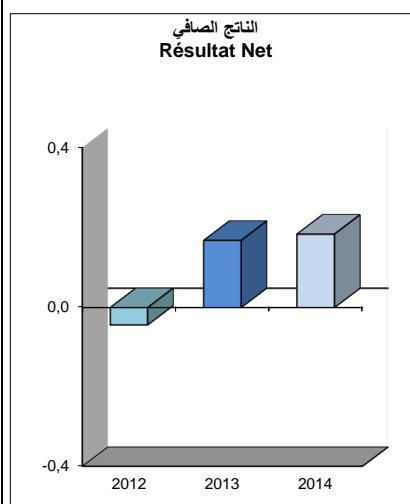
ANNEXE 9

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

SIGLE	RAM			رمز المؤسسة
	الشركة الوطنية للنقل الجوي- الخطوط الملكية المغربية			اسم المؤسسة
RAISON SOCIALE	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN- ROYAL AIR MAROC			
CAPITAL SOCIAL	MILLIERS DE DH	3 628 127	آلاف الدراهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/06/1957			تاريخ التأسيس
STATUT JURIDIQUE	Filiale Publique		شركة تابعة عامة	الطبيعة القانونية
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN		النقل الجوي	نشاط المؤسسة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98,04%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	53,94%	المباشرة	
	INDIRECTE	44,10%	غير المباشرة	

Milliers DH	2014	2013	2012	بالآلاف الدراهم
Effectif	2 928	2 725	2 644	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 894 636	1 798 970	1 883 957	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	12 172 615	11 709 179	12 031 205	تكاليف الإستغلال
Chiffre d'Affaires	13 891 195	13 379 614	13 888 348	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	3 643 382	3 514 239	3 818 506	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	70 776	68 998	75 700	الضريبة على الشركات
Résultat net	183 588	167 877	-43 324	الناتج الصافي
CAF	1 512 416	1 107 595	1 180 529	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	15 626 999	15 434 904	16 652 420	مجموع الأصول
Fonds propres	2 191 182	2 007 594	1 839 717	الأموال الذاتية
Dettes de financement	4 135 929	4 952 268	5 318 520	ديون التمويل
Investissements	250 621	1 047 677	1 551 710	الإستثمارات

Milliards DH مليار درهم



LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

CONTROLE PREALABLE (197)

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABHs (9)	AGENCES DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADEREE	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMDI	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
AMD	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANERS	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET DE GARANTIE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREFs (16)	ACADEMIES REGIONALES D'EDUCATION ET DE FORMATION
AUs (30)	AGENCES URBAINES
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAGs (12)	CHAMBRES D'AGRICULTURE
CARs (12)	CHAMBRES D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCISs (12)	CHAMBRES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHS (5)	CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPMs (4)	CHAMBRES DES PECHES MARITIMES
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPERIEUR DES MINES DE RABAT.
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONALE DU CONSEIL AGRICOLE
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVAs (9)	OFFICES REGIONAUX DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEEs (11)	REGIES AUTONOMES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
CNOPS	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT (23)

Sigle	Raison sociale
BAM	BARID AL MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
FMDT	FONDS MAROCAIN DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
HAO	HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SOLAR ENERGY
MJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE**CONTROLE CONVENTIONNEL (33)**

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ATALAYOUN GR	SOCIETE ATALAYOUN GOLF RESORT SA
BRG MARINA	BOUREGREG MARINA
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
MITT	SOCIETE MARSIA INTERNATIONAL TANGER TERMINAL
OCP	OCP SA
SAO AGADIR	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AGADIR
SAO AL BOUGHAZ	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL BOUGHAZ
SAO AL JANOUB	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE AL JANOUB
SAO BENI MELLAL	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE BENI MELLAL
SAO CASA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CASABLANCA
SAO CHRAFATE	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE CHRAFATE
SAO FES	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE FES
SAO LAKHIAYTA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHIAYTA
SAO MARRAKECH	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MARRAKECH
SAO MEKNES	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE MEKNES
SAO OUJDA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE OUJDA
SAO RABAT	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE RABAT
SAO TAMANSOURT	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMANSOURT
SAO TAMESNA	SOCIETE D'AMENAGEMENT AL OMRANE TAMESNA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
STAREO	SOCIETE DELEGATAIRE DE TRANSPORT URBAIN
STRS	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE
TC 3 PC	SOCIETE DU TERMINAL A CONTENEUR 3 PORT DE CASABLANCA

Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTROLE

CONTROLE SPECIFIQUE (18)

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
CRP II	CENTRE DE RESSOURCES DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI OPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Hors EEP en cours de liquidation